This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Harvard College Library

FROM THE GIFT OF

ARCHIBALD CARY COOLIDGE

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

FOR BOOKS ON FRENCH HISTORY

BULLETIN

DE LA

SOCIETÉ ACADÉMIQUE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE BREST

Reconnue d'utilité publique — (Août 1880)

DEUXIÈME SÉRIE — TOME XIV

1888-1889

BREST
IMPRIMERIE SOCIÉTÉ L'*Océan*, RUE KLÉBER, 11.

1888

Pr 28.4.2

Harvard College Library
NOV 20 1911
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

LE FAR-WEST,

PAR M. ED. JARDIN.

La France, qui n'est jamais en arrière des autres nations de l'Europe, quand il s'agit d'augmenter le cercle des connaissances géographiques, envoie ses voyageurs, ses savants dans toutes les parties du monde où il reste des découvertes à faire, des faits à constater, des peuples à civiliser. L'Asie, l'Afrique, l'Amérique du Sud, l'Océanie, sont traversées dans tous les sens, explorées, disséquées pour ainsi dire par d'intrépides Français, qui, subventionnés quelquefois par l'Etat, le plus souvent réduits à leurs faibles ressources, bravent les plus grandes fatigues, affrontent les plus grands dangers et font preuve de la plus grande énergie, dans des circonstances souvent bien difficiles. Leurs noms sont dans toutes les bouches, il est inutile de les citer ici.

Mais si le champ d'exploration qui s'ouvre devant ces hardis pionniers est immense, ils auraient pu l'élargir encore en cherchant à pénétrer dans ces vastes prairies, plaines et savanes du centre de l'Amérique du Nord : surface qui s'étend de l'Est à l'Ouest, depuis les Montagnes-Rocheuses jusqu'à la région des Grands-Lacs et au Mississipi, et du Nord au Sud, depuis cette même région et le territoire de la baie d'Hudson, jusqu'à l'Arkansas et la Louisiane, vers le golfe du Mexique.

C'est là que se déroulent ces immenses surfaces dont les limites se confondent avec l'horizon, qui semblent s'éloigner à mesure qu'on avance, et que sillonnent dans tous les sens des troupeaux d'antilopes, de bisons et de chevaux sauvages, ces prairies en un mot, qu'ont fait connaître les scènes dramatiques de Fenimore Cooper.

Les voyageurs européens ont laissé aux savants d'au delà de l'Atlantique le soin de soulever le voile qui cache les richesses en histoire naturelle de ces vastes solitudes, d'en étudier la géographie physique, et d'en tirer les conséquences probables pour le progrès de la civilisation dans ces régions à peine connues et nullement explorées dans le siècle dernier.

Ces savants américains se sont mis à l'œuvre. Pourvus abondamment par les soins des Sociétés savantes de Washington et de Philadelphie, ils ont marché à pas de géant dans la carrière qui leur était ouverte.

Afin de diriger d'une manière profitable à la science, leur savoir et leur activité, la Société chargée de l'étude géologique et naturelle des territoires de l'Union, a réparti le travail d'exploration suivant leurs spécialités respectives.

Le résultat de leurs premières investigations ne s'est pas fait attendre. Des rapports scientifiques se sont succédé, et ont été imprimés par les soins des auteurs et aux frais du Gouvernement et de la Société. Ces travaux laissent le lecteur frappé d'étonnement, lorsqu'il parcourt ces pages qui révèlent tant de richesses naturelles, qui sont marquées du cachet de la plus grande exactitude et où l'imagination n'a pas eu droit d'asile.

Après avoir lu quelques-uns de ces travaux relatifs à la topographie et à la physionomie générale du pays, nous allons essayer, d'après ces données, d'esquisser le tableau des vastes territoires qui composent le centre de l'Amérique du Nord et qui comprennent une surface immense, entre les 90 et 10° de long. O. et 36 à 50° de latitude Nord.

Le Mississipi, sortant du lac Itasca, dans l'O. du lac Supérieur, reçoit comme affluent principal le Missouri dont le cours, avant la réunion de ces deux fleuves, est beaucoup plus long que celui du précédent ; et qu'on devrait, par conséquent, considérer comme le fleuve principal.

Le Missouri prend sa source dans les Montagnes-Rocheuses, parcourt les territoires de Idaho, Montana, Dakota, en décrivant une immense courbe vers le Nord, l'Est et le Sud-Est, sépare le Nebraska de l'Iowa et vient, dans l'Etat de Missouri, se confondre avec le Mississipi, après avoir parcouru 950 lieues. Ces deux fleuves réunis forment ce beau cours d'eau navigable jusqu'à St-Louis (1) pour de grands navires, et que les Indiens ont nommé poétiquement Meschacébé, le vieux père des eaux. L'embouchure est dans le golfe du Mexique ; elle est embarrassée par de nombreux bancs, qui se déplacent souvent, par suite du peu de consistance du terrain d'alluvion de la basse Louisiane. Elle n'a pas moins de quatre kilomètres.

Les affluents de ces deux fleuves sont très nombreux, la plupart ont un cours important. Les États d'Arkansas,

(1) St-Louis du Missouri, fondé en 1764 par quelques Français, maintenant plus de cent mille habitants.

de Mississipi et de la Louisiane, sont fertilisés par les dépôts que fait le fleuve, dans la saison des pluies, sur les savanes qu'il arrose.

Rien n'est si différent que le climat à l'Est et à l'Ouest de cette grande ligne que trace le Mississipi sur le sol de l'Amérique du Nord. C'est ce qu'on voit, à égale latitude, en Europe et en Asie. De même, à l'inspection d'une carte géologique, on serait porté à croire que les Montagnes-Rocheuses qui ne sont que le prolongement de la Cordillière, divisent les aires de surface, par rapport à la faune et à la flore de ce pays. Il n'en est rien, et d'après les études faites par les savants naturalistes de l'Union, il faut se figurer une ligne imaginaire descendant du Nord au Sud, par le 100e degré de long. O. environ, et traversant les territoires de Dakotah, Nebraska et Kansas, au milieu des tribus des Indiens-Serpents, des Pawnies et des Cherokoës. La raison de cet état de choses n'est pas encore bien connue ; on l'attribue à la différence d'humidité du sol.

Du lac Supérieur au Mississipi, cette partie du territoire est couverte de pins et de tamaracks (Larix americana), c'est une région plus ou moins marécageuse. L'exploitation des essences de bois qu'elle produit est rendue facile par les moyens de transport que fournit la rivière, d'abord flottable, puis navigable, et par le chemin de fer transcontinental, qui la coupe à 25 lieues de Chicago, la métropole des grands lacs.

Les parties Est et Nord-Est du Minnesota sont également boisées, mais à mesure que l'on progresse vers l'Ouest, on remarque d'immenses plaines complètement dépourvues d'arbres. En revanche, elles sont sillonnées

par de nombreux cours d'eau, et couvertes de lacs et étangs de peu d'étendue. Un explorateur ne craint pas d'en porter le nombre à dix mille.

Parmi ces pièces d'eau, on en note quelques-unes qui sont complètement desséchées, et dont l'état actuel ne date que d'une époque récente. La surface des dépôts formés par l'eau est sèche, pulvérulente, et fortement alcaline. L'eau des étangs est généralement saumâtre, plutôt saline qu'alcaline et ne pourrait servir à l'alimentation.

M. Owen pense que cet état actuel du sol est dû à des mouvements souterrains, agissant à diverses périodes sur une immense étendue de la croûte terrestre, et avec une grande uniformité pendant chaque époque, et non à des mouvements locaux ou de simples modifications de la surface, depuis la période glaciaire ou diluvienne, quoique l'action de ces agens ait pu modifier la physionomie du sol.

Ces mouvements ont été si uniformes que l'horizon est assez régulier pour servir au besoin aux observations astronomiques et déterminer l'altitude des corps célestes. Ce serait, dit M. Cyrus Thomas, un point du globe très propice pour mesurer un degré de latitude.

Actuellement, on remarque encore un mouvement presqu'insensible du sol, sur lequel on n'a pas de données suffisantes, pour en tenter l'explication.

Deux vastes surfaces se trouvent en présence l'une de l'autre, séparées par la rivière des Sioux, affluent du Mississipi, l'une dans le Dakotah et l'Iowa, appelée le *Plateau des Prairies*, l'autre dans le Minnesota, et dési-

gnée sous le nom de *Coteaux du Missouri*. Ce fleuve en effet les traverse du N.-E. au S.-O.

Le Plateau des Prairies s'élève à une moyenne de 2000 pieds au-dessus du niveau de la mer. On y remarque, outre des lacs desséchés, des prairies couvertes d'une herbe haute et ondoyante, coupées çà et là par de petites vallées qu'arrosent des cours d'eau de peu d'importance.

Les Côteaux du Missouri, élevés au-dessus du niveau général du sol, sont comme des témoins de la force des eaux dans les temps reculés. Ils dominent la vallée et souvent le cours du Missouri, depuis le fort Sully jusqu'à l'endroit où il reçoit le Yellowstone. L'altitude moyenne est de 1800 à 2200 pieds au-dessus du niveau de la mer. La surface est plus irrégulière que celle du Plateau des Prairies, mais leur niveau, à peu près le même, montre très clairement qu'il existe quelque relation entre l'origine de ces deux élévations de terrain.

Ce bassin est couvert, en grande partie, de forêts composées de pins, tamaracks et autres essences résineuses.

En examinant l'immense bande de terre qui sépare la région des Lacs et la baie d'Hudson, au Nord, du golfe du Mexique, et dont aucun point n'atteint une élévation de 1000 pieds, les savants géologues américains ont cru trouver l'explication du dernier grand drame géologique de cette partie de la croûte terrestre, et des preuves certaines de la réunion des deux océans arctique et tropical, au travers de l'Amérique du Nord. Les études géologiques des diverses régions qui s'étendent depuis le 55e

jusqu'au 30e degré de latitude N. ne nous paraissent pas encore assez complètes pour qu'on puisse hasarder une si brillante hypothèse.

Le chemin de fer transcontinental, qui traverse les immenses régions du Far-West, parcourt souvent une longueur de 10 lieues sans décrire une courbe, sans avoir une tranchée ou un remblai, sauf ce qui est nécessaire pour faire disparaître les inégalités du sol. C'est une plaine à perte de vue, couverte d'une herbe haute, épaisse et ondoyante, interrompue à quatre ou cinq lieues de distance par une bordure d'arbres, principalement de chênes, qui limite le cours de quelque ruisseau venant de l'Est ou de l'Ouest. La pente de ces ruisseaux est de un pied par mille en moyenne, si l'on suit la ligne droite. Cette pente est naturellement moindre, en suivant les détours du cours d'eau.

Si l'on avance plus vers l'ouest, la scène change ; ce sont des savanes sans arbres qui revêtent un aspect particulier de grandeur sombre et mélancolique, telles que sont les grandes plaines au delà du Mississipi. La surface s'élève graduellement, devient plus ondulée, est interrompue çà et là par de longues chaînes de collines peu élevées, à pentes douces et par des éminences de terrain que sépare une dépression étroite et profonde, vallée avec cours d'eau, coulée sèche qui conserve la trace de quelque ancien torrent ou rivière.

Au lieu des forêts de la partie orientale ou de l'herbe haute et ondoyante de la vallée de la Rivière-Rouge, on trouve, vers l'Ouest, une pelouse rare et pâle, le court *bunch grass* formant la nourriture favorite des grands trou-

peaux de buffles et d'antilopes qui jadis animaient ces solitudes.

Çà et là on rencontre un lac ou étang au milieu de ces terrains arides; les incrustations blanchâtres formées sur les bords ainsi que la dégustation démontrent que ces eaux sont saumâtres, âpres au goût, impropres à l'usage de l'homme et des animaux. On trouve quelquefois des lacs d'eau douce, mais ils sont rares.

D'après la direction du drainage des cours d'eau qui arrosent cette partie centrale de l'Amérique du Nord, les géologues de l'Union, le prof. Hayden et M. Winchell la rapportent à la période quaternaire. Le point culminant que traverse le chemin de fer du Pacifique n'atteint qu'environ 1,000 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Dans le Minnesota, le sol plus plantureux que celui du Dacotah, donne naissance à des bouquets de peuplier tremble, dont l'écorce blanchâtre fait contraste avec le vert sombre des conifères. On y rencontre des groupes d'une espèce de chêne (quercus obtusiloba).

Près du Wyoming, les bois sont fréquents, ce sont les essences de chêne, d'orme, de frêne et d'érable, quelquefois une espèce de noyer (juglans cinerea).

On récolte dans le Minnesota du blé, de l'avoine, de l'orge, du seigle, du sarrazin, des pommes de terre, des pois. Quant aux fruits, on ne trouve que des framboises, groseilles, fraises et autres petits fruits analogues.

Dans le Dakotah, les fermiers ont adopté l'excellente mesure de planter des arbres forestiers autour de leurs habitations, principalement le fromager qui, après cinq

ans de plantation, commence à leur donner du bois de chauffage. Ce territoire est trop récemment exploré pour qu'on puisse affirmer quelques données au sujet de l'agriculture, excepté dans la partie sud. Mais comme en général le sol est bon, il n'y a pas de raison pour qu'on ne puisse y faire des récoltes, là où l'humidité est suffisante.

Le Nebraska paraît propice à l'élevage du bétail. L'herbe grasse est plantureuse, particulièrement le *blue jodint* et une autre espèce appelée par les indigènes *tuby*. L'hiver n'est pas de longue durée, les bestiaux peuvent rester dehors depuis les premiers jours de mars jusqu'à la fin de novembre. On peut se livrer, sans crainte de mécompte, à l'élevage des moutons et des chevaux.

Le feu qui ravage souvent les prairies a empêché la croissance de bois, sauf dans les ravins que sillonnent les cours d'eau. Là, la végétation est luxuriante. On y remarque le fromager ou arbre à coton, le chêne, le frêne, l'orme, le noyer, l'aulne, le saule. Dans le Sud, on peut cultiver avec succès la vigne, le pommier, le pêcher et l'oranger. On a cité le caféier, mais il est bien probable que le produit de cet arbrisseau est problématique, alors même qu'il pourrait végéter péniblement.

Les Etats et Territoires dont on vient de parler ne sont pas moins favorisés sous le rapport des productions minérales. D'après l'important travail de divers savants, résumé par M. Davies Day, chef de division de la statistique minière, travail qui vient d'être publié par le département de l'intérieur à Washington, sous le titre de « *Ressources minérales des Etats-Unis* », voici quelles sont les principales richesses naturelles de ces régions, et leur production annuelle.

	Fer tonnes	Cuivre kilog.	Plomb tonnes	Zinc tonnes	Houille tonnes	Observations.
Dakotah.	»	»	»	»	25.955	
Idaho.	»	20.190 A	6.344	»	1.500	A. en 1882.
Iowa.	200	»	»	»	4.312.921	
Kansas.	»	»	2.962.147	»	»	
Minnesota.	1.000	»	»	»	»	
Missouri.	49.540	115.000	10.234	18.758 A	1.800.000	A. en 1884. Missouri. — Sud.
Montana.	»	28.805.810	»	»	49.846	
Nebraska.	5.250	»	»	»	»	
Nevada.	»	25.000	3.400	»	»	
Wyoming.	10.222	481.234 A	»	»	829.355	A. en 1883

Ces Etats et Territoires sont aussi fort riches en mines d'or et d'argent. D'après M. Kimbal, directeur de la monnaie, la production de ces deux métaux a été en 1886 :

	Or D.	Argent D.
Dakotah.	2.700.000	425.000
Idaho.	1.800.000	3.600.000
Montana.	4.425.000	12.400.000
Nevada.	3.090.000	5.000.000
Wyoming.	5.000	»

On trouve dans le Dakotah l'étain ; le manganèse dans le Montana et les Montagnes-Rocheuses ; le borax, le nickel, le sel et le soufre, dans le Nevada ; le pétrole et le soufre, dans le Wyoming.

Le coke se fabrique dans l'Iowa, le Kansas, le Missouri, le Montana.

Les eaux minérales ne font pas défaut dans le Far-West, l'Iowa compte cinq sources, le Kansas, quatre ; le Minnesota, une seule, le Missouri, six ; il est probable qu'il en sera découvert d'autres, surtout dans les Montagnes-Rocheuses.

Les chemins de fer de Burlington, d'Atchison, du Missouri et du Pacifique sont destinés à transformer, sous bref délai, ces régions il y a quelques années seulement, complètement sauvages. Ce puissant élément de civilisation permet le transport facile à Chicago dans l'Est et à St-Louis dans le Sud, des produits du sol et de l'agriculture. Il augmente la population, convertit de misérables bourgades en cités populeuses, et des déserts entiers en prairies fertiles et champs bien cultivés. L'élève du bétail s'y fait dans cette région sur une grande échelle, et tout le monde connaît l'immense commerce de porcs amenés à Chicago pour y être préparés en viande salée.

Les limites respectives des territoires dont nous venons de parler sont encore mal déterminées. Les méridiens et les parallèles servent non seulement dans ce cas, mais encore quand il s'agit de fixer les bornes des concessions de terrains et des propriétés acquises par des colons, lorsqu'elles sont mises en exploitation pour la première fois. Et cela est possible, car elles se chiffrent souvent par plusieurs centaines d'hectares.

Pour démontrer la prodigieuse fertilité du Far-West dans la plus grande partie de sa surface, il suffit de citer quelques chiffres qui donneront l'idée de l'accroissement de la population dans ces contrées hier encore désertes. La capitale du Kansas avait 300 habitants en 1855; aujourd'hui elle en compte 175,000. L'état de Minnesota ne nourrissait en 1860 que 170,000 habitants, St-Paul, sa capitale en avait 10,000. Aujourd'hui la population de ce territoire est de un million et demi environ d'habitants, et l'on en compte à peu près autant dans St-Paul, qu'on en comptait, il y a 25, ans dans la région tout entière. L'American Almanach de 1851 donne, pour la population de cette ville, le chiffre de 6,192 habitants.

SOUVENIRS D'UN OFFICIER

DE LA

CORVETTE "L'ARIANE"

NOTE. — Ce chapitre dont la section de Géographie de la Société Académique de Brest a eu la primeur fera partie d'un ouvrage important « Six mois à travers l'Océanie », que doit publier prochainement M. l'Amiral Halligon.

CHAPITRE Ier

L'*Ariane* quitte Tahiti. -- L'île Mangia. — Rencontre d'une jolie femme Européenne et de deux ravissants Babies, dans une île sauvage. — La police des marchés *Rarotonga*. — L'ouragan de 1846. — Comment il se fait que les cochons peuvent quelquefois nuire à la Géographie.

Deux mois à peine s'étaient écoulés depuis ma promotion au grade d'enseigne de vaisseau, lorsqu'un ordre du ministre me désigna pour embarquer sur la corvette l'*Ariane*, en ce moment en armement au port de Brest et destinée à la division navale de l'Amérique du Sud et de l'Océanie.

Le 5 mai 1844 nous faisions route pour ces mers lointaines, et ce n'est qu'en décembre 1848 que nous repassions dans le goulet de Brest, pour venir procéder dans ce port au désarmement du vaillant navire sur lequel nous avions si longtemps vécu. J'ai retrouvé depuis peu les notes prises pendant cette intéressante campagne. Une vie bien agitée, des travaux, des préoccupations de toute espèce, m'avaient empêché jusqu'ici de mettre en ordre ces souvenirs d'un temps hélas! bien éloigné déjà.

Plus tranquille aujourd'hui, je veux puiser dans ces papiers écrits à peu près chaque jour les épisodes les plus intéressants qui ont signalé notre séjour si prolongé dans des pays dont quelques-uns sont même à l'époque actuelle à peu près inconnus.

La première partie de ces mémoires sera consacrée au récit d'une excursion faite dans plusieurs îles de l'Océanie, afin d'y porter secours aux membres des missions françaises que leur dévouement, leur ardent désir d'apporter aux malheureux Indigènes la parole de Dieu, y avaient appelés et dont plusieurs devaient tomber martyrs de la sainte cause, pour laquelle ils avaient, au reste. depuis longtemps fait le sacrifice de leur vie.

Les instructions remises à notre Commandant, par le gouvernenr de Tahiti, M. le capitaine de vaisseau Lavaud, lui prescrivaient de visiter dans l'archipel de Cook, les îles Mangia et Rarotonga ; de séjourner quelque temps dans l'île Opulu, la principale du groupe des Navigateurs; de passer au mouillage des Wallis autant de jours que le désirerait Mgr Bataillon, évêque d'Enos, du diocèse duquel faisaient partie ces dernières îles; puis après avoir déterminé la position géographique de plusieurs terres portées comme douteuses sur les cartes de l'hydrographie française, nous devions nous rendre aux îles Mulgraves et tâcher par tous les moyens possibles d'obtenir sur le sort du capitaine Hyène, d'un baleinier français, les renseignements les plus complets : tout faisait supposer qu'il avait été massacré dans une de ces îles avec une partie de son équipage.

Descendant vers le Sud, l'*Ariane* se dirigeait vers l'archipel des Salomon, où le commandant Dutaillis devait

s'informer des besoins des missionnaires qui, chassés de la Nouvelle-Calédonie par un soulèvement des Indigènes, avaient dû rallier San-Christoval, l'une des îles du groupe pour y fonder un établissement et commencer la conversion des horribles Papous qui l'habitent.

Le gouverneur nous enjoignait ensuite d'aller prendre à Sydney (port Jackson), un repos bien nécessaire après une aussi rude campagne ; après quoi, l'*Ariane* devait, sans relâche aucune, venir reprendre son poste dans la baie de Papeete. On le voit, cette mission ne manquait pas d'intérêt, et les évènements firent que, loin d'être déçus dans l'espérance d'assister à d'émouvants épisodes, que nous faisait entrevoir cette visite à des îles encore tout à fait sauvages, nous eûmes devant les yeux un spectacle tellement différent de ceux qui s'étaient jusqu'alors offerts à nous, que le récit de ces faits qui se sont passés devant moi doit, il me semble, même après un assez long temps écoulé offrir quelque intérêt à mes lecteurs.

Le 18 novembre 1847, la corvette l'*Ariane* appareillait à cinq heures du matin, de la rade de Papeete, remorquée par les canots de la division navale, qu'une légère brise de terre vint aider à nous sortir de la passe.

J'ai dit, en commençant ce chapitre, quelle était la mission que nous allions remplir ; aussi tous à bord eussent été bien joyeux de ce départ si quarante-deux longs mois ne s'étaient déjà écoulés depuis que nous avions quitté les côtes de la Bretagne et nos foyers près desquels, nous disaient les rares lettres que nous recevions de nos familles, le vide produit par notre absence se faisait trop longtemps sentir.

A notre arrivée à Tahiti, nous avions trouvé les Indigènes poussés par les conseils perfides des missionnaires anglais, complètement soulevés contre nous. Jusqu'à la pacification, et la lutte avait été longue, nous n'avions guère éprouvé l'ennui inséparable d'une absence trop prolongée. Notre bien-aimé chef, le vaillant amiral Bruat, obligé de suppléer, par une activité fébrile, au peu d'hommes, au manque de ressources mis à sa disposition, nous laissait à peine le temps de respirer.

C'était chaque jour une expédition nouvelle, des marches forcées, des reconnaissances, des travaux de défense à établir. En fatigant notre corps il donnait à notre esprit un calme que sans cela il n'eut pas sans doute éprouvé. Je raconterai dans une autre partie de ces mémoires, cette existence au jour le jour, ces escarmouches continuelles, cette guerre de montagnes, cette vie des camps, à laquelle même à l'époque où j'écris ces lignes, quoique bien des années aient passé sur la tête du jeune enseigne, je ne puis penser sans un certain plaisir, sans une vive émotion.

Grâce à l'énergie, à la ferme volonté déployée par le chef vénéré qui nous commandait et qui devait, quelques années plus tard, montrer sur une plus large échelle, devant Sébastopol, les qualités brillantes dont il était doué, la lutte avait pris fin. La reine Pomaré s'avouant vaincue était venue solliciter la paix et l'abri du pavillon de la France. C'est alors que l'ennui avait commencé à s'emparer des habitants de l'*Ariane*. Tous, officiers et matelots n'avaient plus qu'un désir, le retour en France, aussi fût-ce avec des transports de joie que fut accueilli l'ordre du commandant Lavaud de se tenir prêt à appa-

reiller. Mais hélas ! ce n'était point encore vers les rives de la Patrie que nous devions nous diriger.

La pauvre *Ariane*, après ce long séjour aux différents mouillages de Tahiti, fut bien mal accueillie à sa première sortie en dehors du récif. Le temps est pluvieux, la bise fraîche du S.-E. — La mer est houleuse, très tourmentée. Tout à bord se ressent de cette longue inaction ; les poulies se brisent ; les manœuvres se cassent ; les voiles se déchirent et nos jeunes matelots, qu'une rude traversée de France en Océanie avait parfaitement amarinés, se trouvent, à leur grand étonnement, en proie à ce ma affreux et ridicule qui rend si pénible pour les novices leur, début dans la marine.

Mais le beau temps ne tarda pas à revenir, et c'est par un soleil splendide que, le 22 novembre, vers 8 heures du matin, nous apercevions les terres de l'île Mangia. L Commandant fait route pour la contourner et se placer devant le village avec lequel il désire communiquer. Dans l'île, il n'existe aucun port, et les fonds sont trop considérables, même à petite distance de terre, pou permettre de mouiller au large. Les embarcations légères ne peuvent accoster que très difficilement ; aussi toutes les communications se font-elles par les pirogues des naturels. Mangia dont la position est parfaitement déterminée est assez élevée (200 m. environ) pour être aperçue, de temps clair à vingt ou trente milles. Elle est très accidentée ; les bords en sont abrupts ; ici on n'aperçoit pas comme sur les rivages de Tahiti, ces riantes vallées qui viennent se terminer à la mer. L'île a environ trente milles de circonférence et son origine est notamment volcanique. La défense de ses côtes n'est pas non plus

confiée à un récif continu et la mer vient presque directement en battre les bords, auxquels un massif de corail qui, en certains endroits, s'en éloigne au plus d'une quinzaine de mètres, sert de brise-lames et d'abri.

L'*Ariane* vint mettre en panne devant le principal village, nommé Ouëroa, qui est situé dans l'Ouest de l'île ; c'est là que doivent venir atterrir les bâtiments qui désirent faire des échanges avec les naturels. Avec les vents généraux, je conseillerai d'attaquer *Mangia* par le Sud, car nous avons pu nous assurer que les courants portent au Nord.

A peine avions-nous arrêté la marche de notre corvette, que deux pirogues montées par des naturels, vinrent se présenter le long du bord. Je venais de recevoir l'ordre de notre Commandant de prendre une baleinière et de me rendre à terre afin de recueillir sur l'île Mangia tous les renseignements possibles. Je partis donc, escorté par les frêles embarcations qui étaient venues offrir leurs services dès notre arrivée devant le village. A peu de distance de terre, je fis mouiller ma baleinière, recommandant aux hommes qui la montaient de m'attendre, et je sautai dans une des pirogues qui m'avaient suivi. C'était, je pus m'en assurer, la seule espèce d'embarcation qui put sans chavirer, franchir, à marée haute seulement, et encore en saisissant le moment favorable, le petit espace qui me séparait du rivage. Le ressac était affreux et les lames pareilles à celles qu'on rencontre sur les barres des rivières, alors que des vents frais soufflent du large. Je ne le cache pas, ce fut avec une certaine satisfaction que je me trouvai, foulant des pieds le rivage sur lequel, au moment où se retirait la dernière lame qui nous

avait apportée, les indigènes avaient, avec une rapidité extraordinaire traîné leur pirogue à une assez grande distance.

Je suivis alors mes guides, qu'entourait une foule assez nombreuse, ne mettant pas en doute qu'ils me conduisaient à la demeure de leur chef. Quel fut mon étonnement, quand après une courte promenade, je me trouvais en face d'un fort joli cottage, aux murailles blanches et le long desquelles rampaient en embaumant des plantes odoriférantes de toutes espèces. A la porte se tenait une charmante jeune femme, véritable figure de keepsake, ayant à ses côtés les deux plus ravissants bébés du monde. C'était la femme du ministre protestant, M. Gill que j'aperçus alors s'avançant vers l'hôte qui leur arivait.

Bientôt assis devant une table, sur laquelle se trouvait servi un lunch des plus appétissants, surtout pour un estomac, qui, depuis fort longtemps hélas ! avait oublié le goût du beurre frais et de la bonne crême, je pus en causant avec le jeune méthodiste avoir sur l'île dont il dirigeait les habitants, les renseignements les plus précis, les plus positifs. Les habitants de l'île Mangia sont répartis en trois villages, soumis à l'autorité d'un seul chef, que je soupçonne fort être un roi fainéant et avoir M. Sibl pour maire du palais. Pour l'aider dans l'administration, le grand chef dispose de six petits chefs ou gouvernants. Quant à la police qui est parfaite, elle est exercée par des constables et moutoïs ou gendarmes. Le village où je me trouvais est le principal de l'île, et sa population de deux mille âmes représentait, à cette époque, la moitié de celle de Mangia tout entière. Ouëvra avait, me racontait mon hôte, été complètement détruit en mars 1846

par une espèce de cyclone qui avait dévasté tout l'archipel. Presque toutes les maisons des naturels, le temple dont la construction venait d'être terminée, avaient été renversés. Les arbres à fruit avaient été abattus ; enfin le désastre causé par cet effroyable coup de vent fut tel qu'une affreuse disette s'ensuivit. Mais déjà lors de mon passage, une partie des habitations avaient été rebâties et crépies à la chaux; d'une blancheur éblouissante, elles offraient à l'œil un aspect d'aisance et de propreté, qu'on est bien peu habitué à rencontrer dans les îles de l'Océanie. Les produits de l'île sont assez variés, et le bon marché auquel on se les procure y attire un assez grand nombre de baleiniers et de caboteurs de Tahiti. On y trouve en abondance des cochons, des poules, des dindons, des canards, des synames, des patates douces, des ananas ; mais ce n'est que par un travail assidu, par des soins peu communs, en général aux Indiens de l'Océanie, que les habitants de Mangia peuvent, malgré le peu de fertilité de la terre, obtenir ces objets d'échange. Ces marchandises se paient soit en argent, soit en indienne, en mousseline ou en outils de fer et d'acier. C'est à la grande influence qu'exerce sur cette population leur ministre protestant, que sont dus ces excellents résultats, et sa femme, la jeune et jolie mère de ces deux amours d'enfant, l'a, me disait-il, beaucoup aidé dans cette œuvre. Loin d'avoir rien à craindre de ses nouveaux correligionnaires, il a su, tout en leur faisant comprendre les bienfaits qu'ils devaient retirer d'un travail soutenu, se faire chérir de tous.

Il paraissait fort heureux des louanges que je lui adressais, sur l'ordre parfait qui grâce à lui régnait parmi

ces naturels, vivant il y a peu de temps encore dans l'état sauvage, et qui tous, sans exception, suivaient aujourd'hui avec le plus grand zèle, les principes de la Religion protestante. Dès que j'eus fait connaître à M. Gill que je désirai faire pour notre approvisionnement particulier des achats de volailles et de légumes, il me fit entendre que j'aurais lieu de me trouver satisfait de la manière dont il avait réglé les transactions commerciales dans les villages de Mangia. Dès qu'un étranger débarque dans l'île, il est reçu par un constable qui l'accompagne et ne le quitte plus jusqu'à ce que ses affaires soient terminées. S'il fait connaître son désir de faire des acquisitions, le policeman fait prévenir les vendeurs, et dans un instant toutes les denrées sont réunies sur la place désignée pour le marché. Un tarif affiché à un poteau indique les limites extrêmes du prix des marchandises, limites qui ne peuvent être dépassées et entre lesquelles les prix varient d'après diverses circonstances. A mesure que l'acheteur se présente devant chaque marchand, celui-ci, par l'intermédiaire du policeman indique le prix qu'il désire. Si vous le trouvez trop élevé, vous refusez et indiquez le vôtre. Si le vendeur est bien décidé à ne pas diminuer le sien, il part en emportant sa marchandise. Lorsqu'au contraire le marché se conclut, l'argent passe des mains de l'acheteur dans celles du constable qui le remet lui-même au marchand, après s'être assuré que la somme sur laquelle on est tombé d'accord est bien exactement celle qui lui a été livrée. De cette manière, toute réclamation sur le paiement, toute altercation devient impossible. Après un premier tour dans le marché, tous les Indigènes dont les prétentions ont été trop élevées ont

disparu, et l'étranger n'a plus à traiter qu'avec ceux qui, dès le début, ont montré une certaine hésitation. Rien de plus prompt, rien de plus loyal que la manière dont se font ces transactions. Aussi j'ai cru devoir m'arrêter un peu longuement sur cet épisode de mon séjour à Mangia qui m'avait fortement frappé.

C'est grâce à cet ordre parfait, à cette excellente police des marchés qu'envieraient bien des villes de notre continent que je pus, en fort peu de temps, me procurer à bon compte, un grand nombre de magnifiques volailles. Mes provisions furent immédiatement embarquées dans la pirogue qui m'avait mis à terre. Après avoir exprimé chaleureusement à M. Gill toute mon admiration pour les résultats obtenus par lui dans la rude tâche qu'il s'était imposée ; après avoir remercié sa charmante femme de sa gracieuse hospitalité, embrassé à plusieurs reprises les joues fraîches et roses de leurs jeunes héritiers, je quittai le rivage de cette île où tous semblaient heureux et rejoignant ma baleinière, je ne tardai pas à rallier l'*Ariane* où, à la vue des richesses que je rapportai, je fus reçu avec des transports d'allégresse.

A six heures du soir, la corvette faisait route, se dirigeant vers Rarotonga, située dans l'O.-N.-O. du monde de Mangia, et à cent ving-trois milles de cette dernière île. Le temps était couvert ; la mer houleuse, l'horizon complètement caché, quand le lendemain à deux heures de l'après-midi, n'ayant pu avoir d'observation, et l'estime nous mettant à quatre milles de l'île, le commandant fit prendre sous petites voiles la bordée du large.

Toute la nuit, par un temps à grains, nous nous tînmes, en courant de petits bords, à petite distance de la posi-

tion présumée de Rarotonga. Le lendemain, au jour, le temps s'étant un peu dégagé, nous aperçûmes la terre dans le S.-E. A dix heures, nous mettions en panne pour prendre à bord deux naturels qui nous indiquèrent le village le plus important de l'île devant lequel la corvette vint s'arrêter à deux milles de terre environ, et conduit par un des indigènes, je me dirigeai vers ces nouveaux rivages.

L'île de Rarotonga est plus grande et plus fertile aussi que celle de Mangia, quoiqu'elle en soit évidemment de même formation que cette dernière. Par un temps doux, on doit la voir à grande distance : car certain de ses sommets atteint huit cent quatre-vingt-dix mètres de hauteur (890^{m}). Le récif qui l'entoure offre comme celui de Tahiti, en plusieurs endroits des coupures qui permettent à de petits navires d'entrer dans l'intérieur de la lagune. Mais l'abri qu'ils y trouvent est des plus mauvais et la tenue détestable. La végétation de Rarotonga rappelle celle de Tahiti ; quand au commerce il est le même que celui de Mangia ; mais quoique des relations fréquentes et même des biens de parenté unissent les habitants des deux terres, ils ne se ressemblent ni sous le rapport de l'intelligence, ni sous celui de l'amour du travail. Ne serait-ce pas un peu la faute du missionnaire, qui dirige la population avec lequel je dois faire connaissance et qui cependant, comme je l'apprends, est le père de Monsieur Gill, dont l'accueil à Mangia avait été si cordial.

Quand je lui racontai les merveilleux résultats obtenus par le père de mes deux chérubins, il m'avoua avec regret qu'il était loin d'être arrivé à un pareil succès. Il habite le village même où je débarquai, qui porte le nom d'A-

varuo, situé dans le Nord de l'île, il en est le principal centre de population. Dans le S.-E. se trouve un autre village portant le nom d'Atonio. Enfin un troisième Arogiani s'élève dans le N.-O. Atanio le plus important après Avaruo offre un mouillage encore plus mauvais que celui-ci et la perte récente de plusieurs caboteurs n'engage pas les autres à le fréquenter. Quant à Arogiani, il jouit encore comme ancrage d'une plus déplorable réputation. C'est, du reste, des trois groupes d'habitations, celui qui fait le moins de commerce et par suite le moins fréquenté. La passe qui donne accès dans le petit port Avaruo n'a guère plus de cinquante mètres de large.

J'appris par M. Gill que l'île est gouvernée par trois chefs, indépendants l'un de l'autre, habitant chacun des trois villages dont j'ai, plus haut, donné les noms. Quant à la population de Rarotonga, elle ne dépasse pas quatre mille âmes. Elle aussi, comme le raconta mon nouvel hôte, fut ravagée par le terrible coup de vent de 1846. L'ouragan commença vers sept heures du soir, souffla d'abord du S.-E., passant ensuite successivement par tous les rhumbs de vent, renversant les arbres, les maisons, tout ce qui se trouvait sur le passage de cette effroyable trombe. Et la tempête dura ainsi jusqu'à quatre heures du matin, laissant comme à Mangia l'île en proie à la plus affreuse disette.

En regagnant mon bord, je passai près de deux baleiniers américains qui embarquaient leurs provisions d'eau et de vivres frais. A deux h. 50 m., j'avais rejoint l'*Ariane* qui, poussée par une belle brise du N.-O., fit aussitôt route au N.-O., se dirigeant vers le groupe des navigateurs. Avant de quitter l'archipel de Cook, je

tiens à déclarer bien haut que je ne mets pas en doute la non existence des îles Boxbury et Aronstrony portées encore sur les cartes de l'hydrographie française. Pour être aussi précis dans mon aperçu, je m'appuis sur des renseignements pris près des capitaines baleiniers, qui ont croisé plusieurs jours dans les parages indiqués par nos cartes comme position de ces îles. Ils ont sondé avec le plus grand soin, sans rien trouver qui eût pu faire constater à la présence d'une terre. Les Indiens eux-mêmes des îles voisines n'en ont jamais entendu parler. Par compensation, on m'a signalé une île dont, dans un intérêt privé, les baleiniers cachent l'existence. Elle serait située par environ 24° 20' de lat. Sud et 159' 30' de long. Ouest. Je ne l'ai vue portée sur aucune carte, même sur celle dressée en 1851 par M. Vincendon-Dumoulin, ingénieur hydrographe de la marine. Il serait bien important de faire reconnaître cette nouvelle terre et de s'assurer de sa position exacte. D'après les renseignements qu'on m'a fourmis, cette île serait basse et les baleiniers cacheraient avec soin son existence parce qu'ils s'y procurent à très bon marché, vu le petit nombre d'acheteurs, les cochons qui y abondent.

EXPLORATION

DU

GRAND CHACO

Rapport adressé au Président de la Société de Géographie par A. THOUAR, *explorateur et membre de la Société.*

A mon cher maître Edouard Langeron,
Vice-Président de la Société de Géographie.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Parti de France le 5 mai 1885, je n'y suis rentré que le 15 juin 1888, après avoir accompli différentes explorations dans le Chaco Boréal et Central.

La première, à travers le Delta du Pilcomayo, fut réalisée sous les auspices du Gouvernement Argentin, de juillet à décembre 1885.

La seconde, de février à juillet 1886, me rendant de Buenos-Aires à Sucre par le nord de la République Argentine, le sud Bolivien, le Chaco Central et Boréal, le territoire des Missions et le Pilcomayo.

La troisième, de décembre 1886 à novembre 1887, à travers le Chaco Boréal, sous les auspices du Gouvernement Bolivien.

Par sa note du 18 novembre 1885, S. E. Monsieur le Ministre de l'Instruction publique à Paris voulut bien me donner avis que sur la proposition de la Commission des voyages et missions scientifiques et littéraires, j'étais chargé par arrêté, en date du 16 novembre 1885, d'une mission scientifique dans le bassin du Pilcomayo.

Avant de vous rendre compte des résultats scientifiques obtenus, et dont une partie vous est déjà connue par les notes et rapports que j'ai adressés au Ministère et que celui-ci a bien vonlu vous communiquer, je me permettrai de préciser en ce qui m'est personnel le but et le caractère réel de ma présence dans l'Amérique du Sud depuis cinq ans.

Ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de le déclarer à la Commission centrale de la Société en février 1884, à la suite de mon premier voyage à la recherche des restes de la mission Crevaux, ce n'est point en explorateur, mais bien en sauveteur que je me présentai devant elle, car jamais il n'est entré dans mon esprit la prétention de me croire, en matière d'exploration, l'émule ou le collègue du regretté Dr Crevaux. — Il ne fallut rien moins que le massacre de cette mission, en avril 1882, et entrevoir la possibilité de sauver les deux survivants dont faisait mention la lettre de M. Milhomme de Carapari (Bolivie) à M. de Lesseps, en décembre 1882, pour me faire considérer comme un devoir l'obligation de marcher à leur secours, absolument comme s'il se fut agi en traversant le Pont-Neuf de me précipiter dans la Seine pour aller les en retirer, tenter de les sauver d'abord, continuer l'itinéraire de la mission, ensuite, faire la lumière sur les causes ignorées du massacre, et m'efforcer

que, derrière cete mission Française, le souvenir du nom français s'affirmât à nouveau dans la réalisation d'un projet qui touche aux intérêts des trois Républiques, de l'Argentine, de la Bolivie et du Paraguay, telles furent mes aspirations et les motifs qui provoquèrent mon retour à Buenos-Aires en mai 1885 ; et si dans le cours de cette denière campagne, je fus honoré de la confiance des différents gouvernements qui voulurent bien m'aider dans mes pérégrinations et s'intéresser à mes études et travaux, je le dois à l'influence morale qu'exerce la Société de Géographie, si hautement honorée et appréciée, dans l'Amérique du Sud, et au prestige qui s'attache à son digne président, dont le nom seul au bas d'une lettre équivaut aux plus puissantes recommandations.

C'est donc à la Société qu'il appartient de prononcer sur la tâche entreprise et les résultats obtenus.

MISSION CREVAUX

Je ne reviendrai pas sur les détails que j'ai déjà eu l'honneur de vous communiquer il y a quatre ans, il me suffit de vous les confirmer et de les compléter par les nouvelles investigations auxquelles je me suis livré, et de les appuyer par les documents que je possède.

Le massacre. — Ce fut dans la matinée du 27 avril, vers 10 heures, que Crevaux arrivant avec ses hommes (20), aborda le territoire de Cavayu-Kepoti. Les Tobas le convièrent à un échange de viande de mouton et de poissons et facilitèrent sa descente à terre en jetant sur un bourbier, qu'il lui fallait traverser, des branches de saule et de bobos.

Accompagné de Billet, de Ringel et d'un bolivien, il sauta à terre ; aussitôt ils furent entourés par un nombre considérable de Tobas qui les massacrèrent à coups de makanas ; l'escorte fut tuée dans la rivière. Haurat, timonnier français, et Carmelo Blanco, marin argentin, se sauvèrent à la nage, mais furent faits prisonniers peu après. Tous les cadavres furent ramenés à terre par les Indiens qui les dépouillèrent de leurs vêtements, et les abandonnèrent sur la plage. Beaucoup avaient le crâne défoncé. Les bagages furent pillés et les embarcations brûlées ; le jeune Francisco Leballos fut fait prisonnier, et racheté par les missionnaires de San-Francisco, au bout de trois mois.

Haurat et Blanco, prisonniers des Noctenes et des Matacos, moururent après six mois des plus horribles tortures.

OBJETS RECUEILLIS DANS MES VOYAGES :

1° Un croquis du cours du Pilcomayo par Crevaux, annoté par Billet (remis à M. Ch. Velain).

2° Un petit mot au crayon de Crevaux au P. Dorotéo le jour même de son départ pour le Paraguay. (Remis à M. Ch. Velain.)

3° Un fragment de gilet de flanelle (en ma possession).

4° Une semelle de bottes . . . . . (id).

5° Une lettre de Crevaux du 15 janvier 1882 à M. Didelot (envoyée au ministre de l'Instruction publique à Paris).

6° Une lettre de Crevaux même date à M. Joseph Crevaux, mécanicien, avenue de Choisy le Roy, 176, Paris (Ministère de l'Instruction publique, Paris).

7° Un baromètre Fortin cuvette brisée .
(Ministère de l'Instruction publique, Paris.)
8° Un parasol. . . . . (id).
9° Un crâne d'européen . . . . . (id).
10° Un crâne d'indien Toba (Cuserai un des assassins de Crevaux). . . . . (id).
11° Six louis d'or perforés par les Indiens. (id).
12° Une lettre de Ringel du 19 avril 1882, à M. Valdez à Tarija (en ma possession).
13° Un revolver d'un des explorateurs. . (id).
14° Une lettre de Haurat au Docteur Acha à Tarija du 17 mars 1882 . (id).
15° Un croquis signé Ringel (mars 1882). (id).
16° Copie d'une lettre de Crevaux de Tupiza le 27 février 1882 au Dr Baldi. . (id).

LES RESPONSABILITÉS

Aux premières nouvelles du massacre, l'émotion fut aussi vive en Bolivie qu'en France ; ici on laissait peser des doutes sur l'action du Gouvernement Bolivien ; là-bas il n'y avait qu'une seule voix pour accuser les missionnaires italiens d'avoir préparé le massacre de la Mission avec l'aide des Tobas.

En arrivant en Bolivie en 1883, je me trouvai donc en présence du gouvernement justement alarmé. Le Dr Antonio Quijarro, alors ministre des affaires étrangères s'empressa de recueillir et faire publier tous les documents officiels échangés entre Crevaux et son département. Il ressortait clairement de toutes ces pièces que des secours

en hommes, argent, animaux et vivres furent offerts gracieusement à Crevaux qui n'en voulut accepter qu'une partie, se refusant d'ailleurs absolument et énergiquement à prendre avec lui l'escorte de cent hommes que le Gouvernement mettait à ses ordres.

En 1884, dans une de mes conférences à la Sorbonne, sous le patronage de la Société j'ai fait cette déclaration, toute à l'honneur de la nation Bolivienne et de son digne Gouvernement ; et je ne saurais trop encore insister aujourd'hui sur ce point, puisque les mêmes rumeurs anonymes se sont renouvelées, alors que, témoin fidèle des attentions pressées et délicates dont sont l'objet les étrangers qui pénètrent sur le territoire bolivien, j'ai le devoir de protester hautement contre ces manœuvres de mauvaise foi et de nature à porter préjudice aux intérêts nationaux.

Ma conduite vis à vis des moines franciscains fut ce qu'elle devait être, et sans négliger de tenir compte des avertissements qui m'étaient donnés de tous les coins de la Bolivie m'invitant à prendre garde à la trahison, je m'élevai toutefois énergiquement contre les accusations portées sur les Missionnaires et que n'appuyait alors ni un document, ni une preuve...

Dans une brochure intitulée :

RELACION DE LO OBRADO PAR LOS PP. MISIONEROS DEL COLEGIO DE TARIJA, EN LAS DOS EXPÉDICIONES FLUVIAL; TERRESTRE AL PILCOMAYO DEL ANO 1882 :

par le P. Doroteo Giannecchini, préfet des Missions, les PP. essayèrent de se justifier de ces accusations en termes quelque peu violents et agressifs à l'égard des Boliviens de la frontière.

Ils ajoutèrent à cette imprudence, la faute de ne pas poursuivre leurs calomniateurs, en demandant une enquête. C'est dans ces circonstances que j'arrivai sur la frontière bolivienne en juillet 1883. Je ne pouvais donc me livrer à des investigations, qu'avec prudence et circonspection. Voilà pourquoi il m'a fallu cinq ans pour arriver sinon à conclure, du moins à vous présenter des déclarations et des documents qui établissent au moins certains faits, d'où se dégagent des coïncidences fâcheuses et graves entre la conduite des moines, lors du passage de Crevaux, et celle qu'ils ont cru devoir observer vis à vis de la dernière expédition bolivienne confiée à ma direction et à mon commandement. Sans formuler d'accusation contre les Missionnaires, je livre à votre examen et à votre appréciation avec pièces et documents originaux à l'appui les deux dossiers suivants :

1° Celui qui a trait au massacre de Crevaux et de ses compagnons ;

2° Celui où sont relatés les agissements des PP. vis à vis de la dernière expédition.

CAMPAGNE DU DELTA DU PILCOMAYO

En arrivant à Buenos-Aires en juin 1885, mon premier soin en face de l'intérêt que voulut bien prendre la colonie française à mes pérégrinations dans l'Amérique du Sud, fut de constituer avec l'aide bienveillant du Dr Simon, un comité international, composé des personnages les plus en renom dans le monde des affaires. Ce comité

avait surtout pour objet d'appuyer mes efforts dans l'ouverture du Pilcomayo à la navigation. Le gouvernement Argentin auquel il fut dénoncé officiellement, voulut bien applaudir à sa formation, et quelques jours après je fus chargé par le ministre de la marine, d'une mission dans le Delta du Pilcomayo, afin de compléter mon itinéraire suivi en 1883 et prononcer sur l'état de navigabilité de cette rivière. Les péripéties de cette marche vous sont connues par la communication qui vous a été faite du rapport que j'adressai au ministre de l'instruction publique à Paris le 24 décembre 1885, il n'y aurait donc pas lieu d'y revenir, si je n'avais tenu, en rappelant vos souvenirs sur ce point, à rendre un dernier hommage à la mémoire de mon infortuné compagnon et compatriote Wilfrid Gillibert, mort à Rio-de-Janeiro des suites des privations endurées.

CAMPAGNE DU HAUT PILCOMAYO

C'est au retour de cette campagne que le Président de la République de Bolivie, me fit inviter à me rendre à Sucre. Ma première résolution fut de m'y transporter en traversant le Chaco à la hauteur du 20°, mais les instances des Boliviens et surtout celles du ministre plénipotentiaire à Buenos-Aires, me décidèrent à renoncer à ce projet qu'ils considéraient comme très périlleux. Je pris donc en conséquence la route du Nord Argentin, par Tucuman ; là je m'adjoignis un jeune et brave alsacien, Théophile Novis, en qualité de dessinateur, qui me suivit résolûment dans mes deux dernières campagnes, luttant

à mes côtés avec la plus grande énergie, mais qui malheureusement ne devait rentrer en France qu'avec un œil de moins. A la fin du voyage, une épine d'algarrobo lui défonça l'œil gauche.

De Cutuman nous gagnâmes Salta en diligence, puis nous prîmes la mule pour ne plus la laisser que le 20 juillet 1886 à Sucre, en passant par Jujuy, Humahuaca, Tarija, Caiza et les Missions.

Arrivés à la Mission de San-Francisco, je songeai à remonter le cours du Haut Pilcomayo encore inconnu dans cette région à travers la Cordilière et à en étudier l'hydrographie. Ce ne fut pas sans de grandes difficultés que je réussis à décider quelques indiens Chiriguanos et Noctenes à m'accompagner dans cette exploration à laquelle Novis ne put prendre part, par suite de violents accès de fièvre.

Le départ eut lieu le 24 mai 1886. Nous traversons le Pilcomayo à la hauteur de San-Francisco, puis par San-Antonio, rive droite, nous nous acheminons à pied jusqu'au huitième rapide de Pirapo-Kai.

Ici nous nous trouvons en face d'immenses blocs de grès rouges qui nous ferment tout passage, et que nous ne parvenons à franchir qu'en nous servant de morceaux de bois comme échelles, pour atteindre les points de contact, et en nous glissant sur le ventre pour profiter des moindres espaces vides ; là c'est nu-pieds qu'il nous faut escalader une de ces roches par 70 mètres de hauteur à pic sur le Pilcomayo qui passe écumant à ses pieds. Plus loin c'est en traversant la rivière à la nage, au risque de nous faire broyer contre les rochers, ou engouffrer dans les remous, que nous passons d'une rive sur l'autre

pour continuer notre marche ; à bout de forces, après avoir passé la grande chute de Pirapo-Ete, tous nos efforts échouent un peu plus en amont, là où le Pilcomayo, court très encaissé dans une gorge formée de deux murailles à pic.

Entre ce point extrême atteint (lat. S. 21° 13' 16" — long. O. Mér. Machareti 0° 15' 40") et la mission de San-Francisco, le Pilcomayo court encaissé à travers deux chaînes des Andes, la 1re celle de Caipipendi, la 2e celle de Aguairenda ou Aguarague. Sa largeur moyenne est d'environ 60 mètres, son courant de 6 à 7 milles à l'heure. Dix-neuf rapides obstruent son cours dont les principaux sont :

Le 8e dit de Pirapo-Kai.
9e id. Pirapo-Guazu.
11e id. Caveerenda.
12e id. Yanca-Pinta.
16e id. Pirapo-Ete.

Le Pilcomayo reçoit à droite la Quebrada de Anca-Guazu, dans la région dite de la Angostura, celle de Pirapo-Guazu dans le voisinage du rapide du même nom, et celle du Pirapo-Ete. Sur la rive gauche celle du Chinu, de Itapinta, Yanca-Pinta, et de Caipipendi.

Les sables de toutes ces quebradas sont aurifères ; dans la quebrada du Chinu, j'y découvris sur la rive gauche, à peu de distance de sa confluence, un magnifique dépôt de spath amer à dolomic.

La chaîne de Caipipendi est généralement formée de masses sédentaires primaires et secondaires antérieures au cétacée où dominent les Phyllades et les Schistes argileux et où abondent le fer oxydulé, des sources sulfureuses et ferrugineuses et le pétrole.

La ligne de division des deux chaînes se note par une dépression assez sensible un peu en amont de Pirapo-Guazu.

La chaîne de Aguairenda ou de Aguarague, appartient à la même formation que la précédente, mais les poudingues et les grès et en particulier le psammite constituent l'ensemble de sa masse.

La muraille de Ita-Kise, au pied du Rocher de Yacunda-Cua, au travers de laquelle les eaux du Pilcomayo ont dû se faire jour pour entrer dans l'immense plaine du Chaco, est un échantillon de cette belle variété psammitique.

La végétation est peu abondante dans les hauts, sur les crêtes à 2 ou 300 mètres se détachent quelques cactus cierges, des samuhus, dans les fonds quelques bouquets de roseaux.

Toute cette région est inhabitée et inhabitable, seuls les Tobas du bas Pilcomayo sur la rive gauche, les Matacos, Noctenes et Chiriguanos, sur la rive droite se livrent sur les bords à la pêche des dorades et des sabalos, excursionnant le long de la rivière en quête de poisson dont ils sont si friands.

Je relevai, aussi soigneusement que possible, le cours du Pilcomayo dans la région explorée et pris les coupes en travers des 19 rapides avec leur dépression minima et maxima.

Peu partisan du mode employé par certains voyageurs modernes qui substituent aux noms indigènes des lieux qu'ils visitent, des appellations modernes, qui sont dans bien des cas l'objet d'une confusion, j'ai toujours respecté scrupuleusement les dénominations indigènes ou in-

diennes dont l'étymologie rappelle tout à la fois à l'explorateur, et le souvenir du lieu et celui de la région. L'idiome des indiens Chiriguanos est riche à cet égard ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte par les quelques exemples qui vont suivre ; c'est ainsi que dans cette dernière exploration à travers leur territoire nous trouvons :

Aguairenda : de *Aguai-Renda*. — L'aguai est un arbuste dont le fruit est très vénéneux et qu'emploient les indiens pour s'empoisonner entre eux. Ils s'en font aussi un ornement sous forme de bracelet à la jambe.

« Rendo », en espagnol « lugar », en français « lieu », d'où Aguairenda lieu de l'Aguai.

Pirapo-Rai. — De *pira*, poisson, *po*, saut, *rai*, petit, d'où Pirapo-rai, petit saut de poisson. « *Guazu* », qualificatif veut dire grand, « ete », le plus grand.

Caveerenda. — De *cavee*, abeille, *renda*, lieu d'où Caveerenda, lieu des abeilles, et effectivement nous trouvâmes à cet endroit une grande quantité de ruches d'abeilles dépourvues de miel.

Yanca-Pinta. — De *yanca*, arroyo, quebrada, torrent et de *pinta*, rouge, d'où Yanca-pinta, arroyo rouge, dont les eaux sont rouges.

Ita-pinta. — De *ita*, pierre, et de *pinta*, rouge, d'où Ita-pinta, pierre rouge.

Ita-kise. — De *ita*, pierre, et de *kise*, couteau, d'où Ita-kise, pierre « couteau », c'est-à-dire en forme, en dos de... Cette muraille est effectivement une stratification de psammite relevée en perpendiculaire et dont l'arrête ressemble assez au dos d'un couteau.

Yacunda-cua. — De *yacunda*, yocare ou caïman, et de cua, trou, d'où Yacunda-cua, trou de caïman. Actuellement il n'existe pas de caïman à cette hauteur, mais il a pu y en avoir autrefois, dans l'épaisseur de la masse de grès rouge qui forme ce rocher, le courant par un brusque changement à l'angle droit y produit de violents remous qui ont creusé sa base où s'y réfugient les « Yacundas » au dire des Chiriguanos.

N'ayant pu pousser notre exploration plus en avant, nous dûmes nous replier sur San-Francisco et nous songeâmes alors à gagner Sucre, par la vallée du Sauces et les contreforts du Tomina. Ce voyage nous coûta les plus énergiques efforts, rongés par la fièvre, nos ressources épuisées, nos animaux éreintés, nous atteignîmes enfin à bout de forces, le 20 juillet 1886, Sucre, autrefois Thuquisaca, l'ancienne capitale des Charcas.

TROISIÈME CAMPAGNE. — CHACO BORÉAL
DE DÉCEMBRE 1886 A NOVEMBRE 1887.

Après quelques jours d'un repos bien nécessaire, je rendis compte au Président de la République, entouré de ses ministres, des résultats obtenus pendant mon premier voyage de 1883, à la tête de l'expédition bolivienne qui traversa pour la 1re fois du sommet des Andes aux rives du Paraguay. Partisan de la navigabilité du Pilcomayo, je m'étais rendu à l'appel du Président dans la pensée que l'on songeait à me faire descendre le cours de cette rivière. Il n'en était point ainsi. Le gouvernement se

préoccupait à juste titre des revendications de la République-Argentine et du Paraguay qui réclamaient la possession des rives du Pilcomayo jusqu'à la hauteur de 22°, et ne voyait plus par conséquent dans le Pilcomayo ouvert à la navigation la voie si nécessaire à ses intérêts. Avant cette exploration de 1883, si glorieuse pour la Bolivie, le gouvernement se croyait possesseur des 300 lieues de cours du Pilcomayo, mais une fois réalisée il ne lui en restait que trente environ.

L'absence d'un traité de limites avait donc provoqué une première déception. Malheureusement ce ne devait pas être la dernière.

On songea alors à relier la Bolivie au Paraguay par une route carrossable à travers une région qui lui soit propre, on choisit la partie nord du Chaco Boréal. On se mit à l'œuvre, mais les sacrifices ne répondirent point aux espérances. 300.000 piastres furent englouties sans résultat pratique, sans même qu'on ait pu traverser de Puerto-Pacheco, point extrême de la ligne, à Carumbei dans l'Izozog, l'autre extrémité.

La rareté de l'eau, l'absence de pâturages, le refus des travailleurs avaient déterminé l'abandon des travaux. D'un autre côté, des différends sérieux avaient éclaté entre le gouvernement et le concessionnaire bolivien qui avait perdu tout prestige.

Le Président de la République, M. Gregorio Pacheco, dans un moment d'enthousiasme, songea à abandonner la présidence au vice-président de la République, pour se mettre à la tête d'une colonne de 1,000 hommes et se lancer à travers le Chaco Boréal... Ce projet ne se réalisa point parce que, d'une part, il n'avait pas été prévu

par la Constitution, et que, d'autre part, des conseillers intimes s'empressèrent de faire entrevoir que la marche d'une colonne de 1,000 hommes avec tout son train de bagages, à travers une région où des équipes de 20 hommes ne pouvaient se maintenir, entraînerait fatalement une déception ou un désastre.

Ce fut dans ces circonstances qu'on décida d'utiliser mes services. Vainqueur du désert en 1883, 1885 et 1886, j'arrivai en Bolivie précédé d'une réputation d'explorateur que le succès de ma dernière campagne dans le delta du Pilcomayo, n'avait pas peu contribué à rendre populaire en Bolivie. On me combla d'attentions et de prévenances, et le projet d'une nouvelle expédition confiée à mon commandement et à ma direction fut accueilli avec enthousiasme... Sur ces entrefaites le gérant bolivien vint en personne assurer au gouvernement qu'il ne restait plus qu'à ouvrir trois lieues de forêt pour relier les sections de l'Izozog à Chiquitos, et établir enfin la communication de P° Pacheco à Carumbei. Cette affirmation avait soulevé des doutes, de la part surtout du ministre des affaires étrangères et colonies et à la suite d'une série de conférences, il fut convenu, sur la déclaration formelle du Concessionnaire, que la colonne utiliserait le sentier pour se rendre de Carumbei à P° Pacheco, sauf à ouvrir les trois lieues qui manquaient à son achèvement ; des instructions précises me furent remises à cet égard, et le départ de Sucre eut lieu le 2 décembre 1886.

En arrivant à Lagunillas, l'effectif fut porté à 70 hommes. La campagne s'annonçait mal, depuis près d'un an il n'avait plu dans l'Izozog. J'adressai à cet égard au

ministère des affaires étrangères une longue communication sur les obstacles qu'aurait à surmonter la colonne pour traverser pendant cette grande sécheresse la zone dangereuse, où tous les efforts avaient échoué jusqu'ici.

Cantonnant le gros de mes forces à Carumbei, je partis avec 10 hommes reconnaître la région et l'état du fameux sentier. Je constatai à ma grande surprise que ce n'était pas trois lieues qu'il s'agissait d'ouvrir, mais une quantité beaucoup plus grande pour relier les deux sections, dont les points extrêmes n'avaient pas même été relevés !... Et cela à travers une forêt de bois de fer sans solution de continuité, un fouillis d'épines et de ronces, où l'eau manquait absolument et les pâturages aussi. D'un autre côté, la Commission instituée en vertu des instructions me présenta son rapport en concluant à l'impraticabilité absolue d'une voie carrossable à travers cette contrée.

Dans ces circonstances j'adressai immédiatement ce rapport au Gouvernement. Entre temps, je reçois du ministre l'ordre de me cantonner au San-Miguel ou dans ses environs, et de suspendre ma marche sur Pº Pacheco. Dans l'esprit du Président de la République, toujours plein d'une sollicitude toute paternelle pour les expéditionnaires, on voulait ainsi soustraire la colonne aux atteintes du choléra qui avait, disait-on, envahi le Paraguay.

L'ardeur des hommes eut à souffrir de ce contre-ordre. La presse de Sta-Cruz, qui voyait avec regret une colonne bolivienne sous les ordres d'un étranger, se livrait contre les membres de l'expédition aux attaques les plus violentes. Le commandant militaire et l'intendant étaient plus spécialement visés. Les gens de la frontière obéis-

sant à des mots d'ordre nous refusaient contre argent comptant jusqu'aux objets nécessaires à notre alimentation. On voulait ainsi dans un but politique, faire, sur notre tête, échec au gouvernement. Le préfet de Sta-Cruz paya de son poste une tolérance coupable.

Un esprit de provincialisme jaloux, égoïste, brutal divise à l'excès les gens du Nord et ceux du Sud. Pour un individu de Sta-Cruz, c'est-à-dire un « Cruzeno », le bolivien de Tarija n'est pas d'abord et avant tout un bolivien ; c'est un « Colla », et l'étranger doit louvoyer adroitement s'il ne veut en rien blesser la susceptibilité de personne.

L'administration de la colonie devenait donc de plus en plus difficile. Des rixes pouvaient éclater d'un moment à l'autre entre les « fronterizos », gens de la frontière de l'Izozog et mes hommes : la haine qui existe entre les Indiens Tapuis de l'Izozog et les gens de Sta-Cruz menaçait également d'entraîner un soulèvement général des Indiens ; je calmai cette effervescence en procédant à la nomination d'un grand chef des Tapuis et je fis face à la situation (les moyens violents m'ayant toujours répugné), avec toute la prudence et le calme que commandaient les circonstances.

La marche sur Machareti fut décidée, et sur ces entrefaites je reçus la note du ministre des affaires étrangères en date du 30 mai 1887 me disant entre autre chose :

« Le Gouvernement se complait à ce que vous ayez « résolu de prendre la route de Machareti après avoir « démontré, jusqu'à l'évidence, l'impraticabilité de la « route du San-Miguel, et se persuade qu'avec l'enthou- « siaste coopération des PP. Missionnaires, il vous sera

« possible de réaliser l'exploration tant désirée du rio « Paraguay.

On comptait sur l'aide et l'appui des Missionnaires dont l'influence sur les indiens du Chaco est aussi considérable qu'incontestable ! J'engageai toute la colonne et poussait hardiment en avant, malheureusement l'eau vint à nous manquer, nous dûmes nous replier, et en voulant revenir à la charge, je me heurtai contre une résistance franchement manifeste.

Les hommes étaient fatigués et épuisés d'une lutte qu'ils soutenaient depuis huit mois dans des circonstances qui devenaient tous les jours de plus en plus difficiles.

C'est alors que pour la troisième fois, contre cette nature rebelle et sauvage, je pris le parti de faire face énergiquement à la situation, n'étant plus d'ailleurs la dupe des influences secrètes et criminelles dont les conséquences brutales avaient eu pour effet d'entraîner le massacre de Crevaux, et après lui, la déroute du colonel Rivas par le vol de sa cavalerie et l'assassinat de dix de ses hommes, le pillage et le meurtre de la petite escorte aux ordres de Moralès, qui fut tué lui et les siens entre Caiza et la colonie Crevaux.

J'envoyai une partie de mes hommes malades et épuisés en ravitaillement à la colonie, et transportai le campement à une aguada abondamment pourvue d'eau, avec vingt et un expéditionnaires des plus robustes, je partis en avant, espérant ainsi en appuyant ma droite sur la rive gauche du Pilcomayo, tourner la zone dangereuse à la hauteur du 22e et atteindre ainsi Puerto-Pacheco. J'avisai le ministère par ma note, en date du 11 août 1887, de ce mouvement tournant et terminai par ces mots :

« Si cette résolution paraît hardie à votre E., je me « permets d'ajouter elle est nécessaire ; ou nous passons ou « nous mourons, mais dans les deux cas, l'honneur du « pavillon et la dignité de l'expédition restent saufs. »

Les incidents de cette marche vous sont connus ; après quelques jours heureux, l'eau vint encore à manquer. Mes forces se réduisirent à dix hommes, puis, en dernier lieu, trois ; nos animaux crevèrent de soif, d'autres furent volés par les Indiens ; nous jurâmes de mourir ensemble ou d'arriver ensemble au Paraguay, dont trente-deux lieues seulement nous tenaient séparés. J'enterrai mes papiers, dissimulés sous un énorme brasier, et nous poursuivons notre route à travers la forêt, à pied, nous alimentant de cactus, des os carbonisés et du cuir bouilli d'une de nos mules. Traqués par une bande d'Indiens tapihetes et tobas, nous résistons à leur surprise par des feintes continuelles, dormant en face d'un lambeau de tente, ou protégés par des trous de mine, nous allions inévitablement succomber, lorsque le colonel Martinez arriva, dans la soirée du 1er octobre, nous délivrer. Je ne voulus point accepter la protection qu'il nous offrit pour nous ramener à la colonie Crevaux ! Nous croyant morts, il s'était résoluement lancé à la recherche de nos restes, mais nous retrouvant vivants et dans l'impossibilité de pouvoir aider à notre marche en avant, il s'y opposait énergiquement ; notre faiblesse était extrême, et nous ne consentîmes à revenir à la colonie que pour ne pas lui faire une obligation pénible de vaincre notre résistance par la force...

Quelques jours après, nous étions à la frontière, et, accompagné de mes fidèles compagnons Novis, Prat et

Valverde, nous nous dirigeâmes sur Sucre. Là, je rendis compte des incidents de cette marche, et procédai à la liquidation des soldes arriérés dûs aux expéditionnaires. Cette besogne terminée, à la satisfaction du ministère, je repris le 22 mars la route de France par la République Argentine, emportant de la Bolivie de précieux témoignages de sympathie et de confiance, et du Gouvernement une lettre signée par le Président de la République et le ministre des affaires étrangères se terminant ainsi :

« Il m'est agréable de vous transmettre aussi, de la « part de M. le Président, les plus expressifs remercie- « ments pour les services prêtés par vous et vos coura- « geux compagnons dans l'expédition au désert. »

Ainsi se termina cette campagne qui dura 11 mois et demi.

ÉTUDES ET TRAVAUX

Dans mon rapport au ministère des affaires étrangères à Sucre, je concluais dans les termes suivants :

« 1° L'ouverture d'une route carrossable devant relier « Sucre à Puerto-Pacheco, par le nord du Chaco Boréal, « est un projet impraticable.

« 2° Il est nécessaire de conclure au plus vite avec les « Républiques du Paraguay et Argentine un traité de « limites pour la sauvegarde des intérêts boliviens dans « le Chaco.

« 3° Il y a lieu de modifier radicalement le système « administratif des Missions, trop exclusives et absolues « dans leur exploitation du Chaco.

« 4° La navigation du Pilcomayo et la construction « d'un railway sur une de ses rives peuvent seulement et « exclusivement mettre d'une façon utile et pratique la « Bolivie en communication avec le « Rio Paraguay. »

Ces conclusions sont le fruit de cinq ans de pérégrinations dans le Chaco et se démontrent par tout un ensemble de notes et d'observations dont le détail embrasse : La météorologie et la climatologie, la topographie et l'hydrographie, l'ethnographie des tribus indiennes, des notes sur les idiomes, la flore, la faune et la géologie.

La partie cartographique comprend : Cent trente planches à grande échelle et à grands détails de mes itinéraires établis jour par jour dans le delta du Pilcomayo, la partie nord et centrale du Chaco et le Haut-Pilcomayo.

Une carte du cours du Pilcomayo depuis San-Francisco de Bolivie jusqu'à son embouchure dans le Paraguay, en face de Lambare, avec des coupes en travers.

Une carte d'ensemble de tout le Chaco Boréal.

Un plan en relief, de 1 m. 13 de large sur 1 m. 21 de hauteur, de tout le bassin du Pilcomayo, depuis sa source dans le massif des Andes, jusqu'à son embouchure.

Une carte des terrains vendus par le Paraguay, avec le cours de cette rivière et celui du Pilcomayo rectifiés, avec la somme des terrains gagnés.

Un itinéraire géographique avec le nom des stations, leurs distances respectives, la nature des terrains, les éléments que trouve le voyageur de Buenos-Ayres à Sucre par Tucuman, Salta, Jujuy, Tarija, Caiza, les Missions, le Haut-Pilcomayo, Sauces et Padilla.

Le nombre des croquis et dessins exécutés par Th. Novis sur place s'élève à plus de 800.

Et enfin tout un recueil de notes sur la situation politique et économique de la Bolivie.

LE CHACO BORÉAL

En quelques mots, je vais m'efforcer de vous exposer l'idée que je me suis faite du Chaco Boréal au point de vue général.

Cette immense région est une plaine sablonneuse, ayant la forme d'un trapèze, limitée à l'ouest par les Andes boliviennes, au nord par la province de Chiquitos, à l'Est par le Rio-Paraguay et au sud par le Rio-Pilcomayo.

La superficie totale est d'environ 8.000 lieues de 20 au degré.

Son plan est incliné du N.-E. au S.-E., son élévation maximum au-dessus du niveau de la mer est d'environ 460 mètres dans le voisinage de Santa-Cruz, et son minimum de 100 environ à l'embouchure du Pilcomayo.

La partie centrale est occupée par un plateau elliptique dont le grand axe, orienté du nord au sud, peut avoir 40 lieues, et le petit axe 30 lieues. Son élévation n'est que de quelques mètres au-dessus du niveau du plan. Trois versants s'en détachent : le 1er dans le N. N.-O., tributaire du grand bassin Amazonique, le 2e dans l'Est et E. S.-E., tributaire du Rio-Paraguay, et le 3e dans le S. S.-E., tributaire du Pilcomayo.

La vue du Chaco dans l'Ouest, soit prise du sommet de la côte d'Aiguairenda ou des cerros de l'Izozog, embrasse

un vaste horizon régulier, uniforme constant qui fond et disparaît à la limite du rayon visuel pour continuer par la même uniformité son développement dans l'Est jusqu'à la rive droite du Rio-Paraguay. Dans le Nord, la forêt s'étend de l'est à l'ouest sans solution de continuité ; dans le sud, de grandes et belles plaines alternent avec des bouquets de verdure et font tâche d'un jaune sale sur cet immense tapis vert. Sa plus grande largeur est d'environ 5 degrés.

HYDROGRAPHIE

Son système hydrographique comprend dans le N.-O. le Rio Parapiti, dont le nom en idiome Tapui, vient de Pari, parip-i-t-i, de « paripi », « qui tue » et de « i » eau, d'où « eau qui tue » à cause de nombreux accidents occasionnés par ses sables mouvants. Il descend des hauteurs de Pomabamba dans les Andes, entre dans le Chaco en amont de Machareti, traverse la grande région de l'Izozog (de « Uopa Ozozò », d'où par corruption « Izozog », c'est-à-dire « endroit où l'eau s'écoule ») formant d'immenses plages sablonneuses, à travers lesquelles l'eau s'infiltre complètement en été, pour aller se reformer plus au nord, courant sous bois, se divisant en deux bras, dont l'un donne naissance au grand lac de Ancararenda, de « Ancara » nom générique d'un poisson et de « renda » lieu, et continue ensuite son cours en allant se jeter suivant les uns dans le Guaporeo Itênez sous le nom de Ubai Magdalena Branco, Slonoma o Mi-

guel, suivant les autres dans le Mamore sous le nom de Sara. Dans la partie centrale nord, il existe deux grandes salines La saline de Santiago et celle de San-José.

Le Latiriquiqui, le Tucabaca et l'Otuquis appartiennent plus spécialement au versant de Chiquitos. On ne possède sur leur cours que des données trop confuses ou incertaines pour en faire ici l'exposé.

Le Timinahas, le Rio-Verde ou Galban sont deux petits arroyos dont le premier descend du plateau central et, courant à l'est, va se jeter dans le Rio-Paraguay à la hauteur de 22°. Le second, un peu plus au sud, paraît se jeter en face du Rio-Piray. Le Flagmament Empela de Azara me paraît être le « Confuso » des Modernes et le Yabebiri ou Fogones des Missionnaires du siècle passé. Il est formé de deux grands lacs à la hauteur du 22°. Il court dans le S. S.-E. et se jette dans le Paraguay un peu au-dessous du 24°.

Quant aux affluents du Pilcomayo, que je n'ai pas encore classés, ils sont si nombreux et si peu importants, que je ne m'arrêterai pas ici à leur description. J'y reviendrai plus tard...

Les zones parallèles respectivement au cours du Pilcomayo, sur la rive gauche, sont extrêmement fertiles et parfaitement irriguées : leur profondeur est d'environ trente lieues.

Le sommet du triangle formé par la confluence des deux rios, se trouve dans la zone inondée, caractérisée par le développement des « Banados » et des « Esteros. » Les premiers diffèrent des seconds en ce que je les considère le plus souvent formés par les débordements du Pilcomayo et du Paraguay, et les seconds exclusivement

par les eaux de pluie ; les uns se trouvent toujours dans le voisinage des rivières, les autres se rencontrent jusque dans la partie centrale, leur périmètre est circonscrit par une ligne de palmiers, et le fond est en forme de cuvette.

OROGRAPHIE

A la hauteur de Machareti, les dernières ondulations des Andes semblent avoir constitué anciennement une chaîne peu élevée qui, se dirigeant dans le N.-E., serait allée aboutir en s'éteignant jusqu'à Chiquitos : les principaux sommets dont le plus élevé n'atteint pas 100 mètres au-dessus du sol, sont orientés dans cette direction du N.-E. dans l'ordre suivant :

Cerros de Chuere, Cartado, Iguitipinta, Aguaraigua, Tamane, Carrillo, Curupautu et San-Miguel de l'Izozog ; tous isolés les uns des autres ou réunis par de légers plis de terrain dont les derniers mamelons relevés du San-Miguel, sont : α, β et α', β', γ', δ', ε'.

Tous ces cerros sont plus ou moins accessibles par leur versant occidental, celui de l'Est est le plus souvent à pic.

Le San-Miguel de Chiquitos et le Miguelito appartiennent à l'axe principal des ondulations qui, partant du centre même du Chaco du N.-O. au S.-E., vient aboutir sur le Paraguay, à la hauteur du 24°, une ramification sur la gauche divise les deux versants du Chamacoco et du Timinahas, du Rio-Verde ou Galban. Sur la droite courant dans le sud, le bassin du Yabebiri est limité par

des plis de terrain qui expirent aux approches du Pilcomayo à la hauteur du 23° 00', dans les environs du tropique.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Les terrains du Chaco appartiennent à l'époque quaternaire et tertiaire. Sur les étages du tertiaire, les éléments désagrégés des roches du système Andin, entraînés à l'origine de la première époque glaciaire, sont venus s'y déposer en masses souvent épaisses.

Dans le nord, les couches argilo-sablonneuses dominent, dans le sud, l'humus apparaît et dans les bas-fonds marécageux du Delta, de grandes tourbières s'y sont formées.

La végétation du nord, uniforme et constante, est surtout caractérisée par une couche de nombreuses variétés de « caraguata », dont les feuilles armées d'épines rendent la marche bien difficile, par la famille des cactus, les « samuhus Eriodendron », les duraznillar et les « quebrachos blancs. »

Ce dernier surtout y est très abondant, il s'y développe sur une surface d'environ 3.000 lieues, dans la proportion moyenne de 50 par 100 mètres carrés !... La hauteur du tronc est d'environ 5 mètres et son diamètre de 60 cent. Il est très employé pour la construction ; mais le plus souvent en Argentine on le débite pour en faire des traverses de chemins de fer ! On ne saurait se faire une idée de la quantité fabuleuse de miel que renferme cette forêt de quebrachos,

Six classes d'abeilles le produisent que connaissent les indiens Tapuis, sous le nom de : *Yattei*, *Tapesna*, *Surâna*, *Carapua*, *Cagusu* et *Yajo*.

Ces abeilles forment leurs ruches dans l'épaisseur des troncs du quebracho. J'en ai observé souvent jusque quatre dans le même tronc. Il est des ruches dont on retire jusqu'à 8 et 10 kilos de miel et de cire. Si nous prenons sur cette surface de 3.000 lieues carrées une moyenne de une ruche par tronc de quebracho, nous obtiendrons un nombre de ruches égal à 8.250.000, qui multiplié par la quantité moindre de miel et de cire que peut donner une ruche, nous aurions ainsi pour 2 kilos, un poids moyen de 16.550.000 kilos et comme les abeilles produisent deux fois par an, on peut estimer une produc tion de 33 millions de kilos de cire et de miel dont on ne tire aucun parti. A la frontière des Andes, seulement, on en utilise une partie inappréciable dans la préparation des dulces, confitures ou sirops. Les indiens Sirionos, Itiru-Coimbac, absolument sauvages, vivant dans cette forêt à l'état de bêtes fauves, se nourrissent presque exclusivement de ce miel. Il est rare sur cet immense espace de trouver un quebracho indemne des recherches intéressées de l'indien.

L'eau y est très rare, et l'Indien y supplée en étanchant sa soif avec la racine d'un crucifère très abondant appelé « yacon » par les gens de la frontière sud et « cipoi » par les Tapuis — de « cipo » plante, et de « i » eau, d'où « plante à eau. » — Il ne croît que dans les terrains sablonneux et ses radicelles fouillent le sol à une profondeur de près d'un mètre. Sa chair est blanche, très aqueuse et légèrement acidulée. Il en est qui donnent jusqu'à trois

et quatre litres de jus. Toute cette zone est dépourvue de pâturages, le climat y est chaud, la température moyenne est d'environ 30°.

Il n'y pleut que très rarement, c'est à peine si dans le cours d'une année, on y observe quatre ou cinq averses, dont l'eau s'infiltre aussitôt au travers de la couche sablonneuse.

A la hauteur du 20° environ, mes observations me permettent de dire qu'il existe une zone de calmes, à la limite extrême des trajectoires parcourues d'une part par les vents du nord, dont le point d'origine est à l'équateur, et d'autre part par les vents du sud, originaires du Pôle. Dans le voisinage de la Cordillère qui forme une gigantesque muraille sur le Chaco, ces deux vents soufflent sur leur parcours avec une intensité souvent violente ; mais dans les parages de la zone calme, en marchant dans l'est, on constate que les vents du sud ou nord, ne soufflent que très rarement et cela très faiblement, alors qu'une brise légère d'ouest s'établit quotidiennement et avec une intensité presque constante.

Les bourrasques et les « tornados » ou « temporales » qu'engendrent les vents du sud, arrivés vers le 20° prennent, presque toujours animés d'un double mouvement de rotation et de translation, la direction du Pilcomayo dans le S.-E., de sorte que cette zone des calmes échappe aux perturbations atmosphériques susceptibles d'entraîner de copieuses averses.

La route carrossable aurait, pour relier Carumbei à P° Pacheco, à traverser cette région, outre que cette zone est couverte d'une épaisse forêt, qu'on n'y voit aucun pâturage, qu'elle est soumise à une sécheresse cons-

tante, extraordinaire, que l'eau y est extrêmement rare, on se trouve en arrivant dans les parages de P° Pacheco en présence d'une difficulté de nature différente, mais non moins redoutable. Les arroyos qui descendent du versant de Chiquitos se confondent avec les Banados du haut Paraguay, et les crues de la Grande « La Guna » de Harayes et forment ainsi, à un kilomètre autour du Puerto Pacheco, une immense nappe d'eau intransitable dans la saison des pluies, et une série de bourbiers et de tourbières qui en rendent les abords extrêmement dangereux.

Quoiqu'il en soit, je divise la superficie totale du Chaco Boréal de la manière suivante :

2.000 lieues. — Zone sèche, terrains sablonneux, inutilisables.

1.500 lieues. — Banados, Esteros, Tourbières.

2.000 lieues. — Terrains fertiles, belles plaines, propres à l'élevage et à la culture, rive gauche du Paraguay.

2.500 lieues. — Terrains comme ci-dessus ; se répartissant en 2.000 lieues rive gauche du Pilcomayo, et 500 lieues entre San-Francisco et Santa-Cruz.

La zone la plus habitée est la rive gauche du Pilcomayo. On y trouve en descendant de Bolivie :

1° Les indiens Tobas, 2° les Chorotis, 3° les Tapihetes, 4° les Tobas et 5° les Tapihetes. L'ensemble de cette population nomade peut atteindre environ 25 à 30.000 individus.

Les Tapuis et les Tapihetes se tiennent en partie soumis dans l'Izozog, et en partie à l'Est de cette région, à l'état sauvage.

Les Itiru, Coimbac ou Sirionos, extrêmement nomades se sont répandus dans la zone sèche.

Les Tobas, les Chorotis et les Tapihetes sont possesseurs en grande quantité de troupeaux de chevaux, mules, moutons, chèvres, bœufs, vaches.

La zone fertile se prête merveilleusement à la culture du maïs, riz, canne à sucre, café, coton, tabac, etc...

Les bois de construction, si abondants dans cette immense région comprennent les espèces suivantes :

Quebraco blanc et rouge.
Timbo id.
Algarrobo id.
Algarrobillo, ou bois de fer.
Gayaque, ou Salo-Santo.
Lapacho, Urundai, Unga, etc...

puis une quantité de bois jaunes et de belles essences dont l'ébénisterie peut tirer parti.

SITUATION ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE DE LA BOLIVIE

Les résultats de cette dernière expédition, organisée à grands frais, ne furent malheureusement pas plus favorables aux intérêts boliviens qu'en 1883. L'exploration du Pilcomayo réalisée à cette époque d'une façon inattendue, avait entraîné pour la Bolivie la perte des deux rives du Pilcomayo au moins jusqu'au 22e. Et celle de 1886-87 vint ajouter encore aux déceptions et aux surprises. Le Président de la République dans son enthousiasme croyait trouver dans Pº Pacheco, le port libre de

la Bolivie sur le Paraguay, mais à la douleur de voir une colonne de 70 hommes, réduite par une nature sauvage et rebelle à un effectif de 4 hommes, vint s'ajouter la cruelle oppression, pour un cœur bolivien et patriote, de sentir et de constater que par suite d'un compromis maladroit et imprudent, P° Pacheco était à juste titre, en vertu d'un engagement, réclamé par le Paraguay.

L'attitude du Paraguay fut en cette occasion aussi énergique que logique, car le concessionnaire bolivien de l'entreprise de la route carrossable de P° Pacheco à Sucre, avait signé en 1885 l'engagement de ne pas établir de douane ou de port sur la rive gauche du Paraguay, sans l'autorisation du Congrès Paraguayen

Son premier acte fut une violation de son compromis : usant de la permission concédée par le cabinet de l'Asuncion, pour reconnaître et étudier la région ; sous cette réserve expresse formelle, acceptée et signée par lui, il créa le P° Pacheco et y planta le drapeau bolivien. De là vinrent les protestations du Paraguay, l'interpellation à la Chambre des députés du 27 août 1887, où notre expédition sur P° Pacheco était qualifiée « d'invasion bolivienne », et enfin la division du Chaco Boréal, riverain du Paraguay, en deux sections militaires sous les ordres du commandant de place de Villa-Hayès avec l'occupation de « Fuerte Olympo » jusqu'à fixation et approbation d'un traité de limites.

Si tous ces évènements imprévus sont venus frapper au cœur M. G. Pacheco, Président de la République, ils n'en ont pas moins été pour le défenseur humble et dévoué des intérêts Boliviens, M. le Dr Juan C. Carillo, mi-

nistre des affaires étrangères, la cause non plus d'une déception, mais bien d'une affliction !...

Quoiqu'il en soit je ne doute pas un seul instant, dans cette situation délicate, que les sentiments de haute justice, qui ont toujours présidé jusqu'ici aux relations amicales des deux nations, sauront, dans la question du territoire contesté, faire la part juste et équitable qui correspond à l'héroïsme bolivien.

La route pratique, économique de la Bolivie au Paraguay passera par le Pilcomayo. Déjà le projet de construction d'un railway sur la rive gauche paraguayenne du Pilcomayo partant de Villa Hayès, a été accepté par le Congrès paraguayen. Deux autres projets similaires sur lesquels le gouvernement Argentin aura à faire son choix, ont également pour but l'établissement d'un railway, partant de Formosa par la rive droite argentine. L'ouverture du Pilcomayo à la navigation est en ce moment même l'objet d'une combinaison financière. Quel que soit la ou les voies qui seront ouvertes, la capitale Sucre ne se trouvera plus qu'à deux jours de l'Asuncion et à 7 de Buenos-Aires, alors qu'actuellement il en faut 40 à ses produits pour atteindre ce dernier point.

Aux avantages, que réserve l'avenir, d'une fructueuse exploitation des riches dépôts aurifères des affluents du Pilcomayo, par le tracé de cette route qui assurera à l'immigration les garanties désirables, à travers une contrée fertile et saine, s'ajoute dans le présent la plus value considérable qu'acquiert le territoire des deux rives du Pilcomayo, dont la surface de 5.000 lieues carrées, fertiles, colonisables, exploitables, propres à la culture et à l'élevage, a été morcelée en partie et vendue sur le pied

de 10 millions de francs, et qui actuellement en représente une valeur de 50.

Deux grands courants divisent l'opinion en Bolivie. — L'un lié par des intérêts du côté du Pacifique, cherchant à étendre ses débouchés de ce côté et à se rapprocher des marchés Chiliens ; l'autre, indépendant, se ressentant des conséquences désastreuses de la dernière guerre, n'a point encore oublié la perte de tout le littoral et l'écrasement du Pérou, son allié, et entrevoit par l'Orient l'avenir de la Bolivie s'unissant au Plata.

L'avenir nous apprendra laquelle des deux politiques, inspirées l'une et l'autre par un sentiment profond de patriotisme, donnera à la Bolivie les garanties de son autonomie, en assurant sa prospérité commerciale et industrielle.

CONCLUSIONS

En terminant, j'ai l'honneur d'offrir à la Société les documents suivants :

1° Copie d'une carte descriptive des provinces du Chaco, etc... par les Missionnaires de la Compagnie de Jésus, 1700.

2° Copie d'une carte descriptive des provinces des nations, Chiriguana, Mataguayo et Vejoses, etc... par le P. Santiago Alavés, 1797.

3° Carte originale des Missions de la Cie de Jésus, dans le Panama et l'Uruguay, etc... par le P. Quirogo, 1749.

4° Frontière du Brésil et Bolivie, comprise entre les rios Verde et Beni, par la Commission Bolivo-Brésilienne.

5° Frontière du Brésil et Bolivie, comprise entre les lacs Caceres et Uberaba, par la même commission, août, 1875.

6° Frontière du Brésil et Bolivie, comprise entre Boa-Visca et les sources du rio Verde, par la même Commission, décembre, 1876.

7° Cours du rio Mamore, entre les confluences du Guapore et du Beni, par la même Commission, décembre, 1877.

8° Cours du rio Guapore entre la baie des Pierres, et l'embouchure du Baures, par la même Commission, décembre, 1877.

9° Cours du rio Guapore, entre le Baures et le Mamore, par la même Commission, décembre, 1877.

10° Frontière du Brésil et Bolivie, entre Maichino de San-Matias et O Boa Vista, même Commission, décembre, 1876.

11° Frontière du Brésil et Bolivie entre le lac Uberaba et la Sierra de Santa-Barbara ou des Salines, même Commission, novembre, 1875.

12° Mes six carnets originaux renfermant mes notes du 26 février 1886 au 18 novembre 1887.

13° Les quatre carnets originaux, contenant une partie des croquis faits sur place, par Th. Novis, dessinateur.

14° Un volume, art de la langue « Moja » avec un vocabulaire par le P. Marban de 1701.

La publication, que je me réserve de faire très prochainement, m'oblige à mon grand regret de ne pouvoir

actuellement me dessaisir de mes travaux sur le Pilcomayo et le Chaco-Boréal, et de dessins croquis de Novis contenus dans mes journaux; quoiqu'il en soit je me tiens à la disposition de la Commission Centrale, si elle estimait intéressante la communication que je pourrai lui en faire.

Saint-Martin de Ré, 7 novembre 1888.

A. THOUAR.

QUARTIER DU MARAIS

au 17me Siècle.

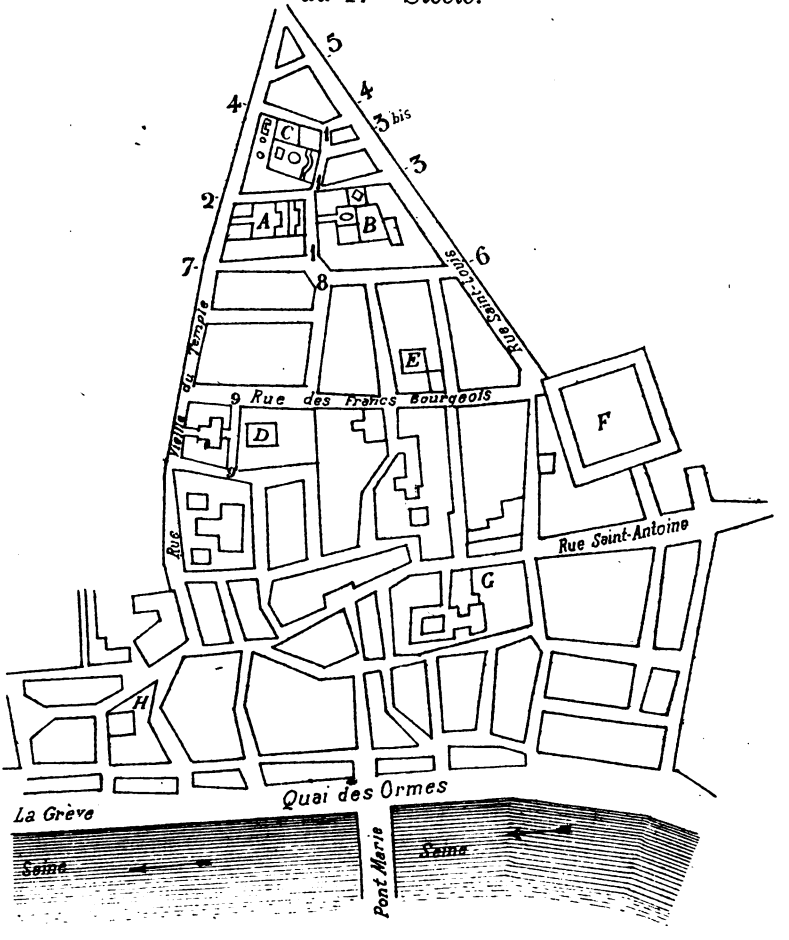

A. Hôtel de Juigné, actuellement Ecole Centrale.
B. Hôtel Guichon de Rosières (1)
C. Hôtel plus considérable avec jardin, ayant encore le cachet du 17e siècle.
D. Couvent des Hospitalières-St-Gervais.
E. Marché des Blancs Manteaux.
F. Place Royale.
G. St-Paul. Les Jésuites.
H. Saint-Gervais.

1. Rue Thorigny (entre A et B).
2. Rue des Coutures St-Gervais.
3. Rue St-Anastase.
3 *bis*. Rue du roi doré.
4. Rue de Beyllême, ancienne rue Neuve St-François.
5. Rue de l'Oseille.
6. Rue du Parc Royal.
7. Rue de la Perle.
8. Rue des trois Pavillons.
9. Rue des Hospitalières Saint-Gervais.

(1) Sa physionomie a complètement disparu : elle est devenue tout industrielle occupée par des fabriques de bronze, produits chimiques, etc.

CHARLES PERRAULT

MON ARRIÈRE GRAND-ONCLE

ET SES CONTES DE FÉES

L'Académie Française, en destinant le prix d'éloquence à décerner en 1890 au meilleur discours sur les Contes de Perrault, œuvre saine, aimable et populaire à jamais, entend-elle opposer cette paisible renommée au fracas des basses et atroces vilenies qui débordent aux seuils mêmes des temples du goût et de la pudeur ? J'aime à le penser ; j'aime à me souvenir de cette leçon reçue dans ma jeunesse : « Qu'il faut avoir de l'âme pour avoir du goût ; que le bon goût n'est pas exclusif, ne craint pas d'étendre le cercle de ses plaisirs, et sent aussi vivement quelques beautés naïves que les plus sublimes (1). » Je me plais à honorer Charles Perrault comme un exemple heureusement choisi, comme un sûr modèle des auteurs « qui n'affranchissent ni leur imagination, ni leur vie des lois de la raison, du bon sens et du bon goût, et qui, bien que ne paraissant qu'au second rang des plus illustres, se trouvent élevés au premier par les suffrages d'une postérité respectueuse et reconnaissante (2). » J'applaudis ainsi de grand cœur à l'émulation et aux travaux d'écri-

(1) VILLEMAIN. Disc. de réception, 1814

(2) DE FALLOUX, Eloge de BOTROU.

vains judicieux et maîtres du genre d'éloquence le mieux approprié au sujet proposé par l'illustre Compagnie. La seule crainte de me montrer à la fois insuffisant et partial m'engagerait déjà fortement à m'éloigner du concours ; mais j'y suis déterminé, surtout, par l'attrait égoïste que m'offre la belle vie de Charles Perrault et nos relations de famille, attrait plus puissant que celui même de ses œuvres. C'est un sentiment que partagera le lecteur, j'ai cette confiance, si je lui présente mon arrière grand-oncle, avec ses Contes de fées, sous un jour nouveau, et entouré des inspirateurs, des confidents et des témoins habituels de ses généreux travaux et de ses plaisirs intimes. Voilà ce qui me sollicite à ne point rester indifférent au vœu et aux hommages de l'Académie, mais à ne m'y associer, à n'y répondre qu'avec une certaine indépendance, et à aborder le sujet sous un titre assez distinct, à le conduire parallèlement aux conditions d'un programme plus circonscrit.

Les Mémoires de Charles Perrault s'ouvrent sur sa naissance à Paris, le 12 janvier 1628 (1). Ils ne nous disent pas si au mois de novembre de la même année, il entendit le canon annoncer la prise de la Rochelle ; et je ne vois pas que ce triomphe du Cardinal, fondateur de l'Académie, l'ait jamais préoccupé. Il eut assez à faire avec ceux de Louis XIV. Aussi intéressants qu'explicites sur les grandes œuvres auxquelles il prit part, sur quelques évènements et personnages du temps, et particulièrement

(1) Certains portraits de Ch. Perrault, entr'autres celui de Torlebat gravé par Ingouf, donnent, pour date fautive, 1633.

sur sa propre parenté, ces mémoires sont muets sur celle de sa femme, dont il ne donne pas même le nom dans le récit de sa conversation avec Colbert au sujet de son prochain mariage. N'écrivant que pour ses enfants, il n'avait pas, en effet, à leur apprendre le nom de leur mère, et de parents maternels, dans le commerce desquels ils vivaient constamment; tandis que la vie privée et publique de ses frères défunts, dignes de bonne et belle renommée, avait droit au pieux et fier souvenir de sa jeune postérité. Mes petites archives, et une tradition deux fois séculaire m'apprenaient bien l'union de Marie Guichon de Rosières avec un Perrault, de la famille des académiciens ; mais les recherches assidues de mon père, et les miennes propres, n'avaient pas encore découvert lequel des trois frères (ils étaient quatre, le docteur de Sorbonne compris), lorsque les éclaircissements les plus complets me furent donnés, presque simultanément, par le Dictionnaire critique de biographie et d'histoire de mon ami M. Jal, et par les dossiers que me communiqua M. Ulysse Robert, au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Ces intéressants documents constatent, de la manière la plus précise et authentique, non seulement le mariage (en date du 1er mai 1672) de Charles Perrault, de l'Académie française, avec Marie Guichon, fille de Samuel Guichon, seigneur de Rosières, et de Marie Langlois de Villepatour, mais aussi la naissance de plusieurs des enfants issus de leur union, et de plus la fraternité de Samuel avec Claude Guichon de Grandpont, mon ascendant direct, alors commandant de quelque château-fort en Franche-Comté, et dont j'aurai peut-être occasion de reparler ci-après.

Dans le Paris du XVIIe siècle, il était, sous la paroisse Saint-Gervais, au Marais, un groupe d'élégants hôtels possédés par la fière noblesse d'épée et de robe, ainsi que par la haute finance, parfois alliées, et que les beaux esprits, par tous recherchés ou accueillis, fréquentaient assidûment. C'était, d'abord, l'hôtel Carnavalet, tout rayonnant encore aujourd'hui du souvenir de madame de Sévigné, puis les hôtels de l'Intendance de Paris, d'Ecquevilly, de la Michodière, d'Herbouville, d'Albret, d'Argenson, d'Estrées, de L'Hospital, de Sens, de Harlay, d'Ormesson, d'Aumont, de Beauvais..., et vers le nord, l'hôtel de Juigné, vulgairement appelé l'hôtel Salé, bâti par un financier Aubert, qu'avait enrichi l'impôt du sel; enfin, vis-à-vis ce dernier, au coin de la rue St-François, devenue rue de Thorigny (1), et de la rue St-Anastase, l'hôtel de Villepatour, occupé jusqu'en 1777 par la famille Guichon, héritière de Nicolas Langlois de Villepatour, président à l'Élection de Châlons, maître d'hôtel ordinaire du roi, receveur de la généralité de Champagne, et payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris. — C'est dans ce milieu que Charles Perrault habitait avec son frère le receveur général, en 1656, comme il résulte de ses mémoires; car c'est là qu'il reçut les premières *Lettres provinciales* de Pascal, publiées la même année. — Charles avait alors 28 ans; et il est hors de doute que des relations d'affaires et de courtoisie, facilitées par le voisinage, existaient déjà entre les financiers Perrault et Samuel Guichon. Ce dernier, receveur général lui-même, et payeur des rentes de

(1) Nom qu'elle portait encore en 1879, et qui était celui d'un président au Parlement de Paris, en 1713. — Précédemment, ce nom avait été porté par Gaspard de Gouyon-Matignon, comte de Thorigny, victime, en 1625, du trop fameux duelliste Fr. de Montmorency, comte de Bouteville.

l'Hôtel-de-Ville après son beau-père, avait alors au moins trois enfants (1) : René, l'aîné, avait cinq ou six ans en 1656, et devint chanoine de Verdun ; Pierre, futur trésorier général des fortifications, en avait à peine cinq ; et Marie, future dame Perrault, était mise au couvent à l'âge de quatre ans, seul renseignement donné sur elle par les mémoires. Un quatrième enfant, Armand-Victor, le plus intéressant par lui-même, et par sa longue intimité avec les Perrault et les deux branches de ma famille, fut chanoine de Notre-Dame-de-Paris pendant cinquante-sept ans (2). Il devint dépositaire du manuscrit des mémoires de Ch. Perrault, à la mort de son dernier fils ; et c'est par lui qu'ils parvinrent à son confrère le chanoine de Fleury, qui les communiqua à l'éditeur de 1759 (Avignon, un volume in-12 de 204 pages.) Le manuscrit, de la propre main de Charles, dit cet éditeur, existait alors à la Bibliothèque du Roi.

---

(1) Ils furent douze, nous apprend une lettre de l'un d'eux, Armand-Victor, en date du 18 janvier 1736.

(2) Voir son grand éloge aux *Nouvelles ecclésiastiques* des 9 juillet et 27 novembre 1748. Charles Perrault, son beau-frère, lui portait une tendre affection, à laquelle celui-ci répondait, et qu'il reporta sur son cousin Perrault d'Armancour, au sujet duquel il s'exprimait ainsi dans une lettre à mon bisaïeul, en date du 8 janvier 1728 : « M. Perrault demeure toujours avec « mon frère (Pierre, trésorier général des fortifications), il est pour nous « tous un grand sujet de consolation et d'édification, tant sa vie est « bien réglée et remplie de bonnes œuvres. Il a pris le bon parti qui est « de se donner à Dieu sans partage. »

(Les *Nouvelles ecclésiastiques* se trompent en prenant le chanoine pour fils de Pierre Guichon, qui était son frère).

Il avait été appelant de la bulle *Unigenitus* à la suite du cardinal de Noailles, dont le successeur, M. de Vintimille, bien que zélé contre le jansénisme, souhaitait qu'à la mort son âme fut *enguichonée*. Plus tard, à l'occasion de son décès, 14 mai 1748, l'archevêque Christophe de Beaumont se mit, par ses rigueurs, en contradiction avec tout son chapitre, qui n'avait pour ce digne confrère qu'une voix d'estime et d'admiration. L'idée qu'avait de la sainteté du défunt cette multitude de magistrats, d'ecclésiastiques, de religieux et d'autres personnes de piété qui assistaient à ses obsèques était peinte sur tous les visages.

Ici déjà me vient, à propos des Contes, une première réflexion. Au début de ses Mémoires, Perrault dit : « Ma mère se donna la peine de m'apprendre à lire. » Touchante parole! premier et pur souvenir! Heureux enfant ! mais rude tâche pour la mère, qui ne put l'accomplir avec succès sans épuiser tout son répertoire d'historiettes apprises de longue date, ou inventées sur l'heure même . — Assurément, Barbe-Bleue hantait depuis longtemps les ruelles ; les loups croquaient les petits enfants peu sages ; les ogres et les fées étaient toujours en querelles. — Encore ! encore ! disait Charlot. Et la leçon ne s'achevait pas sans interruptions, sans promesses, ou sans récompenses de cette sorte. N'est-ce pas sur un tel aperçu que Sainte-Beuve a dit si gentiment de l'auteur des Contes : « Il les avait bus à la source dans le creux de sa main ? »

En 1656, il a donc vingt-huit ans, et dès lors commence sa fréquentation de la famille Guichon, qu'en 1672 il disait connaître depuis plus de dix ans, en annonçant à Colbert son mariage. Il aurait pu dire *depuis quinze ans,* un peu avant que le grand ministre l'eût appelé près de lui. Mais ç'eût été se faire un tort de ce long silence vis-à-vis de son protecteur ; et le vague du temps écoulé dut lui sembler préférable. Douze enfants, je l'ai déjà remarqué, peuplent en quelques années ce logis des Guichon et des Langlois ; et l'on peut juger s'il leur fallut des histoires et des contes de ma mère l'Oie. D'où leur vinrent-ils ? et sous quelle forme ? Du giron maternel, de celui de l'aïeule et des nourrices sans doute encore, en toute simplicité de langage et d'affection. Je soupçonne fort notre oncle

Charles d'avoir été maintes fois auditeur durant cette longue et fertile genèse. Pour narrateur, et surtout pour chercheur dans les anciennes légendes, je n'en crois absolument rien. Ce genre d'érudition ne me paraît point avoir eu jamais sa prédilection. Le style précieux fut même un peu trop longtemps de son goût ; et s'il faisait alors des contes, ils tenaient plutôt de l'apologue recherché que des naïves traditions de famille, qu'il buvait pourtant à l'inépuisable source en nombreuses et belles gorgées. A preuves, ce prétendu conte du *Miroir* ou *Métamorphose* d'*Orante*, celui de la *Chambre de Justice de l'Amour*, *le Dialogue de l'Amour et de l'Amitié*, si admiré et illustré par l'opulent et malheureux Fouquet, et autres frivolités, médiocrement ingénieuses, remplissant à moitié le volume manuscrit qu'il priait Bontems, le premier valet de chambre du Roi, de déposer dans la bibliothèque de Versailles. Je recueille surtout son propre témoignage de l'origine des contes de fées, dans ce bel et bon aveu qui suit le conte de Peau-d'Ane, sans ombre de moralité :

> Ce conte, assurément, est difficile à croire ;
> Mais tant que dans le monde on aura des enfants,
> Des mères et des mères-grands,
> On en gardera la mémoire.

Cette explication lui suffisait ; à moi aussi.

En cette même année, 1656, Samuel Guichon avait acheté la belle terre de Rosières, à demi-lieue de Troyes, reconnue sur ses poursuites et en vertu de lettres patentes de François Ier, domaine de franc-alleu, exempt de foi et hommage, de dénombrement et de droits pour les terres

soumises à la glèbe (1). Bientôt Le Nôtre, conduit ou envoyé par Charles Perrault, en eut dessiné le parc et les jardins qui, avec de nouveaux embellissements, n'ont cessé de charmer les promeneurs de la ville. Claude Perrault restaura la porte et les pavillons, de construction militaire, dont on remarque, maintenant encore, l'élégante simplicité et pureté de proportions. Tous les Perrault s'y rencontraient dans la belle saison, non seulement avec leurs voisins de la rue de Thorigny, mais avec Claude Guichon de Grandpont, alors officier de la maison de l'infortunée Henriette-Marie (2), avec Nicolas Guichon, secrétaire des commandements du grand Condé (3) et avec toute la famille des Langlois de Villepatour, alliée de près aux Saboureux de la Bonneterie, (4) marquis de la Grandville (5), marquis d'Usson de Bonnac (6) etc. — Lafontaine, Voiture, Boileau lui-même après réconciliation, Fontenelle encore jeune, et autres académiciens, étaient souvent de la partie. C'était comme une succursale de l'hôtel de Rambouillet, les galères du bel esprit. (*Note de M. Et. Georges, sur Rosières.* — Am. Aufauvre, journal de l'Aube 25 juillet 1857.)

Tel fut pendant toute sa vie, l'entourage de Charles Perrault, tels furent les témoins journaliers de ses mœurs

(1) *Excursion à Rosières*, par M. l'abbé Et. Georges, *Annuaire de l'Aube* 1874.

(2) Un passeport signé de cette fille de Henri IV, veuve de Charles Ier et les visa qui l'annotent, nous montrent mon cinquième aïeul se dirigeant à la fin d août 1671, sur Cambrai, dont est voisin le hameau de Grandpont, non loin des plages où Charles II, battu déja à Dunbar, puis bientôt à Worcester le 3 septembre, est présumé dèvoir chercher un refuge.

(3) Ainsi qualifié dans son contrat de mariage de 1665. (Lettre de M. Alph. Roserot, conservateur adjoint des archives de l'Aube).

(4) Professeur en droit, érudit. — (5) Conseiller d'Etat. — (6) Ambassadeur.

chrétiennes, de ses labeurs administratifs, si étendus et si consciencieux, de ses succès, controverses et ennuis littéraires. Cette vie active et studieuse, fertile en bien, peu répandue au dehors, se complaisait dans l'intimité, à laquelle il revenait toujours. C'est ce qui nous explique, ainsi qu'il le dit lui-même dans ses mémoires, comment à 44 ans, il choisit pour femme, la fille de ses amis de quinze ans, que depuis sa sortie du couvent, il avait rarement entrevue. Leur union fut bénie à St-Gervais le 1er mai 1672. Les nouveaux époux allèrent habiter rue des Bons-Enfants, puis rue de Cléry, dans la paroisse Saint-Eustache, où furent baptisés leurs six enfants. M. Jal y a relevé la naissance de trois d'entre eux. Le dernier, Pierre, vint au monde le 21 mars 1678; et Perrault perdit sa jeune femme peu de temps après. Leur fertile et heureuse union n'avait duré que sept ans. (*Dossier de la bibliothèque nationale*).

Quelques mois avant son mariage, Colbert l'avait appelé à l'Académie française, 22 novembre 1671, sur la vacance ouverte par le décès de M. de Montigny (1). Il l'avait aussi désigné, avec Chapelain, Cassagne et l'abbé de

(1) Jean de Montigny, né en 1636, d'un avocat général au Parlement de Bretagne, avait été aumônier de la Reine Marie-Thérèse, et nommé évêque de Léon en 1668. Il fut reçu membre de l'Académie française en janvier 1670. Après avoir pris possession de son évêché l'année suivante, il eut à se rendre aux Etats de la province, à Vitré, y fut saisi d'un transport au cerveau qui l'emporta le 26 septembre 1671. Suivant le portrait qu'a fait de lui Mme de Sévigné (lettre du 20 oct. 1671, et s.), il était petit de taille, mais renfermait dans un corps faible un esprit supérieur. Il s'était surtout livré à l'etude de la philosophie, et avait adopté le système de Descartes; mais cette étude ne lui avait pas ôté le goût de la poésie et de l'éloquence, dit Pélisson. Sa prose est correcte, élégante, nombreuse, sa versification coulante, noble, pleine d'images. On a de lui deux lettres imprimées, l'Oraison funèbre d'Anne d'Autriche (Rennes 1666) et des vers publiés dans un recueil de poésies chrétiennes, tome 2. (*l'Eglise de Bretagne*, par l'abbé Tresvaux, 1839.)

Bourzeïs pour former un comité de devises, médailles et recherches historiques qui devint l'Académie des Inscriptions (1). Souvent alors il fut considéré comme le porte conseil du puissant ministre pour des améliorations à introduire dans les règlements ou les usages de la Compagnie : publicité des séances de réception, mode de scrutin, etc.

Des nombreux écrits de Charles Perrault, je ne retiendrai, pour l'instant, à l'exemple de l'Académie, que ses merveilleux Contes de fées ; non seulement à raison de leur popularité deux fois séculaire et assurée de plus longue perpétuité ; mais aussi comme partie essentielle d'un héritage de famille, qui, on le voit, m'est infiniment précieux. Et toutefois, je me permettrai de les contrôler un peu, de distinguer entre eux, de répudier même, pour un seul, à mon très vif regret, un engouement et des éloges que je ne puis croire mérités.

Avant tout, je dois rectifier deux erreurs commises par les écrivains qui ont parlé de ces Contes, faute par eux d'avoir connu les sources d'investigations auxquelles il m'a été donné de puiser. — Les uns ont dit que Charles les avait composés pour ses petits enfants ; Charles Perrault n'a point eu de petits enfants. Ce n'est pas même pour ses fils qu'il les écrivit, ou du moins, les publia. Pierre, le plus jeune, aurait eu 19 ans en 1697, Charles, l'aîné, en avait alors 24. Mais il a eu nombre de beaux-frères tous enfants quand il était déjà dans sa pleine

(1) Louvois l'en exclut dans la suite. Il suffisait qu'il eût été le confident de Colbert. Le peu d'estime de Perrault pour le caractère de ce ministre est, d'ailleurs, consigné dans l'épitaphe qu'il lui destina, qui fit grand bruit alors, et dont voici les deux derniers vers :

Qui n'eut pas le temps de bien vivre
Trouve malaisément le temps de bien mourir.

virilité ; il a eu, de plus, dans sa vieillesse, deux nièces, filles de Pierre Guichon, dont l'une mourut infirme au couvent des dames de Saint-Gervais, et l'autre, Anne Guichon, née en 1692, avait juste cinq ans lors de l'édition de 1697, publiée sous le nom de Ch. Perrault d'Armancour, qui devint, dans la suite, écuyer de Madame la duchesse de Bourgogne (1), et dédiée à Mademoiselle nièce du Roi. En même temps Anne Guichon était appelée Madèmoiselle de Rosières, ou Mademoiselle, tout court, dans la famille. Entre parents cela ne prêtait qu'à la plaisanterie et à l'équivoque (2). C'est à tout ce petit monde que, de vive voix, il répéta les leçons des grands'-mères, avant de les confier au doux génie de sa muse, qui les rendit immortels.

La seconde erreur, provenant comme l'autre de l'ignorance des dates d'état civil, a produit une telle confusion, particulièrement dans la Notice sur Rosières, de M. l'abbé Etienne Georges, qu'on ne sait plus de qui il s'agit quand il représente *les frères Perrault* assistant aux fêtes données en 1678, dans ce domaine, à l'occasion de la paix de Nimègue ; ni s'ils étaient acteurs ou auteurs des pièces de théâtre et de poésie dont il cite quelques vers. Il va jusqu'à dire que le joli poëme de la *Chasse* fut composé par eux (les frères Perrault), à cette époque, pour leur oncle Pierre Guichon. Or, ce poëme de Charles Perrault ne fut improvisé par lui que bien des années plus tard, imprimé une première fois en 1692, chez Coignard,

(1) C'est avec ce titre qu'il est porté comme témoin dans l'acte de décès de son père, 16 mai 1703 (*Dictionnaire de* JAL, p. 1321).

(2) Anne Guichon de Rosières mourut en 1777, dans son hôtel au coin des rues de Thorigny et St-Anastase. (*Voir son testament et autres papiers de famille.*) — Mon grand'père, Philippe Guichon de Grandpont reçut d'elle un modeste legs de dix mille francs.

et l'année suivante dans le recueil même de l'Académie. Cette partie du récit de M. l'abbé Georges est un pêle-mêle fantaisiste, inextricable. — Retenons d'abord, que Pierre Guichon n'était pas encore châtelain de Rosières, en 1678, et ne le devint qu'à la mort de Samuel, son père, en 1685; puis, que les fils de Charles Perrault, neveux dudit Pierre, étaient nés en 1675, 1676 et 1678 même; qu'ainsi, pas plus que *les frères Perrault*, ils n'ont pu offrir le poëme de la *Chasse* à leur oncle. A cela près la Notice sur Rosières est intéressante.

Abordons, enfin, les Contes, qui sont l'objet du concours ouvert par l'Académie, auquel je m'interdis de participer, sans qu'il me soit permis ni possible d'y demeurer indifférent ou étranger.

Si l'éloquence est sujette à maints dangers, comme l'ont pressenti, dès la fondation de l'Académie française, les premiers de nos immortels (1), c'est assurément, surtout, lorsqu'elle est appelée à s'exercer sur une œuvre que des juges compétents ont déjà vingt fois scrutée et acclamée pour l'attrait qu'elle offre à tous les âges, pour son honnêteté, sa candeur, sa correction réputée irréprochable. — Il est dans l'Océan Pacifique, entre nos charmantes îles de la Société et des Marquises, un parage nommé justement l'*Archipel Dangereux*, qu'il faut traverser pour aller recueillir, un peu plus au sud, les perles des Pomotou. La simple hardiesse ne s'y lancerait pas impunément, puisque la science et la prudence consommée des premiers explorateurs ne les préservèrent pas

(1) Un des sujets que se proposaient de traiter les premiers académiciens fut *Les Dangers de l'éloquence*.

tous des écueils. L'éloquence de nos contemporains pourra bien être exposée à de tels risques, en parcourant le cycle des contes de Perrault. Risques à se frayer une route nouvelle, où la témérité ne suffit pas ; risques à suivre, pas à pas, des traces et des sondages amoindrissant le mérite du navigateur ; risques du fond, risques des cieux, risques des vents. Mais à raison même de ces dangers et des habituels sujets de l'éloquence académique, on lui dispute parfois l'honneur et l'enthousiasme excités plus vivement par les magnificences de la chaire, de la tribune ou du barreau. N'en ayez souci, nobles émules. Les bons et beaux exemples, sagement rappelés, valent bien les grandes ou subtiles paroles ; et les couronnes décernées aux talents et aux vertus sont des stimulants aussi sûrs et d'une plus heureuse fécondité que les surprises d'un langage passionné, souvent factice. — Bonne route donc, et fiers succès, grandes nefs ! Je vous suis de près, en toute humilité, dans ma pirogue.

Sans plus de métaphore et sans emphase, je viens vous rendre, aimable ancêtre, le culte que je vous dois, me livrer à la joie de votre belle renommée. C'est à vous même que je m'adresse ; c'est avec vous seul que je veux, à présent, m'entretenir. — Après vos Mémoires qui m'ont bien édifié et attendri, j'aime passionnément vos Contes, dont la bonne et vraie philosophie, si doucement pénétrante, me charme encore plus que leur style inimitable. Je suis porté à croire, oncle Charles, que votre jugement sur l'avenir ne différait pas de celui de Fénelon, devinant « que l'ordre politique d'alors touchait à son terme, et prévoyant, par une sorte d'intuition, le nouvel état de

choses qu'allait amener le mouvement des esprits » (1). — Ne recommandiez-vous pas déjà, comme œuvre de sens commun, l'unification de la législation des provinces et du système des poids et mesures, et de ne conserver du droit romain que les Institutes, vouant tout le reste aux flammes pour diminuer le nombre et la longueur des procès? Nest-ce pas vous encore, enfant de Paris, qui, malgré les résistances, avez ouvert au public le jardin des Tuileries, que venait d'achever Le Nôtre? Je vous *suspecte* d'avoir été, non pas, certes, un démocrate, — un utopiste, — mais un fervent ami des humbles, des petits, des souffre-douleurs, et toujours prompt à demander, à espérer pour eux les consolations et les amples dédommagements.

Et maintenant, grand oncle, à vos Contes :

CENDRILLON m'est aussi chère qu'à vous. Cette fille docile, rebutée et mise aux durs travaux, qui, pourtant, les accomplissait de *bonne grâce*, mérite bien, assurément d'en être relevée, et que l'avenir lui sourie, plutôt qu'aux sans cœur, superbes et dédaigneuses, ses sœurs, dites-vous, dignes de leur mère. Et cette mère, vous êtes bien trop discret, trop respectueux de l'ordre établi, des convenances dominantes pour oser l'appeler de son vrai nom; mais on le devine. Je doute que vous ayez été compris tout de suite. — Ah! qu'elle est donc sage et brave, ma Cendrillon, qui, un peu attardée par le plaisir et la vanité, s'en échappe soudain, dépouillée de ses riches atours, mais sauvant la fragilité de ses petites pantoufles!

---

(1) DE FALLOUX. *Souvenirs. L'évêque d'Orléans et l'abbé* LAGRANGE.

LES FÉES, demandant à boire aux deux sœurs, venues successivement à la fontaine, vous persuadent d'insister sur le même sujet ; et vous faites joliment bien. L'on ne saurait trop intéresser les jeunes filles à cette aménité de cœur, à cette politesse du langage, à tous les témoignages de cette constante bienveillance qui, sans être encore la charité, en donnent l'espoir, et rendent si facile et si doux le commerce de toute la vie.

RIQUET A LA HOUPPE, moins goûté du plus grand nombre, ennemi de la laideur et railleur de la sottise, est peut-être votre chef-d'œuvre. Cet échange de dons et de sentiments, entre l'esprit et la beauté, entre l'âme d'un sage et la brillante enveloppe d'une ignorante, est d'une noblesse et d'une délicatesse qui me touchent. Les disgraciés de la forme et les pauvres de la pensée devraient tous baiser cette page.

Vous n'avez pas voulu seulement que les torts de la fortune, ou les imperfections de la nature fussent corrigés, juste à point, par la baguette magique des fées. Vous entendez, bon moraliste, que l'homme s'aide, qu'il s'ingénie, dès l'enfance, à se préserver de la misère, à se garantir des pièges tendus à sa faiblesse, à son inexpérience. — Les finesses très légitimes du PETIT POUCET sont une leçon bien amusante et bien gracieuse. Je n'ai pas été sans remarquer le soin que vous avez pris de faire de vos ogres de gros niais. En effet, c'est tout ce qu'ils valent, et tout ce qu'ils méritent. Vous doutiez-vous

qu'ils descendaient de vieux Hongrois très pillards et très cruels ? M. Walckenaër a fait de savantes recherches pour nous l'apprendre. Cela ne peut manquer de vous intéresser beaucoup.

Comme contraste à l'esprit ouvert, au cœur valeureux de l'enfant, vous nous présentez un grand dadais, qui ne manque ni de beauté, ni d'autres agréments sans doute, puisque, fils de meunier, il peut être déguisé en marquis, et qu'on le trouve bon, dans la suite, à faire un prince, mais si lâche et si impuissant à se tirer d'embarras qu'il lui faut l'aide astucieuse d'un MAITRE-CHAT — un vrai gascon — pour le débrouiller, et le porter au comble de la fortune et des honneurs. Les nuances de ce curieux tableau sont plus assorties aux mœurs de votre siècle qu'au goût du nôtre. Il n'en reste pas moins toujours vrai, quelque travestissement que l'on donne au pseudo-marquis de Carabas.

LE CHAPERON ROUGE a la prédilection des tout petits enfants. Ce n'est pourtant pas à leur intention que vous l'avez conté, sauf erreur ; pour la plupart, ils n'y entendent pas malice, ou le comprennent tout de travers, selon l'appétit du moment. A preuve, l'histoire de M. Stahl avec la petite Thècle qui trouvait le petit loup bien gentil, parce qu'il n'avait pas mangé la galette. — Les librettistes vous ont plagié ici et ailleurs, et souvent défiguré. L'un d'eux a changé votre loup en rossignol. Au lieu des *loups de toutes sortes*, effroi de votre Moralité,

il met en scène un bel oiseau que le bailli, dont on se moque, exorcise par cette chansonnette à la glace :

Par un brillant ramage,
Il ne faut pas, enfant, vous laisser enchanter ;
Quand une fille est sage,
Elle doit redouter, elle doit éviter
Les oiseaux de passage, etc.

Les acteurs et la musique sont agréables.

GRISELIDIS a une bien bonne vertu, la patience, l'art d'espérer, dit un sage. Vous avez appris sous Colbert qu'elle est également nécessaire aux deux sexes. Les fonctions publiques y prédestinent : c'est un besoin tout particulier pour les administrateurs de la marine. Mais le sujet n'a rien de divertissant ; et les éditeurs l'ont élagué de votre œuvre pour combiner des volumes plus profitables. — C'est mal jugé, et j'en appelle.

Jusqu'à dix ans, et même plus tard, les SOUHAITS RIDICULES nous ont fait rire d'un gros rire, un peu trivial comme le récit, convenez-en. Mais sait-on à qui, et à quel propos vous le contiez ? d'autres ont repris et développé méthodiquement la leçon, tirée d'un mot du catéchisme.
s à leur succès.

BARBE-BLEUE, ah ! Barbe-bleue ! Celui-là est bien fait pour tous les âges, pour les petites peureuses, pour les petits tyranneaux, pour les femmes indiscrètes et les maris scélérats, et aussi pour ces endiablés érudits à qui

il faut, au prix de leurs veilles, souvent infructueuses, une origine ancienne, un lieu certain, un prototype ressuscité. Vous ne vous doutez pas, cher oncle, de tout ce qui circule, à propos de Barbe-bleue, sur Gilles de Retz, sur Canaô ou Conmor le maudit (*ar miliguet*), sur la douce et belle Triphine et sur le miracle de St-Gildas, sur les fresques problématiques d'une chapelle de Saint-Nicolas, dans le Morbihan (1). Ils ont été plus de douze à se disputer la palme de l'archéologie inventive ou divinatrice, et nous ne savons rien de sûr. Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? — Au lieu de votre morale sur les périls de la curiosité, de la désobéissance et de l'indiscrétion, voici ce qu'imagine un des chansonniers de notre 19e siècle pour les pensionnats de jeunes demoiselles :

L'épouse triomphante
D'la mort de son époux,
Rev'nue d'son épouvante,
Fredonnait à genoux :
Bon, bon, bon, la faridondaine...
Lon, lon, la, la faridondon.

Quelqu'un de vos enfants ou de vos neveux, doux aïeul, avait-il la fièvre, et le sommeil tardif vous a-t-il inspiré, à son chevet, le conte de la BELLE AU BOIS DORMANT ? Je m'en doute, en n'y voyant d'autre intention que de conter pour conter, pour distraire et semer quelques pavots ; et j'en deviens presque sûr en vous entendant allonger le récit par une autre aventure d'ogresse qui veut manger belle-fille et pauvres enfants à la

(1) P. LEVOT. La légende de Ste-Triphine et le conte de Barbe-bleue dans le bulletin de la Société académique de Brest.

sauce Robert. — Serait-ce là une petite malice contre les belles-mères ? De votre temps, plus respectueux que le nôtre, ce n'était pas la mode, et je ne vous en crois pas capable. — Non, cher oncle ; cette nuit d'insomnie vous révèle à moi, comme une gloire de la famille autant et plus encore que de l'Académie.

Enfin PEAU-D'ANE !... Oncle vénéré, je voudrais bien n'avoir pas à vous parler de Peau-d'âne. Je crains de vous faire de la peine, et de vous paraître impertinent. Mais, tout ancien et honoré que vous êtes, oncle Charles, vous n'avez jamais eu que soixante-quinze ans, et j'en porte quatre-vingt-deux ; de plus, je n'ai pas de raison d'user envers Jean le conteur, *qui s'en alla comme il était venu*, d'autant de ménagements que vous avez eu pour lui de complaisances. — Eh bien ! franchement : Cette fantaisie de légèreté gauloise *(gallica levitas)*, ne convenait pas à votre caractère et ne vous a point réussi :

Quand Peau-d'âne me fut conté,
Je n'y vis qu'une insanité,
Et j'en souffris, en vérité,
Pour votre chère dignité.

La cause de son écorchement n'est-elle pas odieuse, les détails abjects, le dénouement impossible ? Que sont devenus ce roi guéri de son infernale démence, ces courtisans avides, ce peuple affamé, sitôt que la source immonde de l'or a été tarie ? — C'est une pure allégorie, dit quelqu'un ; il faut en goûter l'esprit philosophique. L'âne est *ceci*, sa peau est *cela* ; l'or autre chose. Eh bien ! je n'ai pas à m'en dédire : L'agrément des détails, les honnêtes précautions

du style ne sauvent de reproche, ni l'inanité du sujet, ni l'indécence du début, ni la trivialité de l'incident principal, ni l'incohérence et l'insuffisance du terme. C'est vide, c'est froid, parfois répugnant, sans ombre d'utilité pratique et de gaîté franche, à défaut de moralité. Mais, si quelque public y tient, et fussiez-vous, là-haut, du même avis que votre neveu, les éditeurs n'en démordront pas de longtemps et réimprimeront *Peau-d'âne* malgré nous. — Ils en paient, chèrement, tant d'autres !

Quoiqu'il en soit de mon irrévérente critique, aimable auteur, chacun de vos contes est, pour l'enfant, une caresse, un sourire, un frais et pénétrant baiser ; bienfait gracieux, inoubliable. Vous êtes de ceux dont un éloquent académicien vient de dire : « Une vie conduite selon les maximes littéraires du XVIIe siècle sera, quelles qu'en soient les proportions, droite et honnête. »

Si du Paradis où vous devez être, oncle aimé, après un petit temps de purgatoire, vos regards peuvent descendre ici-bas, ou si les grands artistes ont le don d'emporter aux cieux quelques traces de leur idéal, l'œuvre de Gustave Doré vous est connue, et vos applaudissements se sont mêlés aux ovations qui l'ont accueilli dans le séjour des âmes privilégiées. — Des horreurs de l'Enfer du Dante, il s'est reposé dans les scènes féeriques de votre douce imagination, si fertile en bonnes vérités et en délicates pensées. — Gustave Doré vous a bien compris, et je l'aime.

— Je souhaite fort, illustre et bon parisien, voir éleve votre bronze, ou au moins votre nom briller en lettres d'or, sur l'emplacement de la nef, aujourd'hui détruite, de St-Benoît, où furent déposés vos restes (1). — Je voudrais trouver réunis, dans un même volume, vos candides et instructifs Mémoires, vos doux Contes (sauf l'exception), votre alerte poëme de *La Chasse*, improvisé à Rosières, et votre compliment si plein de sentiment, de tact et d'élégance à madame la Chancelière, le jour où l'Académie quittait son hôtel pour le Louvre ; — le tout couronné par la bonne page que vous a consacrée Thomas, dans son Essai sur les éloges, par quelques lignes de celui, trop ménagé, de d'Alembert, et par ce que vous avez inspiré à vos plus nouveaux amis. Mais toute votre famille littéraire ne vous aime et vénère pas plus que la mienne.

KENAVEZO, TOUNTOUN MAD, PEDIT EVID OMP (2).

Les cœurs battent pour vous à mon foyer breton.

Brest, 4 février 1889.

A. GUICHON DE GRANDPONT.

(1) Dictionn. de JAL. 2e édition, page 1321.

(2) Au revoir, bon oncle ; priez pour nous.

Eontr est, en celto-breton, la seule expression exacte de *oncle*. Dans le Léon, cependant, le caressant et familier *tountoun* a prévalu.

UN COIN DE BREST

LES TERROUERS DE LANHOURON, LOGUEL OU AN OGUEL, LA BASTIDE, DE M. DE LA HARTELOYRE

Le lieu et convenant de Lanhouron relevait de la seigneurie du Chastel à Recouvrance ; il se divisait en deux parties : Lanhouron-Huelaff et Iselaff (grand et petit) (1). Ces deux villages étaient contigus et se confondaient même en plusieurs endroits. Lanhouron était, en 1639, la propriété de Jean Le Chaussec, sieur de Kerguillerm, maire de Brest, à plusieurs reprises, à partir de 1622.

Lanhouron-Huelaff fut vendu à Vincent Noblet, époux de Claude Le Dall, mariée ensuite à Jacques de Gouzillon, seigneur de Kerinaouen. Noblet portait, dès 1642, le titre de seigneur de Lanhouron ; il mourut à Brest le 1er avril 1645.

Gabrielle, sa fille, devint dame de Lanhouron. Née à Brest, le 2 décembre 1642, elle était mariée, dès 1664, à Pierre de Chertemps de Seuil, baron de Charon, seigneur de Réaux, Saint-Maurice, etc., conseiller du Roy en ses Conseils, lieutenant général au Présidial de *Maraines*, commissaire de la marine et des galères. De Seuil fut envoyé à Brest en 1661 (2) par Colbert, pour diriger

(1) L'orthographe des noms d'origine bretonne est celle des documents sous nos yeux.

(2) De Seuil passa ensuite à la Rochelle et revint à Brest en 1666, chargé, en sa qualité de directeur des places fortes de Picardie et de Champagne, d'une inspection générale et d'une mission à l'étranger

le service du port (1), sous Colbert de Terron son cousin, intendant de la marine en Ponant et résidant à la Rochelle (2).

(5 décembre 1669); commissaire général de la marine à 4,000 livres le 1er janvier 1670; cesse en 1670 d'être chargé de la direction des places fortes, *d'intendant* de justice, police, finances, des armées navales du Ponant le 16 mars 1674, il vint servir le 26 juillet 1678, au port et arsenal de Brest. Le 1er août 1680, il fut pourvu d'une commission de président, à Mortier, au parlement de Bretagne.

Autorisé à se rendre aux Etats, tenus à Vitré le 1er août 1683, de Seuil fut remplacé brusquement dans ses fonctions d'intendant par Desclouzeaux, rentrant de Danemark (27 octobre 1683), où il servait sur l'escadre de Raimond-Louis de Crevant de D'Humières, marquis de Preuilly, seigneur de Lassigny. Treize années après, un sieur Fromentin-Vandeuil, porteur d'un arrest du Conseil d'Etat et accompagné d'un prêtre, se présentait à Brest pour procéder à une enquête administrative (27 février 1696). Desclouzeaux, qui n'avait reçu aucun avis de de Pontchartrain, chargea le contrôleur de Clairambault d'accompagner le sieur Fromentin; il prit bientôt le parti de faire surveiller le commissaire-enquêteur. Voici les motifs qu'il en donne dans sa lettre du 2 mars à de Pontchartrain :

« Le sieur Fromentin-Vandeuil a veu les registres du garde-magasin, « il voist aujourd'huy ceux du controlle. De la manière que lon parle icy « de cet homme et d'un prestre quy est avec luy, ils ne sont guère esti- « més. Le sieur Fromentin-Vandeuil a offert 200 louis d'or à un pauvre « escrivain et luy a promis de le faire commissaire, s'il voulait dire « quelque chose contre M. de Seuil. Je suis convenu avec M. le con- « trolleur qu'il y aurait toujours des gents présents, lors qu'il verrait les « registres, parce que ces sortes de gents pourraient en oster quelques « feuilles et augmenter des zéros à des articles, ce quy pourrait peut-estre « aider à leur mauvaise volonté. »

Les inscriptions en chiffres étaient cependant contraires aux instructions données le 21 mai 1692.

« L'intention du Roy est que vous obligiez le garde-magasin « de mettre dans ses livres de recepte, *au net*, les poids, quantitez et « mesures en escriture et non en chiffres, et qu'il ne soit permis de se « servir de chiffres que pour répetter ce qui aura esté mis en escriture. »

Ces procédés répugnaient à Desclouzeaux qui, dans une lettre à l'intendant général des armées navales, François Usson de Bonreposes, marquis de Bonnac, se dépeignait comme suit :

« J'ay toutte ma vie estè tout uny, rempli de sincérité et je ne vois « guère de ce caractère, 22 juin 1691. »

(1) J.-B. Colbert avait épousé le 13 décembre 1648, Marie Charon, fille de Jacques, *intendant des terres et leuées de la rivière du Loire dans la maison du dit Colbert*. En 1667, Jacques Charon, chevalier, seigneur de Nozieux, St Claude, Villerbon et autres lieux, était conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, grand Bailly et Gouverneur de Bloys.

(2) En 1667, Charles Colbert de Terron et de Longueville, intendant à 2,000 livres, en Seudre, 17 avril 1666, à Brouage, 12 novembre 1669, à

La plus grande partie de Lanhouron-Huclaff, appartenant à de Seuil (1), disparut lors du tracé des fortifications de 1680, *à l'exception d'une portion dont nous parlerons ultérieurement.*

Quant à Lanhouron Iselaff, il fut aliéné par Jacques Le Chaussec, sieur du Froutven, demeurant au manoir de ce nom, en Guipavas, et fils du précédent. La vente eut lieu en faveur du sieur Hubert de Champy, seigneur Desclouzeaux, intendant de la marine, partie pour son compte personnel (1680), partie pour celui du Roy (1684).

Le lieu et convenant de Loguel ou An Oguel s'étendait, en ligne droite, de la moitié environ de la rue d'Algésiras au pavillon central de la caserne de l'Infanterie de marine. C'était la propriété de Marguerite de Gouzillon, fille de Claude Le Dall dont nous avons parlé et de Jacques Gouzillon, seigneur de Kerinaouen ; elle épousa le 18 mai 1682, Charles-Christophe de Penfeuntenyo, premier juge au siège Royal de St-Renan et Brest, seigneur du Louch, séneschal de Brest, y décédé

Rochefort, 6 décembre 1669, intendant de la justice, police et finances du Roy de Sicile, du port de Messine et des armées, des vaisseaux et des galères qui seront envoyés dans les mers de Sicile, 30 mars 1675, décédé à Rochefort le 9 avril 1681.

Sur l'un des registres paroissiaux de Brest, année 1677, on lit la mention suivante : *Marie de Bignicour, veuve de J.-B. Colbert de Terron.*

(1) Je vous envoye le mémoire de M. de Seuil, sur les terres et matériaux qu'il prétend avoir été pris à Brest, tant pour les fortifications de la ville que pour bastir l'hôpital et le logement des gardes (une infirmerie). Ne manquez pas d'examiner ce mémoire, et de rendre compte en quoy consiste le dédommagement qu'il peut prétendre, et sur quel fond ceux quy se sont trouvés en pareil cas que luy, ont été assignés pour leur remboursement, 19 avril 1686.

J'ay seulement reçu un billet avec un mémoire du sieur de Seuil, contenant le desdommagement qu'il prétend, à cause de quelques terres qui luy ont esté prises, où passent les fortifications de cette ville. J'examineray ce mémoire avec les plancs, et auray l'honneur d'en rendre compte à Mgr Desclouzeaux, 29 avril 1686.

le 21 septembre 1683. Marguerite de Gouzillon, demeurant en son manoir de Quérambécam, près Brest.

Partie de ce terrain fut abandonnée à l'hospital général des pauvres de Brest, pour les y *ensépulturer* et le complément donné à l'église des Sept Saints frères martyrs.

Derrière cette dernière portion de terrain se trouvait la Bastide, élevée en 1683 par François-René de Betz, comte de la Harteloyre, décédé, étant lieutenant-général des armées navales et qui commanda la marine à Brest, durant plusieurs années (1). Cette Bastide était à peu de distance de la maison et du *petit jardin* de son beau-frère Desclouzeaux.

Recherchons à présent comment se modifièrent ces terrains après qu'eurent été élevées les fortifications tracées par Pierre de Massiac, sieur de Ste-Colombe, approuvées par le maréchal de Vauban et exécutées par Barthélemy de Massiac, sieur de Kerebest, après le décès de son frère qui eut lieu à Brest, le 15 novembre 1682.

TERRAIN DE SEUIL (*Grand Lanhouron*)

La portion comprise dans l'enceinte des fortifications est représentée par les emplacements occupés à l'hôpital

---

(1) Né à Ambillon, diocèse de Tours, vers 1649, étant âgé de 27 ans, lorsqu'il épousa à Brest, le 22 mars 1676, Jacquette Dollet, née à Brest le 12 juin 1656; Desclouzeaux contracta mariage le 21 juin 1684 avec Claude, née le 19 mai 1657. Elles étaient filles de Nicolas Dollet, sieur de Chateauverd, premier Major du chasteau de Brest et de Louise Bérard.

Françoise de la Harteloyre, mariée à Brest le 29 janvier 1700, à Léon Pelagi (Pelagie), César de Balzac d'Illiers d'Entragues, chevalier, marquis de Gié, lieutenant de vaisseau, mort en 1701, ne laissa qu'une fille Claude-Louise-Jeanne, mariée à Messire Auguste, comte de Rieux, seigneur de Gié. Société académique de l'Aube 1878, p. 379.

Louise, autre fille du lieutenant-général de la Harteloyre, épouse de Antoine-Charles, marquis de Perthuis, chevalier, seigneur de Villebond et autres lieux.

de la marine par les dépendances du service de santé (1) : le réfectoire des infirmiers et les bâtiments à la suite, jusques et y compris le logement des aumôniers, le jardin botanique (2), la cour précédant la Rotonde (3), les cuisines, le logement des dames hospitalières (4), le poste militaire (5) ainsi que par les corderies Basse (6), Haute (7), et la portion de la caserne de l'infanterie de marine affectée au service des compagnies du régiment d'artillerie de marine (8).

TERRAIN DESCLOUZEAUX (*Petit Lanhouron*)

Le 13 février 1684, du Froutven ou Froutguen vendit à Hubert de Champy, seigneur Desclouzeaux, intendant de la marine, « deux portions de terrain s'entrejoignant, « sizes et scittuées sur le bord de la rivière de Penfeld, « despendant du lieu et convenant nommé le Petit

---

(1) Acquisition du 31 décembre 1816 — Héritiers Picaud, 32,077 livres 12 sols.

(2) Acquisition du 24 novembre 1785. Le Bris du Rumain et Tessard, 35,404 livres 18 sols.
Acquisition du 31 décembre 1816. Revelière, commis principal de la marine, à Ingrande, 11,926 fr. 58. Portion louée, 19 avril 1768, comme Jardin aux Simples, 550 livres par an.

(3) Délibération de la municipalité de Brest du 6 mars 1823 et dépêche du 1er avril 1823.

(4) Complément de Parc-an-Coat (terrain de l'hôpital). Achat du 13 février 1684.

(5) Acquisition du 24 décembre 1749. — Héritiers Symon. — A la maison Symon attenaient deux jardins assez étendus, l'un potager, l'autre fruitier. C'est ce qui explique l'apparition dans certaines parties de la cour du bagne, de plantes exotiques et qui a fait conjecturer que le *Jardin aux Simples* se trouvait en cet endroit. La maison Symon était louée, en 1744, à un sieur Chaillat, chirurgien de l'hôpital, qui prétendait l'occuper malgré la défense du propriétaire. Le Ministre dut intervenir.

(6) Achat à l'intendant de Seuil 1686.

(7) — à divers 1743.

(8) — héritiers Symon 1730.

« Lanhouron, dans la paroisse de Lambézellec (1), conte-
« nant deux journaux, suivant le mesurage faict par le
« sieur Garangeau, architecte du Roy, relevant du
« proche fieff de la seigneurie du Chastel, quittes de
« charge, lequel déclara acquérir pour y bastir et cons-
« truire un hospital pour la marine et son jardin ordonnés
« par S. M., pour 520 livres. » Ce terrain se nommait *Parc-an-Coat.*

Ce fut là que l'on éleva l'hôpital commencé le 16 mars 1684 et terminé le 27 septembre 1685, sur les plans de l'ingénieur Siméon Garangeau, par l'entrepreneur Goutteroux, estimé de Vauban (2); il fut incendié le 20 novembre 1776 (3). 31 forçats que l'on ne put sauver

---

(1) Dans celle des Sept-Saints, à partir de 1686.. .. « le 5e jour « d'avril 1686, copie du décret d'érection du *Vicariat de Brest, en Rectorat,* « et de *la portion de Lambézellec qui se trouve enfermée dans l'enceinte* « *des nouvelles murailles du dit Brest,* le dit Rectorat, en date du « 18 janvier, signé *Pierre, comte de Léon,* des patentes de S. M. qui a con- « firmé le dit décret donné à Versailles au mois de février dernier, signé « Louis et de l'arrest du Parlement de Bretagne donné sur le dit décret « et lettres-patentes, en date du 16 mars dernier, ont été duement signifiés « au soussigné recteur du dit Brest; luy enjoint d'y porter estat, après « que le tout a esté registré, ce même jour, sur le greffe de la cour « Royale du dit Brest », signé Roignant, recteur de la ville et paroisse de Brest.

Pierre, comte de Léon, était Pierre Le Nèboux de la Brosse, sacré évêque de Saint-Pol-de-Léon en 1672, mort le 18 septembre 1701.

Le 8 mars 1697, l'intendant de la marine écrivait à de Pontchartrain : « L'évêque de Léon est hors de danger; il a été bien malade et a eu « peur de mourir. Ce qui le fit le plus craindre, est que son seneschal, qui « était de son âge et qui est tombé malade en même temps que lui, est « mort. »

(2) Dépêche de la Cour, décembre 1683.

(3)..... « Mais Monseigneur, il n'était pas de force humaine qui put « sauver l'hôpital; la force du feu était animée par un vent impétueux qui « a embrâsé ce vaste bâtiment, en 3 heures de temps. Si vous aviez « été témoin de cet affreux spectacle, vous auriez tremblé, comme nous, « pour les forces navales du Roy et vous auriez trouvé heureux d'en être « quitte pour la perte actuelle, quoique très considérable ». (Lettre du Commandant de la marine du 21 novembre 1776.)

furent dévorés par les flammes. (Lettre de l'Intendant du 2 décembre 1776). (1).

L'hôpital actuel dont la première pierre fut posée le 16 octobre 1822, lors de la visite dans les ports effectuée par le Ministre de la marine, Pierre-Aimé Gaspard, marquis de Clermont-Tonnerre, ne fut livré au service qu'en 1834 (ordre du vice-amiral Bergeret, préfet maritime). Il occupe, disent les documents, un espace un peu plus étendu que l'emplacement primitif (2).

L'ancien bâtiment (3) était élevé perpendiculairement à l'extrémité de la Corderie haute. Il offrait l'aspect sui-

---

(1) Nous fûmes avertis que le feu venait de prendre à l'hôpital de la marine, dans un grenier au dessus de la salle affectée aux forçats malades, vers l'extrémité du batiment, du côté de O. N. O., d'où venait le vent. Il était si violent, et par rafales, que de moment en moment, le feu faisait des progrès les plus terribles, 22 novembre 1776.

(2) Par dépêche du 17 octobre 1822 (ports et travaux maritimes), adressée au commandant et à l'intendant de la marine, le marquis de Clermont-Tonnerre accepta l'offre qui lui avait été faite, le 7 octobre, de donner son nom à cet établissement et M. le vice-amiral comte de Gourdon, préfet maritime, dans la note dont il a émargé cette dépêche, invitant le directeur des travaux maritimes, M. de Lamblardie, à examiner si l'on ne pourrait pas placer sur la porte d'entrée un Marbre noir avec une inscription en cuivre doré.

(3) Suivant dépêche du 13 février 1691 et sur le rapport de M. François-Arnould de Vaucresson, élève de la marine, cet établissement avait été mis en état de recevoir 1,666 malades et, dans ce but, un fonds de 59,842 livres avait été alloué.

Des Sœurs grises — au nombre de 6 (3 novembre 1687) — aux appointements de 12 écus par an, desservaient l'hôpital au 31 avril 1689. Le 12 mai 1692, la direction du spirituel aussi bien que du temporel, fut remise aux *Frères de la Charité* au nombre de 12, y compris le supérieur et le prieur, ce dernier nommé pour trois ans (12 mai 1759). 6 étaient demandés en augmentation, *les gents que l'on prend pour leur aider, coustant plus au Roy que les Frères de la Charité*, 20 avril 1696. 200 livres par an, 6 juin 1692, ramenés au nombre de 12 (29 juillet 1748). *Les religieux de la Charité* ont remis le service aux *Filles de la Charité* le 1er janvier (27 mars 1769). Marché passé pour 9 ans consécutifs avec ces religieuses, du 11 janvier 1769 au 13 décembre 1777 (29 juin 1776). (*Sœurs grises, Filles de la Charité, établies en* 1633, *par Saint-Vincent-de-Paul, et Mme Le Gras, née Louise de Marillac, qui en fut la première supérieure.* Abbé de Corson, pouillé de l'archevêché de Rennes, tome 3, p. 193. Le 1er janvier 1785, les Filles de la Charité remirent le service aux Filles de la Sagesse. (*La Société*

vant : une cour, le long du rempart ; devant, la chapelle et le cimetière (1) ; les salles élevées sur voûtes ; une terrasse ; devant, le jardin aux simples, composé également de 3 terrasses dont la dernière surplombait la Corderie. On pénétrait dans l'hôpital par une grille en fer placée sur le côté de la *grande terrasse*, et elle était à peu de distance de l'endroit où se trouve la porte *secondaire* de l'hôpital actuel.

Auprès de cet hôpital, et à un endroit que nous ne pouvons indiquer, étaient les casernes élevées dès 1687, pour servir *d'infirmerie* (2).

Ce bâtiment remplaçait l'hôpital existant dès 1670 (3), à la *Redoute*, du côté de Recouvrance, vis-à-vis de l'anse de la tonnellerie ou de la brasserie. C'est ce que montre

---

hospitalière des Filles de la Sagesse fut fondée en 1703, *à Poitiers, par le vénérable Louis Grignion* (*Le P. de Montfort*). de concert avec Mlle Louise Trichet.

En 1730, *elle s'établit à Saint-Laurent-sur-Sèvre* ; de Corson, tome 3, page 221). Le 30 octobre 1789, Anne Salmon, supérieure à Brest, passait avec la marine un marché de 6 années pour avoir cours du 1er janvier 1790. Elles continuèrent, en conséquence, leur service pendant la période révolutionnaire : *Hospitalières de la marine, ci-devant Filles de la Sagesse*, lit-on, dans quelques notes de décès à la mairie de Brest.

(1) A la page 351, du 1er volume de l'histoire de la ville et du port de Brest, M. Levot semble dire que *tous* les noyés étaient enterrés dans le cimetière spécial dont une des extrémités, d'après une délibération de la communauté de Brest du 4 juillet 1757, était là où se trouve la *pompe de la rue de l'Eglise de Notre-Dame de Recouvrance*. La vérité est que l'on y enterrait les cadavres noyés de la population *civile* ; quant à ceux appartenant à la marine, ils étaient transportés à l'hôpital maritime, c'est ce qu'indique une lettre de l'intendant du 14 novembre 1692, relative à un garde de la marine, tué en duel. « J'ai fait porter ce garde à l'hôpital où l'on enterre ordinairement les gens qu'on trouve noyés. »

(2) Dans les casernes que j'ai fait faire près l'hôpital, il y a présentement plus de 257 couchettes (Desclouzeaux 1690.)

(3) Vers cette même époque, il existait aux environs du Fort-Bouguen, et dans une partie enclose dans l'arsenal depuis très longtemps, le *vieux hôpital* mentionné dans une délibération de la municipalité de Brest du 14 floréal an 2. C'était, peut-être, une succursale de l'établissement de 1670. Il est plus probable que ce fut le bâtiment *remplaçant l'hôpital des Carmes*, incendié par l'imprudence des soldats de marine, en l'année

la lecture de l'acte de décès de Désir Olivier, mort sur les travaux de Poultaniou, et transporté *à l'hôpital de la Redoute*, 9 août 1670, Eglise de Notre-Dame de Recouvrance. C'est de la *Redoute* que se fit l'évacuation des malades et du matériel d'hôpital, lorsque l'édifice élevé à *Parc-an-Coat*, fut en état de les recevoir (27 septembre 1685).

C'est vraisemblablement l'établissement de la Redoute que mentionnent le mémoire de l'intendant de Seuil du 6 octobre 1670 et la lettre de Duquesne du 6 janvier 1672. (Levot, vol. 1, p. 132 et 138).

Une installation définitive avait fait place au provisoire décrit dans le mémoire du 13 mai 1681, de Seigneley à son père, mentionné à la page 166 du volume 1, Levot. Au moment de l'évacuation, on voyait attenant aux salles, un jardin, et dans les environs la chapelle, une maison pour l'aumônier, une autre pour l'économe. Ces détails sont extraits d'une lettre du 8 juin 1686, par laquelle Desclouzeaux rend compte à Seigneley que le capitaine de vaisseau et de port Herpin, s'était de sa

---

1665, et dont il est question dans le préambule des lettres-patentes de mai 1691, constitutives de l'hospice civil de Brest.

Son emplacement se distingue, sur la rive gauche de la Penfeld, à la hauteur du village du Salou, dans le plan dit de 1670, inséré dans l'ouvrage de M. Levot, vol. 1.

Son indication, par la lettre M dans la nomenclature des édifices portés à la légende, n'a pas été reproduite à l'intérieur du plan, comme elle se voit dans celui de même date, inséré dans l'annuaire de la Société d'Émulation de Brest (1837), dont le plan Levot est une reproduction.

Aux indications fournies par M. Levot pour démontrer l'inexactitude de la date de 1670 donnée au plan, nous ajouterons qu'il existe un pont, ou barrage du Moulin-à-Poudre qui fut effectué en 1692 seulement. (Lettre du 22 août, intendant.)

propre autorité, établi dans les dépendances de l'établissement nouvellement évacué (1).

Le jardin aux simples fut installé sur la proposition du commissaire de la marine et de l'hôpital Sanguinière (2), au moyen d'un prélèvement de 3,000 livres, sur les 10,000 montant *du provenu des hardes des matelots et soldats, morts sans héritiers, pendant les années antérieures*.

En janvier 1744, c'est-à-dire au moment où l'on s'occupa de la construction de la Corderie haute, il fut transféré dans le jardin botanique actuel. La partie principale de ce terrain consistait, à l'époque qui nous

---

(1) Il y avait une sorte d'atténuation de la conduite du sieur Herpin et dont l'intendant ne parle pas dans son compte-rendu. Les logements étaient fort rares ; le capitaine de port Herpin avait été contraint de quitter le domicile qui lui avait été concédé dans un *vieux magasin du Roy*, sur le quay de Recouvrance, situé devant l'ancienne chapelle de Notre-Dame (aujourd'hui le 1er magasin du service des subsistances), le bâtiment avait été adjugé le 14 janvier 1684, au sieur Le Duc. Partie avait été réservée pour l'élargissement du quai. Herpin « *avait alors mis une « partie de son bien pour faire bâtir une maison sur le port du côté de « Recouvrance* », 15 avril 1697, près une cale qui, de 1756 à 1779, portait le nom de la cale à la *cabane Herpin* ; c'est celle que l'on nomme cale de la chaîne, qui y était établie dès le 9 janvier 1698. C'était là une sorte de bureau, d'où cet officier « *portait des secours qu'il faut donner aux vaisseaux du Roy* » (15 avril 1697). Cela ne suffisait pas à Herpin qui eut alors, vraisemblablement, la pensée de se donner plus de confortable en s'accaparant des terrains de l'ancien hôpital. Il mourut à Recouvrance le 13 juillet 1707.

(2) « Le Roy a accordé au sieur Sanguinière, une commission de com- « missaire de la marine, et luy a donné l'ordre de se rendre à Brest. « Comme il a esté fait Maistre des Eaux et Forests, qu'il a, par ce » moyen, beaucoup de connaissances de la bonne et de la mauvaise « tenue des bois, S. M. le charge de ceux quy seront fournys au port de « Brest » (23 janvier 1691).

L'intendant Desclouzeaux eut à supporter, en maintes circonstances, les tracasseries du commissaire Sanguinière qui, à l'occasion, portait plainte directement au Ministre comme tout le personnel de l'époque et même postérieurement. Aussi l'Intendant écrivait-il au Ministre, à la date du 8 juin 1693 :

« Le sieur Sanguinière, sous-commissaire, m'a apporté ce matin copie « de l'ordre du Roy qui le commet *inspecteur général des hôpitaux de « Brest ;* je n'avais pas seu cette nouvelle dignité. »

occupe, en une maison de maître avec un jardin à deux terrasses, et derrière la portion *louée par la marine, pour servir de jardin aux simples*. Comme nous l'avons dit précédemment, et dans un renvoi au bas de la page 3, le jardin à deux terrasses fut acquis par la marine le 14 octobre 1785, au prix de 35,404 l. 18 s., en constitution de rentes 5 %; le reste, en 1816, 11,925 fr. 58.

Ce fut en 1712 que ce terrain cessa d'appartenir à la famille de Seuil. Le fils de l'Intendant, Pierre de Chertemps de Seuil (1), marquis de Charon, colonel du régiment de Bigorre (1703), l'avait vendu le 8 août, au sieur Jacques Symon, ancien maire de Brest, décédé le 19 juin 1748, à l'âge de 80 ans. Dans un acte de partage des propriétés Symon, des 7, 8, 9, 10 juin 1763, on voit que *l'ancien* jardin aux simples était situé *derrière* la seconde terrasse du jardin de cette propriété ; qu'il existait un escalier pour la fréquentation desdites terrasses, que la dernière touchait aux remparts ; enfin, la porte de ce jardin, entouré de murs de tous côtés, donnait sur la rue qui conduit à l'hôpital, c'est-à-dire sur la portion cédée par la ville, en 1823, et qui forme la cour précédant la Rotonde.

Quelques années avant la vente de 1684, 5 ou 6 ans est-il dit, dans les documents, vers 1680, Desclouzeaux avait acquis, pour son compte personnel, deux courtils moyennant 2,280 l., *Parc-Dirac-ar-Guer-Huelaff* et

(1) Pierre de Chertemps naquit probablement a Brest. Dans un acte du 22 décembre 1670, à la rédaction duquel il était présent (église des Sept-Saints), on lit : « Ricard, prestre, signe pour son disciple, Pierre « Chertemps ». Ricard était l'aumônier de la chapelle de l'Intendance, attenant à la maison du Roy, sur le quay, et demeurant *néanmoins à St-Pierre-Quilbignon*, dit un autre acte.

Iselaff où se trouvaient les jardins de Rosselin et *Parc-an-Ros*. Il avait en outre acheté, le 18 octobre 1690, « à « la *fabrice* des Sept-Saints, pour 15 livres tournois, au « terrouer de Loguel, un parc avoisinant sa maisonnette « avec la condition de célébrer, une fois l'an, une messe « à haute voix sur le grand autel de la dicte église des « Sept-Saints, le jour et feste de St-Michel, patron du « dit seigneur, à la gloire du sainct et à l'intention du « dict seigneur, à commencer le jour de la feste du dict « *St-Hubert et ainsy continuer à jamais.*

. . . . . .

« ..... Sçavoir est, ez dépendances d'un lieu et con- « venant appelé Loquel, situé en la paroisse de Lambé- « zellec, en dehors et proche de la muraille de cette « ville, appartenant à la fabrice des Sept-Saints, un « petit parc situé à l'orient, proche la fontaine vulgaire- « ment appelée Loquel, à l'occident, la maison que mon « dit sieur l'Intendant a fait bastir dans ce terrain au dit « lieu du septentrion, au terrouer nommé Poullic-al-Leas, « au midy, au chemin menant de *Kerammar* au bourg de « Lambézellec : le dit parc contenant 17 chaisnées 1/2, « relevant du fieff proche du Roy, soubz le ressort de ce « siège, quitte de rente, chef-rente. »

Ces deux courtils et la portion de Loguel occupaient es emplacements sur lesquels s'élèvent les édifices suivants et leurs dépendances :

Moitié environ de l'esplanade de la caserne de l'Infanterie de marine, de la Majorité générale, au pavillon du milieu (*portion de Loguel, cédee par les Sept-Saints*) ;

Partie de la rue de la Mairie au devant (*Dirac-ar-Guer Huelaff et Iselaff*) ;

Pharmacie centrale et le Bagne (*Parc-ar-Ros*) ; cette étendue de terre comprenait 41 ormeaux ;

L'ancienne caserne des compagnies d'ouvriers d'Artillerie de la marine (*Parc-Dirac-ar-Guer Iselaff*);

Le pâté de maisons bordant les rues de la Mairie, Fautras et Haute-Richer (*Parc-Dirac-ar-Guer Iselaff où se trouvaient les jardins de Rosselin*, sur la rue Fautras, rejoignant *Parc-ar-Ros*, c'est-à-dire le terrain du Bagne);

La seconde portion de l'esplanade de la caserne de l'Infanterie de marine, du pavillon du milieu à la partie de cet édifice affectée au casernement des compagnies d'ouvriers d'Artillerie de marine (*Parc-Dirac-ar-Guer Iselaff*) ;

Derrière, entre la Bastide de la Harteloyre et Poullic-al-Leas, près Keramar, propriété en 1694 de François de Porzmoguer, sénéchal de la juridiction du Châtel, de la famille du héros de la Cordelière (1), se trouvait la petite maison de l'intendant Desclouzeaux et son *petit jardin* fréquemment mentionné dans sa correspondance.

Ce fut là que cet intendant reçut à diverses reprises Jérôme Philyppeaux, comte de Maurepas, puis de Pontchartrain (2), notamment du 13 juin au 13 juillet 1694, avec une affabilité dont le souvenir n'était pas encore

---

(1) Hervé de Porzmoguer, né à Ploumoguer. Combat du 10 août 1513. devant St Mahé de Fineterre, entre la *Marie-la-Cordelière* et la *Régente*, Voir Jal, annales maritimes, année 1844. Les éphémérides, placées en tête de l'Annuaire de la marine, le nomment *Primauguet* ainsi que les listes de la flotte. D'après M. Luzel, dans son travail ayant pour titre : *Testament de Nicolas Coetanlem, sieur de Keraudy*. Bulletin de la Société d'études scientifiques du Finistère (6e année, 1884, 2e fascicule, p. 25), Porzmoguer n'était pas un *marin*, mais le *capitaine d'une compagnie* de soldats embarqués sur la *Cordelière*.

(2) Lettre de la Cour du 15 septembre 1699, marié le 19 février 1697 à Eléonore-Christine de Roye de la Rochefoucauld, fille de Frédéric-Charles, comte de Roye et de Roucy.

éteint, trois années après, ainsi qu'en témoigne la lettre écrite par ce dernier, le 12 août 1697. Philyppeaux avait eu l'ordre de son père *de se rendre à Nantes, ensuite au Port-Louis et à Brest, et de suivre la coste jusqu'à Dunkerque* (15 mai 1694). Il rencontra à Brest le maréchal de Vauban qui y séjourna du 23 mai au 26 octobre. Phelyppeaux, qui avait été en relations avec Vauban dans un précédent voyage, conçut pour lui une vive sympathie dont Desclouzeaux était chargé de lui transmettre les témoignages multipliés. Des dames *du dehors de la ville*, venues une première fois saluer Philyppeaux, se présentèrent de nouveau pour voir le Maréchal. Mais, comme elles ne purent faire qu'un court séjour, M. de Vauban fut dans la nécessité, dit la correspondance, de se retrancher à celles de la ville.

Parmi ces dernières se trouvait Jeanne de Kervern, fille de Gabriel de Kervern, sieur du dit lieu, et de Kerfilis, capitaine entretenu dans la marine (28 novembre 1652), commandant l'un des vaisseaux du Roy (1661), l'un des 100 chevaliers de son ordre (1670), décédé à Brest le 4 avril 1688.

Françoise-Jeanne naquit à Brest le 5 décembre 1670 (1), elle y épousa, le 29 août 1688, Charles-Louis-Hyacinthe de Castel, seigneur de St-Pierre, capitaine de vaisseau, aide-de-camp de Vauban, pendant ses séjours à Brest (2).

---

(1) Jeanne de Kervern et Charles de Chertemps de Seuil, enfants du même âge, sont parrain et marraine en 1678; le prêtre mentionne dans l'acte : *qu'ils ont déclaré n'avoir pas encore appris à écrire*, 13 juillet 678.

(2) En 1694, du 23 mai au 26 octobre, Vauban logeait sur le quai, dans la maison Duplessis-Lestobec. L'année suivante, il était chez Mme de Kervern et se disposait à partir pour Roscanvel. L'Intendant, en donnant

C'est de ce jardin dont il est question dans la lettre du 18 juillet 1695, par laquelle Desclouzeaux donne avis au Ministre, qu'en prévision du bombardement de la ville, il ira avec sa famille camper auprès de l'hôpital et que, la nuit venue, ils se retireront par la fausse porte du rempart, dans le *petit jardin*, pendant que le maréchal se *servira du logement des Jésuites* (le Séminaire).

Le long de l'ancien *jardin aux simples*, devenu en 1816 partie intégrante du *jardin botanique*, se trouvait, depuis les temps les plus éloignés, une *vannelle*, c'est-à-dire la rue de Franklin (5 messidor an 2) et Lannouron à partir de 1811 ; elle conduisait de Lambézellec en passant par Karanmarc (Moulin-à-Poudre) et Poullic-al-Leas, dont le nom va également disparaître, à la porte de l'hôpital, à *Parc-an-Coat*. De cet endroit, on remontait par le chemin appelé aujourd'hui la rampe du Bagne ou de la Corderie, et l'on gagnait le jardin du Roy (Parc-an-Roue, séminaire des Jésuites, 30 octobre 1685). (1). A travers l'allée d'arbres, plantée de ce jardin à la mer, on arrivait au village de Keravel et à Troulan, endroit où avait été *autrefois* la porte *principale* de la ville.

---

avis de ce mouvement au Ministre, ajoutait : *il ne trouvera pas en ce païs les agréments de la maison de Mme de St-Pierre*, 30 mars 1695. Un corps de garde avait été installé à la porte de cette maison, et 15 hommes de la garnison y faisaient le service. Délibération de la Communauté du 27 mai 1695. Vauban revint habiter chez Mme de St-Pierre, en 1697 et 1707. Le 15 août 1692, Vauban tint sur les fonts baptismaux, à l'église des Sept-Saints, Louis Sébastien de Castel de St-Pierre, marquis de Crevecœur et de Kerfilis, capitaine de vaisseau, décédé à Paris le 12 avril 1748.

(1) Sous le jardin Royal était une fontaine, celle sans doute à laquelle les Jésuites, d'après les lettres-patentes du 31 octobre 1685, avaient la faculté de prendre 6 lignes d'eau. La Communauté de Brest, par délibération du 10 avril 1685, décida que « l'on mettra des ouvriers pour travailler « à cette fontaine qui est sur le bord de la mer, pour y faire des « *douets* de pierre de massonage, à moin de frais que l'on pourra ». Le 22 octobre 1695, ces mêmes *douets* (expression bretonne, lavoirs) étaient l'objet de réparations.

Une autre voie de communication avec Lambézellec pouvait être utilisée. On prenait « *la rue* ou *place* qui « passe au devant des 3 pavillons de la Corderie (1) et « qui conduist à la nouvelle église qu'on bastit présente- « ment (2) où était cy-devant l'ancien chemin qui con- « duist de Brest au bourg de Lambézellec et qui sépare « la terre de Tronjolly (3) appartenant à Lavilleneuve- « le-Mayer d'avec la terre de Keravel (4) ». On arrivait de ce point à l'allée d'arbres mentionnée plus haut et enfin à Lannouron.

C'est le même chemin qui est encore mentionné dans une délibération de la communauté de Brest du 30 septembre 1697 (5), « en observant qu'avant la construction

---

(1) La place de la Médisance. — Trois pavillons a cette extrémité de la Corderie, 2 à l'autre. Allongement de 121 brasses à la Corderie, avec 5 pavillons et 2 corderies découvertes sur les côtés pour compléter la grande (1667-1668). Mémoire du 24 août. Intendant de Seuil à Sa Majesté. Levot, vol. 1, p. 144.

(2) Environs du marché couvert.

(3) Déclaration et dénombrement de la propriété Bedoy. Acte du 5 août 1689.

(4) Examen de l'indemnité réclamée par Lavilleneuve-le-Mayer et Le Dall de Keréon, co-propriétaires de la partie de Tronjolly, sur laquelle a été bâtie l'église St-Louis et comprenant les diverses issues pour sa fréquentation.

(5) Il s'agit de l'église paroissiale de Saint-Louis dont la première pierre fut posée le 1er mars 1688; elle fut livrée au culte le 19 novembre 1702. Ce jour eut lieu le baptême du fils du sieur Avril, lieutenant de police, procureur de S. M. en la sénéchaussée et siège Royal de l'amirauté de Brest Un autre emplacement avait été primitivement fixé par Seignelay, de concert avec Vauban; *au bout de la rue Keravel donnant sur la mer*, dit l'acte du 25 août 1687, cérémonie de la pose de la première pierre. Diverses dépêches de la marine précisent la situation de ce *premier* emplacement, notamment celles des 20 et 21 janvier 1688. Il était à *l'extrémité de la montagne, dans une partie excavée pour obtenir la cour du Magasin général.* C'est donc, par erreur, que M. Levot, vol. 1, p. 258, vol. 2, p. 8, s'appuyant sur les indications fournies à cet égard par une délibération de la communauté de Brest de 1696, ou encore sur celles puisées dans les essais topographiques, statistiques, etc., sur Brest, de Dauvin (janvier 1816, p. 101), assigne comme emplacement de l'église *l'ancienne halle de Keravel*, élevée le 6 octobre 1810 et qui a fait place au *Bureau de Bienfaisance*, récemment édifié.

« de l'enceinte de cette ville, il y avait un grand chemin « conduisant du dict Brest à Lambézellec et St-Renan et « que pour estimer la valleur du dict fond, etc., etc. »

TERRAIN DE PENFEUNTENYO *(Loguel ou an Oguel)*

Partie de ce terrain, le champ de Parc-ar-Vennic (1) fut donné par contrat du 25 avril 1689, en vue de l'établissement d'un cimetière pour les pauvres de l'hôpital. Ouvert le 21 mai 1689, entre les rues Kéréon et Duquesne, il fut fermé par l'arrêté du Conseil général de la commune de Brest, en date du 24 frimaire an 2.

Le 4 février 1698, la communauté de Brest y fit placer *une barrière en boys de chesne toutte ferrée avec une serrure et peinte à deux couches de noir à l'huile, marquée de larmes blanches.* Le travail avait coûté 30 livres.

L'autre portion fait partie de l'esplanade de la caserne de l'Infanterie de marine, *depuis le pavillon de la Majorité générale jusqu'à celui du milieu.* C'est l'achat fait en 1690, par Desclouzeaux, à la fabrice des Sept-Saints. Au-dessous, et dans toute la largeur de l'esplanade, se continuaient les terrains de cet intendant, ceux qu'il avait acquis de du Froutven, vers 1680.

TERRAIN DE DE LA HARTELOYRE

La propriété de de La Harteloyre, désignée sous le nom de Bastide, dès sa construction (1683) jusqu'au

---

(1) La portion de la rue du Cimetière, aujourd'hui d'Algésiras, *encommencée* (7 août 1695), à prendre de la rue Kéréon à celle de Fautras, fut faite aux dépens de Parc-ar-Vennic. Le terrain de quelques-unes des maisons de ce bout de rue était loué en 1691 par l'hôpital au sieur la Roche, 18 pieds de face, pour 18 l.; à Gabriel Caroff et Louis Guéguen, de la paroisse de Plabennec, 50 pieds de face pour 50 livres (13 décembre).

décès de cet officier général (1726), semble n'avoir eu que peu d'étendue. A la mort de l'intendant Desclouzeaux (1701), ses terrains vinrent accroître la propriété La Harteloyre ; mais les dames de Certieux et de Perthuis, héritières du tout, ne tardèrent pas à vendre leurs *lotties*, et ces dernières et les terrains précédemment désignés, devinrent, à des époques diverses, les établissements dont nous allons nous occuper.

Louise de Colas de Cintré, veuve de Jacques de Commargon, épouse de Denis de Certieux, était fille de Jacques Colas de Cintré, lieutenant du Roy au gouvernement de Brest, et de Louise Vinet, fille de Pierre, seigneur de Marsilly et de Marguerite de Champy ; quant à Mme de Perthuis, elle était fille de de La Harteloyre, ainsi que nous l'avons indiqué à la page 92.

CASERNE DE L'INFANTERIE DE MARINE

La première aîle fut élevée de 1730 à 1732, le pavillon central (1) et la seconde aîle, en 1767. Les Etats de Bretagne fournirent pour cette construction 209,824 liv.

---

(1) Ce pavillon fut exhaussé par M. Trouille qui fit l'observatoire qui le surmonte. Les travaux commencés le 19 octobre 1816 étaient terminés en 1819.

L'observatoire, préoccupation constante de la marine, avait été installé d'abord, à l'extrémité de la rue d'Aiguillon, terrain acheté en 1782 aux dames de l'Union chrétienne et au sieur Le Normand, et devenu la Chaussée-d'Antin. Il fut transporté dans le jardin de l'Intendance, commissariat général Grande rue (arrêté des représentants du peuple du 26 ventôse an 3). En dernier lieu, il était sur ce que l'on nommait les jardins de Keravel dont la jouissance avait été concédée d'abord au commandant de la marine le comte d'Hector, le 27 juillet 1783. Le 13 mars 1818, l'intendant Redon de Beaupréau pressait vivement M. Trouille de terminer l'Observatoire de la caserne, afin de pouvoir disposer librement des jardins de Keravel.

Cette caserne fut occupée dès le 7 octobre 1732 (1). Antérieurement, les troupes étaient logées à Recouvrance dans ce que l'on nommait *les maisons David*, industriel (2), possédant 9 maisons à Poultaniou (1697) et dont le nom est porté par deux rues de cette partie de la ville. La maison que louait la province pour ce casernement, au prix de 1,500 l., renfermait 43 chambres. En voici la description, d'après un bail du 1er mars 1769, « consis- « tant en une longueur de bâtiment de 32 toises un pied « de face sur 22 pieds de largeur, ayant 5 entrées qui « communiquent à 8 chambres et, vers le nord, 3 cham- « bres qui servent de corps de garde, ce qui fait en « tout 43 chambres ». Ces maisons étaient, en 1755, la propriété de Françoise Pichot, veuve de Michel-Jean Dumans (3), écuyer, seigneur de Bourg-l'Évêque, Simple Vallery et autres lieux.

Partie des dépendances des *grandes maisons* appartenant à la dite dame Dumans, anciennement nommées les *maisons David*, situées à Recouvrance, rue de Belair, au dit quartier de Pontaniou, fut acquise par la marine, le 25 octobre 1755, pour construire de nouvelles formes à Pontaniou, et le reste disparut lorsque l'on excava la montagne de Pontaniou pour faire l'emplacement de la 3e forme (11 août 1775).

---

(1) Je suis bien aise d'apprendre que toutes les compagnies qui sont à Brest sont logées dans les casernes, lorsque ce qui reste à faire sera achevé, vous me le marquerez, s'il vous plaît (17 avril 1732.)

(2) Joseph David, capitaine de brûlot (1695), époux de Marguerite Triby.

(3) Dumans, René-Michel, seigneur de Bourg-l'Évêque, député suppléant de l'ordre de la noblesse de Maine-et-Loire, 15 mai 1790.

Jusqu'en 1773, il n'y eut aucun mur de clôture à cette caserne (1). L'acquisition, le 18 juin, même année, au prix de 11,999 l. 13 s. 4 d., de trois petites maisons appartenant à M. de Riverieulx, donnant sur la rue Fautras, permit de clore l'esplanade de ce côté. Nous verrons plus loin le subterfuge employé pour élever le mur régnant le long de la rue de la Mairie (2).

Après l'acquisition des maisons ci-dessus indiquées, on prolongea la rue de la *Filerie* ainsi nommée d'un établissement de ce genre que la marine possédait, antérieurement à 1700, le long de la montagne de Keravel (3) et cette portion de rue s'appela rue *Haute de la Filerie*. Une délibération de la communauté de Brest du 25 mars 1785 lui donna le nom de *Fautras* (4), pour reconnaître les services rendus en différentes occasions, par André Dandreuil, chevalier de Faultras, capitaine au corps royal d'artillerie, nommé major des troupes (5) de la marine, avec rang de lieutenant de vaisseau (27 janvier 1762), capitaine de vaisseau (24 mars 1772), major général de la marine et des armées navales (7 janvier 1780), élevé au grade de chef d'escadre, le 29 août 1784.

---

(1) Vauban avait établi un plan dès 1698... Sy Mgr ordonnait qu'on construisit les casernes quy sont sur le plan de M. de Vauban, 3 mars 1698.

(2) Toutes les troupes ne peuvent être placées dans les casernes ; il y a trois bataillons qui logent chez les bourgeois, tant à Brest qu'à Recouvrance, 1er avril 1778.

(3) Lettre de l'Intendant de la marine du 21 mars 1706.

(4) Un arrêté du Conseil général de la commune de Brest du 17 janvier 1791 rétablit l'ancien nom de la *Filerie*, et en 1811 le nom de Fautras fut appliqué à la totalité de la rue.

(5) Depuis 15 ans en fonctions de major des troupes de la marine à Brest, gratification annuelle de 1,200 l., à compter du 1er janvier de cette année (21 septembre 1776).

A peu de distance de la caserne on dressa, en 1743, une potence qui y demeura en permanence. Elle avait été plantée pour l'exécution, le 25 janvier, d'un sieur Louis Gourdéol, dit la Bonté, « chef et cause d'un « tumulte arrivé au château du Mingant par les soldats « de la garnison, de la compagnie de Poulconq (1) ».

Le maintien de cet instrument de supplice, après l'exécution, provoqua les observations du Ministre ; l'Intendant y répondit en ces termes :

« Ça a été après des peines infinies que jai fait faire « cette potence, aucuns ouvriers n'y voulaient travailler, « tant ça est en horreur parmy la population en ce « pays ; il a fallu la faire faire en secret et, après qu'elle « a été faite, personne ne voulait la transporter ny la « planter. Enfin, à force d'argent et de nuit, on est venu à « bout de la mettre en place. Il y aura autant de diffi- « cultés pour la mettre à bas et je ne puis vous répondre « d'y parvenir. Au surplus, cette potence n'est pas « vis-à-vis des casernes, elle est dans une place à côté

(1) J.-B. Le Veyer, seigneur de Poulconq, capitaine de vaisseau, décédé le 2 novembre 1764, à 80 ans. Avis de sa mort avait été donné au Ministre, *dès le mois d'août*. Le comte de Roquefeuil explique dans la lettre suivante les causes de cette erreur :

« J'avais eu celui (l'honneur) de vous marquer la mort de M. Poulconq, « capitaine de vaisseau, retiré, et demeurant au Conquet, à 4 lieues d'ici. « Rien ne paraissait plus certain que le témoignage de gens qui « disaient s'être trouvés à son enterrement. Cependant il n'en est pas « un mot, et vous devez, Monseigneur, trouver singulier que nous soyions, « en cette ville, demeurés si longtemps persuadés d'une nouvelle fausse, « comme j'ai l'honneur de marquer, craignant le refus qui serait fait à « M. de Poulconq de ses appointements de retraite sur unepareille erreur « 17 août 1764.

« Je vous suis obligé de m'avoir informé que M. Poulconq, capitaine de « vaisseau, retiré, n'est pas mort comme vous me l'aviez précédemment « annoncé, sur les assurances qui vous en avaient été données ». Ministre 4 septembre 1764.

« où l'on passe par les armes, les déserteurs; ainsi c'est « une place destinée aux exécutions ».

Dans sa lettre du 25 janvier, compte-rendu de l'exécution Gourdéol, l'Intendant écrit : *Le bourreau a eu de la peine à se sauver.*

Pour terminer nos renseignements sur la caserne, faisons connaître que le mur longeant la rue de la Mairie fut construit de 1786 à 1789 de l'initiative du comte d'Hector, lieutenant-général, commandant la marine, et *sans la participation des ingénieurs des bâtiments civils.*

Hector, ne recevant pas de fonds des bureaux de la cour ou au moins en quantité suffisante pour le service, chargea de la construction de ce mur, le major général de la marine Faultras. Les ouvriers furent en conséquence demandés au Bagne; les excavations de la montagne de Keravel fournirent les pierres (1). Quant au sable, on le fit extraire de la cour d'une maison située au quartier de Lannouron, proche les casernes, louée depuis le 1er avril 1777 pour le service des galeux des cinq divisions de l'escadre. Nous ne pouvons indiquer l'emplacement de cette maison qui devait être assez considérable, puisqu'elle était désignée par les numéros 995 et 996 dans la série générale des maisons de la ville. La dame veuve Picaud, qui en était propriétaire, porta plainte au Ministre contre cette façon de procéder et exigea le remboursement des 84 toises de sable ainsi enlevés. Elle obtint, le 14 obtobre 1790, la somme de 2,400 l., à titre d'indemnité.

---

(1) Les grandes excavations qui se font ici, dans le port, donnent plus de pierres neuves que les particuliers n'en peuvent employer et l'on regarde comme un avantage qu'ils veuillent en enlever, 19 novembre 1788.

Aux explications qui lui furent demandées par le Ministre, l'intendant Jean-Claude-Redon de Beaupréau répondit :

« J'étais tellement subjugué par son autorité (du comte « d'Hector) que je crus, dans le temps que je vins à « Brest (1), n'avoir rien de plus prudent à faire que de « me prêter à terminer ce travail qui, au fond, est utile « et intéressant pour la sûreté de l'arsenal » (2).

Après la lecture de cette lettre, on est moins surpris de voir le sobriquet de *Tire-Poil* donné à Hector, dans une lettre du 26 brumaire an 2, des représentants du peuple au Procureur-syndic de Morlaix (3).

PHARMACIE CENTRALE

Cet édifice fut construit pour servir de manufacture de toiles à voiles.

Dès 1684, on installait un établissement de ce genre à Poultaniou, à petite distance du refuge Royal, dans ce

---

(1) Nommé Intendant à Brest. le 9 mai 1785, en remplacement de M. Guillot, retraité. Son fils Philippe Aimé, né à Rochefort, le 9 février 1780, Intendant le 12 novembre 1817, fut également appelé en 1818 à servir en cette qualité au port de Brest.

« (2) Le Conseil de marine n'a pu voir sans le plus grand étonnement, « que cet ouvrage ait été exécuté sans ordre et sans qu'il en ait été rendu « compte ; arrête qu'il sera fait très expresse défense qu'aucun ouvrage « relatif aux bâtiments civils de quelque nature que ce soit, ouvrage neuf « ou réparation, soit entrepris désormais sans en rendre compte et « exécuté sous une autre direction ou inspection que celle de l'Ingénieur « des bâtiments civils, comme tous travaux à la journée du Roi ou par « économie et annoncé comme ne devant rien coûter à S. M., n'aurait pas « lieu à l'avenir sous quelque prétexte que ce soit », 31 octobre 1789, signé : La Luzerne.

« (3) Nous avons reçu jointes à ta lettre du 17 de ce mois plusieurs « notes sur la marine qui ont été trouvées chez ton prédécesseur et qui « proviennent de Tire-Poil, ci-devant commandant de la marine à « Brest ; nous les examinerons ».

que l'on nommait les *Maisons du Roy*. C'étaient d'anciennes constructions ayant appartenu à Henry Albert de Cossé, seigneur de Brissac et de Beaupréau, pair de France, marquis d'Acigné et de Touarcé, propriétaire de la seigneurie et juridiction du Chastel à Recouvrance. L'administration de ses biens était, dans le moment, confiée au sieur de Verneuil, député des créanciers (1). Ces maisons avaient été comprises dans l'enceinte du parc, à la cricque de Poultaniou.

Ces magasins tombant en ruines, la confection des toiles fut transportée, le 13 octobre 1746, dans la propriété du marquis de de La Bourdonnaye, héritier de son frère (2) l'évêque de Léon (3), à Larc'hantel, à Recouvrance, à présent caserne (4). La marine conserva cette maison en location jusqu'au 30 octobre 1760; pendant

---

« (1) Le sieur de Verneuil, député des créanciers de la maison de « Brissac, s'en allant à Brest, je vous prie de luy donner tous les secours « qui dépendront de vous pour le succès des affaires dont il est chargé, « et comme M. le duc de Villeroy qui est de mes amis particuliers, y est « interessé, je serais bien ayse que vous pussiez faire plaisir au dit sieur « de Verneuil. Seignelay à Desclouzeaux, intendant, 7 septembre 1684. »

(2) Ribeyre, Yves-Marie, marquis de La Bourdonnaye, né à Bordeaux. Intendant à Poitiers (septembre 1689, juillet 1695), à Rouen (août 1695, août 1700), de la généralité de Bordeaux (3 septembre 1700 à octobre 1709).

(3) Jean-Louis de La Bourdonnaye, évêque de Léon, seconda puissamment les vues de la fondatrice du couvent de l'Union chrétienne du sacré-cœur de Jésus, Catherine-Renée Le Douguet, de la paroisse de Ploumoguer, dame de Kerusoret, mariée le 14 mai 1683 à Nicolas, sieur de Penfeunteun. Catherine mourut à Brest le 7 janvier 1737; elle fut enterrée dans le chœur de la chapelle du Couvent. Jean-Louis de La Bourdonnaye fut inhumé le 22 février 1745 (78 ans) dans cette même chapelle, bâtie en 1736, et devenue la Bourse de commerce, depuis le 9 thermidor an IX.

(4) Achat effectué en 1779 :

Terrain.	36.519 l.	» s.	» d.	44.730 l. 14 s.
Droits de lods et ventes.	6.471	17	6	
Droit de marc d'or.	1.277	16	6	
Honoraires du subdélégué de l'Intendant de la Province.	462	»	9	

quelques années, elle s'approvisionna à l'industrie ; enfin, vers 1766, elle reprit la confection de ses toiles comme précédemment.

Le 28 juin 1762, un négociant de Brest, le sieur Le Léal, Etienne-Nicolas, proposa le rétablissement de la manufacture ; il offrit de faire l'avance des frais de construction de l'édifice, remboursables en 4 annuités. Ses offres furent acceptées. Frézier éleva *le bâtiment voûté qui longe le Bagne* (8 janvier 1763). La dépense totale monta à 112,505 l. 16 s. 2 d. (26 mars 1766).

Un moment utilisé pour les gardes de la marine, après l'incendie de l'hôpital (1776) (1), cet établissement devint le casernement numéro 2 des compagnies des agents de surveillance des chiourmes (10 avril 1830). Une décision ministérielle du 21 avril 1858 l'a affecté au service de la pharmacie centrale de la marine.

LE BAGNE

L'installation de forçats à Brest est antérieure à l'établissement du Bagne.

Il en avait été détaché un certain nombre des galères de Marseille, ainsi que le montre la correspondance les concernant, du mois d'août 1690 (2) à celui de juin 1699. Ils étaient détenus sur les galères la *Marquise* et la

---

(1) Les gardes de la marine passent de leur caserne de St-Louis (ancien séminaire des Jésuites, évacué par eux le 2 août 1762, et occupé par les gardes depuis le 26 juin 1769) à la manufacture de toiles à voiles ; le premier bâtiment était converti en hôpital *provisoire*, 27 décembre 1776.

« (2) Les galères sont enfin parties ce matin ; c'est un pezant fardeau « dont nous sommes soulagé. J'ay fait tout ce qu'il m'a esté possible et « leur ay donné tout ce qu'ils ont demandé et cependant j'apprends que « M. de Noailles est mal content », Intendant, 3 juillet 1691.

11,660 l., acompte de solde ordinaire et extraordinaire pour les galères la *Marquise* et la *Triomphante*, 7 octobre 1695.

Triomphante, noms qui semblaient se perpétuer lorsque les bâtiments venaient à disparaître. Elles étaient placées sous le commandement du chevalier de Noailles et de Louis de Rochechouart, chevalier de Malte, commandeur de Villedieu, Le Bayeul, etc., etc., décédé à Brest le 23 avril 1697. Les deux galères reprirent la route de Marseille le 15 juin 1699, sous le commandement du chevalier de la Pailleterie et du marquis de Langeron.

L'ordonnance du 22 septembre 1748, prononçant la réunion des galères à la marine et la répartition des condamnés dans les ports, obligea à leur affecter un établissement particulier.

Cinq emplacements furent proposés et l'on donna la préférence à celui qui avait été indiqué par Antoine Choquet de Lindu, à côté de Parc-an-Coat (dépêche du 3 octobre 1749).

La construction de cet établissement fut entreprise en 1750 (1). Les forçats amènés en 1749 de Marseille à Bordeaux, par terre et de ce point par mer, furent casernés dans la *Corderie basse*, en attendant la fin des travaux du Bagne; ils y furent installés le 20 décembre 1751 (2).

Notre compatriote Pierre-Philippe Lubet, maître sculpteur de l'arsenal, élève de Bouchardon, orna le timpan du fronton du pavillon du milieu (3).

---

(1) 600 travailleurs y étaient employés au 16 mars 1750.

(2) Au nombre de 2,400, 18 avril 1755, 300 malades, 200 baraquaires, la plupart infirmes, 300 au service des entrepreneurs de sciage et de curage du port et ouvriers dans les ateliers. En 1773, il en existait 3,500.

(3) Né à Brest le 1er mai 1721, y décédé le 18 germinal an IV.

3,600 pieds cubes de pierres dites de Caen pour le timpan du fronton du pavillon du milieu à 23 livres le cent de pieds cubes, 16 mars 1750.

La loi du 30 mai 1854, sur l'exécution de la peine des travaux forcés, amena la fermeture du Bagne en 1858 (1).

Actuellement, ce bâtiment est utilisé comme magasin à l'usage de divers services de l'arsenal.

Au moment de l'achat, ce terrain ainsi que celui de la pharmacie centrale, étaient pour la plus grande partie, la propriété du sieur Nicolas-Joseph L'Ecuyer, marchand de Brest. Sur sa portion étaient quelques petites maisons, des jardins, 33 arbres d'ormeaux et deux chesnes, le tout évalué 8,357 livres 10 sols (8 octobre 1750).

Après la construction du Bagne, suivant une dépêche du 24 décembre 1749, il resta *une lisière d'environ 15 toises de large depuis la maison du collecteur* (elle était auprès de celle du sieur Symon, terrain sur lequel s'élève le poste militaire placé à l'entrée de l'hôpital) *jusqu'à la rue des Casernes* (cour de l'ancienne caserne des ouvriers d'artillerie de marine) *dans toute la longueur du Bagne*. Le Ministre ajoutait : *je vous prie de me marquer quel parti on pourra tirer de cet espace pour le service.*

C'est ce terrain qui fut employé pour la construction *d'un bâtiment le long du mur de clôture du Bagne pour l'établissement d'une manufacture de toiles à voiles, à étamines, à pavillons, à prélarts* qui, depuis 1741, se confectionnaient pour les ports de Brest, Rochefort et le Havre.

---

(1) Ordre du Préfet maritime du 23 décembre 1858. (Exécution d'une décision ministérielle du 10 du même mois). Les condamnés existant alors furent dirigés, par le transport la *Seine*, sur le Bagne de Toulon, en attendant leur départ pour la Guyane.

ANCIENNE CASERNE DES OUVRIERS D'ARTILLERIE DE LA MARINE

En 1752, Pierre Humblot, entrepreneur de la grande et de la menue clouterie de l'arsenal, acheta au sieur Margerin, écrivain principal de la marine, le terrain sur lequel il éleva pour les besoins de son entreprise, une forge de 18 feux, vis-à-vis le Bagne (1). Sa fille épousa le sieur Mingant, séneschal de la juridiction et principauté de Léon à Landerneau. Ce dernier vendit à la marine l'édifice dont il s'agit, au prix de 60,000 l., payables 15,000 l. par année (2). On ylogea les Pertuisanniers, dénomination en usage suivant les règlements des 16 février 1695, 13 août 1760 et qui disparut le 13 thermidor an 2 (31 juillet 1794), pour faire place à celle d'agents de surveillance des chiourmes. A la suppression du Bagne de Brest, les compagnies d'ouvriers d'artillerie de la marine remplacèrent les agents de surveillance des chiourmes.

La construction élevée par Humblot (3), près le Bagne, forma une rue : la rue des Casernes au port, par abréviation : rue des Casernes ou encore rue du Bagne.

Le 31 décembre 1785, la marine obtint de la Communauté de ville l'autorisation de clore ce passage à ses extrémités; mais la fréquentation en avait été permise au public jusqu'à ces dernières années. C'était à l'origine

---

(1) Louée à Mingant 2,238 l. par an (23 mai 1769).

(2) Dépêche du 18 février 1785 et acte du 4 mai 1785.

(3) La maison Mingant portait le numéro 1,002 (1er mars 1779); louée à ce moment par la marine comme succursale de l'hôpital *jusqu'à la Saint-Michel* 1783, OU LE PROPRIÉTAIRE EST RENTRÉ DANS SA MAISON, ÉPOQUE A LAQUELLE SA MAISON N'ÉTAIT PLUS NÉCESSAIRE POUR LE SERVICE DES HOPITAUX.

un *chemin public* où se voient sur un plan de l'époque, plusieurs arbres du côté de la grille du Bagne ou de la Corderie, nom officiellement consacré.

De ce côté du passage était le domicile du sieur François Richer, garde-magasin de la marine (1), époux de Françoise Buzaré, décédé à Brest le 12 octobre 1751, à l'âge de 74 ans.

De là le nom donné à la *rue Haute*, lorsqu'eurent été élevées les maisons bordant le chemin menant de Parc-an-Coat à l'allée d'arbres de Parc-an-Roue (de la rampe du Bagne au séminaire des Jésuites), la rue du port comme on la nommait en 1775, et celui affecté à la *rue Basse*, après que Jean-Pierre-Baptiste Gesnouin, pharmacien en chef de la marine (2), et sa femme Marie-Anne Mancel, eurent abandonnées pour faire la percée, le 17 thermidor an XII, une portion des dépendances de leurs maisons 1 et 2, situées derrière la rue de la Filerie (noyau de la gendarmerie maritime), et acquises par la marine le 13 octobre 1841.

Cette portion de rue était antérieurement ainsi désignée : *derrière les Jésuites*. D'un côté, en effet, elle était fermée par les dépendances de la maison Gesnouin, ancienne propriété de Antoine-Alexis Périer de Salvert,

---

(1) Nommé le 6 mai 1720 à la place du sieur de Cremont, décédé.

(2) Né à Fougères le 5 mars 1750, mort à Brest le 25 février 1814 ; apothicaire-major à 1,500 l., 1er mai 1777 ; à 2,000, 7 mars 1781 ; officier municipal à Brest, 16 mars 1790 ; pharmacien en chef de la marine, à 3,000 l., 1793 ; député au corps législatif ; *député à la législative s'est mis en route ce matin pour se rendre à sa destination*, 22 floréal an 5. (Intendant de la marine).

chef d'escadre des armées navales (1), et de l'autre par de petites maisons adossées au *Fer à cheval du jardin des Jésuites*, et s'étendant jusqu'à la mer; unétroit passage avait été ménagé à ce point. Ces maisons édifiées vers 1726, avec l'autorisation des Jésuites, furent démolies le 18 décembre 1760.

Le complément des terrains Desclouzeaux, de la Harteloyre, de Perthuis, de Certieux, c'est-à-dire la portion de Parc-Dirac-ar-Guer Iselaff avec les jardins de Rosselin, devinrent les maisons rues de la Mairie, Fautras et Richer; les jardins de Rosselin bordaient la rue Fautras.

A travers les terrains que nous venons de parcourir, on ouvrit, vers 1727, *une rue conduisant à l'hôpital*; elle faisait suite à celle des Jésuites (1696), de la place Saint-Louis (1711), de la Tête noire (1726 et 1764) ainsi nommée d'une auberge tenue par Adrien Ozanne (2), père des deux Ozanne (3) et de leur sœur épouse (4) Le Goaz.

---

(1) Né à Dunkerque le 4 septembre 1691, décédé à Versailles le 7 avril 1757, préposé à la Cour depuis 1749, *à l'examen et à la garde des cartes, plans et journaux*.

Lors de la construction du mur d'enceinte du *Bagne à la voûte*, de Salvert avait obtenu de prolonger les dépendances de sa propriété jusqu'au mur de clôture. sans cependant y adosser aucun édifice (11 juin 1752); c'est cette portion qui fut abandonnée en l'an XII par les époux Gesnouin pour l'ouverture de la rue basse Richer.

(2) Adrien Ozanne, né le 16 décembre 1692, à Saint-Martin d'Ambenne, évêché d'Evreux, marié à Brest le 3 mai 1726, à Jeanne Le Pelletier; de ce mariage:

(3) * Nicolas-Marie, né le 12 janvier 1728, décédé à Paris le 5 janvier 1811; Jeanne-Françoise, née le 11 décembre 1734, morte en 1795, sans postérité.

(4) Marie-Jeanne, née le 12 janvier 1736, mariée en 1767 à Yves-Marie Le Gouaz, graveur de l'académie des sciences, né à Brest le 15 février 1742, mort à Paris le 12 janvier 1816, elle mourut à Paris le 16 février 1786.

* Pierre, né le 3 décembre 1737, mort à Brest le 10 septembre 1813.

C'était un souvenir de navigation d'Ozanne père (1), ancien cuisinier, ayant servi à la mer avec le lieutenant-général Jacques-Aymard de Roquefeuil. Enfin venait la rue du Pont de terre ou encore de Saint-Louis (1711).

Ces fractions d'une même rue furent appelées d'un seul nom, de la Communauté (de ville) 1774, de la Constitution (messidor an 2), de la Mairie (5 novembre 1811).

La rue tracée en 1727 s'étendait jusqu'à l'hôpital : elle comprenait, par conséquent, ce qui forme la première cour de cet établissement. La propriété n'en fut reconnue à la marine qu'en 1823, en échange de divers filets d'eau (2). Les droits du département étaient cependant incontestables. Le sol en question faisait partie des terrains acquis, tant par de Seuil que par Desclouzeaux auxquels la marine a été substituée pour les achats successifs qu'elle a fait aux divers détenteurs.

Cette partie de rue, dit une délibération du Conseil d'administration du port du 6 mai 1823, « était le repaire « des filles publiques, l'occasion et le rendez-vous de « duels entre les soldats. »

Nous avons indiqué, autant qu'il était possible de le faire pour un sujet aussi étendu, les transformations des divers terrains des intendants de Seuil et Desclouzeaux. Il nous reste à compléter nos indications en ce qui concerne ceux de M. de Seuil, à parler en un mot des deux corderies.

---

(1) Dans la maison de la veuve Ozanne, Le Roux tient l'auberge de la Tête noire et la Poste aux chevaux. (État de la capitation 1755). Cette maison faisait le coin de la rue Frézier et de la place St-Louis, à gauche en venant du marché (Fleury, histoire des corporations des arts et métiers de Brest). Société académique de Brest 1862-63, p. 318.

(2) Ordonnance du 23 août 1823, acte notarié du 29 septembre même année et Loi du 20 avril 1854.

CORDERIE BASSE

Dès 1682, on avait formé le projet de construire une corderie plus commode que celle en service, s'étendant *de l'horloge du Parc à la place des Médisants.*

Plusieurs projets avaient été présentés, aucun n'avait pu être mis à exécution, parce que Colbert et surtout son fils Seigneley désiraient que les travaux qu'ils ordonnaient en vue de l'accroissement de l'arsenal coûtassent au Roy le moins cher possible. Dans ces grands travaux, le numéraire était fort restreint ; on offrait de vieilles *mazières*, des *aplacements* de terrain, souvent même sans se préoccuper quel en était le propriétaire. Peu après on faisait le retrait des *choses délaissées*, sous le prétexte qu'il en avait été donné une estimation au-dessous de la valeur. Dans ces conditions, les offres d'entreprises étaient rares.

On reprit en 1686 les projets précédents et l'intendant Desclouzeaux qui avait remplacé le 12 décembre 1683, M. de Seuil, révoqué de ses fonctions, fut chargé d'assurer l'exécution du travail projeté. Il avait blâmé, dans ses lettres des 24 janvier et 27 août 1684, le choix du terrain fait par M. de Seuil ; il aurait préféré que la corderie fut placée le long de la montagne de Keravel. Quoiqu'il en soit, l'emplacement du rocher de Lanhouron fut définitivement adopté et, le 19 novembre 1686, Seignelay adressait à l'Intendant la dépêche qui suit :

« J'ai donné ordre au trésorier de remettre à Brest la « somme de 671 livres 9 sols qu'il a demandés (1) pour le « desdommagement des terres qui ont esté prises pour

(1) L'Intendant.

« les bastisses de la corderie et de l'hospital ; ne manquez
« pas de les faire distribuer à ceux à qui ces terrains
« appartiennent. »

Si l'on se reporte à ce que nous avons dit à la page 87 (terrains Desclouzeaux), on voit qu'une somme de 520 l. devait être remise à du Froutven pour le terrain de l'hôpital; conséquemment, le prix d'acquisition de la corderie basse s'élevà à la somme de 151 livres 9 sols.

Desclouzeaux avait déjà pris ses mesures pour l'adjudication des travaux, ainsi que le constatent les documents qui suivent :

« Le 15 juin 1686, par devant nous nottaires royaux,
« hérédittaires du siège Royal de Brest, ont comparu
« personnellement messire Hubert de Champy, seigneur
« Desclouzeaux, conseiller du Roy en ses conseils, Inten-
« dant de la justice, police et finances des armées
« navales de S. M. et de la marine en Bretagne, demeu-
« rant au dict Brest, en la maison du Roy, paroisse des
« Sept-Saints, d'une part, et le sieur Jean Guilloteau,
« demeurant ordinairement en la ville du Faou, paroisse
« de Roslohen, estant de présent au dict Brest; d'autre
« part, entre lesquels et en présence de messire Charles
« de Clairambault, conseiller du Roy et controlleur de la
« marine dans ce port, et du sieur Garangeau, ingénieur
« et architecte ordinaire de S. M., a esté faict et passé
« le marché qui en suit : c'est à sçavoir que le dict Guil-
« loteau promet et s'oblige avec le dit seigneur Desclou-
« zeaux, au dict nom de S. M., de faire les quay et
« corderie, bien et duement et conformément aux plan,
« profil, élévation faits par le dit sieur Garangeau des
« édifices cy-devant transcrits, de garantir la bonté des

« édifices cy-dessus, un an et un jour après leur entière « perfection ; au moyen des promesse, obligation et « engagement cy-dessus du dit Guilloteau et de leur « entière exécution, le dit seigneur Desclouzeaux, stipu- « lant pour sa dicte Majesté, luy promet pour paiement « du dit édifice, sçavoir :

« 160 l. par toise carrée de quay devant la dicte cor- « derie, y compris son remplissage au derrière, pour « toute fourniture et façon ;

« 6 l. 10 s. pour chaque toise cube de rocher à rompre ;

« 3 l. 10 id. de terre ;

« 20 l. id. carrée de massonnerie de mur de la dicte corderie ;

« 370 l. pour chaque cent de bois de charpente ;

« 9 l. — toise carrée de couverture, y « compris les planches ressiées ;

« 8 l. pour chaque toise carrée de plancher de plan- « ches de Prusse ;

« 20 l. pour chaque croisée de menuiserie avec les « ferrures ;

« 154 l. de quintal de plomb mis en œuvre ;

« 15 l. 10 pour chaque quintal de gros fer ;

« 1 l. 10 pour chaque toise carrée d'impression (1) ;

« 3 l. pour toise carrée de pavé, au derrière et au « devant de la dicte corderie, et en outre de luy faire « fournir, par S. M., 6 livres de poudre pour chaque toise « de rocher à rompre pour faire l'emplacement de la « dicte corderie et du vuide au derrière, bien entendu « que celle qui luy sera nécessaire pour la rupture du

(1) Peinture.

« moilon quy entrera dans la construction du quay, on « luy fournira aussy du magasin; mais il en tiendra « compte à S. M. sur le pié qu'elle luy couste, lesquels « prix seront payés au dict Guilloteau à fur et à mesure « qu'il fera les ouvrages, en sorte cependant qu'on luy « donnera 6,000 livres au commencement de l'ouvrage « pour amasser les matériaux nécessaires, faire les fours « à chaux et les outils dont il aura besoin. Après quoy « le dict seigneur Desclouzeaux luy fera payer l'ouvrage « à proportion qu'il le fera. Il est encore arresté que le « dict seigneur Desclouzeaux, au dict nom, promet au « dict Guilloteau, entrepreneur, de luy délaisser et aban- « donner pour les prix et somme de 24,900 l. ce qui suit, « sçavoir :

« Le fond et bastiment de la vieille corderie, l'espadrie « et estuve qui la joignent à la réserve du bout de la « corderie où *est à présent l'horloge du Parc* (1) dont « S. M. a réservé la longueur de 4 toises, *à compter du « pignon qui regarde le port*, c'est-à-dire qu'il sera tiré « un mur à 6 piés de distance de la face de l'estuve, pour « la séparer du bastiment du Parc, qui continuera en « droite ligne au travers de la dicte corderie, et qu'on « observera le mesme vuide ou espace, entre la portion

(1) La tour fut reconstruite sur *le même emplacement*, par l'ingénieur Ollivier, Blaise-Joseph, après l'incendie survenu dans la nuit du 30 janvier 1744 qui détruisit le Magasin général et *la plus grande partie* de la Corderie. La ville ne possédait pas encore d'horloge en 1688; cependant un arrest du Conseil d'État du 11 novembre 1684 avait autorisé le prélèvement, de trois ans en trois ans, sur les deniers d'octroy, d'une somme de 500 livres pour construction d'une horloge. Aussi Desclouzeaux qui avait eu l'occasion de jeter un coup d'œil sur les comptes du *miseur*, le sieur Le Gac de l'Armorique, pendant les années 1685, 6, 7, écrivait-il à Seigneley, le 24 juin 1688 : « *Il porte* 150 *l. pour l'entretien de l'horloge et « n'y en a pas que celuy quy est entretenu aux dépens du Roy.* »

« que S. M. se réserve et celle de l'entrepreneur, qu'entre « l'estuve et le mur sus-dict.

« Les six maisons de Troulan (1) où estaient autrefois « les vieux fours, occupées à présent par M. le comte « de Béthune, Ollivier, le commis du trésorier de la « marine, La Touche, Massiac et Garangeau.

« Tous les emplacements entre la dicte corderie et l'ali- « gnement de la face des dictes maisons, le surplus estant « réservé par S. M. pour faire *une place publique* (2), les- « quels dicts emplacements cédés par S.M.sont,à sçavoir:

« Celui quy est depuis *la maison du sieur de Béthune* « *jusqu'au bout de la vieille corderie du côté de la porte* « *de la ville* (3).

« Et les emplacements et fonds de Keravel, les rentes « dues sur chaque maison bâtie au dict Keravel et les « usurpations de terrain qui a esté pris par les proprié-

---

(1) Elles étaient placées près la Corderie ; celle de M. de Béthune touchait le mur de la Corderie, près la *voûte actuelle* ; celles occupées par Olivier, le commis du trésorier et de La Tousche s'élevaient à la suite de la maison de Béthune, *vers le fond du bassin*. Garangeau était du *côté de la Grande rue* et l'emplacement dont il jouissait faire retour sur celle *de la voûte* ; entre les logements de Garangeau et de de Béthune se trouvait la maison de de Massiac qui, toutefois, *n'avançait pas jusqu'à la rue de la Voûte*.

(2) Cet espace libre se trouvait devant la maison Garangeau. Là s'éleva, en 1691, *la maison de Michel Cassaigne, sieur de Languedoc, dans laquelle est bâti une pompe ou fontaine à bringueballe, la moitié de laquelle est bâtie dans le dit terrain* (23 octobre), aujourd'hui maison n° 79 de la Grande rue.

(3) L'espace occupé par les maisons *de la rue de la Voûte à la place de la Médisance et le terrain derrière*. Ce côté de la Grande rue ne commença à se garnir de maisons qu'en 1689. Bedoy, propriétaire de la terre de Keravel, dont cette portion de la Grande rue faisait partie, imposa comme condition, aux acquéreurs, de bâtir dans le laps de temps *d'une année* ; mais cet e obligation ne fut pas observée à l'égard de l'emplacement de la maison où se trouve *le bureau des armements*. Dans le dossier que nous avons eu sous les yeux, nous voyons que ce terrain acquis en 1689 *avec la mention de l'obligation ci-dessus* était *garni d'un mur devant et derriere* (8 juillet 1748), au moment où la fille du 1er acquéreur le vendit à M. et Mme de Sorel.

« taires depuis leur contract (1), le tout scittué dans la « paroisse de Brest, et généralement tout ce quy dépend « de la terre de Keravel.

« Au moyen de la cession qui luy est faicte de la dicte « corderie, des maisons, fonds, rentes emplacements, « usurpations et de la propriété quy luy en est accordée, « le dit Guilloteau, entrepreneur, promet de passer en « compte la dicte somme de 24,900 l. sur le prix de la « construction de la dicte corderie ; mais il est arresté « entre le dict seigneur Desclouzeaux et le dict Guil- « loteau, que la déduction de la dicte somme de 24,900 l. « ne luy sera faicte que sur la fin de l'ouvrage, et comme « il est permis au dict entrepreneur de vendre dès à « présent, les maisons et fonds qui luy sont délaissés « par S. M., il sera obligé d'employer l'argent, à mesure « qu'il le recevra, à la construction de la dicte corderie ; « promet et s'oblige le dit Guilloteau de rendre tout le « terrain qui luy est abandonné communicable par des « *rues* ainsi que l'ingénieur le jugera à propos pour la « commodité et embellissement de la ville (2) et pour « reconnaissance au domaine de S. M. de la propriété

---

(1) Le Roy était propriétaire, depuis le 27e febvrier 1636, de la terre *noble* de Keravel où existait *déjà* une corderie. Afin de ne pas laisser improductif le reste du terrain, il avait autorisé l'intendant de Seuil, vers 1678, à *afféager des aplacements* à quelques particuliers, moyennant *un sol de rente par chaque pié de face pour chacun an*. (Lettre de l'Intendant, janvier 1688).

Guilloteau se trouvait donc substitué au Roy pour toutes les perceptions de la terre de Keravel.

(2) Ouvertes en 1688 ; l'une bordait la rue Keravel, *la rue de la Corderie*, l'autre la Grande rue, c'était *la rue Neuve de Seuil*. Daniel Bedoy, architecte ordinaire du Roy, entrepreneur de ses bâtiments, fournisseur en titre d'office des bois pour les constructions de S. M., demeurant à Brest, *rue Neuve de Seuil*, paroisse des Sept-Saints (27 septembre 1688). Ces deux rues furent vendues par la marine en 1749. Sur ce terrain s'élevèrent les maisons et jardins situés *derrière les maisons de ce côté de la Grande rue*

« des terre, fonds de la dicte corderie, espadrie et estuve,
« maisons et rentes, aplacements ainsi délaissés au dit
« Guilloteau par le présent traitté, et des bastiments
« qu'il luy sera loisible d'y fonder, il promet et s'oblige
« d'en payer un écu de cens annuel au receveur du do
« maine, à chaque feste de St-Michel, et de luy payer
« aussi les lods et ventes (1) qui le cas y échoira, à la

---

(1) Ce droit appartenait au *Voyer de Brest*, charge qui fut exercée de 1398 à 1789, par les membres de la même famille, celle de Cornouailles, seigneurs de Kerenou. En 1540, ils y joignirent celle de *Prévot et Sergent féodé*.

Il consistait : 1° en une perception à l'entrée et à la sortie qui s'effectuaient au Havre et port de Brest de certaines marchandises et dont le taux variait avec leur nature ; 2° en un prélèvement du 10e sur les ventes des maisons des particuliers ou des édifices du Roy et des coques de navires tant de ceux *appartenant au Roy qu'aux marchands*. Il s'étendait depuis une pierre appelée *Mingam près Mulgun* (le goulet), jusqu'à un arbre nommé Leindre, *par delà le Damany* dans la rivière de Landerneau, et qui indiquait *probablement* les limites de la *principauté de Léon*.

La première mention de ce droit se trouve dans un acte du 27 avril 1398. Le 28 mars 1695, *le droit à percevoir sur les maisons et héritages de la ville et fauxbourgs de Brest, situés dans le fief de S. M. furent remis à domaine et payés à l'avenir sur le pied de 8 deniers*, sur lequel le sieur de Kenou eut le 10e *pour son droit de recette en sa qualité de voyer Prévot et sergent féodé*. En ce qui concerne l'exercice de ce même droit *dans le fief de l'évêque*, le sieur de Kenou fut envoyé devant M. de Pomereu, chargé de donner son avis à S. M., pour lui permettre de prendre une décision.

Une révision de *tous les droits maritimes* du Royaume fut prescrite par les arrêts du Conseil des 21 avril, 26 octobre 1739, 1er janvier 1752, 24 janvier 1756 ; les commissaires, départis pour leur exécution, reçurent pouvoir de juger *souverainement*, et les intéressés furent avertis que s'ils ne faisaient pas en temps opportun le dépôt de leurs titres, ils seraient considérés comme déchus de leurs droits.

Application de cette décision fut faite le 19 avril 1757, à Marie-Charlotte de Cornouailles, veuve de messire Jean-François Le Borgne, chevr, seignr de la Pallue (Landerneau), dame de Kenou ou Kerenou, et *jouissant du droit de voyerage à Brest ; elle demanda d'être reçue protestant à l'arrêt du 19 avril*. Le Roy, étant en son Conseil, décida le 23 février 1760 que l'arrêt du 28 mars 1691 *serait exécuté ; en consequence, maintint et confirma la dame de la Palluc, pour son droit de recette en qualité de voyer de Brest, dans le droit et position du 10e de lods et ventes appartenant* AU ROY *des navires et bateaux qui se rendent au Hâvre de Brest et ses limites* ; quant à ceux des MARCHANDS, cette dame fut renvoyée devant les commissaires spéciaux ainsi qu'il avait été expliqué par l'arrêt du 26 mars 1691.

Un autre arrêt du 9 mars 1782, suivi de celui du 14 novembre, même année (code des prises. Le Beau, vol. 2, p. 393 et 451), réduisit la retenue

« réserve néanmoins des droits qui en échoiront et des « premières ventes qu'il en fera, dont il est convenu « avec le dict seigneur Desclouzeaux qu'il sera exempt « ainsi que ceux qu'il pourrait associer, céder ou subdé- « léguer le dict traitté, sans laquelle condition le dict « Guilloteau ne serait pas entré dans le présent engage- « ment ; luy promet aussy, le dict seigneur Desclouzeaux, « d'obtenir de S. M. la ratification du présent traitté et « un arrest du Conseil nécessaire pour la validité d'iceluy, « et de luy faire aussy obtenir une exemption de tous « droits, pour le transport des bois et des autres maté- « riaux qu'il conviendra de faire venir tant des pays « étrangers que des autres ports du Royaume, car ainsy « l'ont voulu, faict et arresté à Brest, le 15 juin 1686, « signé à l'original : Desclouzeaux, Clairambault, Garan- « geau, Guillotteau, S. Polard, nottaire Royal, et Le « Barzic, nottaire Royal, registrateur. Signé à la grosse : « Le Barzic, nottaire Royal. »

Nous avons vu que les vieux fours de la ville avaient été concédés à quelques officiers du port, en raison de l'impossibilité de les loger dans la ville (1) privée d'un

---

au 8e, tant au profit de S. M. que du grand voyer de Brest, pour toutes les coques de navires indistinctement.

Un dernier arrêt du Conseil, du 27 mai 1789, accorda une somme de 152,000 livres au comte François du Rosel de Beaumanoir, ancien capitaine de vaisseau et gouverneur de la *principauté de Léon* à Landerneau *à cause de la terre de Kerinou et du voyerage de Brest*. Il avait épousé à Saint-Louis de Brest, le 3 juillet 1752, Marie-Jeanne de Cornouailles de la Pallue, fille de Marie-Charlotte de Cornouailles et Antoine Le Borgne, seigneur de Trévidy et de la Pallue.

(1) Il a été rendu ci-devant une ordonnance du Roy qui défend à tout propriétaire de maisons de cette ville de louer, présentement et à l'avenir, plus que sur le pied des années précédentes (1688 et 1689), etc. Intendant de la marine, 24 septembre 1691.

233 maisons en 1667 ; ce nombre s'est trouvé augmenté de 47 en 1681, faisant en tout 280 dont 103 sous le fief de M. l'évêque de Léon (*sur l'an-*

certain nombre de maisons, par les travaux de fortifications de 1674 (1) et ceux en cours d'exécution.

Guilloteau dût s'obliger à rembourser à ces officiers la valeur des dépenses d'installation qui furent entreprises à leurs propres frais ; c'est le sujet du document suivant, rédigé en présence des mêmes personnes que dans l'acte ci-dessus, et dont par suite nous supprimons le préambule :

Devant nous nottaires Royaux, etc., etc.

. . . . . .

« est convenu et accordé, qu'outre et par dessus les « autres clauses, points et conditions exprimés aux « traitté et acte cy-dessus et tous autres, que le dict « Guilloteau sera tenu et obligé de rembourser MM. le « comte de Béthune, Olivier, le commis du trésorier de « la marine, La Touche, Massiac et Garangeau, de « toutes les augmentations et améliorations nécessaires « qu'ils pourraient avoir faites sur les maisons où ils « demeurent à Troulan, où étaient autrefois les vieux « fours, comme obmis et ajouté au présent traitté ; à « estre les dictes améliorations vues et réglées par per- « sonnes experts nommés par le dit seigneur Desclou-

---

cien quai et ses environs). 56 maisons ont été rasées. Nonante à desmolir et l'on diffère l'exécution par la nécessité publique de loger les officiers de gents de guerre. Mémoire au Roy joint à la delibération de la Communauté de Brest, 7 août 1693.

Cette même assemblée dut prendre une délibération relativement à l'absence de logements le 23 juillet 1696.

(1) Ceux de l'ingénieur de La Voye..... Les bastiments de terre quy « avaient esté commancez, l'année dernière, et auxquels j'ai fait travailler « fortement pendant mon séjour, seront tous achevez dans le cours du « mois prochain. » (Lettre du 27 mai 1675, du commissaire général Desclouzeaux, remplaçant momentanément l'intendant de Seuil, du 7 janvier au 20 juin 1675).

« zeaux (1); car ainsi l'ont voulu et accepté, promis, ne « venir contre, sous leurs seings et les nostres ».

Fait et arresté au dict Brest, le 19e juillet 1686. Signé à l'original: Desclouzeaux, Clairambault, Garangeau, Guilloteau, S. Polard, nottaire Roïal, et Barzic, nottaire Roïal, registrateur. Signé à la grosse : Barzic, nottaire Roïal.

Collationné par nous : escuyer, conseiller, secrétaire du Roy, maison et couronne de France (2), sur la grosse du dit acte, l'un au pié de l'autre, en veslin, à nous aparu et rendu. Signé : De La Guintterie.

Guilloteau se mit à l'œuvre et bientôt les difficultés de l'entreprise apparurent dans leur réalité. Le procès-verbal suivant en fait le récit, de même qu'il expose la manière dont le traité du 15 juin devait être exécuté par le Roy.

« Aujourd'hui, sixième mars 1688, après midy, par « devant nous, nottaires Roiaux, héredittaires du siège « de Brest avec due soumission à icelle (3), a comparu Jean « Guilloteau, entrepreneur de la nouvelle corderie et du

(1) Ce fut Daniel Bedoy, substitué à Guilloteau par acte du 5 août 1688, qui eut à s'occuper de cette question; elle présenta des difficultés, du moins en ce qui concerne la maison élevée sur l'emplacement accordé à l'ingénieur Garangeau ; *il contenait 66 pieds de face sur la grande rue avec un petit jardin ensuite donnant sur la rue de Traverse qui doit être faite pour communiquer dans Kéravel, passant au travers de l'ancienne corderie jusqu'à la rue de la dite Corderie*, c'est-à-dire de la *petite fontaine de la Grande rue à la rue de la Voûte.*

« ..... Lesquels pour éviter et terminer les contestations mues et à « mouvoir entre eux pour raison de remboursement des dépenses faites « par le dit Garangeau pour augmentations, améliorations et réparations « à la maison à luy, accordée par S. M. pour son logement le 8 jan- « vier 1685....

« ..... Que le dit Bedoy à vendu, cédé, délaissé au dit sieur Garan- « geau pour en jouir pour luy, ses hoirs, successeurs et ayant-cause la « maison dans laquelle il est à présent », 27 septembre 1688.

(2) Charge qui conférait après un certain temps la noblesse transmissible. Académie de Rouen, 1871-72, p. 13. Vicomte D'Estaint et président, Discours d'ouverture.

(3) De 170 toizes, 15 juin 1686.

Comme il y a quantité de vaisseaux amarrés à ce quay, il faut qu'il soit fait avec solidité, 16 mai 1687. — Doit avoir 200 *toises*.

« quay au devant (1), lequel nous a recquis nous trans-
« porter avec luy, en la maison du Roy, en cette ville de
« Brest, ou estant, parlant à messire Hubert de Champy,
« chevalier, seigneur Desclouzeaux, conseiller du Roy
« en ses conseils, intendant de la marine en Bretagne,
« le dict Guilloteau aurait humblement prié et recquis le
« dict seigneur Desclouzeaux de le mettre en possession
« de la vieille corderie et terre de Keravel, à luy délaissés
« par les actes des 15 juin, 19 juillet 1686, en consé-
« quence de l'arrest du Conseil d'Estat du dernier
« juillet 1686, de la commission sur iceluy adressée au
« dict seigneur Desclouzeaux, lequel seigneur a dict que
« l'intention de S. M. est d'empescher qu'on ne puisse
« bastir si proche des magasins de son arsenal, de faire
« passer le mur qui doit fermer le dict parc, par le *der-*
« *rière de l'estuve* et de le continuer, en droite ligne, au
« travers de la dicte vieille corderie, au lieu que le dict
« mur devait estre, par ce marché, à six piés *au devant*
« de la dicte étuve, du costé du magasin, ce quy retran-
« chera sept toises de la vieille corderie, au delà de ce
« que le Roy s'estait réservé, et que pour rédimer et
« récompenser le dict Guilloteau de ce changement,
« S. M. luy cède et accorde *le terrain que S. M. s'estait*
« *réservé pour place publique* (2), au devant des maisons
« de Troulan, S. M. n'y voulant faire *qu'une rue de six*

(1) J'ai reçu de René Dalamot la somme de 21 livres pour le *droit de marc de l'office de notaire royal et apostolique* au siège de St-Renan et Brest, résidence de Guipavas, dont il entend se faire pourvoir au lieu de René Merret, dernier possesseur. Fait à Paris, le 7e jour de juillet 1706. signé Moufle, et au dépôt registré un contrôle général du Marc d'or, à Paris, le 8e jour de juin 1706, signé Le Juge. Collationné par nous, conseiller, secrétaire du Roy et de ses finances, garde des rôles et office de France, signé Aubourg.

(2) Devant la maison Garangeau.

« *toises* (1), ainsi qu'elle a esté trassée et marquée dans le « plan de M. de Vauban et dans le modèle que fait le sieur « Lavoye (2), ingénieur ; *qu'à l'esgard de ce quy est pris « de terrain de Keravel, pour la batisse de l'église de « paroisse, le dict Guilloteau ne peut prétendre à aucun « desdommagement, attendu le peu de conséquence* (3) ; « qu'au surplus il offre mettre le dict Guilloteau en pos- « session, conformément au dict arrest et commission « sur iceluy.

« Sur quoy, le dict Guilloteau a dict que sy S. M. luy « retranche l'estuve et la partye de la vieille corderie, au « delà de ce quy a esté réservé par les actes cy-dessus « datés, que cela luy causera une perte notable et serait « sa ruine totale, perdant d'ailleurs très considérable- « ment sur le dict ouvrage, ce quy est à la connaissance « de tout le monde, n'aïant entrepris le dict ouvrage, sur « le pié qu'il en a, qu'en considération que le Roy luy « abandonnerait pour 24,900 l., la dicte vieille corderie « en entier, l'estuve, la terre de Keravel sur lesquels il « espérait se rédimer ; que ce qu'on luy prétend donner « pour récompense, luy est peu de conséquence, attendu

(1) Lettres patentes du 4 mai 1688..... que six toises seraient réservées pour faire la largeur de la Grand'Rue à compter de la face des maisons *déjà basties du côté de la dite Grande rue à la main droite en montant le long d'icelle.*

(2) Expédié à Paris en août 1688, *en* 26 *ballots* (Levot, vol. 1, p. 140), le plan concernait la ville, le château et la rade. Ce fut le point de *départ* des divers travaux ordonnés au château de Brest, n'ayant pas un *seul canon* en 1683, et que Vauban vint mettre à exécution..... J'ay demandé au sieur Lavoye à combien il estimait la dépense qu'il doist faire pour le « relief du port, de cette ville et de la rade ; il ne le peut dire quant à « présent, mais on le juge considérable. Mgr est supplié de faire remettre « quelque chose à compte », 23 juillet 1687.

(3) L'emplacement *primitif* de l'église paroissiale était donc très rapproché de *l'etuve* et de *l'espaderie.* Voir pour la situation de l'étuve le plan, dit de 1670. Levot, vol. 1.

« qu'il n'arrente le terrain que par *pié de face*, ce quy ne « l'augmente pas, mais seulement en profondeur, qui ne « va qu'à très *peu de chose;* et d'ailleurs n'y aïant pas fait « une place publique, ce terrain luy appartient naturel- « ment, puisque S. M. luy a cédé généralement tout ce « qui dépend de la terre de Keravel dont cette place fait « partye, et comme le retranchement qu'on luy faict de « la dicte estuve et portion de corderie luy fait un tort « notable, et que d'ailleurs la perte (1) qui se trouve sur « la construction de la dicte corderie neuve et quay est « plus grande qu'il ne l'avait pu prévoir, égard à la « chose, s'agissant de bastir dans la mer, escarper des « rochers d'une prodigieuse hauteur, et d'aplanir le ter- « rain, il suplie Mgr Desclouzeaux de vouloir bien que « le dict marché soit résilié et annulé, et qu'il soit faict « un toizé des ouvrages faits affin de faire connoistre à « S. M. les grandes pertes (2) que le dict sieur Guilloteau

---

(1) « Il est certain que les pierres de la montagne que l'on tire pour « la construction du quay n'ont pas esté trouvées de bonne qualité pour « faire les parements, comme on l'avait espéré. (Le Ministre à l'Intendant, « 16 mai 1687.) On en fit venir de Plouarzel et de l'Ile Ronde, d'où augmen- « tation de dépenses pour l'entrepreneur. »

(2) Dans un mémoire de l'année 1742, rédigé au nom de Margerin relativement aux contestations nombreuses auxquelles la délimitation de ces diverses parcelles de terre a donné lieu, on lit le renseignement suivant :

« Le sieur Margerin ne peut disconvenir que le terrain dénommé *Parc-an-Coat*, sur le plan, contient effectivement 2 journaux 1/8 ; mais il conteste la position de ce terrain qui doit prendre de la rivière de Penfeld ; on pourrait répondre que lors de l'acquisition, il paraissait sur le bord de la rivière de Penfeld étant terminé par des *rochers très âpres qui ont été escarpés, dans la suite, pour bâtir la Corderie neuve, de manière que cet aplanissement a donné un intervalle qui change sa première situation. Il y avait, entre rochers, une ance que l'on n'a pu combler pour continuer le bâtiment de la Corderie neuve et l'architecte a été contraint de faire une voulte*, etc., etc. »

« a faictes et que le travail soit cessé ; le dit Guilloteau « n'aïant eu l'intention que de faire connoistre sa bonne « foy et ainsy que toutes les dépenses n'ont esté faites « qu'à la connaissance des préposés sur les ouvrages.

« Le dict seigneur Desclouzeaux, répliquant, a dit que « l'intention de S. M. est que le dict Guilloteau travaille « sans discontinuation aux dicts ouvrages jusqu'à leur « perfection, conformément au dict acte et qu'il fera « mettre le dict Guilloteau en possession des choses à « luy délaissées par S. M. par les dicts actes à l'excep- « tion des changements mentionnés cy-dessus concer- « nant l'étuve et bout de corderie et de luy consentir au « nom de S. M. tel acte que besoin sera pour sa seureté « et cependant qu'il fera faire en sa présence un procès- « verbal des dicts ouvrages.

« Le dict Guilloteau a dict qu'il ne peut accepter ces « conditions, et après qu'il serait inutile de le mettre en « possession et a recquis acte de ses différentes déclara- « tions et protestations de tout quoy a été acte décerné « aux partyes pour leur servir et valoir ce que raison. »

Faict et passé en la maison du Roy sous les seings des dits seigneur intendant, du dit sieur Guilloteau, de ceux de nous dicts nottaires, les dicts jour et an. Signé : Desclouzeaux, Guilloteau, et Perrot, nottaire.

Quinze jours après le notaire Perrot, accompagnant Guilloteau, se présentait de nouveau chez l'Intendant.

« Le seizième du mois de mars 1688, le dict Guilloteau « nous aurait d'abondant recquis de nous transporter « avec luy dans la maison du Roy, pour faire en notre « présence sa remontrance à mon dict seigneur Desclou- « zeaux, lequel l'avait envoyé chercher au sujet des

« ouvrages de la corderie, et, estant arrivés dans la dicte
« maison, nous aurions rencontré mon dict seigneur
« Desclouzeaux avec MM. de Clairambault et Garangeau,
« lequel dict seigneur Desclouzeaux parlant à la per-
« sonne du dict Guilloteau luy a demandé pourquoy il
« avait congédié ses ouvriers, au lieu d'en augmenter le
« nombre.

« Sur quoy le dict Guilloteau a très humblement
« remontré que luy retranchant l'estuve et le bout de la
« vieille corderie qui font partye de ce marché, il n'est
« pas dans l'obligation ny dans le pouvoir de continuer
« son entreprise, et qu'on sçait bien qu'il n'a entrepris
« cet ouvrage pour le prix qu'il en a, que dans l'espé-
« rance de se récompenser sur la dicte corderie, estuve et
« autres choses à luy abandonnées.

« Le dict seigneur Desclouzeaux et les dicts sieurs de
« Clairambault et Garangeau aïant de rechef pris lecture
« des remontrance et demande du dict entrepreneur,
« mesme du procès-verbal qu'ils ont faict de ses ouvrages
« le 10 du présent mois, ont déclaré au dict Guilloteau
« qu'on l'allait faire emprisonner s'il ne continuait son
« ouvrage, et faute par luy d'y mettre des ouvriers, qu'il
« en sera mis à ses frais et dépens et qu'on le poursuivra
« par toutes les voyes accoustumées, et que sa prétendue
« perte ne le doit pas autoriser à cesser ses travaux,
« d'autant plus que personne n'en a douté, puisque c'est
« en cette seule considération qu'on luy a abandonné la
« vieille corderie, étuve, maisons de Troulan, aplace-
« ments et rentes de Keravel pour la somme de 24,900 l.,
« ce qu'on n'aurait pas faict sans cela ; et qu'il n'est
« question que de le récompenser de l'étuve qu'on luy

« retranche et de sept toizes de longueur de la corderie,
« au par delà de ce que S. M. s'estait réservé, pourquoy
« on luy abandonne *tout le terrain au devant des maisons*
« *de Troulan et des aplacements attenant* (1) et les maté-
« riaux qui proviendront de la démolition de la dicte
« étuve et bout de corderie.

« Et le dict Guilloteau, de rechef, a remontré que le
« dict terrain qu'on lui offre pour récompense luy appar-
« tient par son premier marché, par les mêmes raisons
« qu'il a déjà dictes cy-devant, le 6e du présent mois ;
« que d'ailleurs la perte (2) qu'il fait sur les ouvrages de
« la corderie et quay n'est pas entièrement connue par
« le procès-verbal quy en a esté fait le 10e du présent mois,
« d'autant que ces ouvrages ne sont pas estimés ce qu'il
« en couste et qu'il y a quantité de faux-frais qui ne
« paraissent pas, ayant esté obligé de faire transporter
« les matériaux d'un lieu en un autre à mesure qu'il a
« aplani le fondement de la corderie et du quay, et qu'il
« a fait le remplissage du dit quay et a cause aussy de
« l'incommodité des marées, et que mesme à présent le
« quay se trouve sy remply de pierres provenant de la
« rupture de la montagne qu'il y a presque pas de lieu

---

(1) La place publique devant chez Garangeau, p. 42, et le terrain de la rue de la Voûte à la place de la Médisance, p. 36.

(1) « J'ay veu la requeste du nommé Guilloteau ; vous deviez en me « l'envoyant me faire sçavoir votre advis sur ce qu'il demande et me « marquer quel desdommagement on pourrait luy accorder à cause de « *la pierre de Plouarzel* qu'on l'oblige d'employer pour la construction du « quay devant la Corderie, et je suis bien ayse de vous dire tant à cet « esgard qu'à l'esgard de toutes les lettres que vous m'escrivez, que vous « les faites si courtes et entrez si peu en matière sur les affaires dont « vous avez à me rendre compte, qu'on a lieu de croire que vous n'y avez « pas une grande application » (25 mai 1687).

« pour pouvoir décharger les matériaux et les trans-
« porter par dessus le dict quay pour estre mis en place,
« de sorte que ça tousjours esté et est encore un trans-
« port perpétuel de ces matériaux d'un lieu en un autre
« et que cette perte dont on ne fait pas de mention
« monte sur le total de l'ouvrage à plus de 15,000 livres.

« Partant, iceluy Guilloteau prétend qu'il est de jus-
« tice qu'on luy donne la valeur de l'étuve et du bout de
« la corderie qu'on luy veut retrancher, et qu'on le laisse
« jouir du terrain dont est question puisque S. M. ne le
« fait pas laisser pour place publique. Cependant,
« croïant se pouvoir rédimer par la suite du prix des
« pertes, s'il trouve à vendre ce qui luy a esté abandonné
« par ce marché, et qu'on luy en donne toutes les seu-
« retés dont il a besoin pour le vendre et disposer, ce
« qu'il n'a pu faire jusqu'à présent, faute de les avoir, il
« mettra tout en usage pour continuer son ouvrage et
« accomplir entièrement son marché.

« Vu tout ce que dessus, le dit seigneur Desclouzeaux
« au nom et stipulant pour S. M., en présence de
« M. Charles de Clairambault, conseiller du Roy et con-
« trolleur de la marine en ce port, et du sieur Garangeau,
« ingénieur et architecte ordinaire du Roy au dict port,
« d'une part, et le sieur Jean Guilloteau d'autre, sont
« convenus de ce quy en suit ; à sçavoir que le dict Guil-
« loteau s'est obligé de continuer son ouvrage suivant et
« conformément au devis et marché du 15 juin 1686, et
« de céder à S. M., comme il cède par ce présent *l'em-*
« *placement de l'étuve* que S. M. luy avait abandonné et
» sept toizes de long de la vieille corderie de plus que
« S. M. s'en estait réservé par le marché du 15 juin et

« 19 juin 1686; que le dict seigneur, au dict nom, pro-
« met de luy faire avoir arrest du Conseil, lettres-pa-
« tentes portant registrement à la Chambre des Comptes
« et Parlement de cette province et de toutes les autres
« seuretés dont il pourrait avoir besoin pour vendre et
« disposer de tout ce quy luy a esté abandonné et quy
« fait partye de son marché.

« Et pour le récompenser de l'étuve et du bout de la
« corderie que le Roy luy retranche, le dict seigneur
« Desclouzeaux, au dict nom, cède et transporte au dict
« Guilloteau, pour luy, ses hoirs et aïant cause pour en
« jouir à perpétuité, comme de bien luy appartenant, *le*
« *terrain au devant des maisons de Troulan*, occupées
« par MM. le comte de Béthune, Olivier, le commis du
« trésorier, La Tousche, Massiac et Garangeau et *em-*
« *placements attenant*, lequel terrain avait esté réservé
« par le dict marché du 15 juin 1686 pour faire une place
« publique. Sur lequel terrain il sera néanmoins pris six
« toizes (1) pour faire la largeur de la Grande rue *à*
« *compter depuis la face des maisons quy sont déjà basties*
« *du costé de la dicte Grande rue à la main droite* (2) *en*
« *montant le long d'icelle*, lequel terrain luy est cédé par
« S. M. aux mesmes conditions de marché, c'est-à-dire
« exempt de lods et ventes pour la première vente quy
« en sera faicte par luy, ses associés, subdélégués ou

(1) Lettres-patentes mentionnées, p. 42.

(2) *De la voûte à la mer*. Les maisons de la *voûte à la place de la Médisance* s'élevèrent comme nous l'avons dit vers 1689, p. 36. Lorsque la porte Vauban, nom par lequel était encore désigné en 1807, celle de la rue de Siam, la seule jusqu'en 1823, eut été achevée (1686), on fit *l'avenue* et la *principale entrée de la ville*, c'est-à-dire le chemin venant de l'extérieur et le *reste de la Grande rue jusqu'à la place de la Médisance*.

« autres. Le dict seigneur Desclouzeaux au dict nom,
« cède au dict Guilloteau les matériaux qui proviendront
« *du bout de la corderie* et étuve, à la réserve du mur de
« la dicte étuve, du costé de Keravel, quy sera réservé
« en entier pour faire partie du *mur de clôture du parc*,
« *et à l'esgard du terrain que l'on prend pour faire*
« *l'église paroissiale sur le fond quy avait esté cédé au*
« *dict Guilloteau*, icelui Guilloteau ne pourra prétendre
« aucun desdommagement n'y récompense, fors qu'il aura
« un banc prohibitif dans la dicte église, de six pieds en
« quarré, joignant la première chapelle du costé du
« grand autel, à main gauche en entrant dans l'église,
« avec droit de sépulture au-dessous du dit banc (1),
« aussy prohibitif (2). De toutes les quelles choses

---

(1) Guilleau de Flacour-Bizet, sieur du dit lieu, trésorier de la marine, commissaire à Poultaniou, 60 ans (21 mars 1674), enterré sous *l'escabo* de M. de la Porte Blanche. (Eglise de Notre-Dame de Recouvrance).

Dans cette même église on voyait, en 1725, une tombe ainsi décrite :

« Armoyée dessus, aux deux côtés et au bout d'un écusson relevé « en bosse, mi-partie au premier d'une main dextre tenant une poignée « de flèches et au second d'un pin accompagné d'un besan et demi gravé « dans la pierre.

« Cette tombe appartient à N. H. (noble homme), Jean-François Le « Gac et dame Torledan, sa compaigne, sieur et dame de Kergonstantin, « receveur de la seigneurie du Châtel, décédé le 27 mars 1725. Priez Dieu « pour le repos de son âme. »

Un banc et un *accoudouer* joignaient la dite tombe.

(2) La concession du banc prohibitif et le droit de sépulture au-dessous dans la *nouvelle église de Saint-Louis* furent confirmés à Daniel Bedoy, par les lettres-patentes et l'arrest du Conseil du mois de mai 1688 et 20 juin 1699; mais il mourut à Nantes en 1722 dans sa maison, près le couvent des Minimes (1719).

En 1707, l'église Saint-Louis n'était plus affectée qu'à la sépulture de MM. les officiers de marine et de leur famille. Délibération de la Communauté du 21 juin 1707.

Un arrest du parlement de Bretagne, du 2 octobre 1741, fit défense d'inhumer dans les églises. Une déclaration du Roy, du 30 octobre 1779, appliqua cette prescription à l'égard du Royaume.

Exception fut faite pour le capitaine de vaisseau Charles-Louis du Couëdic de Kergoualer, mort des suites de ses 3 blessures reçues dans le

« délaissées par le dict seigneur, au dict nom, le dict « Guilloteau en jouira et disposera en propriété, suivant « et conformément aux dits acte des 15 juin, 19 juillet 1686 « et arrest du Conseil d'Estat du 1er juillet 1686, et pour « plus grande seureté le dict seigneur Desclouzeaux, au « dict nom, promet et s'oblige de faire obtenir la ratifi- « cation du présent et les lettres-patentes de S. M., « comme il est dit cy-dessus, car ainsy l'ont voulu, gré, « consenty et arresté en la maison du Roy, au dict « Brest, soubs leurs signes et ceux de nous dicts nottaires, « les dicts jour et an.

« Signé : Desclouzeaux, Clairambault, Garangeau et « Guilloteau, et Perrot, nottaire.

« Collationné par nous, escuyer, conseiller du Roy, « maison et couronne de France sur la grosse originale « *en papier* à nous apparue et rendue.

« Signé : De La Guintterie. »

Les *seuretés* exigées par Guilloteau ne vinrent que tardivement ; aussi prit-il le parti, le 5 août 1688, d'user du droit qu'il avait stipulé dans le traité du 15 juin 1686, de céder son entreprise.

---

combat de la *Surveillante* (30 hommes tués, 85 blessés) contre Le Québec, capitaine Georges Farmer, 6 octobre 1779.

« Le procureur du Roi, sur la demande que vous lui en avez faite, « ayant consenti que M. Du Couëdic, capitaine de vaisseau, fut enterré « dans l'église paroissiale, je ne puis qu'approuver cette disposition pour « un officier qui a péri aussi glorieusement, et j'autorise M. de la Porte « (intendant), à faire placer près de sa tombe, une inscription simple qui « conserve à la postérité l'action mémorable qui lui a coûté la vie. De « Sartine à Fautras, major général de la marine, 22 janvier 1780. »

Ce fut Daniel Bedoy (1) *sa caution pour l'exécution de son marché* qui termina le travail non sans avoir éprouvé des difficultés analogues à celles que nous venons de mentionner.

Les excavations pour obtenir l'emplacement de la corderie avaient duré de 1686 à 1693 ; le bâtiment fut achevé en 1706.

CORDERIE HAUTE (2)

La corderie située le long d'une partie de la Grande rue, celle que l'on nomma la *vieille* à partir du moment où l'on s'occupa de la construction de la précédente, aurait dû revenir à Bedoy par suite du traité du 15 juin 1686, puisque l'acte du 5 août 1688 l'avait substitué dans les droits du *premier* entrepreneur, le sieur Guilloteau. Mais, le 30 août 1689, elle lui fut retirée, *le Roy pouvant en tirer un party plus avantageux*. M. de Bercy (3), maistre des requestes fut envoyé à Brest pour réviser le marché (17 décembre 1689).

---

(1) Précédemment, Bedoy avait été chargé du travail de la *Forme*. A l'expiration de son marché, il redevait au Roy 20,000 livres sur les avances faites par S. M. durant le cours de l'entreprise. Ordre fut donné de l'incarcérer au château de Brest, et son frère qui était sa *caution*, à celui de Nantes. *Il faut que vous leur déclariez qu'ils n'en sortiront pas, qu'ils n'ayent restitué ce qu'ils ont reçeu de trop sur l'ouvrage de la Forme* (9 novembre 1687). Ils prirent la fuite. L'archeur (archer) de la marine, envoyé à leur poursuite, les manqua à Ancenis (18 avril 1687) ; il les suivit jusqu'à Paris où ils furent introuvables (18 décembre 1687). Dans l'intervalle, sur les instances de Mme Bedoy, le Ministre entrait en composition et autorisait Bedoy à souscrire de nouveaux travaux et à s'acquitter de sa dette par retenue sur ces travaux.

(2) Le Fronton de la Corderie fut réparé en 1819.

(3) François Bachelier, sieur de Bercy, conseiller du Roy, maître honoraire en sa Chambre des Comptes de Bretagne, mort à Coueron, 3 décembre 1744, 89 ans.

A la date du 30 août 1699, le sieur Bedoy avait vendu divers emplacements de la terre de Keravel, montant à 32,237 livres. La totalité du terrain était estimée 42,662 livres. La valeur de la vieille corderie montait, selon les appréciations de M. de Bercy, à 27,931 l. 19 sols; en conséquence, Bedoy fut autorisé à vendre le *reste des héritages à l'exception toutefois de la vieille corderie et des deux rues devant et derrière la dite corderie* (1).

La vieille corderie continua par suite à être utilisée et le feu qui prit au Magasin général, dans la nuit du 30 janvier 1744, s'étant communiqué à cet établissement, en détruisit la plus grande partie.

Le 10 février 1749, elle fut aliénée avec les terrains formant la *Grande rue autrement de Seuil* et la rue de *la Filerie* (primitivement de la corderie).

Sur ces emplacements, répartis en 15 lots (2), pour les

---

(1) La rue de la Corderie et la rue Neuve de Seuil, ouvertes en 1688, comme nous l'avons dit, p. 42.

(2) Choqoet de Lindu avait divisé cette étendue de terrain en 15 lots 14 seulement furent mis en vente, le 15e qui était le 1er de la série fut réserve par le Roi pour recevoir une destination ultérieure.

Sur cette partie s'élevait la maison de Hector d'Andigné, chevalier de Grandfontaine, capitaine de vaisseau, décédé à Brest le 6 juillet 1696. Il légua cette maison à l'hôpital général des pauvres; en reconnaissance de cette libéralité les administrateurs de l'établissement décidèrent le 31 juillet 1698 « que l'on ferait mettre sur sa tombe les armoiries du défunt « sur pierre de Tuffe qui sera incrustée dans un carreau de marbre avec « le nom Grandfontaine en lettres d'or. » Le travail était estimé à 36 livres.

Le 6 juin 1734, l'hospice vendit cette maison à la marine; elle y logea le maître cordier et l'écrivain attaché à l'établissement.

Enfin, le 25 septembre 1751, le Roi fit expédier un *brevet de don* de ce terrain à Gilles Hocquart de Champargny, intendant de la marine, désigné à tort sous le nom de Champerny, suivant les indications des *listes de Laffilard*.

Ce terrain est ainsi décrit par Choquet dans son procès-verbal du 23 décembre 1748.

1er lot — sur la place de la Médisance et sur la rue Saint-Louis — contenant 15 toises un pied sur la place de la Médisance, 10 toises 3 pieds sur

facilités de la vente, s'élevèrent les maisons et les jardins existant entre les autres maisons bordant la grande rue actuelle et celle de Keravel.

L'incendie de la corderie obligea le Ministre à fixer son choix pour l'emplacement du nouvel établissement sur le terrain précédemment indiqué par l'Intendant, dans sa lettre du 18 janvier 1743, et cette circonstance amena la disparition du *jardin aux simples*.

« Sur cela (la corderie), M. Ollivier propose de faire « une corderie ailleurs. Il n'y a qu'un seul endroit dans « le port et qu'il indique ; c'est un amphithéâtre entre la « corderie neuve et l'hôpital, de manière que le toit de « cette seconde n'excèdera pas le niveau du terre-plein « de la cour de l'hôpital. Il est vrai, qu'en suivant cette « idée, il faudra changer de place au *jardin aux simples*. « Il ne serait pas difficile de trouver à le mettre dans un « autre endroit. En suivant ce plan, on vendrait à des par- « ticuliers la *vieille corderie et le terrain qui en dépend*, « ce qui ferait un fond assez bon de la dépense de la « corderie proposée ; mais aussi, par ce moyen, le port et « les magasins seraient plus à l'abri des malheurs du feu. »

En 1744, on achetait du sieur Jacques Guillery de Marguerin, ancien écrivain principal de la marine, une

---

la rue Saint-Louis, faisant 150 toises 2 P. 11 P. 11 lignes, compris le mur de clôture, sur la place de la Médisance (il avait été élevé le 21 août 1727) et non compris les 2 petits parallélogrammes qui avancent, l'un sur la rue de St-Louis de 4 P sur 5 toises 7 pouces, l'autre sur la place de la Médisance de 5 pieds 8 P. sur 4 toises 2 P. 9 P. de long, estimé, édifice compris, à 14 livres carrées à la somme de 2,106 l. 19 s. 7 d.

C'est la maison numéro 2, rue Saint-Louis.

Les 15 lots avaient été évalués par Choquet à 10,135 l. 12 s. 7 d.

« Le prix total de l'adjudication de ce terrain excède l'estimation de « 3,768 l. 1 s. 1 d., sans y comprendre le 1er lot qui n'a pas été mis en vente « étant réservé pour le service. 17 novembre 1749. »

partie des terrains dont on aurait besoin pour la *nouvelle corderie à bâtir entre celle que l'on nomme Neuve et l'hôpital de la marine* et, le 13 mai, le Ministre renvoyait à l'Intendant le marché passé pour l'escarpement et les déblais du terrain.

L'on travailla pour la première fois dans cette corderie le 15 juillet 1748.

ÉTUDE ANALYTIQUE

DU VERBE BRETON *KAOUT, AVOIR*

« En fait de langue et de grammaire, des exemples mettent les choses bien plus nettement sous les yeux que ne le font les raisonnements ».

LITTRÉ (Préface du *Dictionnaire historique de la langue française*).

Le verbe *Kaout* est tellement irrégulier qu'il a fort embarrassé les linguistes qui se sont occupés d'études celtiques; entre autres : *Zeuss* et *Bopp*. Ce dernier a pensé que *kaout* devait avoir la même racine que le grec κταομαϊ, où le τ serait une lettre parasite; mais, partout ailleurs qu'à l'infinitif, la racine est évidemment différente, et ils ont voulu la faire dériver du latin : *habere*, ou, du gothique : *haban* (1).

Les Allemands nous ont beaucoup devancés dans les études celtiques, et pour montrer avec quelle ardeur ils les poursuivent, je puis citer un fait particulier : c'est qu'il y a deux ans un linguiste allemand est venu passer plusieurs mois à l'île de Batz, pour prendre des leçons de breton d'un de nos érudits du pays. Cet étranger est parti, connaissant très bien la langue bretonne et la parlant même assez couramment.

---

(1) Voir : *Étude sur le verbe auxiliaire breton* KAOUT, par M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Bibliothèque nationale), petite brochure extraite des mémoires de la Société de linguistique de Paris.

Parmi les auteurs bretons, Le Gonidec, dans sa grammaire qui est la mieux raisonnée, ne dit rien sur la formation du verbe *kaout*. Il en est de même de *M. Troude*. Bien que dans son dictionnaire français-breton il fasse remarquer que l'on emploie très souvent le verbe *beza*, *être*, au lieu du verbe *kaout*, *avoir*, il ne donne aucune explication sur la composition de ce dernier. « Faute de pouvoir le démontrer (écrit-il), je ne dirai pas que tous les grammairiens se sont trompés, mais je dirai qu'il y a de fortes présomptions pour croire qu'il n'existe pas, dans le génie de la langue, un verbe *kaout* ». M. Troude est ici dans le vrai. D'un autre côté, il ajoute au mot *mode* : « Je ne saurais me prononcer s'il y a ou s'il n'y a pas en breton un verbe auxiliaire *kaout* ».

Le but que nous nous proprosons dans cette étude n'est pas de rechercher l'étymologie du verbe en question, craignant de nous égarer dans cette voie, mais de montrer quelle est la constitution de ce verbe, sa signification propre ; d'expliquer la formation de ses temps et ses irrégularités plus apparentes que réelles. Nous ne dirons pas que le verbe *kaout* n'existe pas avec le sens de *avoir*, mais nous démontrerons qu'en dehors de l'infinitif, il n'est autre chose que le verbe *beza*, *être*, présenté sous une forme particulière.

C'est en nous appuyant principalement sur les formes dialectales de l'armoricain moderne, et aussi sur les formes anciennes, que nous arriverons à cette démonstration.

Reproduisons d'abord textuellement le tableau du verbe *kaout* d'après Le Gonidec, en ne mentionnant que les temps simples.

INDICATIF

Temps présent :

Em ou am euz	j'ai
Ec'h ou ac'h euz	tu as
Hen ou en deuz	il a
He ou hi deuz (1)	elle a
Hon euz	nous avons
Hoc'h euz	vous avez
Ho deuz	ils ou elles ont.

IMPARFAIT

Em ou am boa	j'avais
Ez ou az poa	tu avais
Hen ou en doa	il avait
He ou hi doa	elle avait
Hor boa	nous avions
Ho poa	vous aviez.
Ho doa	ils ou elles avaient.

PARFAIT

Em ou am boe	j'eus
etc.	

FUTUR

Em ou am bezo	j'aurai
Ez ou az pezo	tu auras.
Hen ou en devezo	il aura
He devezo	elle aura
Hor bezo	nous aurons
Ho pezo	vous aurez
Ho devezo	ils ou elles auront.

CONDITIONNEL

Am be, bize, bije, ou befe	j'aurais
Az pe, pize, pije, pefe	tu aurais
En defe, divize,	il aurait
He divize, defe	elle aurait
Hor be, bize, bije, befe	nous aurions
Ho pe, pize, pije, pefe	vous auriez
Ho divize, divije, defe (2)	ils ou elles auraient.

IMPÉRATIF

Ez ou az pez	aie
En defet	qu'il ait
He defet	qu'elle ait
Hor ou hon bezet	ayons
Ho pezet	ayez
Ho defent	qu'ils aient.

INFINITIF (Temps illimité)

Kaout, en devezout ou *en devout* (3).

PARTICIPE (Présent)

O kaout ou o veza, ayant (4).

PASSÉ

Bet, eu.

(1) Le Gonidec, qui ne donne en dehors du conditionnel que la forme la plus usuelle du dialecte de Léon, a omis la 3e personne du singulier au féminin. *He deuz* est la forme la plus usitée, mais on dit aussi *hi deuz* (Tréguier) et *hi des* (Vannes).

(2) Suivant les dialectes. *Vannes : behe, pehe, devehe.*

(3) Les deux dernières formes ne sont plus guère en usage aujourd'hui sauf *en devout* qui est seule usitée en Vannes.

(4) La 2e forme ne s'emploie que comme auxiliaire.

Disons de suite que la forme *kaout* dont il ne reste aucune trace dans les autres temps, est empruntée à un autre verbe ; c'est une contraction de *kavout*, *trouver*.

Mettons en regard du tableau ci-contre, celui du verbe *beza*, *être*.

INDICATIF (Présent)

Ounn	je suis
Oud	tu es
Eo	il ou elle est
Omp	nous sommes
Oc'h	vous êtes
Int ou ind (1)	ils ou elles sont

IMPARFAIT

Oann	j'étais
Oaz	tu étais
Oa	il ou elle était
Oamp	nous étions
Oac'h	vous étiez
Oant	ils ou elles étaient.

PARFAIT

Oenn	je fus
Oez	tu fus
Oe	il fut

FUTUR

Bezinn	je serai
Bezi	tu seras
Bezo	il ou elle sera
Bezimp	nous serons
Bezot	vous serez
Bezint	ils ou elles seront.

CONDITIONNEL

Benn, bizenn, bijenn, befenn (2)	je serais
Bez, bizez, bijez, befez	tu, etc.
Be, bize, bije, befe...	
Bemp, bizemp...	
Bec'h, bizec'h...	
Bent, bizent...	

IMPÉRATIF

Bez	sois
Bezet	qu'il soit
Bezomp	soyons
Bezit	soyez
Bezent	qu'ils ou qu'elles soient.

INFINITIF

Beza	être

PARTICIPE (Présent)

O veza	étant

PASSÉ

Bet	été (3).

(1) Dans *int* ou *ind* l'n n'est point nasale comme l'indique Le Gonidec.
(2) Régulièrement *bezenn* ; en Vannes *behen*, *behes*, *behe*.
(3) *Bet*, contraction de *bezet*, régulièrement.

L'infinitif *beza* devient *bea*, dans le bas Léon, *bezan* et *bean* en Tréguier. Un ancien infinitif, *bezout*, s'est contracté en *beout* et *bout*, cette dernière forme étant la seule usitée aujourd'hui en Vannes.

Faisons en même temps la remarque qu'entre ces deux verbes, les participes présents et passés sont identiques : que *o veza* peut signifier *étant* ou *ayant*, et *o veza bet*, *ayant été*, ou *ayant eu*, suivant le sens de la phrase. L'impératif offre aussi des exemples de cette identité de forme; ainsi, en Tréguier, *bez* signifie : *sois* ou *aie; bezomp*, *soyons*, ou *ayons ; bezit*, *soyez* ou *ayez* (1).

Rappelons ici, pour l'intelligence de ce qui va suivre, que les verbes bretons se conjuguent tous de deux manières :

1° Une conjugaison dite au *personnel* ou à *flexions*, dans laquelle les pronoms personnels n'interviennent pas ; l'idée de la personne étant exprimée par un suffixe ou terminaison, comme en latin et en grec.

2° Une conjugaison dite à *l'impersonnel*, dans laquelle les pronoms personnels précèdent le verbe qui reste invariable dans le même temps, et consiste dans la 3e personne du singulier du temps correspondant de la conjugaison au personnel.

Le verbe *beza*, quoique très irrégulier, n'échappe pas à cette règle; ainsi la conjugaison à l'impersonnel donnera, par exemple, pour l'imparfait : *me a oa*, j'étais, *te a oa*, tu étais, *hen* ou *hi a oa*, il ou elle était, *ni a oa*, nous étions, *c'houi a oa*, vous étiez, *ind a oa*, ils ou elles étaient (2) ; au futur, *me a vezo*, etc. (3).

(1) Voir grammaire de l'abbé Hingant.
(2) On dit aussi *ean* au lieu de *hen*, *il*.
(3) Le présent de l'indicatif fait exception pour ce verbe, car on dit : *me a*

Pour le verbe *kaout*, la conjugaison à l'impersonnel n'est autre que celle au personnel donnée plus haut, en la faisant précéder des pronoms personnels : *me, te, hen* ou *hi, ni, c'houi* et *ind;* ainsi l'on dira, par exemple, au futur : *me am bezo, te az pezo, hen en devezo, hi he devezo, ni hor bezo, c'houi ho pezo, ind ho devezo.*

Il suit de là qu'il n'existe pas à proprement parler de conjugaison à l'impersonnel pour le verbe *kaout,* puisque le verbe varie à toutes les personnes dans le même temps, en modifiant sa racine, ou du moins sa consonne initiale, *ce qui n'a lieu dans aucun verbe breton.* Nous allons expliquer pourquoi :

Le Gonidec dit à ce sujet : « Cette conjugaison (à l'impersonnel) ne diffère de la précédente qu'en ce que le pronom personnel, qui n'est exprimé qu'une fois dans a 1re avant le verbe, l'est deux fois immédiatement dans la seconde ».

Il y a, selon nous, une erreur dans cet énoncé. Ce ne sont pas les pronoms personnels qui précèdent immédiatement le verbe, mais bien les pronoms possessifs des 1re et 2e personnes, tant du singulier que du pluriel. En effet : *am* ou *em*, qui est une transposition de *ma,* signifie : *mon ; az* ou *ez*, transposition de *da,* signifie *ton* dans certains cas (en goello, *ma* devient *me* et *da, de*, d'où *em* et *ez*) ; *hor* ou *hon,* signifie *notre,* et *ho, votre*. De plus, après *az* et

---

zo, je suis, au lieu de *me a eo*. Remarquons qu'entre le pronom et le verbe s'intercale la particule proclitique *a* (*e* en Vannes) qui veut l'adoucissement de la consonne initiale du verbe ; elle s'incorpore avec lui dans la prononciation, mais il ne faut pas la confondre dans le radical. Dans la conjugaison au personnel, c'est presque toujours la particule *é* qui précède le verbe, ou toute autre préposition qui modifie également la consonne initiale, aussi trouvera-t-on toujours, sauf à l'impératif, le *b* du verbe *beza* changé en *v*. On ne doit attribuer aucune signification à la particule verbale *a*.

ho, b initial se change en *p*. Par suite, si nous prenons par exemple le futur du verbe *kaout,* on le décomposera ainsi qu'il suit :

Am bezo, mot à mot : *mon sera,* c'est-à-dire :			*j'aurai*
Az pezo	—	*ton sera* —	*tu auras* (1)
Hen devezo, pour *dehan e vezo, à lui sera* (2),			*il aura*
He devezo	—	*dehi e vezo, à elle sera*	*elle aura*
Hor bezo		*notre sera*	*nous aurons*
Ho pezo, ancienn[t] (3) *oz bezo,*		*votre sera*	*vous aurez*
Ho devezo (4), *deho e vezo, à eux ou elles sera*			*ils ou elles auront.*

La décomposition ci-dessus s'appliquera aussi facilement au conditionnel et à l'impératif, *ho defe, ils auraient,* est pour *ho deve,* et *ho divije* pour *ho devije* = *deho e vije* ; *hen* ou *en defet, qu'il ait,* pour *en devet*, contracté de *en devezet* = *dehan e vezet, à lui qu'il soit, hor* ou *hon bezet, notre qu'il soit* ou *ayons, ho pezet,* etc.

A l'imparfait Le Gonidec ne donne pour le verbe *beza,* que la forme la plus usuelle, mais il en est une autre fort

---

(1) On n'emploie il est vrai *am* et *az* (*em* ou *ez* en Tréguier) que lorsqu'ils sont précedés de certaines prépositions, par exemple, *da* ou *en,* comme dans ces phrases : *Ro an dra ze d'az preur, donne cela à ton frère ; chomm èn az kwelé* (Léon : *en da welé*), *reste dans ton lit ;* mais, dans le cas présent, ces pronoms possessifs étant précédés en principe des pronoms personnels *me* et *te,* les mêmes raisons euphoniques subsistent pour exiger la transposition de *ma* en *am* et de *da* en *az*. C'est ainsi qu'au lieu de *me ma bezo* et *te da vezo,* on est conduit à dire *me am bezo,* ou *m'em bezo,* et *te az pezo*. Nous remarquerons de plus que *me* ou *moi, te* ou *toi* régimes directs, se rendent indifferemment par *ma* ou *am, da* ou *az,* sans les raisons d'euphonie données pour les pronoms possessifs, la 2e forme *az* usitée surtout en Tréguier (Voir gram. Le Gonidec, p. 23. -- 1807).

(2) Les textes portent ordinairement *en devezo,* quelquefois *an devezo*.

(3) Il ne peut y avoir de contestation pour les 1re et 2e personnes du pluriel, anciennement *oz bezo* se prononçait *hoz pezo*.

(4) Cette décomposition explique parfaitement l'introduction du *d* initial au lieu du *b* et du *p*. Des transpositions de ce genre s'observent dans la composition de certains mots ; c'est ainsi que *penaoz, comment,* est pour *pé èn aoz* au lieu de *èn pé aoz, en quelle maniere ; pedrelec'h* pour *drebelec'h, par où* (*par quel lieu*) ; *pedavare* pour *dabevare, à quelle époque* ; *peadra* pour *a be dra, de quoi* (*de quelle chose*).

usitée également, c'est : *boann, boaz, boa*, ou *é voann, é voaz, é voa* (d'où la forme contractée *oann, oaz, oa)*. Cela posé, l'imparfait du verbe *kaout* s'explique comme ci-dessus : *am boa, mon était* ou *j'avais ; az poa, ton était ; en* ou *an doa* ou *hen devoa* = *dehan é voa, à lui était ; he devoa* ou *hi devoa* = *dehi é voa*, à *elle était*, etc. Même explication pour le parfait, au moyen de la forme *boenn, boez, boe*, etc. (1).

Le présent de l'indicatif, à première vue, paraît avoir pour radical *eux* (anciennement *eux*), auquel on attache en effet le sens de la 3e personne du singulier du verbe avoir.

Pour expliquer ce temps, nous dirons qu'en Léon le verbe *bezz* se conjugue régulièrement comme il suit : *bezann, bezez, bez, bezomp, bezit, bezont*, d'où, à l'impersonnel, *me a vez, te a vez, hen* ou *hi a vez*, etc. En outre, il existe une forme régulière très usitée pour le verbe *kaout* et qui est la suivante :

Am beuz ou *am bez*, c'est-à-dire	*mon est* ou	*j'ai*
Az peuz	*ton est*	*tu as*
Hen ou *en deveuz* ou *devez* (2), *dehan é vez*, à *lui est* ou		*il a*
He ou *hi deveuz* (3), *dehi é vez*, à *elle est*		*elle a*
Hor ou *hon beuz*	*notre est*	*nous avons*
Ho peuz	*votre est*	*vous avez*
Ho deveuz ou *dèvez*, *deho é vez*, à *eux est*		*ils ont* (4).

(1) Contractée de *bezenn, bezez, beze*, etc., forme régulière usitée en Léon.

(2) Cette forme se rencontre fréquemment dans les textes anciens, mais elle est orthographiée *hen deveux* ou *deueux* ou *deues* (Voir note I).

(3) *Hi deveuz* se dit quelquefois en Tréguier, on en trouve au reste des exemples dans les chants populaires de *M. Luzel* (Vol. I, p. 142, 166, etc.).

(4) *Dehan, dehi, deho* sont les formes les plus usitées. Les Léonnais intercalent un *z* euphonique et disent : *dezhan, dezhi, dezho*. On devrait écrire *d'ean, d'eo* que l'on peut rapprocher du latin : *ad eum, ad eos, ite ad eum*. Bret. *it d'ean* ou *d'eon* (Corn.), ou *it da vit han*. De même *aneau, aneo*, mot a mot : *le lui, les eux*.

M. G. Milin paraît employer cette forme de préférence dans ses ouvrages, sans doute parce qu'il la trouve plus correcte.

Il est facile maintenant de voir comment on en est arrivé aux formes usuelles du présent :

Em ou *am beuz*, a donné *em* ou *am meuz* et *em* ou *am euz*.

Ez ou *az peuz* : *az euz* (1) puis *ac'h euz*.

Hen ou *en deveuz* : *en deuz*, *hen eveuz* et *hen euz* (Tréguier).

He deveuz : *he* ou *e deuz*.

Hor beuz, anciennement *hon beuz*, d'où *hon euz*.

Ho peuz, d'où *ho euz* et *hoc'h euz*, anciennement *hoz eux* (2).

Ho deveuz, d'où *ho deuz*.

Toutes ces formes et beaucoup d'autres s'expliquent par des contractions et des mutations de consonnes observées dans les différents dialectes (3).

Dans les phrases impersonnelles au présent, on emploie

---

(1) Anciennement *az eux*; ici le *p* disparait par contraction et *z* se change en *c'h*, comme on le remarque souvent d'un dialecte à l'autre.

(2) Le *p* ayant disparu comme consonne médiane entre deux voyelles, *ho* devant une voyelle est devenu *hoc'h* suivant une règle generale d'euphonie du breton. Le *p* a pu encore devenir spirant et se changer en *f*, puis en *c'h*. Les consonnes *f*, *c'h*, *s*, se substituent l'une à l'autre suivant les dialectes, dans les suffixes du conditionnel des verbes. En Cornouailles, on dit encore aujourd'hui : *hoz peuz*.

(3) A mesure que l'on s'éloigne du pays de Léon, les deux verbes subissent des contractions très accentuées, mais qui sont toujours en concordance ; ainsi *bezo* ou *a vezo* devient *a veo*, *vo*, *vou* (Vannes). Par suite : *en devezo* devient *en devo*, *en deo*, *en do* ou *en no*. V. : *en devou*, *en dou* ; *am bezo* devient *am bo*, *am mo* ; *ho pezo*, *ho peo*, *ho po* ; *en devoa*, *en doa*, *en efoa*, *en noa*, *en oa* et *en a*. On voit que les Léonnais sonservent le mieux les formes régulières, aussi leur dialecte est-il considéré à juste titre comme le dialecte classique. Lors donc que l'on voudra rechercher la forme primitive d'un mot, c'est à ce dialecte qu'on devra avoir recours tout d'abord. Cependant celui de Vannes pourra fournir des indications très utiles, comme on peut le voir plus loin.

indifféremment *euz* ou la forme simple du verbe *beza*. Ainsi pour traduire : *aujourd'hui, il y a beaucoup de monde*, on dira communément : *hirio, éz euz*, ou *é euz* ou *euz kalz a dud*, ou : *kalz a dud azo hirio ;* mais on dira très bien en Léon : *hirio é vez kalz a dud*. C'est plus régulier, car dans tous les autres temps, on emploie toujours la forme simple du verbe *beza*, exemple : *hirio e vezo kalz a dud, aujourd'hui il y aura..., e vezo bet, il y aura eu*, mot à mot : *il sera été* (1).

Or, *euz* est évidemment une contraction de *e vez*, de même que par abréviation l'on dit *n'euz ket* pour *ne vez ket, il n'y a pas*, et *n'o ket* pour *ne vo ket, il n'y aura pas ;* on est arrivé ensuite à des formes telles que *n'éveuz ket* et *na eveuz ket*, par fantaisie d'orthographe ou parce qu'on aura incorporé au verbe la particule *é* qui doit en rester séparée (2).

Pour confirmer tout ce qui précède, nous ferons une remarque curieuse, c'est que dans le dialecte de Vannes, l'infinitif du verbe avoir n'est pas un temps illimité, il se conjugue de la manière suivante qui fait ressortir les décompositions que nous avons données plus haut. Exemple :

Me garché em bout, je voudrais avoir,	mot à mot	*mon être*
Te garché a pout, tu voudrais avoir,	—	*ton être*
Ean e garché en devout, il voudrait avoir,	—	*à lui être*
Hi e garché hi devout, elle voudrait avoir,	—	*à elle être*
Ni e garché hun bout, nous voudrions...,	etc.	
Hui e garché hou pout, vous voudriez...		
Ind e garché hou devout, ils ou elles...		

(1) Les temps composés du verbe *beza* se forment avec lui-même ; à part cette particularité comme auxiliaire, le verbe *kaout* s'emploie comme en français.

(2) *Euz* se prononce *eus* et il a dû en être de même de la forme an-

Dans les phrases impersonnelles on emploie *en devout* qui se contracte souvent en *en dout*, dans le haut Vannes.

De tous ces exemples on peut conclure que le verbe *kaout*, que l'on devrait plutôt appeler *en devezout*, n'est qu'une forme composée du verbe *bezout* ou *beza* et qu'il n'a d'autre radical que celui de ce dernier verbe (Voir note II).

Je terminerai en faisant remarquer qu'en breton, dans une foule de phrases, on emploie le verbe *beza* dans sa forme simple au lieu du verbe avoir, surtout lorsqu'on ne veut pas exprimer la possession, et même dans le cas contraire. Cela se conçoit fort bien; c'est ainsi que l'on dit en latin : *Est mihi liber, j'ai un livre.*

On trouve de nombreux exemples de cette substitution : ainsi, *ema an derzien ganthan, il a la fièvre (est la fièvre avec lui); daoulagad lemm a zo ganthi, elle a des yeux vifs; Laoic a zo braz he c'hinou, Guillaume a une grande bouche; frouez a zo ganeomp, sunt nobis poma; bleo hir a zo gantho, capillo longo sunt; tud zo, il y a des gens (sunt qui); petra zo, qu'y a-t-il (quid est) ?*

Dans toutes ces phrases et dans beaucoup d'autres, le breton se rapproche plus du latin que du français (Voir note III).

---

cienne *eux*, comme aussi de l'ancien français. Bien des gens prononcent encore *ceux* (*ceuss*), *deux* (*deuss*). C'est *eveuz* ou *evez*, qui apparaît également dans *hen deveuz* que l'on a pris pour le radical primitif du verbe *kaout* en le rapprochant de *habet*.

NOTES

NOTE I. — La plupart des formes dialectales que nous donnons se retrouvent dans les textes anciens, en tenant compte de l'orthographe plus ou moins capricieuse, à tel point que le même mot était écrit souvent de manières différentes à la même époque. Exemple : *ho deffoye* et *en defoy* au lieu de *ho* ou *en defoa* = *devoa*.

NOTE II. — Le verbe *beza* ou *bexout* dont la racine est *bez* ; gallois : *bydd* (byz) ; Irland. : *bydh*, correspond au verbe anglais *be* qui lui-même, suivant Max-Muller, dérive du sanscrit *bhû*.

On le retrouve dans l'ancien haut Allemand : *pim*, *je suis* ; allemand moderne : *bin* ; anglo-saxon : *beom*.

Le verbe *bezout* laisse supposer une forme archaïque dont le radical aurait été *bed* ou même *bet*, au lieu de *bez*. Par suite, *ar bed*, le monde en breton actuel, gallois *yr byd*, signifierait mot à mot : *le est*, c'est-à-dire *ce qui existe*, *l'univers*. On disait en Cornique *an bys* ; vieux gallois *byth*. Enfin, on trouve *bit* dans les gloses bretonnes du XIe siècle.

On peut parfaitement rapprocher l'infinitif *kavout* de *habere*, parce que en construction le *k* initial se change quelquefois en *c'h* ou *h* guturale. On peut remarquer en outre que κταομαϊ signifie *avoir* dans le sens de *trouver*, *se procurer*.

NOTE III. — En gallois *avoir*, dans le sens de *obtenir*, *se procurer*, se rend par *caffael* (*kafael*) dont le radical *kaf* est le même que celui de *kavout* ou *kafout*, ancienne-

ment *caffout*. Dans le sens de posséder, on emploie encore le verbe *caffael* ou *cael* à l'infinitif, mais les autres temps s'expriment par la 3e personne du verbe *bod*, *être*, et une préposition régissant le pronom personnel, par exemple : *Y mae genyf lyfr*, *j'ai un livre* (Rowlauds, Welsh grammar., § 319, 331, 332). Cette phrase se traduira très correctement en breton en disant : *Ema eul levr gane* (anciennement *gueneff*, *avec moi*).

Ainsi, en gallois comme en breton, le verbe *avoir*, en dehors de l'infinitif, s'exprime au moyen du verbe *être*. Il y a sous ce rapport analogie entre les deux idiomes, seulement en gallois il n'existe pas de forme composée du verbe *bod* ou *bydd* pour exprimer le verbe *avoir*, car *y mae* = *ema* ne dérive nullement du radical *bydd* ou *bez*. Il faut remarquer que dans la conjugaison du verbe breton *avoir*, le verbe *beza* a toujours une forme impersonnelle, excepté à la 3e personne du pluriel de l'impératif : *ho defent*, au lieu de *ho defet* pour *ho devezet*; c'est une irrégularité provenant de l'adjonction du suffixe personnel, par analogie avec la conjugaison de tous les autres verbes bretons. En dehors du Léon, on trouve d'autres irrégularités de ce genre, mais elles sont fort rares et n'infirment en rien les explications données plus haut sur la constitution du verbe *kaout*.

A Saint-Pol-de-Léon on emploie encore au présent, au futur et au conditionnel, pour les 1re et 2e personnes du singulier et du pluriel, la forme suivante qui s'explique par un pléonasme; ainsi l'on dit quelquefois : *am bevez*, pour *am bez a vez*, *mon est qui est* ou *j'ai*; de même *az pevez*, *tu as* ; *hor bevez*, *nous avons*; *ho pevez*, *vous avez*. — *Am bevezo* = *am bez a vezo*, *mon est qui sera* ou *j'aurai*; *az*

pevezo, tu auras; hor bevezo, nous aurons; ho pevezo, vous aurez; am bivije, pour *am bez a vije, mon est qui serait, j'aurais; az pivije, hor bivije, ho pivije.*

En Tréguier, il eniste une véritable conjugaison à l'impersonnel telle que celle-ci : *Présent : mé en eux* pour *mé en neux* ou *èn deux, té en eux,* etc. *Imparfait : mé en nefoa, té en nefoa,* etc. *Futur : mé en néfo, té en nefo,* etc. *Condit. : mé en nijé,* etc.

Cette conjugaison qui a une forme régulière n'est qu'une irrégularité et un contre sens au point de vue analytique.

Dernière remarque. — *Am bezo* et *az pezo* ne peuvent se traduire par *mihi erit, tibi erit,* car dans cette hypothèse, on serait arrivé à des formes dérivant de *d'in e vezo* ou *in devezo; d'id e vezo* ou *id devezo,* et le *d* se serait conservé à toutes les personnes. L'analyse que nous donnons est donc la seule qui puisse expliquer les formes telles que *bezo, pezo, devezo,* et comme elle offre toute certitude pour les 1re et 2e personnes du pluriel, on doit l'admettre également pour celles du singulier.

Brest, le 11 Novembre 1888.

Alfred BOURGEOIS.

SOUVENIRS DE VOYAGE

QUATRE JOURS
EN ÉGYPTE

Le 11 avril 1880, la *Sarthe*, transport de l'Etat, faisant route pour la Réunion, et à bord duquel je me trouvais comme passager, arrivait à Suez. Un accident survenu pendant le passage du canal, nous fit rester plusieurs jours sur rade ; et, le 16, il fut annoncé que notre navire passerait au bassin. Mais, comme Suez ne possède qu'un seul bassin de radoub, qui était alors occupé par un navire turc, il fallait attendre.

La perspective de passer plusieurs jours, peut-être même plusieurs semaines à Suez, n'a rien de séduisant pour quiconque y a séjourné, ne fût-ce que vingt-quatre heures. Aussi fut-il décidé, entre deux autres passagers et moi, que nous profiterions du contretemps qui venait interrompre notre voyage pour faire une petite excursion en Egypte, afin de visiter le Caire et les Pyramides. Malheureusement notre commandant (1), qui pensait que les réparations nécessaires seraient bientôt terminées, ne crut pas devoir, malgré sa bienveillance habituelle, nous accorder plus de quatre jours de permission, à partir du 19, jour que nous avions fixé pour notre départ. C'était peu pour l'exécution de notre programme.

(1) M. d'Estienne, capitaine de frégate.

Néanmoins, après avoir pris tous les renseignements que nous avions pu nous procurer, nous partîmes, le 19, vers huit heures du matin, par l'unique train qui quittait Suez chaque jour. Mes compagnons de voyage étaient M. l'abbé Mazeran, prêtre du diocèse de la Réunion, et M. Martinet, capitaine d'infanterie de marine.

La gare était encombrée, à l'intérieur, comme à l'extérieur, de sacs de gomme arabique. Les tickets qu'on nous délivra portaient, en caractères romains « *el Cairo* » et probablement la même chose en caractères arabes. Les wagons, construits sur plusieurs types, étaient assez confortables, et parfaitement aérés. Dans notre train, prit place l'archevêque d'Alexandrie qui, la veille, avait administré la confirmation à Suez, où vivent un certain nombre de familles catholiques, d'origine française, italienne ou allemande.

La voie ferrée directe, de Suez au Caire, était abandonnée depuis plusieurs années, probablement depuis l'ouverture du canal. Celle que nous suivîmes, et qui est encore, je crois, la seule suivie aujourd'hui, longe le canal d'eau douce jusqu'à Ismaïlia, et traverse, par conséquent, dans ce parcours, une région absolument stérile.

De Suez à Ismaïlia, le train s'arrête trois ou quatre fois. Chaque station est représentée par une triste hutte entourée d'une sorte de jardin, où ne poussent que des nopals qui produisent les fruits appelés *figues de Barbarie*. Cette ligne a dû être bien facile à construire : il a suffi, presque partout, de poser les traverses et les rails sur le sable. Le train, dont la vitesse est pourtant extrêmement modérée, soulève un nuage de ce sable fin qui, aidé par la chaleur, produit la soif la plus intense qu'il soit possible d'imaginer.

On peut, il est vrai, se désaltérer aux stations, où les buvettes sont remplacées, le plus souvent, par des fillettes de dix à douze ans, qui vous offrent, dans des gargoulettes, une eau plus ou moins fraîche, en criant : « *el maïeh !* » quelquefois c'est un vieux fellah, avec une outre à moitié pleine, qui annonce de l'eau en quatre ou cinq langues. Mais il faut toujours boire au goulot, souvent ébréché, de la gargoulette, ou à la patte gluante de l'outre, ce qui n'est pas du goût de tout le monde.

Parfois aussi, on trouve à acheter des oranges, des pastèques et des œufs durs.

A partir d'Ismaïlia, la ligne se dirige à l'ouest, vers Zagazig. Jusqu'à une certaine distance, c'est encore du sable stérile ; mais bientôt on entre dans la véritable vallée du Nil, dans la région qu'il arrose et fertilise. Le sol, toujours très plat, change de couleur : il devient noir, de jaune blanc qu'il était. On voit de nombreux palmiers, et quelques villages, avec des mosquées qui ressemblent presque à des fours. On traverse une plaine bien cultivée, et coupée de canaux. L'eau de ces canaux, élevée par des espèces de roues que mettent en mouvement des bœufs, des ânes ou des chameaux, se répand dans les cultures par d'innombrables petits ruisseaux.

Malgré la lenteur du train, nous ne distinguions pas très bien les plantes cultivées ; mais la plus répandue nous parut être un blé barbu de petite taille, d'une remarquable uniformité de végétation.

Zagazig, où nous devions changer de train, et rester deux ou trois heures, est un centre assez important, situé à la jonction de plusieurs voies ferrées. La gare est vaste, bien construite et même assez jolie. Elle possède un

buffet-buvette, où l'on sert à manger à l'européenne, mais où l'on vend surtout d'excellent café, de la limonade et des oranges. Le personnel parlant parfaitement le français, nous aurions pu nous croire en France, si nous avions vu, autour de nous, moins de fez et de turbans.

Ce jour-là du reste, la gare et la ville présentaient une animation extraordinaire : on y attendait le vice-roi, qui devait arriver dans l'après-midi, mais trop tard pour que nous pussions le voir. Dans la cour de la gare, et le long de la voie, étaient rangées des troupes à pied, qui avaient fort bonne mine avec leur uniforme gris. La ville, comme la gare, était pavoisée partout. La maison du gouverneur (?), reconnaissable à un énorme croissant doré, semblable à une gigantesque tranche de melon, dressée sur le toit plat, disparaissait sous les oriflammes et les drapeaux. Les rues, garnies d'arcs de triomphe, et bordées de marchands d'oranges et de pastèques, étaient parcourues, au galop, par une cavalerie des plus hétérogènes, sorte de milice locale improvisée, qu'on pourrait peut-être appeler une garde nationale montée. La plupart des cavaliers portaient le costume arabe ; d'autres, le costume européen, mais avec le fez. Plusieurs étaient sur des chevaux, d'autres sur des ânes, quelques-uns sur des chameaux, et parfois deux sur le même.

Vers deux heures, nous partions pour le Caire.

De Zagazig au Caire, le pays présente à peu près le même aspect qu'avant d'arriver à Zagazig. Les stations paraissent plus importantes : il y monte ou y descend toujours quelques voyageurs ; on y voit des chameaux qui amènent ou qui emportent des marchandises, et on y trouve toujours, à acheter, de l'eau, des oranges et des œufs durs.

Mais que dire de la chaleur et surtout de la poussière ? Dans cette région, c'est une poussière noire, d'une odeur fétide, insupportable ; une poussière beaucoup plus désagréable que le sable des environs de Suez et d'Ismaïlia : elle pénètre partout, salit tout, et empâte la bouche, au point que nous pouvions à peine parler.

Enfin, vers quatre heures, nous aperçumes, dans le lointain, sur la droite devant nous, des monticules que nous reconnûmes facilement, bien que nous ne les eussions jamais vus auparavant : c'étaient les Pyramides. Une demi-heure plus tard nous étions au Caire.

La gare du Caire ne présente rien de luxueux, mais elle semble assez vaste. Il y avait, dans la cour, un certain nombre de voitures de place, à deux chevaux, avec cocher et *saïs* (1). D'après l'avis de M. l'abbé Mazeran, qui était un peu le chef de la petite caravane, nous nous fîmes conduire, par une de ces voitures, chez les Frères de la Doctrine chrétienne. Ils tenaient alors, et tiennent encore aujourd'hui, je crois, dans une rue perpendiculaire à la rue de *Mousky*, une école extrêmement prospère, fréquentée par les enfants de l'aristocratie du Caire. Nous étions certains de rencontrer, parmi eux, quelques compatriotes ; et ils pouvaient nous donner d'utiles renseignements sur le choix d'un hôtel, et sur la manière d'employer, le plus utilement possible, le peu de temps dont nous disposions. Nous fûmes reçus comme de vieux amis, et on nous offrit l'hospitalité d'une manière si pressante qu'il ne nous fut pas possible de refuser. De plus, le frère sous-directeur, qui connaissait parfaitement

(1) Le *saïs* est un domestique qui, quand la voiture est en marche, cour devant les chevaux, en criant et en agitant une Laguette, pour faire range les passants.

le Caire, où il était depuis longtemps, et parlait très bien l'arabe, promit de nous accompagner lui-même dans nos excursions, toutes les fois que ses occupations le lui permettraient. Inutile de dire ce que valait, pour nous, un pareil guide.

Très fatigués par le voyage et par la chaleur, couverts, je dirai même imprégnés de poussière, nous désirions, avant tout, prendre un bain. On nous enseigna les bains *Tosi*, situés dans je ne sais plus quel quartier, mais assez loin. Un petit garçon, mis à notre disposition par nos hôtes, pour nous servir de guide et d'interprète, nous fit prendre des ânes et nous conduisit par une série de rues et de ruelles qui n'en finissaient plus.

Dans l'état où nous étions, un bain est toujours le bienvenu, surtout dans une baignoire de marbre blanc ou d'albâtre comme celles de l'établissement Tosi.

Pour rentrer, nous passâmes par un autre chemin, et par de plus belles rues. Un peu remis de notre fatigue, et la chaleur ayant beaucoup diminuée, nous pouvions examiner à notre aise les maisons, les magasins et les passants, en trottinant sur nos petits baudets.

Les baudets du Caire sont gras et vigoureux, du moins si on les compare à ceux de Port-Saïd et surtout à ceux de Suez. Comme dans la plupart des villes d'Orient, chacun est accompagné d'un jeune arabe qui le soigne, le loue, et court derrière quand il est chargé. Une petite botte de fourrage, sorte de vesce ou de pois, forme le déjeûner des deux : l'homme mange les gousses et les feuilles très tendres, le reste est pour l'animal.

Mais, comme ceux de Suez, les ânes du Caire sont couverts de puces. Du reste, ces incommodes petites bêtes

pullulent dans la capitale de l'Egypte ; il y en a partout ; la poussière des rues en fourmille, et dès que vous avez fait quelques pas, vous les sentez qui vous montent aux jambes. J'ajouterai que ces puces, qui sont grosses comme des graines de lin, ont toujours un appétit vorace quand le hasard leur présente des européens.

Nous devions rencontrer, au dîner, un compatriote, un Breton, M. B., alors employé au Caire, à la distribution des eaux, et qui est revenu depuis quelques années, habiter une petite ville du Morbihan. C'est un homme charmant, extrêmement gai, qui nous a fait passer quelques moments bien agréables.

Nous n'avions, comme je l'ai dit, que quatre jours de permission, et le premier était déjà écoulé. Il nous fallait donc courir au plus pressé, c'est-à-dire aux Pyramides.

Les Pyramides ont été si souvent décrites depuis Hérodote jusqu'à nos jours, que je suis fort embarrassé pour en parler ; aussi n'en dirai-je que fort peu de chose. Il y en a deux groupes principaux, celui de *Gizeh*, où se trouvent *Chéops* et le *Sphinx*, à une douzaine de kilomètres au sud-ouest du Caire, et celui de *Sakkarah*, à douze ou quinze kilomètres au sud du premier. Les Pyramides de ce dernier groupe sont les plus petites, mais les plus anciennes. Si celles de Gizeh sont les tombeaux des rois, celles de Sakkarah sont les tombeaux des dieux.

Le temps ne nous permettait pas de voir les deux groupes, le voyage à Sakkarah exigeant toute une journée. Pour s'y rendre, il faut, en effet, prendre le chemin de fer, et emmener avec soi des ânes pour traverser la plaine de sable de six ou sept kilomètres qui sépare le

groupe de la station où l'on descend. Nous devions, par conséquent, nous contenter d'une visite à Gizeh. Une voiture fut arrêtée, par les soins de nos hôtes, pour nous y conduire le lendemain matin.

Au lever du jour, nous fûmes éveillés par les chants, ou plutôt par les cris des nombreux muezzins qui, du haut des minarets, appelaient les croyants à la prière.

Notre voiture fut exacte. Nous partîmes vers sept heures, accompagnés, ou plutôt précédés de l'indispensable saïs. Une fois hors de la ville, comme il n'y avait plus de piétons à écarter, il nous demanda l'autorisation de monter avec le cocher. Nous emmenions aussi, avec nous, le petit garçon qui, la veille, nous avait conduits aux bains. C'était un jeune Maltais d'une douzaine d'années, parlant plus ou moins bien un certain nombre de langues, entre autres le français. Il faillit cependant m'induire grossièrement en erreur, au sujet d'un renseignement que je lui demandais, comme je le raconterai plus tard.

On va, du Caire à Gizeh, par une route carrossable, que le vice-roi fit faire exprès pour y conduire l'impératrice Eugénie, lors de son voyage en Egypte. On passe le Nil sur un beau pont métallique, sorti des ateliers de Fives-Lille ; puis on contourne les murs du parc d'un magnifique palais, de construction toute récente, dont j'ai oublié le nom, qui sert parfois de résidence au vice-roi.

Comme la route, fort mal entretenue, était ensablée sur une assez grande longueur, nous fûmes obligés d'abandonner notre voiture plus d'un kilomètre avant d'arriver, et de marcher à pied, dans le sable encore chaud de la veille, et sous un soleil déjà brûlant.

Les monuments, ou si l'on veut les ruines de Gizeh, semblent être la propriété d'une tribu de Bédouins, ou Bohémiens arabes, qui ont le monopole de l'exploitation des touristes. Ils parlent un peu toutes les langues. A la fois guides et marchands, ils ne manquent jamais de vous offrir une collection de scarabées en pierre, de statuettes et autres objets en pierre ou en métal, qu'ils disent avoir trouvés dans les ruines, mais qu'ils ont généralement fabriqués eux-mêmes. Pour mieux vous convaincre, vous les voyez parfois, quand ils marchent à côté de vous, se baisser, gratter un peu le sable, puis se relever triomphalement, tenant entre leurs doigts un scarabée qu'ils ne vous ont pas encore montré, et qu'ils viennent de trouver, prétendent-ils.

Nous fûmes bientôt entourés d'une douzaine de ces gaillards qui, voyant que nous étions français s'écrièrent tous à la fois, en nous montrant Chéops, « Du haut de ces pyramides quarante siècles vous contemplent ! » Le chef de la bande ajouta : « C'est Bonaparte qui l'a dit. Mon père l'a vu. »

Ce chef, qu'ils appelaient le *Docteur Mammouth*, portait le turban vert, signe honorifique distinguant ceux qui ont accompli le pèlerinage de la Mecque ; il semblait avoir une grande autorité. Quand il eut désigné deux d'entre eux pour nous accompagner, les autres s'éloignèrent, mais sans disparaître tout à fait, de manière à venir vers nous au premier signal, si nous avions besoin de leurs services, pour faire une ascension.

Nous fîmes d'abord le tour de *Chéops*, la plus grande de toutes les pyramides et l'une des mieux conservées. Qu'on se figure des blocs de pierre, de 70 centimètres de

hauteur, taillés en cubes ou en parallélipipèdes, placés les uns à côté des autres de manière à former une couche carrée de 220 à 230 mètres de côté ; au-dessus de cette première assise, et formée de blocs semblables, une autre couche un peu moins large, rentrant également de tous les côtés ; puis, au-dessus, une troisième couche encore un peu moins large, et ainsi de suite jusqu'au sommet qui présente encore une surface de 100 mètres carrés ; on aura ainsi une idée assez exacte de l'extérieur de *Chéops*. Chaque face forme, comme on le voit, un immense escalier de plus de 200 marches ou gradins dont la hauteur est égale à celle des blocs, 70 centimètres environ. Dans un grand nombre d'endroits, des blocs sont enlevés, déplacés ou brisés, de sorte que la régularité en est profondément altérée. Ils sont, du reste, formés d'un calcaire assez tendre, qu'on rapporte habituellement à la formation nummulitique. Mais ils ne constituent qu'un revêtement extérieur et non la totalité de la Pyramide, comme on pourrait le croire au premier abord et comme je l'ai supposé plus haut. L'intérieur renferme même des cavités assez curieuses, paraît-il, mais nous ne les avons pas visitées, parce que l'entrée se trouve à une certaine hauteur.

Nos guides insistèrent beaucoup pour nous décider à faire l'ascension de la reine des pyramides, nous vantant la belle vue dont on jouit quand on est sur le sommet, les noms illustres qui y sont gravés, et à côté desquels nous pourrions mettre les nôtres, etc. La chaleur qui était déjà très forte, nous y fit sagement renoncer.

Il serait imprudent et même impossible, à un européen, d'entreprendre seul cette ascension ; on se fait toujours

aider. Il faut au moins trois arabes par personne. Deux précèdent le touriste et le tirent par les bras, pendant que le troisième, qui reste en arrière, le soulève pour le hisser sur chaque marche. Tout près, suit une petite fille, agile comme une chèvre, ou un autre Bédouin, portant une gargoulette pleine d'eau pour désaltérer le voyageur, on pourrait dire le patient, qui en a souvent besoin.

Nos guides nous proposèrent de faire eux-mêmes l'ascension, de monter et de redescendre, en moins de treize minutes, pour cinq francs. Mais nous n'étions pas venus pour constater ou admirer leur agilité, et n'ayant pas un moment à perdre, nous refusâmes.

Non loin de *Chéops*, on remarque d'abord la pyramide de *Chéfren*, la seconde en grandeur assez bien conservée aussi, et dont le sommet est même resté aigu ou à peu près ; puis celle de *Mycérinus*, beaucoup moins grande, mais qui présente encore quelques formes ; et enfin plusieurs plus petites, presque entièrement démolies.

Mais je dois avouer que je fus moins impressionné à l'aspect des pyramides, quelque grandiose qu'il soit, qu'à la vue du *Sphinx*.

Ce sphynx, accroupi dans le sable, à 500 mètres de Chéops, est le plus colossal et probablement le plus ancien que les Egyptiens aient sculptés. C'est, sans doute, l'original dont les petits sphinx, qu'on rencontre partout, ne sont que des copies plus ou moins exactes, et considérablement réduites. Il a la forme classique, tête humaine et corps de lion ; mais il n'a jamais eu, véritablement, de membres antérieurs, et, taillé dans le roc, il adhère au sol. Toute sa partie inférieure, qui a

été dégagée depuis par M. Maspéro, était cachée dans le sable, à l'époque de notre voyage ; il n'y avait de visible que la tête, le cou et le dos, qui a plus de trente mètres de long. Sa figure, qui mesure près de neuf mètres, du menton au sommet du front, porte quelques mutilations au nez, à la lèvre inférieure et aux joues ; mais ces mutilations, qui semblent dues uniqnement à l'effritement de la pierre, n'en altèrent pas trop l'imposant aspect. En le contemplant de face, je me rappelai les lignes suivantes, attribuées à Ampère, que j'avais apprises autrefois, et qui peignent si bien ce que je ressentais :

« Cette figure est d'un effet prodigieux ; c'est comme « une apparition éternelle. Le fantôme de pierre paraît « attentif, on dirait qu'il écoute et qu'il regarde. Sa « grande oreille (1) semble recueillir les bruits du passé, « ses yeux, tournés vers l'orient, semblent épier l'avenir. « Son regard a une profondeur et une fixité qui fascinent « le spectateur.

« Sur cette figure, toute mutilée qu'elle est, on décou- « vre une majesté singulière, et en même temps une « extrême douceur ».

A une petite distance en avant, et sur la droite du Sphinx, se trouve un édifice très ancien, qui était depuis fort longtemps enseveli dans le sable. Mariette Bey, qui en a déblayé l'intérieur, y a trouvé une grande statue qu'on peut voir au musée de Boulacq, et qui, d'après quelques-uns, représenterait Osiris. Plusieurs archéologues pensent que ce monument devait être un temple ; d'autres n'y voient qu'un tombeau. Nos guides l'appelaient *le temple du Sphinx*. Mais, temple ou tombeau, il

(1) Elle a deux mètres de hauteur.

mérite amplement une visite. Il se compose principalement d'une vaste pièce, aujourd'hui à ciel ouvert, dans laquelle on descend par un petit escalier de quelques marches. Elle est divisée en deux par un rang de piliers monolithes. Sur la droite, par rapport à l'entrée, partent, de cette pièce, deux ou trois couloirs souterrains, très sombres, qui conduisaient sans doute à des portes ou à des chambres aujourd'hui ensablées. Nos guides parurent très fiers de nous éclairer en brûlant un petit ruban de magnésium, pour lequel, ensuite, ils nous réclamèrent un franc.

Tout ce qui reste de ce monument est construit avec d'énormes blocs de granit rose et d'une espèce de marbre, si bien ajustés qu'ils ne laissent entre eux aucune place pour le ciment. Tous ces blocs sont parfaitement polis, et complètement dépourvus de sculptures et de peintures, ce qui fait croire que cet édifice a été bâti assez longtemps avant les Pyramides.

Il y faisait relativement frais, même dans la pièce principale ; aussi profitâmes-nous de la circonstance pour nous reposer un peu, et nous désaltérer avec quelques oranges dont, au départ, nous avions chargé notre petit Maltais.

Pour finir, nous visitâmes, un peu rapidement, les ruines de quelques petites Pyramides ; et, dans l'intérieur de l'une d'elles, une chambre, où l'on n'entre qu'en rampant, mais dont les parois sont couvertes de peintures fort curieuses.

Plusieurs fois, pendant notre promenade, nos guides s'étaient baissés et relevés, comme s'ils avaient trouvé quelque chose ; mais, ayant été prévenus, notre opinion

était faite sur l'authenticité des objets qu'ils nous offraient, et rien ne put vaincre notre incrédulité.

Mes compagnons étaient en costume réglementaire, l'un en officier, l'autre en prêtre. Nos guides, de l'air le plus sérieux du monde, appelaient le premier, *Docteur*, et le second, *Madame*.

Comme nous allions les congédier, après leur avoir donné le *bakchich* (pour boire) convenu, leur chef revint vers nous, avec un sac de pièces d'argent de divers pays, et nous pria de lui en changer une partie pour de l'or. Il avait, nous dit-il, une forte somme à verser au fisc, qui ne voulait accepter que de l'or. Je ne sais s'il disait vrai ; mais, connaissant mal la valeur des pièces qu'il nous proposait, nous refusâmes l'échange.

Nous rejoignîmes enfin notre voiture, sous laquelle le cocher et le saïs dormaient profondément En revenant au Caire, nous vîmes plusieurs fellahs qui portaient, sur de larges plateaux, des objets d'un gris noirâtre, plats et presque ronds, que je pris pour de grandes huîtres, ou quelque chose d'analogue. Je demandai, à notre petit Maltais, comment on mangeait ces huîtres. Il me répondit : « Cela se met au feu ». Mais, comme nous arrivions en ville, ayant aperçu une femme qui achetait de ces objets, je voulus les voir de près. Bien m'en prit, car j'avais déjà écrit sur mon carnet : « Grandes huîtres qui « se mangent cuites » tandis que c'étaient, tout simplement, de petites mottes plates de fiente de chameau qu'on brûle dans les pauvres ménages, pour faire cuire les aliments.

Vers une heure et demie, nous rentrions chez nos hôtes, où nous attendait un déjeuner à la hauteur de notre

appétit, que notre promenade, en dépit de la chaleur, avait fortement développé.

Dans l'après-midi, nous fîmes, en compagnie du frère sous-directeur, une promenade à pied dans les rues du Caire. D'après ce que nous avons pu voir, c'est une ville bien curieuse. Elle renferme un grand nombre de palais et près de quatre cents mosquées ; on y voit quelques beaux quartiers et quantité de rues étroites et sales, avec une sorte de tente, qui empêche le soleil d'y pénétrer. Dans la rue de *Mousky* elle-même, la plus commerçante et l'une des plus belles pourtant, la boue et la poussière se succèdent à des intervalles très rapprochés. Il faut dire aussi que le mode d'arrosage est des plus primitifs : un fellah apporte une outre pleine d'eau, qu'il vide, en se démenant comme un beau diable, dans l'espace de quelques pas, où la poussière se change en boue pour un instant ; puis il retourne remplir son outre, pour la vider de nouveau, un peu plus loin.

Toutes les maisons ont un toit plat, incapable de garantir de la pluie ; mais comme il ne pleut jamais ou presque jamais, au Caire, cela ne présente aucun inconvénient. Dans certains quartiers, les maisons n'ont qu'un étage qui semble posé obliquement sur le rez-de chaussée, de manière à présenter un angle en avant. Les fenêtres, placées près de cet angle, permettent de voir le long de la rue sans mettre la tête au dehors.

Plusieurs entrées, principalement dans les vieux quartiers, sont surmontées, extérieurement, d'un crocodile empaillé. Je n'ai jamais su la signification de cette singulière enseigne.

Un assez grand nombre d'hommes portent le costume européen, moins dispendieux que le costume arabe, mais avec le fez, au lieu du chapeau, et ils ne se découvrent jamais.

Beaucoup de magasins ont des enseignes en français ; on parle le français dans plusieurs, et quelques-uns ressemblent tout à fait à ceux de nos grandes villes. On peut citer en dehors du *café du Louvre*, qui n'est pas précisément un magasin, le *Bazar des 100,000 articles*, et le magasin de vêtements pour hommes qui a pour enseigne : *Aux Pyramides*, où il y a bel étalage, mannequins souriants et cadeaux pour tous les acheteurs.

Mais une des parties les plus intéressantes du Caire, qui n'est pas la plus belle, à coup sûr, c'est le *Bazar des orfèvres*. Figurez vous un ensemble de sombres et sales corridors, comme ceux qu'on voit encore aujourd'hui dans les vieilles maisons de nos anciennes villes, mais où le balai ne passa jamais ; si longs et si embrouillés qu'on s'y perdrait mille fois. Des deux côtés, des pièces sombres également, où l'on travaille l'or, l'argent et les pierres précieuses. Chacune d'elles communique avec l'un des étroits corridors par une large ouverture, en forme de fenêtre. Mais comme étalage, rien, absolument rien ; toutes les marchandises sont soigneusement cachées. Si vous désirez acheter un objet quelconque, vous n'avez qu'à le demander, on vous l'apporte à examiner, mais s'il ne vous plaît pas, on l'emporte avant de vous en montrer un autre. C'est, en quelque sorte, le Palais-Royal du Caire ; mais un Palais-Royal renversé, où rien n'attire le client, où rien ne le tente, où rien ne le retient. Au contraire, l'odeur *sui generis* des villes arabes, plus forte

là que nulle part, vous saisit à la gorge et vous force bientôt de sortir.

Non loin de là se trouve le Bazar des chaussures qui semble assez vaste. Il ne présente rien de curieux, si ce n'est le fait de voir une agglomération si considérable de chaussures de tous genres, dans une ville dont les trois quarts des habitants vont pieds nus.

Le lendemain matin, nous partîmes en voiture accompagnés de notre excellent guide de la veille, pour visiter quelques monuments. Nous commençâmes par la Citadelle, qui représente à peu près l'Acropole des villes de l'ancienne Grèce. Située sur une colline, elle domine toute la ville et renferme une caserne, l'école militaire, l'hôtel des Monnaies, une fonderie de canons, plusieurs ministères, la belle mosquée de Méhémet-Ali et la résidence officielle du vice-roi.

Nous traversâmes d'abord la cour où furent massacrés les Mamelucks; nous vîmes l'endroit, qu'on appelle, depuis, le *saut du Mameluck*, par où sauta, avec son cheval, le seul qui put échapper aux balles.

Nous nous rendîmes ensuite à la mosquée.

Cet imposant édifice est construit dans l'une des moitiés d'une magnifique cour rectangulaire, pavée de marbre blanc, et entourée d'un cloître dont les colonnes sont aussi en marbre blanc. Son entrée est vers le milieu de la cour, et en face, dans l'autre moitié, se trouvent les fontaines qui doivent servir aux ablutions des croyants. Elles sont en marbre également, avec des robinets en albâtre oriental. A l'extrémité de la cour, derrière les fontaines, se dresse, au-dessus du cloître, un petit pavillon contenant, chose fort rare au Caire, une jolie

horloge, qui fut offerte à Méhémet-Ali par le roi Louis-Philippe.

Pour visiter cette mosquée, il n'est pas nécessaire, comme dans la plupart des cas, de quitter ses chaussures ; des gardiens vous mettent, par-dessus, de grands chaussons de drap noir, qu'ils lacent solidement, et cela suffit. Bâtie dans le style des belles mosquées de Constantinople, elle est surmontée de deux minarets très élancés, qu'on voit de fort loin, et d'une grande et belle coupole, entourée de quatre demi coupoles. Elle paraît entièrement construite en albâtre oriental, et les nuances de cette belle pierre forment, à l'intérieur, une ornementation très originale. Le sol y est partout recouvert d'un magnifique tapis, sur lequel dorment paisiblement les gardiens inoccupés. Dans un coin, en entrant, on aperçoit le tombeau de Méhémet-Ali qui, comme tous les tombeaux arabes, ne présente rien de particulier.

Il paraît que cette mosquée n'a pas coûté moins de vingt-cinq millions, bien qu'au Caire la main-d'œuvre ne soit pas très chère, et qu'on n'ait rien payé pour le transport des matériaux, qui était fait par corvées. C'est du reste, de beaucoup, la plus belle mosquée d'Égypte.

Mais là aussi, les vendeurs pénètrent dans le temple. A un certain moment, ceux qui dormaient sur le tapis de la mosquée s'éveillèrent et se joignirent à ceux qui nous accompagnaient après nous avoir mis les chaussons. C'était alors à qui nous vendrait de jolis petits morceaux d'albâtre oriental, bien polis, de la forme et de la grosseur d'un œuf.

Nous sortîmes enfin de la mosquée et de la cour, pour nous rendre au palais du vice-roi, dont l'extérieur est peu

imposant. Il paraît qu'on ne le laisse pas visiter habituellement ; mais le frère qui nous accompagnait jouissant d'une certaine influence, toutes les portes s'ouvraient devant nous. Un petit jardin précède le palais ; le jardinier nous offrit gracieusement quelques roses.

Nous vîmes d'abord le salon des réceptions officielles; c'est une vaste pièce rectangulaire, ayant pour tout meuble un immense divan qui en fait presque le tour. Quand, à certains jours, les notables et les hauts fonctionnaires viennent présenter leurs hommages au vice-roi, après les salutations d'usage, ils prennent place sur le divan, où on leur sert une petite tasse de café arabe. Un domestique, peu respectueux du lieu et de son Altesse absente, répéta plusieurs fois devant nous, en imitant tantôt le vice-roi et tantôt le visiteur, les saluts compliqués qui se font dans cette circonstance.

On nous fit passer ensuite dans une grande pièce peu meublée, où se trouvait un beau lit en argent, et qu'on appelait la chambre du prince de Galles ; puis dans d'autres pièces plus petites contenant des peintures qui représentent, si j'ai bonne mémoire, des escaliers, des colonnades, des jets d'eau, des paysages, mais pas un seul personnage ; il paraît que c'est défendu par le Coran. Nous terminâmes notre visite par la salle des bains, cette partie indispensable, et souvent fort luxueuse des demeures orientales. C'est ce qu'il y a de plus beau dans ce palais : de l'albâtre partout, avec de fort jolies sculptures.

Au sortir de la citadelle, nous allâmes voir non loin de là, le caveau dit de *la Vierge*, où, d'après une tradition,

la mère du Christ se serait réfugiée pendant la fuite en Égypte. Pour y parvenir, il fallait traverser, au rez-de-chaussée, une grande pièce servant d'église cophte. C'était le prêtre de cette église qui avait la clef du caveau. L'office commençait comme nous arrivions, mais il n'y avait pas un seul fidèle dans l'enceinte. Le prêtre était à l'autel, ayant près de lui, debout, toute sa famille: à gauche, sa femme qui tenait un bébé dans ses bras; à droite, deux petits garçons de 10 à 12 ans, qui répondaient aux oraisons, et chantaient à tue-tête, de temps en temps, sur un signe de leur mère. Tous, y compris le prêtre, étaient vêtus de haillons dégoûtants et semblaient être dans une profonde misère. Bientôt, l'un des enfants s'interrompit, prit une lumière et nous conduisit au caveau, qui ne présente absolument rien de curieux. En sortant, nous offrîmes à la femme le *bakchich* habituel; mais, après avoir accepté ce que nous donnions, elle réclama ce que nous devions, pour la chandelle qui avait été brûlée à notre service.

Nous fîmes ensuite un petit tour hors de la ville pour voir la mosquée, où plutôt les ruines de la mosquée d'Amrou, la plus ancienne du Caire et de toute l'Egypte. Construite sur le plan de celle de la Mecque, elle ne ressemble en rien à celles qu'on bâtit de nos jours. C'est une vaste enceinte carrée ou à peu près, dans laquelle on voit environ deux cents cinquante colonnes monolithes, dont la plupart ne supportent plus rien aujourd'hui, et dont quelques-unes même sont tombées. Toutes ces colonnes, de hauteur différentes et couronnées de chapitaux disparates, ont été enlevées à divers temples, par Amrou qui, après avoir conquis l'Egypte, voulut y établir

l'Islamisme. Son tombeau est dans un angle, près du mur d'enceinte, dans la partie opposée à l'entrée.

Cette mosquée a été pendant longtemps l'une des plus belles et l'une des plus riches. Les arabes l'avaient surnommée la *couronne des mosquées* ; tout le Coran était écrit en lettres d'or sur ses murailles. Aujourd'hui, elle est abandonnée et ruinée, mais personne n'oserait proposer de la démolir, soit pour mettre quelque chose à sa place, soit pour en utiliser les matériaux. Les musulmans ont, en général, une grande vénération pour les monuments religieux, et laissent, au temps, le soin d'en achever la destruction.

Ce qui augmente encore, s'il est possible, leur vénération pour la mosquée d'Amrou en particulier, c'est que plusieurs des colonnes qui s'y trouvent présentent des traces de miracles, aux yeux des croyants. L'une d'elles, par exemple, porte le nom de *Soliman*, qui apparut, écrit en veines blanches, sur la pierre de couleur sombre, à la prière d'un saint marabout ; une autre présente un applatissement, avec les marques des doigts de je ne sais plus quel sultan qui, dans un accès de colère, la serra si fortement, qu'il l'aplatit. Vers l'entrée, on voit, sur un même piédestal, deux colonnes séparées par un intervalle de vingt-cinq centimètres environ. Il y a un certain nombre d'années, une croyance populaire voulait que tout bon musulman, en état de grâce devant le prophète, pût passer par cet intervalle, quelle que fût sa corpulence. Beaucoup essayaient, et, sur le nombre, plusieurs restaient étouffés entre les miraculeuses colonnes. L'autorité a pris un sage parti en faisant murer l'espace qui les séparait.

En sortant de la mosquée, nous jetâmes un coup d'œil sur une importante fabrique de gargoulettes, qui se trouve tout près. Des hommes et des femmes travaillent dans une foule de petites huttes où il est impossible, même à un enfant de 12 ans, de se tenir debout. Nous essayâmes, en rampant, de pénétrer dans l'une d'elles, mais les cris de « *Bakchich ! Bakchich !* » qui nous accueillirent de tous côtés nous firent reculer. Voyant notre étonnement à l'aspect de ces singuliers ateliers, une sorte de contre-maître nous expliqua que s'ils sont si bas, c'est pour forcer les ouvriers à se tenir accroupis ou assis, car ils ne font rien quand ils sont debout.

Après une matinée aussi bien remplie, nous rentrâmes pour déjeûner.

Immédiatement après, nous sortions de nouveau, toujours en compagnie du frère, à qui nous devions déjà tant de curieux renseignements, pour faire une assez longue visite au musée de Boulacq, situé dans le faubourg de ce nom.

C'est là que sont exposés les objets, concernant l'ancienne civilisation égyptienne, qui ont été rassemblés ou découverts par Mariette-Bey, et par M. Maspéro, son successeur.

Un musée est toujours difficile à décrire, la seule description qui puisse en donner une idée exacte étant son catalogue. Je dirai cependant qu'on y remarque quelques momies ; un grand nombre de statues de diverses grandeurs ; des sphinx en pierre, de la grosseur d'un lion, ou plus petits ; beaucoup de colliers et d'anneaux, et de tout petits bateaux avec leurs rameurs, en bronze ou en or. On y voit aussi plusieurs tables de

pierre, le plus souvent de porphyre rouge, sur lesquelles sont gravés des caractères rappelant certains faits historiques. Dans quelques endroits, les caractères primitifs ont été effacés, et parfois même, remplacés par d'autres. Il paraît, c'est du moins l'explication qui nous fut donnée, que certains rois, peu respectueux de la vérité, auraient, parfois, fait effacer les noms de leurs prédécesseurs, pour mettre le leur à la place, afin de se faire attribuer par la postérité, les hauts faits que ces même prédécesseurs avaient accomplis.

Vers quatre heures nous nous rendîmes seuls au jardin public. Il occupe presque toute la belle place de l'*Esbékieh*, dans le quartier européen, au bout de la rue de Mouski. Ce jardin, entouré d'une magnifique avenue, ressemble assez, comme disposition, à ceux des villes de France : il est traversé, en tout sens, par une quantité d'allées tortueuses qui serpentent entre des massifs de fleurs, et autour d'une pièce d'eau sur laquelle des enfants se promènent en bateau. On y voit aussi de grands arbres dans lesquels grimpent des lianes fleuries, et à l'ombre desquels sont installés des cafés chantants, ou de simples buvettes, où le service est fait à l'européenne, je devrais dire à la française.

On payait pour entrer dans le jardin, une demi-piastre (1) par personne. Une foule nombreuse et bariolée s'y était rendue pour entendre je ne sais quelle musique qui devait y jouer ce jour-là.

---

(1) La piastre égyptienne est une petite pièce d'argent valant un peu plus de 25 centimes.

Quand nous désirions quelques renseignements, nous nous adressions aux agents de police qui étaient tous, ou presque tous des Italiens. Ils se montraient toujours extrêmement polis et très complaisants à notre égard ; et, ce qui nous surprit beaucoup, ils ne voulurent jamais accepter de *bakchich*. Quand ils ne nous comprenaient pas, ils nous accompagnaient aux guichets de la poste, dont les employés, tous plus ou moins polyglottes, voulaient bien nous servir d'interprètes.

La poste est située tout près du jardin public, dans un palais que plus d'une ville de France envierait. Mais les facteurs n'existent pas, chacun doit faire prendre son courrier aux guichets.

Le lendemain c'était le 22 avril, notre dernier jour de permission. Nous sortîmes de bonne heure pour faire quelques emplettes au *Bazar des 100,000 articles*, et lire les derniers journaux d'Europe au *café du Louvre*. Puis, après avoir pris congé de nos aimables hôtes, nous reprenions, vers onze heures, le chemin de fer pour Suez.

Une demi-heure plus tard nous jetions, par la portière, un dernier coup d'œil sur Chéops qui disparaissait dans le lointain.

Pendant l'arrêt du train, à Ismaïlia, nous vîmes entrer dans notre wagon quelqu'un dont la figure ne nous était pas inconnue. C'était le pilote qui nous avait échoué dans les *lacs Amers*. Nous ne pouvions avoir pour lui que de la reconnaissance, parce que sa maladresse ou plutôt sa mauvaise chance nous avait procuré la possibilité de faire notre intéressante excursion. Il fit route avec nous, et nous donna des nouvelles de la *Sarthe* qui était toujours dans le bassin.

Enfin, vers huit heures, nous rentrions à Suez, fatigués, exténués, mais avec la conscience d'avoir bien employé nos quatre jours, et tout fiers d'avoir vu les Pyramides.

J. DELALANDE.

VOYAGE

A TRAVERS LE CALENDRIER

SAINT CHARLEMAGNE

28 janvier.

C'est un grand saint et un grand empereur que celui dont le calendrier annonce la fête à la date du 28 janvier.

Personne ne songera à contester, je suppose, que le fils puiné de Pépin-le-Bref qui réunit sous son pouvoir toute la France, renversa le royaume des Lombards, soumit les Saxons, régna sur les rives sauvages du Danube, sur la Galice et sur l'Espagne, à qui tout appartenait depuis Cologne jusqu'à Rome, n'ait été un grand prince et un illustre empereur. J'ai dit au commencement de cette causerie que c'était un grand saint ; je me suis peut-être un peu avancé. La vie de ce grand personnage est remplie de ses hauts faits, sa sainteté y tient peu de place, et j'ajouterai même que, sous le rapport des mœurs, il nous est généralement dépeint comme menant une vie passablement légère. Il est certain qu'il eut de nombreuses concubines, et qu'il épousa au moins cinq femmes, qu'il répudia tour à tour ou qui moururent. Il est vrai qu'il a fondé un monastère à Aix-la-Chapelle. Voici même, si l'on s'en rapporte à la légende, dans quelles conditions ;

L'empereur d'Occident chassait un cerf. Sur le point de l'atteindre, il rencontre un ruisseau qu'il faut traverser. A peine son cheval a-t-il mis le pied dans l'eau qu'il le retire... il boîte. Le grand veneur tâte l'eau : elle est brûlante ! L'empereur remonte à la source de ce ruisseau miraculeux, et y fait élever une chapelle qui avait la forme du sabot de son cheval. Cette chapelle fut agrandie depuis, et devint la cathédrale d'Aix-la-Chapelle ; on y ajouta le chœur au milieu duquel est placé le tombeau de Charlemagne.

Charlemagne a trouvé un anti-pape qui l'a canonisé : c'est Pascal III. Les autres papes n'ont point réclamé contre cet acte d'un pontife usurpateur ; l'Eglise célèbre sa fête tous les ans, le 28 janvier, je me suis donc cru autorisé à dire qu'il était un grand saint et un illustre empereur. Mais est-ce comme monarque ou comme saint que je vais examiner cette grande figure ? Comme empereur, l'histoire a célébré ses hauts faits dans ses annales ; comme saint, cela vous offrirait un intérêt médiocre.

En l'an de grâces 1661, l'Université le choisit pour son patron. Eh bien ! il m'est agréable de me mêler à la foule joyeuse des écoliers pour qui les *pensums*, levés d'ailleurs en son honneur, ne seront pas un empêchement d'aller s'asseoir à la longue table bien garnie du refectoire du Lycée, ou même à celle du proviseur, et qui porteront un toast à la mémoire de l'empereur légendaire, leur patron. C'est à bien juste titre que Charlemagne a été choisi pour le patron des écoliers. Soucieux de leur éducation, le grand monarque plein d'amour pour les sciences et pour les lettres n'a-t-il pas fait lui-même une grammaire à leur intention ? Ne releva-t-il pas l'éclat des

anciennes écoles, et n'en créa-t-il pas de nouvelles? Il alla même jusqu'à en instituer une qui le suivait partout dans ses voyages, et qui pour ce motif fut appelée *palatine*.

Ce grand prince aimait passionnément les arts.

On lit dans Eginhard, qu'il employait à l'étude tout le temps qu'il pouvait dérober aux affaires. Il ne dédaigna pas de se faire le disciple des savants qu'il avait attirés à sa cour. Il apprit de Pierre de Pise, la grammaire, et d'Alcuin, la rhétorique. L'astronomie eut pour Charlemagne un attrait particulier. Il parla, dit-on, plusieurs langues, et ce qui paraît certain, ainsi que je l'ai déjà dit, c'est qu'il composa une grammaire pour fixer les règles propres à faciliter l'étude de la langue nationale.

Les écoliers de nos jours avec leur frac en drap à boutons d'or, s'en allant deux à deux, maître d'études ou surveillant en tête, arpentant nos rues les jours de congé, ne ressemblent certes guère à leurs devanciers de cette époque, dont les robes à grands plis cachaient le plus souvent une longue rapière, dont la pointe faisait saillie, car ils étaient querelleurs, tapageurs et buveurs les écoliers du moyen-âge. Il est vrai de dire aussi que ce n'étaient point des bambins.

A cette époque, les bancs des basses classes ne recevaient des écoliers qu'à l'âge de seize ou de dix-sept ans, âge où précisément de nos jours, les jeunes gens terminent à peu près leurs études.

Entre vingt-deux et vingt-cinq ans on pouvait être élève en philosophie. On conçoit que des écoliers de cet âge devaient être parfois turbulents, aussi ce sont ces mêmes écoliers dont je vous parle, qui instituèrent

en 1468, la *Fête des Fous*. Cette fête avait lieu dans l'église. Les prêtres, les diacres, les sous-diacres et enfants de chœur, en habit de mascarade et le visage tout barbouillé, assistaient à la messe, que disait le roi des fous, habillé en pape. Les vêtements des femmes étaient étranges, diaboliques, et les chants obscènes. On encensait le roi des fous avec du fumier et des morceaux de vieilles savates brûlées dans les encensoirs. Pour compléter cette fête de la folie, on adressait un cantique à l'âne, qui était amené solennellement au milieu du chœur, revêtu d'une chape.

A la fin de la messe, l'écolier qui la disait, au lieu de chanter *ite missa est*, devait crier trois fois : *hin ! han !* et le peuple au lieu de répondre *deo gratias*, devait répéter trois fois le même cri.

Au sortir de la messe, les fous masqués s'ébattaient dans les rues de Paris. Ils y firent un tel scandale, qu'on fut obligé de les interdire. On leur défendit de jouer des farces qui n'auraient pas été approuvées, et de les jouer en dehors de leurs colléges.

Messieurs les écoliers, vous étiez des gaillards en ce temps-là ! Vous ne vous faisiez pas scrupule de croiser le fer, de rosser le guet et de briser les lanternes.

Aujourd'hui les Universités et les Académies possèdent des sujets un peu moins turbulents. La Saint-Charlemagne n'est point pour tous nos jeunes écoliers, collégiens ou lycéens, une occasion de tapage, de dérèglement et de dévergondage ; c'est un jour de récréation générale, un jour de fête, de repas et de divertissements. Jouissez donc en liberté, joyeux écoliers, du congé que vous fait obtenir votre patron spécial, vous qui, par votre rang

dans vos classes et par votre savoir, avez été appelés à la table du proviseur, buvez aux hauts faits du grand empereur aux douze paladins, buvez aux découvertes de la science ; buvez à vos succès personnels ; et vous, jeunes enfants, qui préférez encore à tout, les jeux du cerceau et de la toupie, jouissez en toute liberté de cette journée de liesse, courez, volez, bondissez ; à demain le *rudiment* et l'*épitome*.

Avant de vous quitter, laissez-moi néanmoins vous adresser un petit conseil : si vous jouez aux billes avec vos petits camarades, et si vous gagnez beaucoup... mais là beaucoup, ne vous en allez pas avant que la partie ne soit entièrement terminée, car savez-vous ce que l'on dirait ? Eh bien ! on ne manquerait certainement pas de dire que vous faites... Charlemagne.

SAINT CRÉPIN ET SAINT CRÉPINIEN

25 octobre.

Mon éphéméride m'indique à la date du 25 octobre, la fête de Saint Crépin et de Saint Crépinien, mais il me rappelle aussi que le même jour eut lieu, en l'an 1415, la bataille d'Azincourt.

Malheureusement, dans cette bataille, nos ancêtres n'eurent pas l'avantage et je ne veux pas m'y arrêter ; je préfère causer avec vous des deux saints, des deux frères qui exercèrent le même métier, celui de cordonnier. Si l'on cherche leur biographie dans les dictionnaires historiques, on trouvera qu'elle se résume à peu près partout à ceci : Venus de Rome pour évangéliser les Gaulois, Crépin et Crépinien s'arrêtèrent à Soissons,

où ils ouvrirent boutique, et se mirent à exercer leur profession. Le préfet n'ayant pu ébranler la foi de ces chrétiens, leur fit trancher la tête, vers l'an 287.

Pour vous parler un peu plus longuement de ces deux frères martyrs et cordonniers, j'ai été obligé de me livrer à de plus amples recherches. Je soupçonne tout d'abord que puisqu'ils étaient frères, leur nom de famille devait être Crépin. Le plus jeune a été surnommé Crépinien, comme qui dirait, par exemple, le petit Crépin. Ce diminutif doit être un petit nom d'amitié.

Mais d'ailleurs, était-ce bien là leur véritable nom ?

Un savant ayant remarqué que Crépin ayant quelque analogie avec le mot latin *crepida*, qui signifie soulier, pantoufle, savate, ce nom a bien pu leur être appliqué par allusion à la profession qu'ils exerçaient. Dans leur courte biographie, nous avons vu que c'est à Soissons qu'ils s'établirent. Pour mieux dissimuler leur mission apostolique, et afin de n'être pas entravés dans leur appel au christianisme, on prétend que leur magasin de chaussures n'était qu'un voile à la faveur duquel les personnes de qualité, les dames surtout, s'assemblaient chez eux pour écouter leur prédication, et leur clientèle augmenta tellement qu'ils eurent de la peine à suffire à tant de pratiques. Bon nombre de personnes pensant enfin avoir trouvé chaussure à leurs pieds, embrassèrent le christianisme.

Cela n'a rien d'étonnant, ils les tenaient par les pieds, et l'on sait que c'est un fameux moyen pour faire marcher les gens dans la bonne voie. Dans tous les cas, les frères Crépin étaient des cordonniers érudits, de la plus grande éloquence, et si, en apparence, ils travail-

laient dans le cuir, il paraît toutefois qu'ils n'en faisaient point.

On accourait de très loin pour les entendre parler.

A l'appui de ce que j'avance, écoutez ce que dit à ce sujet la *Fleur des Saints* : « Leur boutique semblait se changer insensiblement en église, et où plusieurs, croyant n'acheter que des souliers, trouvèrent la perle évangélique. »

Toutes ces conversions portèrent ombrage à l'empereur romain Maximilien Hercule qui gouvernait l'Occident. Il regardait ces prédicateurs d'un mauvais œil ; toutes ces propagandes ne le chaussaient que médiocrement. Ce tyran détestait les chrétiens. Il donna l'ordre au président qui commandait dans la préfecture des Gaules, à Rutius Varus (Rictiovare), d'interroger Crépin et Crépinien.

Le président ne se doutait de rien, et cet ordre l'étonna fort. Il était habitué à voir, quand il passait dans la rue, les deux compagnons travailler près de la porte de leur boutique, le tranchet ou l'alène à la main, et chantant joyeusement le fameux refrain ou plutôt quelque chose d'approchant :

Mon grand-père était cordonnier,
Hale la lignette des deux côtés ;

Il ne lui serait jamais venu à l'idée de les prendre pour autre chose que pour deux braves cordonniers. Il exécuta néanmoins les ordres qu'il avait reçus, mais inébranlables dans leur foi, nullement effrayés des menaces du tyran, les deux saints refusèrent constamment d'abjurer les doc

trines qu'ils avaient professées, et Rutius Varus en rendit compte à l'empereur qui les fit décapiter.

La fête des cordonniers s'est pieusement conservée parmi les membres de la grande famille des ouvriers en chaussures. Il y a quelques années, à Paris, les ouvriers cordonniers des deux sexes au nombre de plus de 2,000, se cotisèrent en vue d'offrir à leur patron une statue en bronze représentant le saint réputé de leur corporation. La statue exécutée par M. Carpezat, artiste de talent, fut découverte en présence des souscripteurs assemblés, puis transportée à l'église Saint-Marcel pour y être bénie. Comme on n'avait aucun portrait de Saint Crépin, l'artiste a été obligé de suivre les indications contenues dans la *Vie des Saints* de Godescar. Saint-Crépin est représenté debout ; d'une main il tient un tranchet, de l'autre main, il évangélise ses compagnons.

Saint Crépin et St Crépinien ne sont pas moins populaires en Angleterre qu'en France.

Je ne sais si c'est parce que l'anniversaire de ces deux saints tombe le même jour que celui de la bataille d'Azincourt, mais un des héros historiques de Shakespeare dit :

« And Crispin Crispian shall ne'er goby
From this day to the ending of the world
But we in it shall be remenber'd. »

« Et la fête de Saint Crépin et de Saint Crépinien ne reviendra jamais depuis ce jour jusqu'à la fin du monde, que notre mémoire n'y soit celébrée. »

Allons donc, cordonniers, braves gens qui tous savez donner au cuir les formes de la botte, du soulier et du brodequin, mettez aujourd'hui vos papillottes, préparez-

vous à fêter joyeusement votre patron. Et vous, mes gentilles piqueuses de bottines, disposez-vous à danser ; sautez comme dit une vieille saltarelle limousine :

Sautez gaiment, sautez les belles !
Et n'épargnez pas vos souliers...
Faites-en craquer les semelles,
Car vos galants sont cordonniers.

Oui, sautez, vous qui savez si bien manier entre vos doigts alertes, ces petites bottes de veau ou de maroquin à l'usage des élégantes, ces chaussures qui couvrent le pied et les chevilles, montent jusqu'au mollet d'où l'on commence à apercevoir le bas blanc bien tiré sur la jambe ; sautez... sautez... mais si vous voulez jouir jusqu'au bout de tous les plaisirs de la fête, n'allez pas emprisonner vous-mêmes vos jolis petits petons dans des chaussures trop étroites. De tout temps, vous le savez, cela a été le défaut de votre sexe, et les belles romaines précisément à cause de cela, au dire de Tibulle, n'étaient pas exemptes d'avoir quelques cors à tailler et à extirper

Auraque compressos collegit arcta pedes.

Il est vrai que la bride du brodequin (aura), comprimait plutôt le coup-de-pied que les orteils.

Néanmoins, croyez-moi, suivez mon conseil, et si vous tenez à danser, à sauter, à vous amuser en un mot, gardez-vous bien de vous fourrer dans la prison de Saint-Crépin, et, surtout évitez les contraintes... par cors.

SAINTE CATHERINE

25 novembre.

C'est d'une jeune, savante et jolie femme que je veux causer avec vous. Le sujet n'est pas désagréable, et on ne regrette généralement pas de se trouver en pareille société.

C'est avec la sainte et vénérée patronne des filles de France, de Navarre et de mille autres lieux que nous allons passer ensemble quelques instants, avec cette vierge d'Alexandrie qui vivait au IVe siècle, et qui fut martyrisée sous le règne de Maximin Daïa.

La patronne choisie par les demoiselles, Sainte Catherine, pour la désigner par son nom, était jolie, très jolie même, disent tous les historiens, quoique cependant, d'après une gracieuse légende, le petit Jésus au premier aspect ne l'ait point trouvée belle ; il est vrai qu'il se ravisa et qu'il ne tarda pas à revenir de sa première impression. Savante, elle l'était assurément, puisque à cause de sa science elle a été choisie pour la patronne des écoles, et que pour la fêter dignement, tout est en liesse, le 25 novembre, dans les pensionnats de jeunes filles. Sainte Catherine mourut martyre. Elle mourut pour la défense de la foi chrétienne à laquelle elle s'était convertie, et dont elle devint une des plus ferventes adeptes.

Au VIIIe siècle, on retrouva au mont Sinaï, le cadavre d'une femme qu'on prétendit être celui de Sainte-Catherine et qui, selon la légende, aurait été emporté là par les anges.

Fille d'un tyran d'Alexandrie nommée Cestus, la jeune Catherine, imbue des doctrines des philosophes, ne voulait pas entendre parler du christianisme, encore moins elle ne voulait entendre parler de mariage pour lequel elle manifestait une très grande antipathie. Pourquoi ? — Ah ! voilà. — Je m'attendais à la question. Eh bien ! Je n'en sais absolument rien.

Je suis certain seulement que cela doit paraître étrange aux demoiselles qui l'ont choisie pour patronne, attendu que ce n'est pas le sentiment qu'éprouve d'ordinaire une jeune et jolie fille.

Enfin, pour un motif ou pour un autre, Catherine paraissait bien déterminée, d'une part, à rester vieille fille ; d'une autre à ne jamais embrasser... la religion chrétienne. Voyons ce qu'il advint de cela.

A force d'adresse et de supplications, un vieil ermite arriva un jour à piquer sa curiosité et à vaincre sa répugnance, en lui promettant un époux supérieur à elle en toutes choses, et non seulement supérieur à elle, la belle et savante Catherine, mais à toutes les créatures. Excitée par le désir de se trouver en présence d'un être si parfait, Catherine, d'après le conseil de l'ermite, consent à prier devant une vierge tenant son fils sur ses genoux.

Elle pria longtemps, si longtemps même, qu'elle finit par s'endormir. Qu'on ne se scandalise pas pour cela, la chose est assez fréquente encore même de nos jours. Dans son sommeil, Catherine vit en songe le Christ, beau, beau comme le jour, ainsi que disait Perrault dans ses contes.

Marie offrit à son fils la jeune princesse pour épouse. Il la refusa en disant qu'il ne la trouvait pas belle.

Catherine s'éveilla éprise d'amour et triste jusqu'à la mort.

Elle alla trouver l'ermite qui la consola de son mieux, profita de cette circonstance pour l'instruire dans la foi chrétienne et la baptisa.

La nuit suivante, le songe se renouvela.

Le Christ, environné d'anges lui parut plus éclatant que le soleil. Il s'avança vers Catherine et consentant cette fois à l'épouser, il lui passa au doigt un anneau divin, qu'elle y retrouva à son réveil. C'est cette gracieuse légende que tous les artistes les plus célèbres : B. Luini, Le Corrège, Véronèse, Memling, Gandenzio, Gendron, etc., ont retracé à l'envi sous le titre de *Mariage mystique de Sainte Catherine.*

Il est à remarquer que c'est toujours Jésus enfant qui est mis en scène, et que le mariage essentiellement *mystique* ne laisse point que Sainte Catherine mourut vierge et martyre.

Pourquoi maintenant quand on reste vieille fille, autrement dit quand on prend bien définitivement cette sainte pour patronne, ce qui a lieu vers vingt-cinq ans, selon les uns, vers trente ou trente-cinq même, selon les autres, dit-on que l'on coiffe Sainte Catherine ?

Un chercheur, M. Quintard, nous donne deux explications au lieu d'une. Vous pouvez choisir, les voici toutes deux : C'était autrefois l'usage en plusieurs provinces, le jour où une jeune fille se mariait, de confier à l'une de ses amies qui désirait bientôt faire comme elle, le soin d'arranger la coiffure nuptiale, dans l'idée superstitieuse que cet emploi portant toujours bonheur, celle qui la remplissait ne pouvait manquer à son tour d'avoir

un époux dans un temps peu éloigné, et l'on trouve encore au village plus d'une jouvencelle qui, sous le charme d'une telle superstition, prend secrètement ses mesures afin d'attacher la première une épingle au bonnet d'une fiancée.

Or, comme cet usage n'a jamais pu être observé à l'égard de Sainte Catherine puisqu'elle est morte vierge, on a pris de là occasion de dire *qu'une vieille fille reste pour coiffer Sainte Catherine.*

Ce qui signifie en d'autres termes qu'il n'y a de chance pour elle d'entrer en ménage qu'autant qu'elle aura fait la toilette de noces de cette sainte, condition impossible à remplir.

L'autre explication, plus simple, est fondée sur l'ancienne coutume qu'on avait de coiffer les statues des saintes dans les églises. Comme on ne choisissait que des vierges pour coiffer Sainte Catherine, il fut très naturel de considérer comme une espèce de dévolu pour celles qui vieillissaient sans espoir de mariage, après avoir vu toutes les autres se marier. De tout ceci, je conclus que ce n'est point une faveur recherchée que de rester pour coiffer Sainte Catherine. Les demoiselles qui chantent en secret, n'osant pas peut-être la chanter en public, parce que leur petit amour-propre est en jeu, la *prière à Sainte Catherine*, de mon confrère Lhuillier, l'avoueraient, j'en suis sûr, si elles étaient franches :

Vraiment, toutes les demoiselles
Devraient, je le dis sans détour,
Etablir une ligue entre elles
Contre les jeunes gens du jour !

Certes, je ne suis pas méchante,
Mais j'entre en fureur en songeant
Que la fille la plus charmante
Reste fille, faute d'argent.
En Amérique, en Angleterre,
Sans dot on trouve des époux !
Pourtant les jeunes miss pour plaire
N'ont pas plus de charme que nous.
Chez les Bédouins, en Algérie
L'homme offre une dot aux parents,
De même en Chine, en Laponie ;
Les Français seuls sont moins galants.
Oh ! Sainte Catherine,
Ma patronne divine !
Près de Saint Nicolas intercédez pour nous,
Jeunes ou vieux, donnez-nous des époux !

On sait que Saint Nicolas, évêque de Myre au commencement du IVe siècle était enflammé du zèle de marier les filles, et qu'il allait pendant la nuit jeter des sacs d'argent dans la maison des pères de famille qui n'avaient pas de dot à leur donner. Pourquoi donc ce saint, depuis bien longtemps, a-t-il perdu une aussi bonne habitude ? C'est de là que vient le proverbe :

Saint Nicolas marie les filles avec les garçons.

Comme on le voit, l'usage de donner des dots aux jeunes filles remonte à une haute antiquité.

Un auteur a bien dit que « *les vertus sont la dot la plus belle que l'on puisse donner à ses enfants.* »

Sans doute, c'est quelque chose ; c'est même beaucoup, mais de nos jours on ne se contenterait plus, hélas ! des vertus seules : il faut autre chose avec.

Le couplet que j'ai cité de la prière à *Sainte Catherine*, montre bien que chaque pays a ses usages.

Si, en Amérique, par exemple, des jeunes filles trouvent assez facilement des époux quand elles n'ont pas de dot, et qu'elles ne sont riches que de leurs vertus et de leur beauté, il faut dire aussi que les mœurs américaines si différentes des nôtres, s'y prêtent avec une admirable facilité. Il y a de ces finesses, de ces petites roueries dont une jeune française ne saurait faire usage, témoin ce mariage d'une jeune personne de New-York dont je me souviens d'avoir lu le récit quelque part. Cette jeune fille, jolie, spirituelle comme une française, parfaitement bien élevée, remarqua un jeune homme de vingt-cinq ans, aimable, d'une bonne famille, riche, et se prit d'une belle passion pour lui. Le tout était de bien mettre le grappin dessus et de ne plus le lâcher. Un beau matin de printemps, après avoir fait une ravissante toilette, aussi fraîche que la saison, elle sort et s'en va trottiner seulette. On sait que les jeunes filles américaines et anglaises jouissent d'une très grande liberté jusqu'à leur mariage. Elle se rend chez le jeune homme en question, avocat d'un talent déjà reconnu, sous prétexte de le cousulter sur une question importante. Peu habitué à recevoir de pareilles visites dans son cabinet, où se donnaient d'ordinaire rendez-vous la chicane et la dispute, il en fut ébloui comme si le soleil était entré chez lui. La jeune fille releva de sa main finement gantée la voil ette qui couvrait une partie de son frais visage et tout en rougissant légèrement : — J'aime un jeune homme, lui dit-elle, et je vous serais, monsieur, très reconnaissante si vous étiez assez aimable pour m'indiquer ce que je pourrais

faire pour le forcer à m'épouser. — Surpris de cette naïve confidence, le jeune avocat lui répond avec une exquise politesse, qu'il est extrêmement flatté de pouvoir l'aider dans une telle entreprise, et qu'en tout cas le jeune homme serait bien difficile et bien ingrat s'il se plaignait du moyen qu'il allait indiquer :

— Je suppose, mademoiselle, que l'occasion se présente quelquefois de rencontrer cet heureux élu de votre cœur, en tête à tête, soit chez vous, soit chez lui ?... Faites en sorte de passer une demi-heure ou même un quart d'heure renfermé avec lui ; ayez deux amis qui puissent l'attester sous serment devant la justice, et je vous réponds que nous le forcerons à passer sous le joug de l'hyménée, car il ne sera pas assez sot pour préférer les galères à un sort si doux.

Le jeune avocat essaya bien un peu par curiosité de connaître le nom du fortuné mortel, mais la jeune fille fut impénétrable ; elle promit seulement en se retirant, de venir l'informer de la marche de ses instructions et de prendre de nouveau ses avis. Au bout de huit jours, la jolie cliente revint.

— Eh bien ! mademoiselle, nous avons été bien perfide ? Avez-vous commencé à tendre le piège sous les pas de l'indifférent jeune homme ?

— Mais oui, monsieur, et grâce à vous je commence à croire que je réussirai certainement.

— N'avez-vous pas oublié une chose essentielle, les témoins ?

— N'ayez aucune crainte, pour plus de sûreté, j'en ai quatre.

— Très bien ! oh ! très bien ! s'écria l'avocat en se frottant les mains, ravi de tant de malice.

Ce jour là, la conversation dura beaucoup plus longtemps que la précédente, le jeune homme prenait un plaisir extrême à prolonger la fine et spirituelle causerie, et si ce n'étaient les clients qui s'impatientaient dans l'antichambre, je ne sais combien de temps elle eut duré encore.

En reconduisant la jeune fille, l'homme de loi lui recommanda, à la prochaine visite, de lui amener ses témoins, afin de leur faire la leçon avant de comparaître devant son Honneur le juge.

Trois ou quatre jours s'étaient à peine écoulés que la demoiselle revenait toute joyeuse annoncer à son bon conseiller que le tour était joué ; elle avait eu deux entrevues avec le jeune homme, et, chaque fois, elle était restée plus d'une demi-heure, ce qu'étaient tout disposés à attester quatre bons témoins. Je leur ai donné rendez-vous ici, ils vont arriver dans un instant.

— Et vous êtes sûre qu'ils témoigneront des deux rendez-vous ?

— Très sûre ! ils sont restés chaque fois à la porte même du cabinet où nous étions renfermés.

— A merveille ! Vous êtes charmante ! mais enfin refuserez-vous plus longtemps de me nommer la trop heureuse victime... voyons, maintenant qu'il ne peut plus nous échapper ?...

— En êtes-vous bien sûr ?

Si j'en suis sur ! Les galères ou épouser... pas de milieu... mais voyons son nom ; est-ce que je le connaîtrais par hasard ?

— Un peu, monsieur.

— Bah ! et qui est-ce donc ?

— C'est vous, monsieur, répondit la jeune fille en souriant au milieu de sa rougeur, et les quatre témoins sont quatre prétendues clientes de mes amies qui se trouvaient assises à votre porte. Un instant abasourdi par ce coup imprévu et à brûle-pourpoint, les idées du jeune avocat se brouillèrent un peu, mais il ne fut pas longtemps à se remettre, et trouvant qu'à tout prendre, le choc n'avait rien de désagréable, au contraire, il pensa qu'il n'avait rien de mieux à faire que d'épouser une belle jeune fille pleine d'esprit et de cœur qui venait de lui exprimer son amour d'une façon aussi originale que flatteuse pour son amour-propre.

Cela peut se passer de la sorte en Amérique, les lois y prêtent la main, mais n'oublions pas que nous sommes en France, et que pareil évènement, s'il s'y passait, serait au moins trouvé très extraordinaire.

Depuis des siècles, rien n'a été changé dans la manière de faire les mariages, et nous le voyons bien par le récit que fait un auteur du XVIIIe siècle des aventures d'une jeune fille pressée de se marier, que sa famille tient dans la plus étroite contrainte, et qui termine ainsi ses doléances :

Puissance maritale, hélas !
Bientôt ne me viendrez-vous pas
Délivrer de la paternelle !

Le vieux poète Valentin Conrard, qui vivait il y a deux cents ans, nous fait voir encore par l'épigramme

suivante que ce qui a lieu aujourd'hui n'a pas été modifié depuis cette époque :

Au-dessus de vingt ans, la fille, en priant Dieu
Dit : donne-moi, Seigneur, un mari de bon lieu,
Qu'il soit doux, opulent, libéral, agréable !
A vingt-cinq ans : Seigneur, un qui soit supportable,
Oui, qui parmi le monde, au moins puisse passer !
Enfin, quand par les ans elle se voit pressèr
Qu'elle se voit vieillir, qu'elle approche de trente :
« Un tel qui te plaira, Seigneur, je m'en contente ! »

SAINT AUGUSTIN

28 août.

Le 28 août 430, à l'âge de 76 ans, mourait un des plus illustres Pères de l'Eglise, Saint Augustin. En adressant le livre de ses *Confessions* au comte Darius, Saint Augustin lui écrivait : « C'est dans ce livre-là que vous devez me regarder, si vous voulez ne pas me louer au delà de ce que je mérite ; car c'est à moi-même et à ce que je dis de moi dans cet ouvrage qu'il faut se rapporter de ce qui me regarde, et non pas aux autres ».

Les avis se sont partagés à l'endroit de la latitude à donner à la lecture de ce livre admirable.

Le Père de Latour disait qu'il ne fallait le laisser lire qu'à ceux qui revenaient au bien, et non à ceux qui ne l'avaient jamais quitté.

Le Père Cavillon pensait que les Confessions de Saint Augustin sont de tous ses ouvrages, celui qui est le plus rempli du feu de l'amour de Dieu, et que quiconque lira cet ouvrage, ne pourra s'empêcher d'admirer, combien

ce feu divin était ardent dans le cœur de ce grand saint. Dans ses « *Confessions* », Saint Augustin nous dévoile sa vie entière.

Les deux principaux mémoires de ce genre, c'est-à-dire ceux dans lesquels un auteur fait l'aveu des erreurs de sa jeunesse, sont ceux du célèbre évêque d'Hippone et ceux de Jean-Jacques Rousseau. On sait combien ce dernier s'y montre cynique ; ce n'est certainement pas là un pénitent qui s'accuse. Il raconte dans des pages riantes ses premières amours ; c'est un romancier qui ne cherche qu'à embellir par ses expressions les souvenirs de sa jeunesse. Saint Augustin, au contraire, raconte ses amours avec réserve, cette réserve n'est cependant pas de la froideur, et quand il dépeint cette première insurrection des sens, on ne peut s'empêcher d'admirer la pudeur de sa parole.

« Quand on lit ses Confessions, dit dans une attrayante étude sur les ouvrages de cet évêque, M. Saint-Marc-Girardin, il semble qu'à travers ces récits pleins de gravité et de repentir circule je ne sais quel roman touchant et gracieux qui se devine plus qu'il ne se voit, qui peut-être même pour être aperçu a besoin d'yeux profanes, pareil enfin, pour ainsi dire, à la beauté de ces femmes de l'antiquité, toujours cachées au fond du sanctuaire domestique, toujours voilées, paraissant à peine, et cependant laissant entrevoir tout ce qu'elles ont de grâce et parfois même de passion ».

De ses premières années, il ne reste absolument à Saint Augustin aucun souvenir. — « Il ne m'en reste pas plus, dit-il dans son langage naïf, — que de celui que j'ai passé dans le ventre de ma mère ».

Il n'en est pas de même quand il commence à grandir et qu'il devient écolier. A partir de ce moment, sa mémoire est fidèle, et ce qu'il nous dit de son peu de penchant pour l'étude, de ses défauts, est bien capable de rendre un certain courage aux pères de famille qui possèdent des enfants paresseux et rétifs au travail, puisque, malgré tout, il est devenu lui-même un professeur de réthorique à Tagaste d'abord, à Carthage ensuite, puis enfin à Milan, et qu'il nous a laissé des écrits qui sont des chef-d'œuvres. Mais voyons ce qu'il a dit lui-même, cela vaudra évidemment mieux que tous les commentaires possibles : « J'avais une grande aversion pour le grec que l'on me montrait dans mon enfance, et on me mettait au désespoir quand on venait me chanter un et un font deux, deux et deux font quatre. Au contraire, j'étais ravi quand je pouvais repasser dans mon imagination des choses aussi vaines qu'un cheval de bois plein de gens de guerre, l'embrasement de Troie, et l'ombre de Créuse apparaissant à son mari ».

S'il était paresseux, il n'était pas mal gourmand : « Je dérobais tout ce que je pouvais de dessus la table de mon père, ou du lieu où l'on serrait les provisions, et cela par une certaine gourmandise d'enfant, ou pour pouvoir attirer d'autres enfants de mon âge qui venaient jouer avec moi. Et lorsque nous jouions ensemble, mon orgueil flatté du plaisir de gagner, et d'avoir quelque avantage sur les autres me faisait souvent mettre la supercherie en usage. Cependant, quand les autres en faisaient autant, et que je les y surprenais, il n'y avait rien que je pusse moins souffrir, ni contre qui je m'emportasse davantage : mais quand j'y étais surpris moi-

même, j'étais toujours plus disposé à me mettre en colère qu'à céder. »

C'est dans de telles dispositions que le jeune Augustin atteignit la dix-huitième année de son âge. Envoyé à Carthage pour y continuer ses études, c'est alors qu'il sent plus vivement les aiguillons de la jeunesse, et c'est aussi à cette époque qu'il se laisse aller à toutes les voluptés des sens. « Je ne fus pas plus tôt dans cette ville, que je me vis comme assiégé d'une foule d'amours impudiques qui se présentaient à moi de toutes parts. Je n'aimais pas encore, mais je ne demandais qu'à aimer... Je me trouvai enfin dans les filets de l'amour où je souhaitais d'être pris ; je fus aimé, et j'arrivai, même à la possession de ce que j'aimais, mais quels effets de votre miséricorde et de votre bonté, ne me fites-vous pas sentir, ô mon Dieu, par les amertumes que vous répandîtes sur ces fausses douceurs. Car ces malheureux liens, où je m'étais jeté si volontiers, ne servirent qu'à me tenir exposé aux traits ardents de la jalousie, des soupçons, de la crainte, de la colère, des querelles et des ruptures. »

Il venait d'être nommé professeur de réthorique dans la ville de Tagaste, et s'acquittait de cet emploi avec exactitude et conscience tout en ne renonçant pas cependant à sa vie de dérèglement : « J'avais une femme dans ce temps-là ; et quoique ce ne fut qu'une concubine, dont l'ardeur folle et emportée de mon inpudicité, avait eu soin de se pourvoir, je n'en voyais point d'autre et je lui gardais fidélité. Mais je ne laissais pas d'éprouver et de sentir dans ce malheureux commerce combien il y a de différence entre l'amour conjugal qui a pour but de mettre des enfants au monde, et un amour de débauche

et d'impudicité d'où l'on craint d'en voir naître, quoique quand il en vient on ne puisse s'empêcher de les aimer. »

Plus loin, en avançant dans la lecture du livre des Confessions, nous voyons de quelle tendresse émue Saint Augustin entoure Adéodat, cet enfant d'une illégitime liaison, le faisant marcher à ses côtés le jour où lui-même devenant chrétien, il va recevoir le baptême ; et sa douleur, mais aussi sa résignation pieuse, lorsque Dieu, à qui il venait d'offrir ce fils bien-aimé, le retire de cette terre, ne laissant au cœur du père désolé qu'un souvenir de douces et tristes émotions : « Le jeune Adéodat, mon fils naturel, l'enfant de mon péché, fut baptisé avec moi. Vous avez béni cet enfant, ô mon Dieu, et n'aviez pas laissé de le faire naître avec d'excellentes qualités. A peine âgé dequinze ans, il était déjà par les lumières de son esprit, au-dessus de beaucoup d'hommes graves et savants... Vous l'avez ôté de la terre qu'il avait à peine seize ans, et maintenant je pense à lui sans inquiétude. Je ne crains plus ni pour son enfance ni pour sa jeunesse puisque vous lui avez pardonné ses péchés, et que vous l'avez préservé de ceux où il aurait pu tomber dans un âge plus avancé. »

Sainte Monique, sa mère, dont je n'ai pas encore parlé, et qui tient cependant une si grande place dans la vie de Saint Augustin, a droit à une mention spéciale. On sait combien elle eut d'influence sur la conversion de son fils. Confiante dans ces paroles d'un pieux évêque qui l'avait rassurée en lui disant : « Allez en paix, et continuez à prier pour lui, car il est impossible qu'un fils pleuré avec tant de larmes périsse jamais. »

Elle en versa la mère aimante, mais elle eut le bonheur de voir son fils chrétien, elle eut le bonheur de le voir ouvrir les yeux à la lumière divine.

Il est impossible d'oublier tant elle est belle, cette scène de méditation de la mère et du fils, la veille de la mort de sainte Monique, cette scène d'extase, l'une des plus ravissantes épisodes des *Confessions* de l'évêque d'Hippone.

Arrivés dans la ville d'Ostie où ils venaient s'embarquer pour l'Afrique, où ils se trouvaient tous les deux assis sur une terrasse qui dominait la mer, là, comme si Dieu voulait les préparer à leur séparation prochaine, la mère et le fils s'étaient demandés ce que c'est que le bonheur.

Laissons encore Saint Augustin rapporter lui-même ce qu'il y eut de foi, d'enthousiasme, d'espérance dans ce solennel entretien : « Nous étions assis près de la fenêtre, sous nos yeux s'étendait un jardin, au delà la mer, et sur le rivage les matelots qui se reposaient de la navigation. Nous étions seuls, ma mère et moi, et nous causions doucement ; oubliant le passé et plongés dans la méditation de l'avenir, nous cherchions ce qu'était cette vie immortelle des saints, que ni l'œil, ni l'oreille, ni le cœur même de l'homme ne peuvent apercevoir, et nous demandions à Dieu de nous dévoiler quelques rayons au moins de cette impénétrable béatitude.

Nous élevant peu à peu des douceurs de la vie des hommes pieux à la vie des bienheureux, nos pensées arrivèrent à ces hauteurs d'où la lumière descend sur la terre, et nous montions encore pour atteindre au centre de l'éternelle félicité et de l'incomparable sagesse. Pen-

dant que nous nous entretenions, l'âme ouverte au souffle de Dieu, nous sentions nos cœurs se remplir d'une douceur ineffable. Dieu nous avait touchés d'un rayon de sa béatitude ; nous soupirâmes alors de bonheur, et l'âme encore pleine de ces prémices de la joie céleste, nous éclatâmes en ces paroles, vains sons, hélas ! qui naissaient et mouraient sur nos lèvres, misérable écho donné à l'homme pour exprimer le verbe éternel de Dieu ! Silence, disions-nous donc, silence au bruit de la chair, aux images de la terre et des eaux ; silence aux cieux ; silence à l'âme elle-même, à la pensée de la vie, aux songes de la nuit et aux illusions du jour ; que toute langue se taise, que tout signe s'efface, que tout ce qui est du temps et de la minute s'évanouisse !...

C'est ce ravissement, c'est cette extase que l'un de nos célèbres peintres des mieux inspirés, Ary Scheffer, a rendu avec tant de bonheur, dans cette belle toile que tout le monde connaît, de l'auteur des *Mignons* et des *Marguerites*, et que M. Julien Picters, un poète, a su également exprimer dans les vers suivants, intitulés *Les larmes de Saint Augustin* :

Lorsqu'en face des flots, assis avec ta mère,
Le cœur rempli de paix, bien loin de cette terre,
Tes yeux et tes discours s'élevaient par degrés ;
Qu'oubliant du passé les misères charnelles,
Tu montais librement aux clartés éternelles,
Dans les cieux azurés ;

N'est-ce pas, Augustin, que des larmes suaves
De ton cœur à tes yeux sans efforts, sans entraves,
Comme un flot bienfaisant et purificateur,
Montaient, et que sentant Dieu dans le libre espace,
Dieu dont la vision parfois devant nous passe,
Tu pleurais de bonheur !

On s'associe volontiers à cette longue contemplation des cieux en présence de cette belle plage latine, où le Tibre se jette dans la mer Tyrrhénienne ; on se laisse transporter par la pensée, dans les pures et hautes régions de l'éther où aspiraient les âmes mystiques de Saint Augustin et de sa mère.

SAINT BRIEUC

1er *mai.*

Saint Brieuc est un des premiers patrons de la vieille Bretagne-Armorique. Briocus, dont on a fait Saint-Brieuc, est né au Ve siècle, dans la Grande-Bretagne, où plusieurs villes ou provinces se sont disputé l'honneur de lui avoir donné le jour ; les uns ont prétendu qu'il venait de la Cornouaille insulaire, les autres d'un canton présentement situé dans les comtés de Stafford et de Derby; des troisièmes enfin ont dit qu'il est né dans la ville de Cork, en Irlande.

Son père avait nom Cerpus et sa mère Eldruda ; ils étaient nobles et riches, mais idolâtres. Briocus était déjà un adolescent de dix ou douze ans, quand un ange envoyé par Dieu apparut à Cerpus, et lui enjoignit, en le menaçant de la colère divine, d'envoyer son fils à Paris pour y être instruit par Saint Germain.

Epouvanté des menaces de l'ange, Cerpus envoya son fils à Paris, et ce dernier devint en peu de temps un des meilleurs disciples du saint évêque. Briocus venait d'atteindre sa vingt-quatrième année et d'être ordonné prêtre, quand il songea à retourner dans sa patrie, avec l'intention de convertir son père et sa mère à la religion

chrétienne. Le vaisseau qui l'emmenait en Angleterre leva les ancres et fit voiles, « mais comme ils estoient en pleine mer, — dit la légende, — ils virent une grande troupe de dauphins et austres gros poissons et monstres marins, qui commencèrent à troubler la mer, heurter le vaisseau, et mesme aucuns s'élancèrent dedans, faisant contenance de vouloir dévorer les mariniers bien estonnez de cette nouveauté, mais Saint Brieuc, recourant à la prière, chassa cet esquadron et rendit le calme. »

Il atteignit heureusement la Grande-Bretagne le premier jour de l'an 550 et se rendit directement chez son père qu'il trouva en train de célébrer les festins de Janus qui duraient trois jours ; il arriva juste au moment où l'un des convives sautait et dansait tellement « après être saoul », qu'il tomba et se cassa la jambe. Fort heureusement que Saint Brieuc était là pour faire renaître la gaieté et la bonne humeur dans la société et surtout aussi pour remettre la jambe de l'infortuné buveur ; il n'eut qu'à faire le signe de la croix sur la jambe cassée, et immédiatement le blessé fut remis sur pied, ce que voyant, tous les assistants, Cerpus et Eldruda en tête, se trouvèrent disposés à recevoir le baptême. Saint Brieuc était depuis plus de seize ans dans son pays, occupé à l'instruire et à le catéchiser, lorsque le jour de la Pentecôte de l'an 565, il vit dans son sommeil un ange qui lui commandait de passer la mer et d'aller dans la Bretagne-Armorique pour y prêcher l'évangile. Il obéit en emmenant avec lui de nombreux disciples. Tout en rangeant la côte jusqu'au hâvre de Cesson, il arriva et débarqua à l'embouchure du Gouët qui forme le port du Légué. Une épaisse forêt couvrait alors tous les coteaux

environnants ; il y pénétra, s'assit auprès d'une source pour se reposer, et fut aperçu à ce moment par un des chasseurs du comte Riwai qui, le prenant, lui et ses compagnons étrangement accoutrés, pour des espions, s'en alla en toute hâte en donner avis à son maître. Ajoutant foi au discours de son chasseur, Riwal réunit des gens et leur donna l'ordre de tailler en pièces ces audacieux inconnus ; il n'avait pas fini de parler qu'il fut saisi d'une maladie subite et tellement violente, qu'il reconnut que c'était une punition de Dieu, défendit qu'on touchât à ces voyageurs et manda près de lui celui qui les conduisait. Saint Brieuc, suivi de ses moines, se rendit volontiers à son appel, et dès qu'il fut en sa présence, Riwal lui demanda pardon. Le saint le consola, se mit en prières, demanda de l'eau, la bénit, en fit boire au malade qui sauta immédiatement de son lit, frais, dispos et complètement guéri. En reconnaissance de cette faveur, le chef breton lui donna un vaste terrain pour la construction d'un monastère. Saint Brieuc mit le premier la main à l'œuvre : pour faire place au nouveau monastère, il abattit une grande quantité d'arbres de la forêt. Abattue entièrement dans la suite, cette même forêt se changea en une ville qui fut appelée Saint-Brieuc, c'est le chef-lieu de notre département des Côtes-du-Nord.

Saint-Brieuc est une de ces bonnes villes de Bretagne, — j'allais dire bonnes vieilles villes, — mais je me suis ravisé, elle n'aurait peut-être pas été satisfaite ; il en est de ces vieilles cités replâtrées qui veulent faire peau neuve, comme de ces vieilles coquettes surannées qui se mettent du blanc et du rouge, elles n'aiment pas qu'on en parle.

Saint-Brieuc, donc, est une de ces bonnes villes de Bretagne reconstruite presque en entier depuis une soixantaine d'années, et qui a même perdu, précisément à cause de cela, beaucoup de son cachet pittoresque. Les quinze ou seize mille Briochins qui l'habitent sont généralement de paisibles gens qui ont conservé et paraissent vouloir conserver longtemps encore les habitudes bourgeoises de leurs ancêtres. Autrefois, pour y rencontrer un peu d'animation, il fallait s'y trouver au mois de septembre, à l'assemblée dite *Foire-Fontaine*, instituée par Marguerite de Clisson au XVe siècle, au *placitre* de la fontaine de *Notre-Dame*. Cette foire n'a plus la même importance. Elle durait huit jours, et il était d'usage de s'y faire des cadeaux comme au premier jour de l'an. C'est le bon moment pour les colporteurs qui, en échange de leurs rubans de velours, de leurs croix d'argent, et de leurs mouchoirs aux couleurs vives et éclatantes, obtiennent les longs et abondants cheveux des jeunes bretonnes qui consentent à se laisser tondre. Une statistique des Côtes-du-Nord a estimé que les marchands de cheveux de Saint-Brieuc en expédiaient aux perruquiers de Paris pour près de trois cent mille francs. Il en faut tant maintenant pour orner les têtes de nos élégantes. J'ai surpris un colloque entre un de ces colporteurs ambulants, et une jeune bretonne ; il peut donner une idée de la manière dont ces sortes de marchés se trafiquent :

LE COLPORTEUR

Approche-toi, viens, ma gentille :
Pour ce mouchoir, tiens soyeux,
Veux-tu, dis-moi, la jeune fille,
Veux-tu me vendre tes cheveux ?
Tu sais qu'à la fête dernière
Tu me repondis : non... jamais !
Aujourd'hui peut-être moins fière,
Le veux-tu, belle aux yeux de jais ?..

LA JEUNE FILLE

Non, non, non, non, — ma chevelure
Est un trésor, assure-t-on :
Je n'eus jamais d'autre parure
Je ne veux pas la vendre... Non !

LE COLPORTEUR

Si tu le veux, tu peux dimanche
Être la plus belle, oui-da !
Tu peux coudre à ta coiffe blanche
Cette dentelle que voilà...
Si ce n'est pas assez, ma chère,
Voyons ! que puis-je offrir encor ?
Tiens, choisis sur mon étagère,
Prends cette croix... cet anneau d'or.

LA JEUNE FILLE

Non, non, non, non, — ma chevelure
Est un trésor, assure-t-on.
Je n'eus jamais d'autre parure
Je ne veux pas la vendre... Non !

CONCLUSION.

Un an plus tard, la jeune fille
Venait, les larmes dans les yeux,
Ange sauveur de la famille,
Vendre ses longs et beaux cheveux.
Depuis six mois, sa vieille mère
Pauvre et malade, souffrait tant,
Qu'elle vendait (ô peine amère !)
Ses cheveux pour un peu d'argent.

Toutes ne sont pas aussi récalcitrantes, et la coquetterie est souvent le mobile qui les pousse à troquer leur luxuriante chevelure contre une bague ou contre un châle.

En allant de Brest à Paris, le chemin de fer stationne pendant quelques minutes à Saint-Brieuc. Je me souviens que je me trouvai, il y a quelque temps, dans un wagon en même temps qu'un inconnu qui se réjouissait à l'idée de trouver des brioches pour son déjeûner, prétendant que Saint-Brieuc est le pays de cette sorte de pâtisserie. Le train s'arrête, chacun court au buffet. De retour dans le wagon, l'inconnu dit à ses compagnons de voyage : J'ai trouvé du jambon... une côtelette... mais pas une seule brioche ! Où fera-t-on des brioches, si l'on n'en fait pas à Saint-Brieuc ?...

Mais, mon cher monsieur, pensai-je à part moi, je vous assure qu'on n'en fait pas plus dans ce pays qu'ailleurs... et c'est vous qui en faites une...

A ce propos, d'où vient la locution populaire : *faire une brioche*, quand on veut dire que quelqu'un fait une gaucherie, commet une maladresse, une bévue ?

Voici ce que j'ai entendu raconter à ce sujet : C'était à l'Opéra, au temps où l'orchestre ne se composait que de symphonistes de la plus grande faiblesse ; les musiciens, pour s'obliger mutuellement à une attention soutenue, frappaient d'une amende de six sous tout artiste qui commettait une faute devant le public. Au bout du mois, le produit de ces amendes était employé à l'achat d'une immense brioche qu'on mangeait en commun et les amendés portaient à leur boutonnière une petite brioche en carton. Le public connut ce détail, et, chaque fois qu'un musicien se trompait, le spectateur ne manquait jamais de s'écrier : Bon, encore une brioche ! Et l'expression resta.

EPIPHANIE

6 janvier.

Cette date m'indique que c'est l'Epiphanie, fête par conséquent de l'Adoration des Mages, autrement dit aussi le jour des Rois. Ce mot épiphanie signifie apparition, formé des deux mots grecs επι, au-dessus, et φαινω, j'apparais. Le petit Jésus venait de naître dans Bethléem, ville de Juda, au temps du roi Hérode, lorsque des Mages arrivèrent de l'Orient à Jérusalem et demandèrent : Où est le roi des Juifs qui vient de naître ? Car nous avons vu son étoile en Orient, et nous sommes venus pour l'adorer. A cette nouvelle, le roi Hérode se troubla, prit les Mages en particulier, s'enquit d'eux avec soin du temps auquel l'étoile leur était apparue, et les

envoyant à Bethléem, il leur dit : Allez, informez-vous exactement de cet enfant, et lorsque vous l'aurez trouvé, faites-le moi savoir, afin que moi-même j'aille aussi l'adorer. Après avoir entendu ces paroles du roi, ils partirent ; et en même temps l'étoile qu'ils avaient vue en Orient, se montrant de nouveau, allait devant eux, jusqu'à ce qu'étant arrivée sur le lieu où était l'enfant, elle s'y arrêta. Lorsqu'ils virent l'étoile, ils furent transportés d'une grande joie, et, étant entrés dans la maison, ils trouvèrent l'enfant avec Marie sa mère, et se prosternant, ils l'adorèrent. Puis, ouvrant leurs trésors, ils lui offrirent pour présents de l'or, de l'encens et de la myrrhe ; et ayant reçu en songe un ordre du ciel de ne point aller retrouver Hérode, ils retournèrent dans leur pays par un autre chemin.

Le récit que je viens de vous faire du voyage de ces trois Rois-Mages, — je n'ai pas besoin de vous le dire, car vous l'avez remarqué, n'est autre que le récit admirable de l'Evangile de Saint Matthieu ; mais ce que nous tait l'apôtre-évangéliste, c'est le nom des Mages, c'est leurs physionomies respectives qui se retrouvent généralement dans les tableaux qui ont pour sujet l'*Adoration des Mages*.

Celui qui offrit de l'or, était un vieillard chauve qui portait une grande barbe blanche, et qui s'appelait Melchior. Le second s'appelait Gaspar ; il était jeune, sans barbe, le teint rose et vermeil ; il offrit l'encens. Le troisième enfin était noir, et répondait au nom de Balthazar. Il présenta la myrrhe à Jésus. Il paraît même que voyant ce dernier, l'enfant ne fut pas trop rassuré, et qu'il se cacha précipitamment dans le sein de sa mère, si nous

nous en rapportons à un vieux noël provençal qui nous dit qu'il eut une peur extrême en apercevant cet homme noir comme un diable, et qu'il répondit à Marie qui lui demandait le motif de son épouvante :

Ion cy abisat un homme
Quere nègre comme un taupat.
Quand io bus son bisage
Tou lou corps m'a trembla.

« Je viens de voir un homme qui est noir comme une taupe. Quand j'ai vu son visage, tout mon corps a tremblé. »

— Mon fils, s'écrie Marie, ne crains rien : le More veut t'adorer, et son intention embellit son visage.

Il paraîtrait que l'origine de la fête du roi de la fève, viendrait d'une vieille coutume de l'église de Besançon.

De même que les Grecs se servaient de la fève pour les votes politiques, et l'élection de leurs magistrats, de même aussi les chanoines de la cathédrale élisaient entre eux, la veille du jour des Rois, au moyen de fèves, un roi qui devait monter à l'Evangile sur un trône élevé dans le chœur, une palme à la main en guise de sceptre et figurer le Roi des Rois. Trois autres chanoines représentaient les rois mages. Après l'office, il y avait une collation, pendant laquelle il conservait ses droits. On fit de même dans les familles, et un gâteau cacha dans ses flancs appétissants les destinées de cette royauté d'un jour.

Dans plusieurs de nos provinces, en Normandie notamment, la fête des Rois donne lieu à des cérémonies qui ne sont peut-être pas les mêmes partout, mais qui

finissent toujours par être un sujet de réjouissances, de réunions, dans de gais festins de famille.

C'est le doyen, l'aïeul, qui préside au banquet patriarcal, et c'est lui qui coupe le gâteau en autant de parts qu'il y a de membres présents et absents appartenant à la famille. Le bon Dieu n'est pas oublié ; il a aussi sa part du gâteau. Le plus jeune de la famille, un enfant, est caché sous la table, et nomme à haute voix et successivement tous les convives qui ont droit à une des parts tirées au sort par la main de l'aïeul. La première est toujours pour le bon Dieu.

— Febe Domine — pour qui ? demande le vieillard.

— Pour le bon Dieu, répond l'enfant.

C'est un mendiant, en cette circonstance, qui est considéré comme le représentant de Dieu même ; il attend à la porte en psalmodiant ce vieux couplet d'usage :

Je suis venu sur terre
Pour voir le roi céans.
Le maître et la maîtresse,
Tous les petits enfants ;
N'y a ni maîtres ni valets
N'y a que Marie mèr' de l'Enfant-Jésus,
Donnez-nous, je vous prie,
Donnez la part à Dieu,
Nous crirons par trois fois :
Le roi boit, la reine a bu,
Ell' n'en peut plus !...

Crier le soi boit ! le roi boit ! lorsque l'élu de la fève porte la coupe à ses lèvres est, comme on le sait, un cri traditionnel pour manifester sa joie ; si l'on y manque, il faut payer l'amende.

Un docteur en Sorbonne, nommé des Lyons a écrit un volume entier contre le *Paganisme du roi boit !* Selon lui, c'est une « continuation des Saturnales. »

Un jour, ce fou prêcha, à Paris, trois sermons différents contre le *Paganisme du roi boit.*

Mieux vaut ce bon curé qui, au sortir d'un dîner où l'on avait tiré le gâteau, va dans l'église pour chanter vêpres, et qui, par distraction, au lieu de *Magnificat*, entonne le cri qu'il avait encore à l'oreille. Les fidèles répondirent sur le même ton : Le roi boit ! et l'affaire finit là.

Comme on le voit, l'usage de créer un roi de la fève remonte à une haute antiquité.

Pasquier, dans ses *Recherches*, dit à ce sujet : « Et ce fait, on se déborde à boire, manger et danser, la festivité de la journée le veut ainsi ».

Sous nos anciens rois, le jour de l'Épiphanie, le peuple et la Cour étaient en liesse, seulement, à la Cour, lorsque le roi de France était présent, la coutume était de ne pas nommer de roi et de choisir seulement une reine. Cependant, un jour qu'on avait tiré les rois au Louvre, François 1er alors régnant, l'ayant ainsi voulu, et la fève étant échue à l'un de ses courtisans, le vrai roi qui était un bon vivant, se leva et proclamant qu'il n'admettrait jamais qu'il y ait un autre roi que lui dans ses Etats, il déclara la guerre au bienheureux courtisan qui avait la fève. Aussitôt celui-ci se retire en son hôtel, accompagné de quelques gentilshommes. François 1er ne tarda pas à venir faire l'assaut de la maison du roi de la fève. C'était la nuit. On se battit avec acharnement, mais dans l'animation du jeu, un tison lancé par une des fenêtres du

roi de la fève, vint malheureusement tomber sur la figure du vrai roi et lui fît au visage une blessure assez grave. Le roi n'eut aucun ressentiment contre le maladroit, qui avait fait le coup ; il dit même qu'ayant provoqué ce jeu, il devait en subir les conséquences.

Pour cacher la trace de sa brûlure, François 1er laissa pousser toute sa barbe, et c'est de là qu'en vint la mode, qui dura si longtemps à la Cour de France. Il est encore aujourd'hui d'usage que celui qui a la fève, réunisse de nouveau chez lui, les convives présents pour leur payer un autre gâteau ainsi que le vin de bon avènement. Eh bien ! on ne va pas me croire ; le fait m'a été cependant affirmé : souvent, paraît-il, pour échapper à cet honneur qui n'est cependant pas ruineux, on rencontre des convives assez ladres, assez... peu délicats, pour avaler la fève, et, se soustraire ainsi à cette royauté. Je ne suis pas méchant, mais je voudrais qu'ils en reçussent la punition séance tenante, et pour cela ils mériteraient de se voir, pendant quelques secondes seulement, l'œsophage obstrué par ce corps étranger.

Un des plus beaux privilèges du roi de la fève n'est-il donc pas de se choisir une reine ? Il me semble que c'est là, certes, une compensation de nature seule à engager l'heureux convive dont la dent vient de rencontrer l'obstacle, à se montrer joyeux et rempli d'empressement à se déclarer. *Trouver la fève au gâteau !* Mais cela signifie, d'après le proverbe, cette sagesse des nations, faire une bonne découverte, une heureuse rencontre, trouver le nœud d'une affaire ; dites-moi si rien que cette perspective ne doit pas nous faire désirer de trouver la fève au gâteau ?

SAINT PIERRE

29 Juin

Saint Pierre, je vous veux accorder un souvenir tout particulier, à vous qui fûtes le prince des apôtres. Pierre, en latin *Petrus*, en langue syro-chaldaïque, *Cephas*, signifie rocher. Avant que le nom de *Cephas* lui eut été imposé par le Christ, Pierre se nommait *Simon* ; il avait un frère nommé *André*, et tous deux étaient pêcheurs.

Les circonstances relatives à la première entrevue de Pierre avec Jésus sont diversement racontées dans les évangiles. Suivant Matthieu, la scène se passa sur les bords de la mer de Galilée : Jésus y rencontrant les deux frères qui jetaient leurs filets, leur dit : « Venez avec moi, je vous ferai pêcheurs d'hommes », — et ils le suivirent.

Saint Pierre, aux yeux de toute la chrétienté, est un grand saint, bien qu'ayant eu, comme on le sait, la petite faiblesse de renier son maître. Hâtons-nous d'ajouter toutefois qu'il s'en repentit presque immédiatement.

C'était au moment où le Christ était devant ses juges. Le grand-prêtre venait de déchirer ses habits en s'écriant que Jésus avait blasphêmé en déclarant qu'il était le fils de Dieu, et le conseil répondit : Il mérite la mort. Pierre était alors assis dehors dans la cour ; une servante l'aborda et lui dit : Vous étiez aussi avec Jésus le Galiléen. Mais il nia devant tout le monde, en disant : Je ne sais ce que vous dites. Comme il était à la porte

pour sortir, une autre servante le vit et dit à ceux qui étaient là : Celui-ci était aussi avec Jésus de Nazareth. Pierre le nia une seconde fois, et dit avec serment : Je ne connais point cet homme.

Un moment après, ceux qui étaient présents s'approchèrent et lui dirent : Assurément, vous êtes aussi de ces gens-là, car votre langage même vous fait connaître. Pierre se mit alors à faire des imprécations, et à jurer qu'il ne connaissait point cet homme. A l'instant le coq chanta. Pierre se souvint alors de la parole que Jésus lui avait dite : « Avant que le coq chante, vous me renierez trois fois ». Et étant sorti, il pleura amèrement. Oui, il pleura, se repentit promptement, et il devint un des plus ardents propagateurs du christianisme, qu'il prêcha avec succès, et mourut en donnant sa vie pour la défense de sa religion. Denys de Corinthe, mort en 178, avait dit seulement : Il fut crucifié à Rome ; Origène ajoute : crucifié la tête en bas. C'était, paraît-il, un bel homme. Suivant Nicephore Calliste, écrivain grec, Saint Pierre avait la taille droite et haute, la tête et le menton fournis d'un poil épais et crépu, mais court, le visage rond et les traits un peu vulgaires, les sourcils arqués, le nez long et aplati à l'extrémité. L'église célèbre avec pompe la fête de Saint Pierre, mais c'est à Rome surtout qu'elle déploie ce jour-là ses magnificences. Que puis-je mieux faire pour vous donner une idée de cette cérémonie brillante, que d'extraire de la correspondance d'un artiste que la France regrette et regrettera toujours, de l'auteur du tableau *La Salomé*, de Henri Regnault enfin, l'une des dernières victimes du siège de Paris en 1871, par les prussiens retranchés derrière les murs du

parc de Buzenval, ce qu'il raconte à son père dans une lettre datée de Rome, le 4 juillet 1868.

Regnault avait rêvé de faire un tableau de cette merveilleuse cérémonie.

« ... Depuis que je t'ai écrit, nous avons eu la fête de Saint-Pierre, la plus belle après celle de Pâques. Quel merveilleux tableau que la procession dans Saint-Pierre! C'est d'une couleur extraordinaire qui réunit toutes les qualités imaginables de richesse de tons, de vigueur, d'harmonie et de composition. Quel fond que cette abside de Saint-Pierre où s'élève un immense dais de velours grenat aux franges d'or, représentant le Saint-Esprit, vitrail ovale entouré de nuages et de rayons d'or, le tout au milieu de la pierre grise, qu'illumine une lumière étincelante, adoucie par la fumée de l'encens.

La statue de bronze de Saint Pierre est magnifiquement décorée pour la circonstance, la tête est coiffée d'une superbe tiare toute recouverte de pierreries. Une grande draperie de brocart or et rouge violacée enveloppe la statue, derrière laquelle est un fond de brocart or et rouge aussi, mais d'un rouge plus chaud.

Au-dessus du dais en velours grenat à franges d'or, et devant la statue, de magnifiques candélabres avec des pieds ciselés, dit-on, par Benvenutto Cellini. C'est une magnifique idole indienne ; cette figure et cette main de bronze noir, au milieu de ces draperies si riches et de toutes ces pierreries font penser à une divinité de l'Inde. Indien ou Romain, toujours est-il que c'est admirable.

Il y a un moment dans la fête où la procession s'arrête au milieu de l'église, les cardinaux et les monsignors portant toutes les tiares et les mitres du Saint-Père, les

gentilshommes des cardinaux vêtus de soie noire avec une épée d'acier au côté, les gardes suisses en cuirasses damasquinées portant la Miséricorde à deux mains. Les évêques étrangers et orientaux sont dans leurs plus beaux costumes, les gardes nobles en grande tenue rouge et or, casque en tête et culotte de peau. Tout cela s'arrête subitement et se retourne vers le Pape, porté sur son dais de velours par des gentilshommes, couverts de costumes du XVIme siècle en velours et soie rouge, et entouré de ses grands éventails en plumes de paons blancs et en plumes d'autruches blanches... Cette scène est unique de beauté, et on ne peut avoir idée de pareille grandeur et de pareille pompe. »

L'opinion généralement répandue, c'est que c'est Saint Pierre qui est chargé d'ouvrir les portes du paradis aux âmes des bienheureux qui sont appelés à jouir d'un bonheur éternel en la présence de Dieu. Cette croyance vient sans doute de ce que Jésus-Christ pour déclarer à Saint Pierre qu'il l'établissait le maître de son troupeau, le chef de son église, lui dit : Je te donnerai les clefs du royaume des cieux.

On représente ce grand saint tenant à la main une ou plusieurs clefs, et ayant, à côté de lui, un coq. Cette idée de constituer Saint Pierre le concierge du paradis a excité la jovialité sceptique de plus d'un auteur. Qui ne connaît cette vieille chanson de notre spirituel Béranger :

Saint Pierre perdit l'autre jour
Les clefs du céleste séjour.
(L'histoire est vraiment singulière !)
C'est Margot qui, passant par là,
Dans son gousset les lui vola.
Je vais, Margot,
Passer pour un nigaud ;
Rendez-moi mes clefs... disait Saint Pierre.

Henri Heine, le poète au rire moqueur et amer, l'écrivain cynique, a aussi mis Saint Pierre sur la sellette. C'est une bouffonnerie bizarre comme il en sortait souvent de son cerveau d'athée, car il a persiflé toutes les croyances. Jugez-en. « Le corps était sur la civière ; mais la pauvre âme, arrachée au vacarme d'ici-bas, était déjà sur le chemin du ciel. Arrivée là-haut, elle frappa à la grande porte, soupira profondément, et prononça ces paroles : Saint Pierre, viens, ouvre-moi ! Je suis si fatiguée de ma besogne terrestre, je voudrais m'étendre sur des coussins de soie dans le royaume du ciel, je voudrais jouer à colin-maillard avec de jolis petits anges, je voudrais enfin goûter le bonheur et le repos. On entend alors un frôlement de pantoufles qui traînent, on entend aussi retentir le cliquetis d'un trousseau de clés, et par un guichet de la porte voici que paraît le visage de Saint Pierre. Il dit : Il nous vient ainsi des vagabonds, des bohémiens, des vauriens, des filous, soit isolés, soit par troupes qui veulent tous entrer au ciel. Mais dis-moi, de quel royaume et de quelle ville es-tu ? — Je suis de Prusse, la capitale se nomme Berlin ». Saint Pierre fait la grimace et ne paraît pas disposé à se laisser attendrir. Cependant après bien des pourparlers, comme c'est précisément sa fête ce jour-là, il ne persiste pas dans sa mauvaise humeur, et finit par introduire l'âme ;... « mais, à propos ! lui dit-il en la quittant : si par hasard le bon Dieu te rencontre et qu'il te demande d'où tu es, ne dis pas que tu es de Berlin, dis plutôt que tu es de Munich ou de Vienne ».

Sous une forme moins railleuse et moins sceptique, la même idée a été exploitée par bien des auteurs, et les

niches faites au bon Saint Pierre nous sont parvenues, racontées de bien des manières différentes. Pour terminer cette causerie sur ce saint, je veux vous faire assister à l'entrée de M. l'abbé Chanu dans le paradis.

C'est une vieille et fine satire contre les membres du parlement de Normandie. L'abbé Chanu mort, il s'adresse à Saint Pierre : — Bonjour, Saint Pierre, je ne croyais pas être sitôt des vôtres ; je viens vous demander une petite place en Paradis, je vous promets que je ne serai pas importun.

— Il n'y a pas de place, répond Saint Pierre.

— Voilà une singulière aventure, — dit l'abbé Chanu. Mais je suis seul ; d'ailleurs, je veux parler à M. Saint-Jude, du parlement de Normandie, j'ai quelque chose à lui dire.

— M. Saint-Jude !... mais il n'est pas ici. Il est en purgatoire. L'abbé s'étonne qu'un homme aussi considérable que M. Saint-Jude, du parlement de Normandie, soit en purgatoire.

— Et moi, dit-il, où irai-je ?

— En enfer, répond Saint Pierre, votre place y est retenue depuis longtemps déjà.

— Je ne suis pas des plus satisfaits, s'écrie l'abbé. — Mais qui me conduira ? Je ne connais personne ici.

L'abbé Chanu est confié à deux anges rebelles qui lui montrent la route. Chemin faisant, il cherche à connaître d'eux la cause de son châtiment.

— Ah ! lui répond l'un des anges rebelles, beaucoup de morts se sont plaints de vous et de vos injustices ; vous avez ruiné de pauvres gens. Tous ces gens-là ont déposé contre vous, mon pauvre abbé, vous êtes des nôtres.

L'abbé Chanu pensait : Encore s'il y avait une audience, juges ou parlement ; — on pourrait arranger mon affaire. Tout à coup il se trouve nez à nez avec un huissier, M. Cossard. — Bonjour, mon ami, bonjour monsieur Cossard ; comme vous voilà !

— Bien chaudement ; bien chaudement monsieur l'abbé.

— Dites-moi donc, monsieur Cossard, vous m'obligeriez beaucoup de donner une assignation au Cerbère qui garde la porte ?

— Par devant qui ? demande l'huissier.

— Par devant le Dieu des enfers.

— Si cela vous oblige, je le veux bien.

L'abbé Chanu dicte alors l'exploit, et bientôt l'huissier part avec. De son côté, l'abbé Chanu tourne les talons, se dirige vers le purgatoire où il pénètre sans difficulté, et où la première personne qui s'offre à lui est le membre du parlement de Normandie. — Monsieur Saint-Jude, j'ai l'honneur de vous souhaiter le bonjour !

— Tiens ! tiens ! tiens ! c'est le pauvre petit abbé Chanu. Et d'où venez-vous, mon ami ?

— Des enfers. Saint Pierre m'a refusé le paradis et m'a envoyé au diable.

— Quoi ! des enfers ! Comment avez-vous fait pour en sortir ?

— Je vous raconterai cela une autre fois, monsieur Saint Jude.

— Mais qu'allez-vous faire ici ? dit ce dernier, je pars demain en paradis.

— C'est bon, dit l'abbé, vous m'y mènerez avec vous, si vous le voulez bien.

— Hélas ! je le voudrais, mais il n'est point possible pour le moment, puisque Saint Pierre vous a refusé.

— Mettez-moi sous votre robe, dit l'abbé Chanu, Saint Pierre ne s'en doutera pas. Une fois que j'y serai entré, bien habile qui m'en chassera.

Ils arrivent à la porte du paradis. — Bonjour, Saint Pierre, dit le membre du Parlement de Normandie. — Votre pauvre Saint-Jude a fait son temps.

— Entrez, monsieur, dit Saint Pierre, qui aperçoit seulement alors l'abbé Chanu. Quel est cet homme-là ? Il est damné.... qu'on le chasse !

— Ayez pitié de lui, dit M. Saint-Jude, c'est mon ami et mon clerc.

— Ah ! se dit l'abbé, j'y suis entré et j'y resterai. Quand on est une fois ici, on n'en sort jamais.

Saint Pierre finit par en prendre son parti. — Voilà, dit-il, un tour dont je ne me serais pas douté, mais il n'entrera désormais aucune personne avec des robes qu'elle ne soit visitée aux portes.

J'espère bien que Saint Pierre ne me gardera pas rancune d'avoir rappelé cette petite anecdote, et que quand je me présenterai à la porte du paradis, je n'aurai d'ailleurs pas besoin, pour y entrer, de me fourrer sous une robe.

PAQUES

Réjouissez-vous, jeunes gens, réjouissez-vous, jeunes filles ! Faites retentir les airs de vos chants d'allégresse. Alleluia ! C'est aujourd'hui que le roi du ciel, le roi de

gloire est ressuscité d'entre les morts — *ô filii et filiæ, rex cœlestis, rex gloriæ, morte surrexit hodie. Alleluia!*

La fête de Pâques a de tout temps été pour l'Eglise un jour de jubilation et de ferveur. C'est la grande fête que les chrétiens solennisent tous les ans en mémoire de la résurrection du Christ. Pour éviter toute contestation sur le jour de sa célébration, le concile de Nicée, en 325, décida que cette fête serait invariablement fixée au dimanche après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps, le 20 ou 21 mars. De cette décision il s'ensuit que Pâques se trouve toujours tomber entre le 21 mars et le 26 avril. Si Pâques tombe le 25 avril, jour de Saint Marc, le vendredi saint tombe le jour de Saint Georges, et la Fête-Dieu le jour de Saint Jean-Baptiste. Cette coïncidence a donné lieu à une vieille prédiction que voici :

Quand Georges Dieu crucifiera,
Que Marc le ressuscitera
Et que Saint Jean le portera
La fin du monde arrivera.

Or, les trois premières propositions de cette prédiction se sont accomplies en 1886, et la fin du monde est encore à venir. Ce sera évidemment pour une autre fois.

Lorsque Pâques nous arrive, c'est l'époque du printemps, c'est le temps du *renouveau* où tout semble renaître; où les champs et les bois qui paraissaient endormis se réveillent; où les premières feuilles s'entr'ouvrent et les premiers bourgeons éclatent; c'est en un mot, pour la nature entière, avec la résurrection du Christ, le retour de la mort à la vie souriante.

Le mot Pâque vient du mot hébreux *pasach* qui signifie passage, parce que chez les Juifs cette fête fut instituée en mémoire du passage de l'ange exterminateur et du passage heureux de la Mer Rouge. Les Chrétiens appelèrent du même nom que les Juifs la fête instituée en mémoire de la résurrection du Christ, pâques, c'est-à-dire passage de la mort à la vie.

Les Juifs actuels ne manquent pas de célébrer la Pâque tous les ans, le quatorzième jour de la lune après l'équinoxe du printemps. Un peu dispersés aujourd'hui dans tout l'univers, ils se recherchent, ils se réunissent plusieurs pour fêter cette solennité. Ils immolent un agneau mâle, qu'ils font rôtir, afin de le manger la nuit, avec du pain azyme et des laitues sauvages, debout, les reins ceints d'une corde, en habits de voyage et un bâton à la main. Le chef de la famille marque avec le sang de l'agneau immolé la porte de la maison, et ces cérémonies rappellent les évènements qui eurent lieu la nuit où les Juifs quittèrent précipitamment l'Egypte, leur repas à peine terminé, et la précaution qu'ils eurent de teindre leur porte de sang pour en écarter l'ange exterminateur. A Rome, la fête de Pâques se célèbre avec une très grande solennité. Les cloches de toutes les églises mêlent leurs carillons joyeux à la voix du canon qui gronde au château Saint-Ange. Une foule innombrable couvre la place Saint-Pierre. Le pape, porté en triomphe, apparaît sur le balcon monumental de la basilique, escorté du sacré collège, entre deux éventails de plumes de paon blanc. Le peuple se met à genoux, le silence le plus profond règne dans cette assemblée recueillie.

Les tambours battent aux champs, et le souverain pontife étendant ses mains vénérables qui s'inclinent, donne sa bénédiction à la ville et au monde, *urbi et orbi*.

Le peuple se relève, l'allégresse est partout. Alleluia !

Par une allusion au dogme mage que le monde était sorti d'un œuf percé d'un coup de cornes par le taureau de Mithra, la Vénus Uranie des Perses, on était dans l'habitude chez les peuples anciens de s'offrir des œufs peints de diverses couleurs ou dorés. On sait que c'est le 21 mars, jour du passage du soleil au signe du bélier, que se célèbre la plus grande fête de l'année des Persans, celle du Nourouz Sultanieh, c'est-à-dire nouvel an impérial.

Cette solennité remonte au dix-neuvième siècle avant Jésus-Christ. Pendant huit ou dix jours le peuple de toutes les classes se livre à tous les transports de la joie pour honorer dans le soleil vivifiant la nature, le grand principe de la vie physique. Chacun se fait des présents ; et, dès la veille, on échange des œufs peints ou dorés, parce que l'œuf marquant l'origine et le commencement des choses, ne devient fécond que par l'effet de la chaleur, dont le soleil est le grand et inaltérable principe. L'origine des œufs de Pâques est donc persane.

Chez nous, l'usage s'établit jadis de faire bénir le Samedi Saint les œufs mis en réserve dans le temps du carême, pour les distribuer en cadeaux après la grand'-messe du dimanche suivant. De là, leur nom d'*œufs de Pâques,* que l'on teignait, comme on les teint encore aujourd'hui en jaune, en violet ou plus particulièrement en rouge. Ces œufs ont un symbole qu'il est facile d'apercevoir : ils signifient reproduction, fécondité, abon-

dance ; or, les offrir à quelqu'un, c'est en même temps lui souhaiter toute sorte de prospérité.

Le jour de Pâques, Louis XIV et Louis XV distribuaient eux mêmes ou faisaient distribuer en leur présence des œufs à leurs courtisans. Sa majesté très-chrétienne Louis XV, surtout, s'entendait à faire ces sortes de largesses. Jadis, à l'approche des fêtes de Pâques, on faisait rechercher dans toutes les métairies de France les œufs les plus gros pour la cour du roi. Après la grand'messe de Pâques, dite au Louvre, des laquais apportaient dans le cabinet du roi des pyramides d'œufs dorés, dans d'immenses corbeilles ornées de verdure, et le chapelain, après les avoir bénits, les distribuait, en présence de Sa Majesté aux personnages de la cour ; puis venait le tour des gardes du roi, des laquais, le suisse lui-même recevait son cadeau royal.

Un fermier de Normandie apporta un jour à Louis XV un œuf naturel d'une grosseur fabuleuse. Le roi le fit dorer d'une manière splendide par le joaillier de la couronne et, dès le matin, le royal amoureux le glissa dans la corbeille de fleurs qui ornait le voluptueux boudoir de la comtesse Dubarry. Le cadeau princier fut l'objet de tous les caquets de la cour et de la ville.

— « Si vous le mangez à la coque, dit en plaisantant le galant chevalier de Boufflers, je retiens les coquilles. »

Les œufs à surprises, les œufs en sucre ou en carton, toutes ces merveilles de l'industrie parisienne qui y sont renfermées n'avaient pas encore été imaginées à cette époque, répandus sur tous les points du globe, et poussant jusqu'aux dernières limites du luxe et de l'élégance ces cadeaux qui s'échangent aujourd'hui sous le modeste

nom d'œufs de Pâques. La plupart, en effet, n'en ont guère que le nom, car tout, de nos jours, peut s'offrir en guise d'œuf de Pâques : Joyaux, bijoux, riches tissus, rubans coquets, que sais-je ? Tout ce qui se peut découvrir au fond de ces nids enchantés, fruits d'ingénieuses créations de l'industrie. En attendant que ces jolis cadeaux vous arrivent : réjouissez-vous donc, jeunes gens ! réjouisssez-vous, jeunes filles ! Faites retentir les airs de vos chants d'allégresse. Alleluia !

SAINT ANTOINE

17 janvier.

Me voici amené aujourd'hui à vous parler du bienheureux Saint Antoine, et un peu, peut-être aussi de son cochon, si je puis toutefois me procurer quelques renseignements sur les faits et gestes de l'inséparable compagnon du pieux solitaire.

Né, comme on le sait, en 251 au village de Come, en Egypte, Antoine se trouva dès l'âge le plus tendre privé de ses parents, et resta seul à la tête d'une immense fortune que son père lui laissa en mourant. On raconte qu'un jour, mû par un sentiment de curiosité, le jeune Antoine, passant devant une église, y entra au moment où le prêtre lisant à haute voix l'évangile, prononçait ces mots : « Vendez tout ce que vous avez, donnez-le aux pauvres ; suivez-moi, et vous aurez un trésor dans le ciel. »

Frappé de ces paroles qu'il s'imagina être directement à son adresse, Antoine rentra chez lui, vendit tout ce qui lui appartenait, en distribua le prix aux pauvres, et se retira dans un désert. Ceci eut lieu vers l'année 270, et lorsque Antoine n'était par conséquent âgé que de 19 ans. La nourriture quotidienne du jeune ermite se composait d'un peu de pain trempé dans de l'eau, il y ajoutait de temps en temps quelques racines, quelques légumes que la terre produisait près de sa retraite. La légende ne dit pas d'une manière précise quelle était la nature de ces légumes, mais des industriels qui se sont récemment livrés à la composition et à la vente des *pastilles-bouillon*, extrait formé des substances quintessenciées des meilleurs légumes, ont prétendu que ce saint devait faire un usage très fréquent de l'oignon, et que les voluptueuses tentations auxquelles il fut exposé doivent être aisément comprises par les chimistes et les naturalistes qui connaissent et analysent les sucs et les vertus de l'oignon.

Que ce soit l'effet de l'oignon ou d'autre chose, la tradition nous apprend, en effet, que le diable prenant les figures les plus étranges, l'attaqua souvent et à plusieurs reprises, de diverses tentations.

Pendant vingt années, Saint Antoine fut poursuivi par des visions fantastiques et effrayantes et par des *tentations* demeurées célèbres dans la tradition ecclésiastique. Sans doute, à cause de sa très grande vertu, l'esprit malin s'acharna contre lui, et il lui fit niches sur niches. Saint Antoine s'agenouillait-il pour se recueillir et prier? Pour le dérouter, Satan lui criait des psaumes aux oreilles. D'autres fois, c'était par la politesse et les pré-

venances qu'il essayait de le séduire : il préparait ses légumes, allait même jusqu'à lui chercher son eau à la source voisine. Saint Antoine ne se laissait pas prendre à ces ruses, et chassait le démon par la prière ou par le signe de la croix. Furieux de cela, le diable se mit à battre le pieux solitaire ; il lui donna même de si rudes coups, qu'il le laissa pour mort avant de le quitter. Saint Antoine ne céda pas plus aux violences qu'aux séductions, et le diable en fut pour ses frais. Cette *Tentation de Saint Antoine* après avoir ouvert le champ à l'imagination des artistes les plus célèbres, fait maintenant les délices de nos foires, et chacun de nous, étant enfant, a dû s'amuser bien certainement au jeu des ombres chinoises en faisant passer derrière un transparent les figures découpées de Saint Antoine poursuivi par Satan au front cornu. Qui ne connaît d'abord la magnifique gravure de Callot, ce poëme burlesque et grandiose que l'on nomme la *Tentation* ?

N'allez pas croire cependant que l'illustre graveur ait buriné cette scène par dérision ou moquerie ; Callot exécuta au contraire ce chef-d'œuvre étrange avec une pieuse vénération pour le saint qui en est le sujet. Callot était fort bon chrétien et toutes les images sorties de son cerveau, gravées par son burin, n'ont eu pour but que de représenter le triomphe du Saint sur le diable. Il est vrai qu'il a peut-être fait ce dernier un peu trop plaisant, mais voilà tout ce que l'on pourrait reprocher à cet artiste qui lui-même croyait au diable. Saint Antoine avait 105 ans quand il rendit son âme à Dieu. Le dix-septième jour de janvier de l'an 356.

Saint Athanase. qui hérita d'une de ses tuniques de peau de brebis, a écrit sa vie. J'y ai lu de nombreux miracles, d'édifiants exemples de charité chrétienne, mais j'y ai cherché en vain un seul mot sur son cochon. La tradition ecclésiastique lui donne cependant pour compagnon ce grossier animal ; le saint et son inséparable compagnon ont souvent exercé l'imagination et le pinceau des artistes. Il faut pourtant bien que nous recherchions et que nous sachions pourquoi toutes les peintures nous représentent ce bienheureux anachorète en compagnie de cet animal. On ne peut faire que des suppositions à ce sujet. Le premier artiste qui aura reçu la commande d'exécuter un tableau représentant le patron des saints ermites, aura pensé, et cela avec un semblant de raison, qu'il était bon de placer près de lui une figure allégorique. Il avait vu près de Saint Marc, un lion ; près de Saint Luc, un bœuf ; près de Saint Jean, un aigle, etc. ; tout naturellement, le sanglier aura dû lui venir à l'idée pour le placer auprès de Saint Antoine, le sanglier qui marche seul dans les forêts, le sanglier qui choisit pour sa bauge les endroits les plus sombres et les plus déserts, qui ne se nourrit que de fruits sauvages, de racines et de graines, et que les chasseurs ont l'habitude d'appeler *solitaire* ou *vieil ermite*. L'artiste, pour peu qu'il ne fut pas de première force sur la manière de tracer une esquisse, au lieu de peindre le type sauvage, aura fait la tête de son sujet moins allongée que celle que possède réellement le sanglier ; il aura mis le chanfrein moins arqué, les oreilles plus pointues, les défenses moins longues, la queue recourbée au lieu d'être droite et courte, bref, je le soupçonne d'avoir fait une vraie

croûte. En un mot, au lieu d'un sanglier, il aura fait quelque chose se rapprochant de notre cochon domestique. De copiste en copiste, l'erreur se propageant sera arrivée jusqu'à nous, et je suppose que voilà comment on a fait, du cochon, le compagnon inséparable de saint Antoine.

Je suis d'autant plus fondé à penser que ce que je viens de supposer peut n'être pas dénué de fondement, c'est qu'un vieil écrivain rapporte quelque chose d'analogue à propos de Sainte Geneviève : « Sur un vitrail de l'église Sainte Geneviève rebâtie au douzième siècle, il y avait un vitrail représentant la patronne de Paris très grossièrement peinte, et qui était entourée non de *moutons* mais de *cochons*.

L'artiste qui ne savait probablement figurer que ces derniers quadrupèdes, avait eu la précaution de mettre au bas ce *nota bene* : « Là, sont moutons. »

Quoiqu'il en soit, les charcutiers qui ont choisi saint Antoine pour leur patron, ne donneraient pas pour beaucoup, j'en suis bien certain, la journée du 17 janvier ; car, ce jour-là

.....Plus d'une charcutière
Pour rehausser l'éclat de sa verrière
Monte en saindoux un chef-d'œuvre de l'art.

Ce jour-là, en effet, boudins, saucisses, fromage d'Italie, hures, côtelettes panées, à la jardinière et en papillottes, cervelas à la ménagère ou à la façon de Milan, s'étagent à l'envi l'un de l'autre dans la devanture des boutiques magnifiquement décorées de verdoyant feuillage et de rubans aux couleurs les plus variées.

Si j'étais chargé de faire de la réclame, je vous parlerais d'un charcutier chez lequel je suis entré en passant dans une petite ville pas loin d'ici, et qui m'a fourni un certain cervelas à l'ail qui m'a laissé de tels souvenirs, que bien qu'il y ait plus de huit jours de cela, j'en mange encore... J'avais été attiré chez lui par l'abondance et la bonne mine de ses produits d'abord, puis ensuite par son enseigne qui, ainsi que vous pouvez en juger, ne manque pas d'originalité. La voici, du reste ; je n'y ajoute pas un point. Je n'en retranche pas une syllabe : Au-dessous de l'image de Saint Antoine en longue robe brune à capuchon, et ayant son gras compagnon à ses pieds, on lit en larges caractères rouges sur un fonds noir :

A Saint Antoine.
Dans le cochon tout est bon.

Rabolin Rétif, charcutier.
Tient tout c'qui concern' sa partie :
Boudins, jambons et lard au four.
Fait toute espèce de cochon'rie.
Dans l'fond d' la cour.

Le hasard produit quelquefois des coïncidences singulières. Cette enseigne du charcutier Rétif me fait souvenir de celle de l'un de ses confrères qui avait son établissement à Paris, dans la rue des Petits-Champs à côté d'une pension de jeunes filles. Les deux enseignes, placées sur la même ligne, se confondaient si singulièrement, qu'on lisait :

Pension de jeunes filles. — A la renommée des bonnes langues.

SAINT IGNACE

L'église catholique célèbre la fête de plusieurs saints qui ont porté le nom d'Ignace. L'un d'eux fut patriarche de Constantinople ; un autre monta sur le trône épiscopal d'Antioche ; un troisième enfin fonda l'ordre des Jésuites. Ce dernier a joué un rôle si important qu'il a occupé le monde entier, sa vie a été tellement aventureuse qu'Ignace pour Ignace, je le choisis pour le sujet de ma causerie. En 1491, dans la province de Guipuscoa, en Biscaye, il existait un château du nom de Loyola. C'est dans ce château que naquit Inigo, dont nous avons fait de l'espagnol Ignace.

Issu d'une famille noble et ancienne, le jeune Loyola fut d'abord page, et même, dit-on, page très galant à la cour de Ferdinand, roi d'Espagne ; il prit ensuite le parti des armes, et il se distingua dans cette carrière. En défendant avec valeur la ville de Pampelune, assiégée par les Français, en 1521, il fut blessé à la cuisse et à la jambe par un boulet de canon, et cette blessure le rendit boiteux pour toute sa vie. La convalescence fut très longue.

L'entreprenant Ignace s'ennuyait. Pour passer le temps, il demanda un roman. Il ne s'en trouva pas sous la main pour répondre immédiatement à son désir, en sorte que, au lieu d'un livre de chevalerie, on lui apporta la *Vie des Saints*. La lecture des histoires merveilleuses que contient ce livre exalta à un tel point son imagination, qu'il se détermina à changer de vie et à se consacrer à Dieu et à la Vierge. Il apporta dans ce change-

ment le même enthousiasme que celui qu'il avait à la guerre.

Il en arriva à une exaltation telle qu'il ne devint pas prudent de combattre ses opinions, ni d'exprimer en sa présence des idées contraires à ses croyances personnelles. Ah ! mais, c'est qu'il avait, comme on dit vulgairement, la tête près du bonnet, le chevalier Loyola ! Pour vous en donner une idée : le jour même où il fut nommé chevalier de la Vierge, il faillit embrocher et faire tomber sous sa bonne dague un Maure qui avait osé, devant lui, en contester la virginité. En 1524, après avoir fait, habillé en mendiant, un voyage en Terre-Sainte, il revint en Europe et s'arrêta à Barcelone pour y apprendre le latin. Il avait alors 33 ans. A 33 ans, se mettre sur les bancs pour apprendre le latin, il faut certainement avoir un certain courage ; mais, comme à tout ce qu'il entreprenait, Ignace se livra à l'étude avec acharnement. A Ascala d'abord, à Salamanque ensuite, puis il se dirigea vers Paris, où il arriva au mois de février 1528, chassant devant lui un mulet chargé de ses livres et de ses écrits. Il commença ses humanités au collège Montaigu, fit sa philosophie à celui de Sainte-Barbe et sa théologie chez les Jacobins.

C'est bientôt après qu'il forma le dessein de s'adjoindre quelques compagnons et de fonder un ordre. Il réussit dans son projet, car le jour de l'Assomption de l'année 1534, dans l'église de Montmartre, quatre de ses compatriotes espagnols et deux français : Pierre Lefèvre, prêtre savoyard, et François Xavier, s'associèrent à lui pour travailler à la conversion des infidèles. Six ans après, par la fameuse bulle expédié le 27 septembre 1540,

le pape Paul III constituait l'institut d'Ignace de Loyola, sous le nom de *Clercs de la Compagnie de Jésus.*

En général, les écrivains sérieux s'accordent pour reconnaître dans Ignace de Loyola une prudence, une sagesse admirables. Il faut, dit-on, rendre à César ce qui appartient à César, rendons donc à Loyola ce qui lui appartient. En instituant sa Société, ses intentions étaient bonnes, il avait en vue qu'elle se dévouât à combattre l'hérésie et à instruire la jeunesse.

Tant qu'il vécut, il en fut ainsi, mais à sa mort, qui arriva le 31 juillet 1556, l'espagnol Jacques Lainez, l'un de ses premiers disciples, lui succéda en prenant le titre de général. Il se fit déférer une autorité absolue, illimitée, perpétuelle, ses sujets lui devaient une obéissance aveugle et passive, il reçut le pouvoir de faire de nouvelles règles, de dispenser des anciennes, de recevoir dans l'ordre et d'en chasser qui il voulait, il s'arrogea le droit d'avoir des prisons, et c'est lui qui substitua à la droiture et à la simplicité du fondateur une politique humaine qui a dirigé sa Compagnie dans toutes les entreprises, et qui l'a, différentes fois, conduit à sa suppression, en France, entre autre, où elle avait trouvé tant de résistance à son admission de la part de l'Université et du Parlement. En 1594, d'abord, puis en 1762. Cette seconde fois, grâce à l'influence de Mme la marquise de Pompadour ; mais c'était inévitable, puisque c'était prédit, car

Au livre des *Destins*, chapitre des grands Rois,
On lit ces paroles écrites :
De France, Agnès chassera les Anglois,
Et Pompadour chassera les Jésuites.

Si Louis XV chassa les Jésuites, son prédécesseur, Louis XIV, les avait en haute estime, il s'entourait du P. La Chaise, du P. Le Tellier, etc.

Saint-Simon prétend même que le grand monarque fit partie de la Compagnie. « Avant la dernière maladie de Louis XIV, — a-t-il écrit, — le père Le Tellier l'avait engagé à s'agréger à la Société, il lui avait même vanté les privilèges et les indulgences plénières, et l'avait persuadé que quelque crime qu'il eût commis, et dans quelque difficulté qu'on se trouvât de le réparer, la profession religieuse faite dans la Compagnie de Jésus lavait tout cela et assurait infailliblement le salut. Le roi, dit-on, fit ses vœux dans le secret, entre les mains du père Le Tellier. Il reçut, non pas l'habit, mais une figure presque imperçeptible, comme une espèce de scapulaire, qu'on trouva sur lui après sa mort. »

Je sens que je suis sur un terrain brûlant, très brûlant même. Ma plume n'a point, je vous l'assure, l'intention de s'attaquer à une Société assez forte... — Oh ! oui, assez forte ! — pour se défendre elle-même.

L'histoire est là, et c'est elle qu'il faut consulter ; ce sont les innombrables volumes qui ont été écrits pour ou contre les Jésuites qu'il faut lire.

Je renvoie à tous ces documents. Ce que je fais ici n'est qu'une causerie, une simple causerie, dans laquelle je ne tiens à dire du mal de personne.

Pour terminer, je crois cependant que je puis bien vous dire un mot de Voltaire, et vous raconter ensuite une toute petite anecdote.

Lorsque les Jésuites furent chassés, Voltaire recueillit chez lui le père Adam et lui donna l'hospitalité ; ce bon

dère était un homme excellent, mais d'une naïveté poussée à l'extrême. Un jour que Voltaire présentait son Jésuite à la compagnie : « Je vous présente le père Adam, — dit-il. — Il est inutile de vous avertir que ce n'est pas le premier homme du monde. »

La petite anecdote, la voici : Le roi de Pologne, duc de Lorraine, fit venir un jour son architecte pour le consulter sur les moyens d'empêcher la cheminée de son appartement de fumer. Cet artiste, qui connaissait l'humeur enjouée du prince, lui répondit : Sire, rien n'est plus facile que de remédier à cet inconvénient.

— Et comment cela ? demanda le roi.

— C'est bien simple : Faites mettre un Jésuite au haut de votre cheminée.

— Décidément, je comprends de moins en moins, dit le monarque.

— Ne savez-vous donc pas, Sire, que ces gens-là attirent tout à eux ?...

Oh ! les méchantes langues !... Aussi, je m'arrête pour qu'on ne dise pas de moi, si j'en écrivais plus long : Oh ! la méchante plume ! Mauvaise, je ne dis pas, je viens de lui casser un bec, et la voilà maintenant boiteuse comme le pauvre Loyola, mais méchante, ah ! mais non... mais non..., c'est bien différent !

O. PRADÈRE.

C'EST CHEZ EUX

TOUT COMME CHEZ NOUS

FANTAISIE ALLÉGORIQUE

Pour faire pendant à une exquise chansonnette *UN BAL DANS LES BOIS* où, dans des vers charmants, pleins d'idées neuves et originales, agrémentés d'une délicieuse musique, on raconte l'entrain, la joie et l'harmonie qui n'ont cessé de régner parmi les invités de *Monsieur et Madame Fauvette*, qui *sont restés chez eux*, 1er *mai* et où *l'on a dansé la nuit complète, au fond du grand bois parfumé* à ce que dit le refrain.

MÊME AIR (DE M. EDMOND GÉRALD)

Mes amis, il ne faut pas croire
Tout ce qu'on dit dans les chansons ;
Ce n'est qu'une fable, l'histoire
D'un bal d'oiseaux, dans les buissons.

Les oiseaux, au temps où nous sommes,
Tout comme nous, ont leurs travers,
Et chez eux, comme chez les hommes,
Toute médaille à son revers.

REFRAIN

D'un bal d'oiseaux dans le bocage
Si vous connaissiez les dessous,
Avec moi, vous diriez, je gage :
« C'est chez eux, tout comme chez nous. »

Tandis qu'au concert, à la danse,
Règne l'accord le plus parfait,
Un geai gourmand s'emplit la panse ;
A sa suite, autour du buffet,
Une troupe affamée arrive,
Humant le fumet du repas ;
Et, devant la foule, une grive
Se livre à de trop gais ébats.

Dans la demi-teinte nocturne,
Là-bas, on peut apercevoir
Un coucou, morne et taciturne,
Qui fait vraiment grand' peine à voir.
Son cri, plaintif à fendre l'âme,
Aux échos dépeint son chagrin,
De voir toujours valser sa femme
Avec un jeune et beau serin.

D'un air revêche une chouette,
Dévisage son vieux mari,
Qui, près d'une tendre alouette,
Prend des poses de favori;
L'épouse, jalouse et navrée,
Crispant ses ongles furieux,
A sa rivale préférée,
Voudrait arracher les deux yeux.

Margot la pie, une vipère,
Jacquot l'aspic, un perroquet,
D'un frais buisson font un repaire,
D'où sort leur venimeux caquet.
En calomniatrice habile,
Finebouche est tout sucre et miel,
Et Grosbec, s'échauffant la bile,
Est un médisant plein de fiel.

Sous une tonnelle, couverte
D'arbres, aux parfums délicats,
Autour d'un tapis d'herbe verte,
Des oisillons font grand fracas.
Entr'eux, après de vifs échanges
De coups d'ailes, de coups de becs,
Ils se donnent les noms étranges
D'escrocs, de filous et de grecs.

Imprudente, quittant la fête,
Sans se couvrir suffisamment,
Une jeune et belle fauvette
Est prise d'un gros enrouement.
Ce rhume, demain, en bronchite,
Faute de soins, se changera,
Et, peut-être, à son dernier gîte,
En automne, on la conduira.

Espèce ailée, espèce humaine,
Dans le monde, bêtes et gens,
Au gré du courant qui les mène
Suivent leurs goûts et leurs penchants.
Au seuil du bal, si l'un apporte
L'entrain et l'honnête gaîté,
Plus d'un autre laisse à la porte
La paix, l'honneur et la santé.

JULES LAUNAY.

Brest, 25 décembre 1888.

ETUDE ETHNOGRAPHIQUE

SUR LES

INDIGÈNES DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Galerie Indienne de GEORGES CATLIN.

La société Smithsonienne a inséré dans son volume 1855, 2e partie, le rapport du plus haut intérêt de M. Thomas Donaldson, sur la galerie Indienne de Georges Catlin. A ce rapport qui a plus de neuf cents pages sont joints les dessins des peintures et photographies les plus curieuses de la collection, au nombre de 144.

Il m'a paru intéressant de donner une brève analyse de ce long travail, qui prouve une fois de plus l'aptitude des savants d'outre-mer pour les recherches historiques et scientifiques.

Voici en quelques mots l'origine de cette galerie.

Georges Catlin, fils de Putnam, avocat en Pensylvanie, et le 5e de 14 enfants, eut son enfance bercée par les histoires et les légendes des Indiens. Il ne quitta la maison paternelle, ferme située aux environs de New-York, que pour aller faire son droit à Litchfield.

Mais en même temps qu'il étudiait les codes, il se livrait avec ardeur à la peinture. Admis à l'académie de Pensylvanie, il s'appliqua de préférence à la miniature et au portrait. Ce fut alors qu'il conçut l'idée d'une collection de tableaux et d'objets d'histoire naturelle Indiens. Cette idée, il la mit à exécution et la poursuivit pendant une période de 42 ans, de 1829 à 1871. Il termina la première série de ses tableaux en 1838, mais depuis il ajouta à la collection un grand nombre de peintures et de dessins ethnographiques, dont plusieurs furent exécutés en Europe d'après ses croquis.

On y voit, fidèlement retracés, les usages, les mœurs, les coutumes, les vêtements des Indiens de l'Amérique du Nord, les arcs, flèches, lances, boucliers, tambours, luths de ces indigènes, leur sac à médicaments, leurs tentes, wigwams et canots, leurs chaussures pour le temps de neige ; les dessins que brodent sur leurs vêtements les Corbeaux et les Pawnies, des fac-simile d'hiéroglyphes et chansons des Chippeways, tracés sur l'écorce du bouleau, des symboles et emblêmes gravés sur les rochers (1).

Ces peintures montrent encore la manière de mettre dans leur berceau les petits enfants et de les porter, celle de leur aplatir la tête, le mode employé par les femmes pour tanner le cuir, celui de scalper une tête, d'ensevelir les morts, etc.

---

(1) Il est constant que ces Indiens avaient un moyen de correspondance avant de connaître l'écriture, comme les Mexicains avaient leurs *quippos*. On en cite un exemple dans l'accord entre les Sioux et les Chippeways qui n'osaient ni les uns ni les autres, envoyer de messagers dans leurs tribus respectives. Les conditions offertes étaient écrites sur une écorce de bouleau, tendue au moyens de batons et suspendue à un arbre sur la limite des deux tribus.

La collection importante dont il s'agit comprend, outre un nombre immense de costumes et d'objets divers, près de 600 tableaux, dont 350 représentent les hommes et les femmes les plus célèbres parmi ces peuplades, et 250 autres tableaux reproduisant les villages, les jeux, les coutumes de ces naturels, avec plus de 3,000 figures.

Dans ses nombreuses notes, M. Catlin affirme qu'il n'a jamais eu la moindre crainte, la plus légère inquiétude au sujet de son existence et de la conservation de ses bagages. Il lui arrivait souvent cependant d'être seul, tenant la rame dans un canot, ou conduisant son cheval portefaix au travers des solitudes des régions inexplorées, sans chemins frayés, sans aucunes ressources.

La plus grande difficulté qu'il rencontra, ce fut celle de fixer les noms des tribus indiennes. Car, ainsi que le dit M. W. Powell, lors de l'arrivée des Blancs en Amérique, il existait un nombre considérable de tribus. Pour beaucoup de raisons, leur nomenclature devint excessivement complexe.

Plusieurs noms étaient affectés au même groupe, ou le même nom s'appliquait à différentes tribus. Les dialectes étaient innombrables, et souvent les noms qu'elles portaient n'étaient pas ceux sous lesquels ils étaient connus des autres peuplades.

M. Catlin passa en Europe en 1840 et fit voir aux habitants de Londres, dans la galerie égyptienne, toute sa série de tableaux, avec quelques Indiens chippeways, qui furent présentés au château de Windsor, en 1845, et montrèrent à la reine Victoria leurs talents chorégraphiques.

En cette même année, M. Catlin vint à Paris. Il fut reçut avec sa suite par le roi Louis-Philippe aux Tuile-

ries. « Dites à ces Indiens que je suis bien aise de les « voir. Quand j'étais jeune, j'ai dormi sous la tente de « leurs chefs ; j'ai visité les Shawnies et les Delawares, « sur les bords de l'Ohio, les Chérokees et les Creeks, « en Géorgie, et plusieurs autres tribus, le long du Mis- « sissipi. »

Le Roi sortit de sa poche deux médailles qu'il donna aux deux chefs. L'un d'eux, alors, pour répondre à cette politesse, tira de dessous sa robe un magnifique calumet, qu'il offrit au Roi en lui faisant un petit discours.

Pendant le séjour de ces Indiens à Paris, Jim, l'un d'eux, était allé au bal masqué et n'avait pas manqué de remarquer ce qui s'y passait. Il raconta à ce sujet que parmi les Indiens, il existait une coutume qui n'avait lieu qu'une fois l'an. C'était celle, pour les jeunes mariés, de céder leur place aux vieux guerriers et chefs, comme marque de respect. Ces derniers se réunissaient en un lieu déterminé, et les nouvelles épouses circulaient au milieu d'eux, touchant à l'épaule gauche ceux qu'elles voulaient favoriser. Pour faire ce choix, dit-il, elles ne se voilent pas le visage comme on le fait au bal masqué français.

Ces Indiens, après avoir paru à Dublin, rentrèrent dans leur pays au mois de juin. D'autres vinrent ensuite. Paris est un aimant pour les sauvages comme pour les civilisés.

M. Catlin, qu'il ne faudrait pas regarder comme une espèce de Barnum, rentra dans sa famille, s'occupa de ses collections, et mourut à Jersey-City, le 23 décembre 1872, à l'âge de 77 ans.

Il avait fait en 1871 une pétition au Congrès pour offrir sa collection à l'Etat ; c'était son vœu le plus ardent

qu'elle ne sortît pas des Etats-Unis et à son lit de mort, il répétait : « Que deviendra ma galerie ? »

Le marché fut conclu avec ses héritiers, pour la somme de 350,000 fr., qu'il demandait dans sa pétition, et, sur le refus du Ministre de l'intérieur de la placer au Musée national, la Société Smithsonienne lui donna asile dans son vaste établissement.

M. Catlin a fait avec son pinceau ce que l'auteur des *Scènes de la Nature* dans les Etats-Unis, Audubon, avait fait avec sa plume ; il a réalisé des représentations fidèles de la nature, dont il était si bon observateur.

Il a laissé des notes fort curieuses sur les différentes peuplades au milieu desquelles il a vécu pendant près d'un demi-siècle.

Le rapport de M. Donaldson mentionne d'abord le mode d'appellation des individus. Keokuk, le *Renard vigilant*, figuré au n° 280 de la galerie, avait une merveilleuse aptitude à forger des noms. Un jour qu'il se trouvait à Jowaville, il eut une affaire à traiter avec un individu nommé Adams. Keokuk ne pouvait pas prononcer ce nom. Adams, qui venait de couper du bois dans la forêt, rentre tout en sueur. Il tire son chapeau pour s'essuyer le front et montre un crâne dénudé. Keokuk le voit et s'écrie : Mus-Ke-Tack, ce qui veut dire : *Tête-de-Prairie*, place sans rien dessus, les prairies n'ayant pas d'arbres. Depuis lors, Adams ne fut connu que sous ce nom.

Des appellations tirées de faits particuliers sont données également aux habitants des îles de la Mer du Sud ou aux étrangers qui séjournent chez eux.

Le fils du grand chef, Me-Sou-Wahk, la *Chevelure de Daim*, figure dans cette galerie. Son vêtement, d'étoffe manufacturée, est confectionné par ses propres mains, richement orné, et la partie supérieure littéralement couverte de perles et de bijoux.

Un important personnage chez les indigènes de l'Amérique du Nord était et est probablement encore chez quelques-uns, le prophète médecin ou sorcier. On voit dans la galerie le portrait de Wah-Kee-Suck, *le Nuage blanc*, vêtu de peau de daim très blanche (est-ce à ce vêtement qu'il doit son nom ?) orné aux coutures de découpures de la même peau. Il a une très grande pipe de trois pieds de long, ornée de plumes de cou de canard, de bandelettes et de rubans de diverses couleurs. D'une main, il tient un drapeau blanc ; sur sa poitrine se développe un éventail en plumes. Il porte toute sa chevelure.

Pash-ee-pa-ho, *le petit Chef qui poignarde*, fut un personnage important dans les guerres contre les Européens, que soutinrent les Sacs, ou Osages, et les Renards, dans l'Etat actuel d'Iowa. Il tient dans ses mains son bâton de commandement, sa pipe et son bouclier.

La tribu des Kansas avait, à l'époque de la visite de M. Catlin, plusieurs chefs renommés : *le Loup*, *le Sage*, *le Petit Ours blanc*, *l'Homme de bon sens*, je n'indique pas les noms indigènes. La tête du premier est décorée d'ornements bizarres, et son cou est garni de nombreux colliers. Le second, non moins ornementé, passa une demi-journée à se peindre avant de poser devant l'artiste. Où la coquetterie va-t-elle se nicher ?

Le petit Ours blanc, guerrier distingué et spirituel, tient entre ses mains un couteau à scalper. L'Homme de

bon sens, armé de toutes pièces, porte une coiffure qui rappelle le casque des Grecs, du temps de la guerre de Troie.

Chez les Osages, les Cheyennes et les Têtes-Plates, dans le voisinage des Montagnes Rocheuses, on trouve cette coutume bizarre autant qu'inhumaine de presser la tête des enfants entre deux planchettes, l'une sur le frontal, l'autre sur l'occipital, de manière à former un crâne en pyramide. Sur un tableau peint en 1832, on voit une femme cheyenne tenant une planche sur laquelle est attaché un petit enfant. A l'extrémité de cette planche, du côté de la tête, est fixée par un bout une planchette qui tombe sur la tête et le front de l'enfant, et dont l'autre bout est lié fortement à la planche berceau. C'est un levier qui presse la tête du petit martyr, de manière à la rendre aussi plate que possible (1).

D'où vient cette coutume ? d'où vient celle qu'ont les Chinois de déformer les pieds des femmes ? Il est impossible de le dire. Les Indiens ont ainsi des modes curieuses et ridicules, provoquées sans doute par le hasard et sans aucune utilité, modes qu'ils maintiennent parce que leurs ancêtres les avaient. Nous autres Européens n'avons même pas l'excuse de la tradition pour l'adoption de modes qui ne sont pas moins ridicules à leurs yeux.

Ces naturels étaient jadis ennemis des liqueurs spiritueuses ; il est à douter que les habitants actuels aient hérité de ces dispositions, malgré les sociétés de tempérance.

---

(1) On sait, dit Amédée Thierry, que les Huns se servaient de moyens artificiels pour donner à leurs enfants une physionomie de Mongols. Ils écrasaient le nez au moyen de courroies fortement attachées et pressaient la tête pour faire saillir les pommettes des joues.

Cler-mont, le chef des Osages, peint en 1834, est représenté assis, tenant entre ses mains sa massue de guerre ; ses jambières sont ornées de la chevelure de ses ennemis vaincus.

Un autre chef de cette tribu, Tchong-tas sab-bee, ou *le Chien noir*, est peint en pied, tenant sa pipe d'une main, et de l'autre son tomahawk. La tête rasée est décorée d'une superbe crête de poils de daim, le corps drapé dans une vaste couverture de fabrique indigène. Il a bien sept pieds de haut, très bien proportionné, il devait peser de 250 à 300 livres.

Les Osages, en contact avec les Français devinrent leurs plus fermes alliés contre les Anglais et les Espagnols. En juin 1885, ils n'étaient plus que 1,547, dont 1,170 de sang pur et 377 de sang mêlé. Ils cultivent la terre, élèvent du bétail. Ils habitent près de la rivière Arkansas, qui se jette dans le Mississipi, sur le territoire où l'Osage prend sa source.

Au S.-O. de cette tribu, les Comanches, une des tribus les plus puissantes et les plus hostiles de l'Amérique du Nord, habitent l'ouest du Texas et des provinces mexicaines et le sud-ouest des Etats-Unis, près des Montagnes Rocheuses. Sauvages et pillards, ce sont les plus habiles cavaliers du continent. Ils montent des chevaux sauvages et construisent des wigwams, ou tentes de peaux de bêtes. Ils étaient encore de 25 à 30,000 en 1834. En 1885, on n'en comptait plus que 1,544...

Leurs chefs portent des noms de guerre : c'est *l'Arc* et *le Carquois*, *la Montagne des Rochers*, *Celui qui porte un loup*, *le Poil du cou du taureau*, *le Loup lié avec une chevelure*, *le Petit Espagnol;* tous ces noms sont tirés

de faits particuliers. Les femmes sont la plupart fort jolies, malgré leur peau de couleur foncée, elles ont beaucoup d'expression, sont toujours convenablement vêtues d'une robe qui va du menton jusqu'aux pieds, faite de peaux de daim ou de cerf, garnies de dents de ces animaux, ornement plus apprécié que tout autre.

Le caractère de ces peuplades, très grossiers et de taille moyenne, est nomade, ils vivent de bœufs, bisons et d'autre gibier dont le pays abonde.

His-oo-san-chees, *le petit Espagnol*, est ainsi appelé parce qu'il avait osé quitter sa troupe guerrière et s'aboucher avec l'interprète d'un régiment de dragons, pour engager cette troupe à entrer dans son village. Il est représenté en costume de guerrier, bouclier, arc et carquois avec une lance de 14 pieds et un couteau de guerre.

Passons les Shoshones, les Wakos, les Kiowas, pour arriver chez les Sioux, nom donné à cette grande tribu par les trafiquants français. Ce sont de fort beaux types qui habitent les bords du Missouri et du Mississipi, sur le territoire de Wisconsin, la prairie du Chien et le fort Snelling. Ils sont très bien outillés, bien vêtus, ont en abondance chevaux et buffles. Malheureusement, leur contact avec les civilisés leur a donné le goût des liqueurs fortes, du whisky surtout.

Parmi les tableaux de la galerie Catlin, représentant des chefs sioux, celui de Ee-ah-sa-pa, ou *le Rocher noir*, est le plus remarquable. Il porte un ornement de tête, composé d'hermine, de cornes de buffles et de plumes d'aigles disposées comme l'épine dorsale d'un poisson et qui tombe jusqu'à terre. Sur son manteau sont blason-

nées les différentes batailles qu'il a livrées (1) ; il tient une lance à la main.

La tribu des Sioux, l'une des plus nombreuses et des plus puissantes, compte 40,000 personnes, il y a quelques années, 8,000 périrent de la petite vérole. Plusieurs de ces tribus sont à demi-civilisées, les Santees, par exemple, ont des églises, des écoles, et se livrent à la culture des terres et du bétail.

War-ro-nee-sah, l *Entoureur*, sens littéral, chef de la tribu des Ote-Toes, sur les bords de la rivière Platte, est vêtu d'une peau d'ours gris. Les griffes de l'animal, qui ont été conservées servent d'ornement aux jambes et aux poignets. Il a la tête ornée d'une série de plumes de corbeau disposées en éventail ; ce qui rappelle le *tavaa* de l'habitant des Marquises.

Le Vieil Ours, Mar-to-he-ha est un brave guerrier en même temps que médecin, son costume est un peu carnavalesque. Il tient dans ses mains deux pipes médicinales ou mystérieuses, sa chevelure tombe plate sur les épaules, des plumes garnissent sa tête et les deux pipes ; une peau de renard, avec la tête préparée lui sert de tablier et des queues de renard sont attachées à ses talons. Il se prépare à faire une dernière visite à son client, le guérir s'il est possible, mais douteux, par des breuvages et des enchantements (2).

(1) Les tribus errantes d'Amérique n'éprouvent aucun sentiment pour la beauté plastique, dit Francis Pulzky, mais comme les Turcs et les Celtes, ils ont un grand talent pour les dessins décoratifs et quelque perception de l'harmonie des couleurs. Cependant, les dessins donnés par M. Catlin sont bien primitifs, un écolier de 8 ans chez nous ferait aussi bien.

(2) Les médecins dans les tribus indiennes, ont un moyen infaillible de démontrer qu'ils ne peuvent se tromper. Quand ils voient que le malade est désespéré, ils commandent des prescriptions telles qu'on ne peut les exécuter, et si le malade meurt, ce n'est pas leur faute.

Un groupe de quatre indiens Mandans montre la manière dont cette tribu, hommes, femmes et enfants porte les cheveux, tous rejetés en arrière, pour former de longues tresses enduites de terre rouge à un pouce ou deux d'intervalle. On remarque une grande diversité dans la couleur des cheveux de cette tribu, sans que l'art y entre pour quelque chose ; un autre fait plus étrange, c'est de voir beaucoup de personnes des deux sexes, depuis l'enfance jusqu'à l'âge mur, ayant les cheveux gris argentés et quelquefois parfaitement blancs. Les femmes en tirent vanité et étalent une chevelure qui descend jusqu'aux genoux, aussi rude que des crins de cheval. Les cheveux de couleur ordinaire sont au contraire fins et soyeux.

Les cheveux chez les femmes sont coupés en signe de deuil, qui ne cesse que lorsque sa chevelure a atteint de nouveau sa longueur primitive. Ceux des hommes qui sont plus précieux ne sont pas sacrifiés. Une ou deux tresses seulement sont coupées, juste ce qu'il faut pour exprimer sa douleur de la perte d'un parent ou d'un ami.

Au XVIIe siècle les Algonquins étaient la tribu la plus importante de l'Amérique du Nord.

Ils s'étendaient depuis Terre-Neuve jusqu'au Mississipi et de l'Ohio jusqu'à la baie d'Hudson et au lac Winnipeg.

Le nom de cette tribu, si fréquemment répétée par les voyageurs du 18e siècle dans l'Amérique du Nord, ne figure pas dans la liste des tribus indiennes aux Etats-Unis, dressée en juin 1886. Elle s'est divisée en un grand nombre de peuplades qui portent les noms de Arapaho, Pieds Noirs, Cheyennes, Chippeways, Ottawas, Munsi,

Kaskaskias, Kickapoos, Niamis, Munsi, Pottawatomices, etc., etc.

A demi civilisés, ces indigènes écrivent leurs prières sur des morceaux d'érable. L'un d'eux, en prières, ressemble à un de ces moines de la Thébaïde, en contemplation devant la croix du christanisme (1).

Les Chéyennes ou Chiens, près de la rivière de ce nom avaient un caractère de férocité qui les distinguait trop des autres indiens (2). Les Têtes plattes et les Nez percés, leurs voisins, avaient entendu parler d'une religion meilleure que la leur, ils envoyèrent à ce sujet, jusqu'à St-Louis du Missouri, des députés pour trouver le *livre de la vérité*. Les deux plus anciens moururent à St-Louis, le troisième, pendant le voyage de retour. Le quatrième assura à ceux de la tribu qui s'intéressaient à la question, que des missionnaires ne devaient pas tarder à arriver pour les instruire. Effectivement, deux révérends méthodistes, MM. Lee et Spalding traversèrent avec leurs femmes les lieux les plus sauvages et les plus déserts des Montagnes Rocheuses et prouvèrent la fausseté de cette opinion que les Indiens ne peuvent être ni civilisés ni convertis au christianisme, deux transformations bien différentes.

Les Pieds noirs, les Piégans, les Cotonnés et les Gros ventres, sections des Sioux habitent vers les sources du Missouri. L'un des chefs, Stu-mick o-sucks, *le dos gras du buffle* est représenté dans un costume magnifique. La

(1) Le P. Charlevoix cite cette tribu comme ayant conservé la mémoire de l'histoire de la première femme, chassée du Paradis terrestre, celle du déluge et de l'arche de Noé.

(2) Ils doivent être à peu près anéantis, vu leur petit nombre (200), en 1820, d'après la statistique de Sam Drake. Voir bull. de géographie, de Paris, 1883.

chemise ou tunique est faite de deux peaux de daim très blanches et très fines, dont les coutures descendent le long des bras et des jambes. Ces coutures sont recouvertes d'une bande de deux pouces de largeur, richement brodée avec des piquants de porc-épic, garnie d'un côté avec les chevelures des ennemis tués à la guerre. Les mocassins , de peau de buffle, sont ornés de la même manière. Le manteau de ce guerrier est fait avec la peau d'un jeune buffle, qui a conservé son poil, du côté qui tient à la chair sont des dessins en piquants de porc-épic, les combats que le guerrier a livrés y sont représentés, avec adresse quoique grossièrement.

Il tient dans sa main une superbe pipe de quatre ou cinq pieds de long et de deux pouces de large ; des piquants de porc-épic de diverses couleurs l'ornementent. Le fourneau est habilement formé d'un morceau de stéatite rouge, qu'on tire des chûtes de St-Antoine, vers les sources du Mississipi.

Toutes les tribus envoient dans cette localité des délégués pour rapporter cette pierre. Amis et ennemis s'y rencontrent, mais il n'y a jamais de conflit ni de bataille, car c'est l'ordre du Grand Esprit.

On voit encore le dessin d'un médecin faisant ses jongleries sur le corps d'un mourant. Il est couvert de la peau d'un ours jaune, et d'autres ornements bizarres et il porte la raquette et la lance mystérieuse, qui possèdent, pense-t-il, le pouvoir surnaturel de guérir le malade.

Les Assinoboines ou *bouilleurs de pierres,* qui sont une autre tribu d'Indiens tirent leur nom du mode qu'ils employaient pour faire cuire leur viande. Quand ils avaient tué un animal, daim, cerf ou tout autre, ils le

dépeçaient, puis ils creusaient en terre un trou dont ils rendaient les parois aussi compactes que possible, de manière à retenir l'eau qu'ils y versaient, en même temps qu'ils y déposaient leurs pièces de viande, puis ils faisaient rougir au feu des cailloux qu'ils plongeaient dans cette marmite, jusqu'à ce que l'eau entrât en ébullition et que la viande fut cuite.

C'est une coutume générale chez ces peuplades d'attacher les petits enfants sur une planche qui est ensuite fixée au dos de la mère ; de sorte qu'elle peut, sans le quitter, vaquer aux travaux domestiques qui lui incombent. L'opinion de M. Catlin au sujet de cette coutume dure et en apparence cruelle, est qu'au contraire elle fortifie les membres, développe les poumons et assure une longue vie. Mais les habitudes du cheval et de la chasse qu'ont ces peuplades ne contribuent pas peu à donner aux membres inférieurs cette facilité de faire ce qui serait presque impossible à un civilisé.

Les Indiens en général se peignent avec les couleurs rouge, noire, verte et blanche ; les couleurs sont appliquées le matin et soigneusement lavées le soir,

> Et dans quatre mouchoirs, de sa beauté salis,
> Envoie au blanchisseur ses roses et ses lis.

dit Boileau dans sa satire X^e^.

Les ornements les plus précieux sont les dentelles faites avec les griffes de l'ours gris, des houpes de cheveux scalpés, des plumes d'aigle, l'hermine, les peaux de fauves, des médailles et le wampun, espèce de collier de coquilles d'eau douce. Les femmes ne portent ni chevelures ni griffes d'ours gris, mais elles ont des boucles d'oreilles des broches, des ceintures d'argent ou de clinquant.

La religion des tribus, chez lesquelles le christianisme n'a pas encore pénétré, est pleine de superstitions, mais sincère ; ces sauvages croient à l'existence d'un Etre suprême, à un bon et un mauvais génie et à la vie future. Les efforts des missionnaires en convertissent un grand nombre.

L'arc, les flèches, la lance, le javelot, la massue ou tomahawk, les couteaux, le bouclier fait avec des peaux de buffle, sont leurs armes de guerre. Leurs instruments de musique consistent principalement en une espèce de tambour, formé par un tronc d'arbre creusé et recouvert d'une peau. Il paraît que l'eau qu'ils versent dans le fond, modifie les sons d'une manière agréable. Ils ont aussi des sonnettes et des sifflets.

Les wigwams, ou tentes, chez les tribus nomades consistent en un certain nombre de peaux de buffle cousues ensemble et tendues sur 20 ou 30 pieux de sapin, de 20 à 25 pieds de haut, avec une ouverture au sommet, pour laisser passer la lumière et la fumée.

Ces tentes ornées d'emblèmes grossiers, de peintures rouges, noires ou bleues, sont déplacées plusieurs fois dans le courant de l'été, suivant la marche des troupeaux et les besoins de la chasse.

Quand il s'agit de les fixer sur l'emplacement choisi, le docteur ou l'homme mystérieux marque la place de chaque wigwam, en invoquant le Grand-Esprit par une aspersion de tabac. Les tentes sont alors dressées en un instant par les femmes, tandis que les hommes sont accroupis en cercle et fument leur calumet.

Chez les tribus sédentaires, les huttes ont un toit à peu près plat et assez solide pour qu'on puisse monter dessus

et y prendre le frais, comme on le fait sur les terrasses des maisons en Orient.

Les Sacs et Renards aiment, comme les autres Indiens, à habiter au bord des lacs et le long des rivières. Ils ont des canots creusés dans un tronc d'arbre, très légers, et font des espèces de régates. Comme il n'y a pas de mât, quand le vent est favorable, un homme se tient debout, étendant la couverture, dont il a attaché ou mis sous son pied la partie inférieure. Il ne peut y avoir rien de plus primitif.

Les amusements des Indiens sont très variés ; ils consistent principalement en danses (1). Indiquons la danse de la bienvenue, quand il se trouve un étranger dans leur tribu, la danse de guerre, qui a plusieurs variantes, la danse du guerrier, la danse d'approche, la danse de l'aigle, une des plus agréables, où chaque danseur chante à peu près ceci :

C'est moi, je suis un aigle de guerre,
Le vent est fort, mais je suis un aigle,
Je n'ai pas peur, non, je n'ai pas peur,
La plume entrelacée de l'aigle est sur ma tête,
Je vois mon ennemi au-dessous de moi,
Je suis un aigle, un aigle de guerre.

---

(1) Le P. Charlevoix, dans son journal historique d'un voyage dans l'Amérique du Nord, 4e lettre, parle de ces danses avec le plus profond dédain : « Rien n'est moins divertissant, dit-il, que ces chants et ces « danses. D'abord, tous sont assis à terre, comme des singes, sans aucun « ordre. De temps en temps, un homme se lève, s'avance lentement au « milieu de la place, toujours, dit-on, en cadence, tourne la tête de côté « et d'autre, chante un air qui n'est rien moins que mélodieux, pour qui- « conque n'est pas né sauvage, et prononce des paroles qui ne signifient « rien... Tandis qu'on chante, le parterre ne cesse point de battre la « mesure, en tirant du fond de sa poitrine un *hé !* qui ne varie point...

« Qand l'un a fini, un autre prend sa place, et cela dure ainsi jusqu'à ce « que l'Assemblée les remercie... Des gosiers ferrés, une monotonie « continuelle, des airs qui ont toujours quelque chose de féroce ou de « lugubre. »

Citons encore la danse du calumet ou pipe de paix, la danse du scalp, celle du buffle, de l'ours, celle du jeu de balle, où prennent part trois à quatre cents Indiens.

Les Sioux célèbrent une fois par an la danse du soleil, afin d'obtenir du Grand-Esprit une chasse fructueuse. On soumet pendant cette fête, les jeunes gens à une véritable torture. Privés de boire et de manger pendant vingt-quatre heures, ils sont renfermés dans une hutte, au milieu de laquelle est allumé un grand feu, quelle que soit la chaleur de la température ; de plus, on élève cette chaleur intérieure jusqu'à 50° en remplissant constamment des vases d'eau bouillante.

A un moment donné, un sauvage de forte corpulence, demi nu, peint d'une manière effroyable, découpe et enlève la peau de la poitrine de ces victimes d'un fanatisme barbare. Il faut que le patient supporte ce supplice sans pousser un cri. Chante-t-il au contraire au milieu des tortures, il sera couvert d'applaudissements. Si la douleur est trop forte et s'il tombe évanoui, il sera enlevé au milieu des huées de la multitude. On en a vu qui tenaient leurs mains sur des charbons ardents, pendant qu'on leur découpait des lanières de peau sur le dos ou les bras. D'autres se laissaient transpercer par des cornes de buffle. Nous ne nous chargeons point d'expliquer ce barbare point d'honneur.

La danse du scalp est représentée dans le tableau n° 207. On voit des femmes assises ou plutôt accroupies par groupes, tenant des chevelures au bout d'un bâton et les guerriers, armés de leurs lances et armes de combat, danser alentour d'une manière frénétique, en faisant les plus hideuses contorsions. Ces scènes qui se

passent à la lueur des torches, ont quelque chose de diabolique.

Nous ne parlerons pas de la danse des mendiants que pratiquent les Sacs et les Renards, où les acteurs demandent une aumône aux assistants lorsque la danse est finie, ni de celle du buffle, où chaque danseur la tête couverte d'une tête de cet animal, imite ses cris, ses plaintes, son agonie, ses mouvements lorsqu'il est à demi mort, faute de nourriture, etc. Cette danse dure quelquefois quinze jours sans interruption ; il y a encore la danse de la découverte, où l'on simule découvrir le gibier ou l'ennemi ; la danse de l'aigle donnée en l'honneur de ce vaillant oiseau chez les Chactas ; la danse des esclaves, où les jeunes gens des familles les plus puissantes de la tribu consentent à un esclavage réel de deux ans, pour être exempts de travaux serviles le reste de leur vie ; la danse de la neige, lorsque les premières neiges tombent dans la contrée. Un mot seulement de la danse des chiens chez les Sioux. Voici en quoi elle consiste : on prend le foie et le cœur d'un chien, et on les accroche à un hameçon, tout saignants et coupés en languettes. Chaque sauvage danse devant cet emblême immonde, mord et enlève un morceau de ces viscères qu'il avale et se vante d'avoir absorbé un morceau du cœur de son ennemi vaincu.

Lorsque M. Catlin parcourait avec sa palette et ses pinceaux les différentes tribus du Nouveau-Monde, il lui est arrivé d'être payé de sa peine d'avoir fait le portrait d'un chef par une danse de caractère exécutée devant lui par le chef et d'autres sachems âgés, alors qu'en temps ordinaire, cet amusement est réservé à la jeunesse.

Le jeu de balle est très usité chez les Chactas, qui se passionnent pour cet exercice. Il commence le matin pour ne finir qu'au coucher du soleil. Des cérémonies religieuses précèdent le grand jour. La nuit d'avant, hommes et femmes dansent autour de leurs poteaux respectifs, et quatre sorciers veillent et fument en l'honneur du Grand-Esprit, au point d'où la balle doit être lancée. C'est ce que représente le tableau n° 223. Le n° 225 montre la balle envoyée, un des camps peint en blanc, les acteurs armés de deux bâtons, avec des morceaux d'étoffe au bout, avec lesquels ils saisissent la balle et la reçoivent. Tous ont des queues de cheval attachées à leur ceinture derrière le dos (1).

Les femmes ont aussi chez les Sioux leur jeu de balle, dont l'enjeu est une pièce de cotonnade ou toute autre chose analogue. Elles ont encore le jeu du plat, dans lequel on jette de petits disques de bois, marqués de points qui indiquent le vainqueur.

Le jeu de Tchun-kee, chez les Mandans, consiste à faire passer un anneau de pierre dans des languettes de cuir dont est garni le bâton de six pieds de long, que porte chaque joueur.

Les chansons guerrières sont aussi nombreuses que les danses. Les naturels ont en outre la chanson de la mort, celle du loup, particulière aux Jowas, celle du médecin, des funérailles et de l'adieu.

Les Indiens en général affectionnent les courses de chevaux. Ils prennent au lasso et montent ces quadrupèdes sauvages, qui sont de petite taille, dans le genre

(1) Châteaubriand, dans son poème des *Natchez*, suite du livre XII, donne une description poétique du jeu de balle.

des poneys. Dans ces courses le cheval et le cavalier doivent être entièrement nus, ce qui n'embarrassa pas peu M. Catlin, un jour qu'il se trouvait chez les « Gros Ventres » et qu'il voulait soutenir un pari contre un des Indiens.

La loi Grammont est complètement inconnue dans ces tribus sauvages, ils sont durs et cruels pour leurs chevaux et jouent avec les membres et la vie de ces nobles animaux. Chez ceux de ces Indiens dont le caractère est moins sauvage, les courses sont un des amusements qui les passionne le plus et qui provoque les paris les plus insensés.

Ces différentes scènes sont reproduites dans une série de tableaux de l'artiste voyageur.

Les Sacs et les Renards ont une curieuse coutume qu'ils appellent *fumer les chevaux*. Quand la dernière tribu part pour une expédition, elle va demander des chevaux aux Sacs. Les délégués s'asseyent en cercle et se mettent à fumer. Les jeunes gens sacs galopent alors autour de ce cercle et cinglent les épaules des fumeurs avec leurs fouets, jusqu'à ce que le sang coule. Ils mettent alors pied à terre et livrent leurs montures.

L'agilité des Indiens à cheval est pour le moins aussi grande que celle des Gauchos des pampas de l'Amérique du Sud. Le tableau n° 167 montre un guerrier des Comanches, lancé au galop, s'accrocher aux flancs de son cheval, pour éviter la flèche lancée par son ennemi.

Deux tableaux n°s 271 et 272 représentent un chef des Assiniboins, *la tête d'œuf de pigeon* avant et après son séjour à Washington.

Avant son départ, il porte un splendide costume indien, à son retour il est habillé en colonel, mais com-

ment ? Sur sa tête il porte un chapeau à haute forme avec un plumet. On le voit de dos. Sa chevelure, qu'il n'a pas sans doute consenti à laisser couper, tombe sur sa redingote, dont on voit les deux poches d'où émergent deux bouteilles de wisky, sans doute. Il fume un cigare et s'appuie de la main gauche sur un parapluie, tandis que la droite tient un éventail.

Un indigène avec ses vêtements ordinaires ou de fête, peut être original ; il est grotesque avec des vêtements de peuples civilisés.

Les médecins de ces tribus, qui sont aussi prophètes et sorciers, prétendent qu'ils peuvent faire venir la pluie quand ils le veulent, seulement ils ne commencent leurs jongleries que lorsqu'ils voient à l'horizon quelque nuage qui annonce le changement du temps. On voit représenté au n° 58 une tente dans l'intérieur de laquelle les médecins font leurs incantations. Des jeunes gens de bonne volonté se tiennent sur le toit depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, commandant à la pluie de venir. La réputation du médecin sorcier est faite, s'il vient à pleuvoir, ce qui ne manque jamais, parce que la cérémonie dure jusqu'à ce qu'il pleuve.

Il s'en est trouvé qui avaient le plus grand désir d'arrêter, comme Josué, le soleil dans sa course, mais ils n'ont pu encore y réussir parce que, disent-ils, leurs charmes n'étaient pas assez puissants.

Sa-go-ya-wat-na, *la Jaquette rouge,* chef principal de la petite tribu des Sénécas, près des chutes du Niagara, était connu dans tout le territoire de l'Union et au Canada par ses talents et son éloquence. En 1792, il avait reçu de Washington une médaille qu'il portait tou-

jours Il s'opposa aux prédications des missionnaires de Boston, disant que le Grand-Esprit qu'ils adorent a bien fait ce qu'il a fait, qu'ils ont reçu de leurs pères et transmettront à leurs descendants les principes d'une religion pour laquelle ils ne se querellent pas, etc. Pourquoi n'en a-t-il pas toujours été ainsi chez les nations de l'Europe jouissant d'une civilisation avancée ?

On retrouva près de Buffalo l'endroit où il avait été enterré, et en 1844, on l'inhuma avec une grande pompe dans le cimetière de cette ville. Des délégations de différentes tribus assistèrent à cette cérémonie, et l'on chanta en langage indien (1) des complaintes en son honneur. L'une d'elles peut être traduite comme suit :

« Malheur, malheur, écoutez, nous sommes diminués, malheur, malheur, la terre défrichée s'est couverte de broussailles, les places éclairées sont abandonnées. Malheur, ils sont dans leur tombeau ceux qui voulaient établir la grande ligne. Malheur, leurs travaux ont vieilli. Malheur, ainsi nous sommes devenus misérables... »

Les Iroquois habitaient aux environs de New-York. Ils étaient au nombre de 25,000 en 1650. C'était la tribu la plus puissante et dont l'intelligence était la plus développée parmi les Indiens de l'Amérique du Nord. Ils étaient agriculteurs en même temps que belliqueux. En 1779, le général Sullivan, commandant américain, les battit d'une manière terrible, et anéantit presque tout le pouvoir de la fédération.

---

(1) Un savant de l'Amérique du Nord, M. Gallatin, a constaté dans cette seule partie du monde, 87 espèces de langues, comprenant plus de 100 dialectes, et même il est loin d'avoir compté tous les idiomes de cette partie de l'Amérique, n'étant pas fixé sur les régions du Colorado, etc.

Le Canada reçut beaucoup d'émigrants et la ligue des six tribus, qui s'était formée, pour s'opposer aux attaques des autres tribus et aux envahissements des blancs, ne servit pas à grand chose. Les aborigènes disparurent peu à peu devant la civilisation.

Les Algonquins et les Delawares n'existent guère plus que dans le souvenir. La galerie Catlin conserve quelques portraits de leurs chefs, entre autres celui Non-non-a-dayou, *qui a un anneau passé dans le cartilage du nez.*

Un des chefs cherokees, appelé *le Hollandais*, a une coiffure qui rappelle le turban des Arabes.

Je ne puis pas omettre le portrait en pied d'un chef Chactas, tenant deux longues raquettes. Il porte une large ceinture derrière laquelle est fixée une queue de cheval blanc, faisant un angle droit avec son dos ; son collier de crins de cheval est également blanc, d'où lui vient son nom, dont la traduction est : *Celui qui boit le jus de la pierre ?* Probablement d'un fait particulier qui nous est inconnu ?

Les cinq tribus civilisées du territoire de l'Union ont un gouvernement divisé en trois pouvoirs : le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Le chef du pouvoir exécutif est pris dans la tribu des Cherokees et élu pour quatre ans à la majorité des voix.

Ces tribus ont des écoles, des orphelinats, des séminaires d'hommes ou de femmes, des prisons fort bien construites, une académie, et, cela va naturellement, nombre d'églises baptistes, presbytériennes, moraviennes, épiscopales, etc., etc.

Chateaubriand, au dernier livre des *Natchez*, passe en revue une partie des tribus américaines, qu'il suppose

réunies sur la côte septentrionale du Lac Supérieur, au rocher du Grand-Esprit. S'il parcourait maintenant ces régions à peu près civilisées, sillonnées par des chemins de fer, ses descriptions seraient plus prosaïques ; il trouverait difficilement des tableaux qui ont fait du roman des *Natchez* une véritable épopée.

La galerie de M. Catlin ne comporte pas seulement des portraits, il s'y trouve, on l'a déjà vu, des paysages, des scènes de chasse, des peintures représentant les mœurs et les coutumes de celles de ces tribus qui n'ont pas encore cédé complètement à l'envahissement de la civilisation.

Voici sur le côteau des prairies la carrière d'où l'on extrait la pierre à pipe ; c'est une espèce de stéatite rougeâtre qu'on trouve en plusieurs endroits de l'Amérique du Nord et qu'un géologue de Boston a appelée *catlinite* (1). Cette carrière est exploitée de temps immémorial et les Indiens ont sculpté sur les rochers voisins des emblèmes qui en sont une preuve assurée.

Le chef des Omatras, surnommé *l'Oiseau noir*, avait, dit-on, acquis toute la puissance dont il jouissait par une

(1) L'analyse de cette pierre a été faite par le docteur Jakson, de Boston ; il a trouvé les éléments suivants :

Eau	8 4
Silice	48 2
Alumine	28 2
Magnésie	6 »
Carbonate de chaux	2 6
Peroxyde de fer	5 »
Oxyde de manganèse	» 6
	99 »
Perte (probablement) magnésie	1 »
	100 »

Elle est plus dure que le gypse et plus tendre que le carbonate de chaux.

série de crimes ; il administrait de l'arsenic, qu'il se procurait par les trafiquants de fourrures, à ceux de ses ennemis dont il voulait se débarrasser ou à ceux dont il avait prédit la mort à un temps donné. D'autres récits le représentent au contraire comme très brave et très humain.

Quoiqu'il en soit, il demanda à son lit de mort à être enseveli sur les bords du Missouri, sur son cheval de guerre favori, qui devait être brûlé vivant sous lui, *afin*, dit-il, *de voir passer les Français, montant et descendant la rivière*. Son désir fut accompli. L'Oiseau noir fut placé sur un beau cheval blanc, conduit sur une petite élévation, en grande cérémonie, l'arc en main, avec son bouclier et son carquois, sa pipe et son sac à médicaments, une provision de viande sèche et sa poche à tabac remplie, la pierre à feu et le briquet. Les chevelures scalpées furent attachées à la bride du cheval ; sa tête était couverte du bel ornement en plumes d'aigle. Dans cet état, lorsque les derniers honneurs funèbres furent remplis, chaque guerrier appliqua sur les flancs du cheval sa main peinte en vermillon. Que signifiait cette marque ? Nous ne saurions le dire.

On plaça ensuite des mottes de terre et de gazon tout autour du cheval et du guerrier, jusqu'à la tête qui resta découverte pendant tout le jour, puis on amoncela du gazon et des fleurs champêtres avec un poteau de cèdre au centre. Le voyageur le découvre à la distance de 15 milles. C'est un poteau indicateur et la colline conserve le nom de *Tombeau de l'Oiseau noir*.

M. Catlin décrit d'une manière pittoresque l'incendie des prairies qui a lieu, soit afin de se procurer de l'herbe

nouvelle et faciliter les traversées à cheval de ces espaces immenses, soit pour enfermer les ennemis dans un cercle de feu. L'herbe est si haute que souvent pour la dominer, il faut se dresser sur ses étriers, et bien que l'incendie ne marche pas aussi vite qu'un cheval, les zigzags qu'on est obligé de faire en suivant les sentiers de buffles, ne peuvent éloigner assez de cet océan de feu pour qu'on ne finisse pas par y être englouti.

Le tableau n° 392 représente un village Mandan, où l'on voit la manière de déposer les morts sur des tréteaux, enveloppés de peaux de bêtes et celle de disposer en cercle et alimenter les crânes. Il n'est pas rare de voir une épouse, une mère, assise près d'un de ces restes funèbres, ayant apporté du wigwam, un plat confectionné avec soin, travailler à broder des vêtements ou mocassins, et quelquefois même s'endormir en tenant le crâne entre ses bras.

Un autre tableau représente des milliers de buffles traversant le Missouri à la nage. L'auteur se trouvant au milieu d'eux dans un frêle canot d'écorce d'arbre courut le plus grand danger.

La chasse au buffle est une des grandes attractions des peuplades indiennes, par le plaisir qu'elles trouvent à ce violent exercice et par l'utilité qu'elles en retirent. Quand un troupeau de ces animaux sauvages est signalé, une centaine et plus de jeunes gens montent à cheval, la lance au poing, et se dirigent vers la prairie. Arrivée à quelque distance de l'endroit où paissent les buffles, la troupe se divisent en deux colonnes, qui finissent par se joindre et entourer le troupeau en se rapprochant de plus en plus. Les victimes cherchent à fuir, elles rencon-

trent partout des lances en arrêt ; des flèches viennent les percer de tous côtés, elles cherchent une issue, grimpent les unes sur les autres, bientôt le sol est jonché de cadavres. Mais il arrive aussi qu'un animal furieux se précipite sur le cheval, le renverse et transperce le cavalier de ses cornes robustes, en le lançant en l'air, s'il n'a l'heureuse chance de se dérober, grâce au nuage épais de poussière que soulève cette mêlée effroyable, à la poursuite du buffle en fureur, et de trouver son salut dans la fuite.

Il ne faut pas plus de quinze minutes pour arriver à la destruction du troupeau tout entier, qui malgré sa force et sa fureur tombe comme tout être vivant, sous les mains destructives de l'homme tout puissant.

Chaque chasseur reconnaît le gibier qui lui appartient, en retirant de la blessure les flèches qui sont marquées de signes particuliers.

Les quelques buffles qui ont échappé au carnage, s'éloignent lentement, et regardent d'un œil triste la place où gisent leurs compagnons ; ils deviennent facilement la proie des vainqueurs.

Des centaines de femmes et d'enfants viennent ensuite des villages voisins, pour enlever la peau et dépecer la viande. Des chiens demi-loups et d'autres fauves, attirés par l'odeur du sang, arrivent par milliers, pour prendre part à cette gigantesque curée. Souvent les femmes sont obligées de défendre leur proie, contre ces quadrupèdes tout disposés à se servir de leurs dents et de leurs ongles, pour la leur arracher.

Les Indiens chassent aussi le buffle par surprise, en se couvrant de la peau d'un loup blanc. Ils arrivent facile-

ment jusqu'auprès du troupeau et peuvent lancer leurs flèches à coup sûr. Ils prennent encore des buffles en temps de neige. Lorsque les chevaux ne peuvent pas circuler, les indiens adaptent à leurs pieds des planchettes qui les maintiennent au-dessus de la neige, tandis que le buffle y plonge de toute la pesanteur de son corps. Il est facilement abattu et dépouillé sur place de sa peau, qui est vendue aux fabricants de fourrures tandis que la carcasse est laissée aux loups.

Les Indiens chassent aussi l'ours gris, qui est beaucoup plus rare et l'antilope, dont le caractère curieux cause souvent la perte. Il suffit en effet d'attacher un mouchoir rouge au bout d'une baïonnette de fusil, et de la planter sur un petit monticule. Les antilopes viennent voir cet objet nouveau et le chasseur, caché à quelque distance, peut faire tomber d'un seul coup deux ou trois de ces jolis quadrupèdes, quand il les tient sur la même ligne.

En terminant sa note sur la chasse au buffle M. Catlin émet le vœu de voir créer un parc national où la nature ne soit point transformée par la main de l'homme, et puisse être contemplée dans sa sauvage beauté, où les animaux non apprivoisés, qui deviennent de plus en plus rares, trouvent un refuge assuré contre les engins de destruction ; car dans dix ans peut être, il n'existera plus de buffles. Ce vœu est en partie réalisé dans la création du parc de Yellowstone dont nous avons donné ailleurs la description (1), et où les derniers animaux sauvages ne manqueront pas de trouver un refuge.

La viande de buffle et d'antilope sert généralement a la nourriture de ces peuplades sauvages, mais quand une

(1) Bull. de Géog. de Rochefort 1886-87.

tribu veut faire honneur à un étranger, elle le traite avec la viande de chien, dont ils font leur compagnon, leur ami, et dont ils regardent la chair comme plus délicate que celle du buffle ou de tout autre animal.

M. Catlin raconte un repas auquel il assista, donné par les Sioux, à l'occasion de l'arrivée du premier bateau à vapeur dans les eaux du Haut-Missouri.

Les deux principaux chefs de cette tribu firent porter leur tente près de l'endroit où le steamer avait jeté l'ancre, et aplanir une surface capable de contenir assis cent cinquante hommes. Au milieu on avait planté un mât avec un pavillon blanc et un calumet, en signe d'amitié. Au pied de ce mât, six ou huit marmites, hermétiquement fermées de couvercles en cuivre, contenaient la viande qui cuisait pour le repas *voluptueux* qui se préparait. Près de ces marmites, grand nombre de bols de bois, avec des cuillers en corne de bison, et deux ou trois hommes debout, devant servir de domestiques, pour allumer les pipes et offrir les mêts.

A un moment donné, le grand chef fit un discours dans lequel il vanta les prodiges faits par le grand médecin blanc, représenta sa tribu comme pauvre et dit que, quoiqu'ayant de la viande de buffle, on avait sacrifié des chiens, animaux fidèles, pour fêter les étrangers ; il espérait que le grand Esprit ratifierait ce pacte d'amitié.

Après ce discours, et la réponse du major Sanford, le chef se dépouilla de ses riches ornements qu'il déposa aux pieds de l'agent pour les fourrures, venu sur le bateau à vapeur. Les autres chefs l'imitèrent. On alluma les calumets, après toutefois que le grand chef eut lancé une bouffée du sien vers le nord, le sud, l'est et l'ouest et

vers le soleil, au-dessus de sa tête. Pendant ce temps, il faut garder le plus profond silence. Vient ensuite la distribution de la viande de chien dans les bols de bois. La répugnance de M. Catlin et des autres Européens était bien grande, mais ne pas toucher à ce mêt, ç'eût été faire un affront sanglant à ces naturels, il fallut donc s'exécuter et en manger une certaine quantité. Les bols remis aux domestiques passèrent à des Indiens qui absorbèrent rapidement cette *viande délicieuse*, puis chacun se retira en silence.

La fête du chien est une véritable cérémonie religieuse, où ces pauvres Indiens sacrifient leur animal le plus cher, pour mieux prouver la sincérité de leur pacte d'alliance et d'amitié. On sacrifie aussi des chiens pour apaiser les esprits offensés lors de calamités publiques.

Les Indiens croient tous à l'existence de deux génies ou Esprits, le grand ou bon Esprit et le mauvais Esprit, à une existence future, heureuse ou malheureuse suivant qu'on a été vertueux ou vicieux, tel est le principe, mais il y a beaucoup de différence dans la manière d'apprécier le bien et le mal, d'apaiser et de se rendre favorables les Esprits, les circonstances, les fictions et les fables on tà ce sujet une grande influence. Les Mandans ont le plus grand respect pour une construction informe, au milieu de leur village, qu'ils appellent le grand canot et qui est sans doute une représentation symbolique de leur tradition du déluge.

Le passage de l'état de jeune homme à celui d'homme fait est l'objet de cérémonies cruelles mystérieuses qui se passent dans l'intérieur de la hutte du médecin. Des boucliers, des armes de guerre, des crânes sans cheve-

lures sont disposés le long des parois près desquelles sont accroupis ceux qui sont admis dans l'intérieur. Les jeunes gens qui ont subi un jeûne de quatre jours se présentent successivement et le sorcier, car c'est lui faire trop d'honneur de l'appeler médecin, transperce leur chair avec un couteau à scalper et une poignée de languettes de bois. Au-dessus de leur tête est une corde qui sert à les suspendre par la peau transforée. C'est un fait, mais bien étonnant, que ces Indiens supportent la douleur avec un stoïcisme dont nous ne pouvons nous faire une idée, ils encouragent leurs bourreaux à les torturer davantage et chantent jusqu'à ce que leurs forces les trahissent et que la nature soit vaincue.

Au milieu du cercle se trouvait quelque chose que M. Catlin ne put bien distinguer, étant arrêté dans sa curiosité par des hush ! hush ! Cet objet ressemblait à une tortue ou un petit crapaud, couvert de rubans rouges, bleus et jaunes, et d'autres ornements brillants, c'était le *sanctissimum sanctorum*, d'où émanait toute la sainteté des cérémonies.

Le n° 71 de la collection Catlin représente un bain de vapeur indien, près d'un village Mandan, dans le Dacotah. Dans une tente de peaux de buffle bien cousues se trouve posé sur des morceaux de bois une espèce de panier en clissage, assez grand pour qu'on puisse y tenir assis ou à moitié couché. Le malade ou sybarite qui doit prendre le bain s'est dépouillé de ses vêtements, ce qui n'est pas long, et s'assied dans ce panier. Alors les femmes apportent des pierres rougies à un feu allumé à quelque distance de la tente, les plongent dans l'eau ou en répandent dessus. Une vapeur chaude remplit bientôt

toute la tente, elle est entretenue par l'apport successif de pierres brûlantes ; des herbes aromatiques viennent ajouter leur parfum à la vapeur, et quand le bain a été suffisamment prolongé, celui qui en a profité court vers la rivière, s'y plonge, en ressort aussitôt, et se rend dans sa tente où alors il se fait essuyer complètement, s'enveloppe dans une fourrure de buffle, et fait la sieste, les pieds devant le feu. Il s'huile ensuite les cheveux et les membres avec de la graisse d'ours, et reprend ses habits et ornements pour se rendre ensuite à une visite, à une fête ou à un conciliabule, ou bien encore il lisse sa longue chevelure et donne à ses membres huilés un brillant vernis, en les frottant avec une peau de daim bien douce.

Il y a, on le voit, partout des petits maîtres.

Il serait trop long de décrire tout ce que vit l'artiste dans cette tribu, et dont il donne un détail complet. Nous dépasserions les bornes d'une simple analyse, et ne pouvons qu'engager le lecteur à recourir au texte même. Il ne perdra ni son temps ni sa peine.

L'important travail de M. Donaldson comprend les cartes faisant voir la position respective des tribus indiennes en 1833, avant et après leur rélégation dans l'ouest du Mississipi, parcourues par M. Catlin et l'itinéraire de ses voyages depuis 1835 jusqu'en 1856. Ces cartes sont accompagnées de notes du voyageur. Dans l'une d'elles il signale la coutume barbare chez ces tribus nomades, d'abandonner les vieillards qui n'ont plus la force de les suivre dans leurs pérégrinations ; dans une autre, il explique la difficulté pour les Européens, qui ont l'habitude d'avoir des chaussures avec semelles qui soutiennent le pied, et de marcher les pieds en dehors,

de faire de grandes courses, avec des mocassins seulement, et qu'il est plus naturel de faire supporter le poids du corps à tous les orteils qu'à un seul.

A l'embouchure du Yellowstone, dans le haut Missouri (1), M. Catlin se complaît à décrire cette région où, dit-il, tous « les hommes sont rouges, où la « viande seule sert d'aliment, où l'on ne connaît d'autres « lois que celles de l'honneur, où le chêne et le pin « remplacent le cotonnier et le *péçan*, où errent les « bisons, l'élan, le mouton de montagne, et l'antilope à « la course rapide ; où la pie et le perroquet caquetants, « tiennent la place des rouge-gorge et des martin-pê- « cheurs ; où les loups sont bleues et les ours gris, où les « faisans sont les volailles de la prairie et où les cra- « pauds ont des cornes ; où les rivières sont jaunes, où « les blancs paraissent des sauvages. Là, tous les chiens « sont des loups, les femmes des esclaves, les hommes, « les seigneurs, le soleil seul et les rats pourraient se « reconnaître ».

Ce parallèle qu'il fait entre l'homme sauvage et l'homme civilisé n'est point à notre avantage. « Je suis « enthousiaste, dit-il, des œuvres de Dieu, telles qu'il les « a faites », et les sauvages empruntent à la nature, comme la bergère de Boileau, leurs plus beaux ornements ; une queue de plumes d'aigle, de six plumes, se paie un cheval, chez les Mandans et plus cher encore chez d'autres tribus. Les peaux d'hermine ont aussi une très grande valeur, vu leur rareté.

---

(1) Voir la note sur le *Far West*, qui a été insérée dans les mémoires de la Société académique de Brest, section de géographie, année 1888-1889.

Les cornes qui, dans l'ancien testament. sont l'emblême de la force, du pouvoir et du commandement, sont chez les sauvages du Nord Amérique, aussi bien que chez les peuples de l'Abyssinie, celui de l'autorité. D'où l'auteur conclut, en citant d'autres exemples de similitude entre ces deux peuples, si différents maintenant, qu'ils peuvent avoir la même origine.

Qu'elle est, en réalité, celle des tribus américaines ? cette question paraîtrait absurde à un Indien. Il serait stupéfait si un « visage pâle » venait lui demander, à lui, foulant une terre qui est sienne, chassant dans ses forêts, si un exotique, traversant l'océan, venait lui dire : d'où venez vous ? Comment êtes-vous ici ?

M. Catlin laisse à de plus savants que lui le soin de décider si les solitudes du nouveau monde et les îles de l'Océanie ont été peuplées par le nord de l'Asie et le détroit de Behring (1). Quoique parlant deux ou trois

(1) Gomara et Jean de Lévy font descendre les Américains des Chananéens, chassés de la terre Sainte par Josué. Aug. Torniel et d'autres pensent que ce sont des Israélites amenés captifs en Médie par Salmanazar. D'autres écrivains croient que l'Amérique a été peuplée par des tribus de juifs poussés de proche en proche au travers de l'Asie, jusqu'au Japon et au détro de Behring. D'autres sont d'avis que ce sont des finnois et norwégiens qui, dans les temps primitifs, ont été chargés de peupler ces solitudes. Le P. Garcia, dans son traité sur l'origine des Indiens du nouveau monde, rapporte toutes les opinions émises, mais il ne décide point et nous pensons qu'il a grandement raison de le faire. Un savant ethnologue anglais, ayant trouvé un mot de deux syllables en usage au Kamschatka et chez une tribu américaine des bords du Pacifique, trouve dans ce simple fait la *preuve évidente* que cette tribu vient de la côte orientale d'Asie, probablement, dit-il par le détroit de Behring.

Gratius, dans son traité « *de origine gentium americanarum*, pense que toute l'Amérique septentrionale a été peuplée par les Norwégiens, qui passèrent par l'Islande, le Groënland sud, et que l'Amérique méridionale l'a été par des Ethiopiens, jetés sur la côte par une tempête ou par quelque autre accident.

cents langues ou idiomes différentes, ces divers rejetons peuvent provenir de la même souche. Il pense, comme on l'a vu précédemment, que les Indiens du Nord Amérique sont un peuple mêlé et qu'ils ont du sang juif dans les veines, sans aller cependant jusqu'à dire que se sont les restes des dix tribus d'Israël.

Il a trouvé de la ressemblance avec les institutions mosaïques, dans leur croyance à un seul Être suprême, dans leurs symboles, leurs emblêmes, leurs maisons mystérieuses, qui rappellent le *sanctum sanctorum,* leurs grands prêtres et leurs prophètes, la séparation des femmes ou leur abstention dans les cérémonies du culte, etc., etc.

Le mariage, la déclaration de guerre, le traitement des malades, les funérailles et le deuil, ont aussi, selon lui, de la similitude avec les lois mosaïques. Il en est de même des bains et ablutions, des fêtes et festins, etc.

Cependant, ils n'ont plus l'usage de respecter le jour du sabbat, celui de la circoncision ; ils mangent de la chair de chien, en abomination chez les anciens juifs, cela tient, dit M. Catlin, à leur mélange avec des peuples antochtones.

La question, comme on le voit, est loin d'être résolue. Le sera-t-elle un jour, il est bien permis d'en douter. L'histoire des peuples primitifs est entourée souvent d'un nuage si épais que toute la science humaine est incapable de le soulever.

Il est facile d'apprécier la valeur d'une pareille hipothèse. Conclurait on, par hasard, que les Américains viennent des Chinois parce que l'un et l'autre peuple ont en haut estime la chair du chien ?

Quant à l'état actuel de ces peuplades Indiennes, il se modifie de jour en jour; la civilisation, qui détruit toutes les anciennes coutumes et qui apporte de si grandes changements dans les mœurs des peuples où elle pénètre, avance à pas de géant vers les plaines immenses de l'Amérique du Nord et les Montagnes Rocheuses. Bientôt les Etats de l'Union n'auront pour limites que les rivages de l'Atlantiqne et ceux de la mer du Sud (1).

M. de Semallé annonçait, en 1868, que la population rouge qui diminuait alors aux Etats-Unis, mais qui augmentait au Canada, ne tarderait pas à s'accroître aussi dans la première contrée d'une manière normale et continue. Il cherche à montrer, en s'appuyant sur des statistiques, que de 1880 à 1881, c'est-à-dire en une seule année, la population ordinaire a augmenté de 8,851 individus (2).

M. Simonin, au contraire, essaie de prouver qu'en réalité l'accroissement n'a été que de 400 individus. (*Bull. de géog. de Paris* 1883).

Rien n'est trompeur comme une statistique ; les recensements des tribus sauvages et errantes sont bien difficiles, sinon impossibles. Mais on peut constater *à priori*, que la population civilisée augmente sans cesse et que celle qui a conservé encore ses mœurs primitives, tend à décroître de jour en jour.

---

(1) Dans un article inséré au bulletin de la Société de Géographie de Paris, 3e trimestre 1882, M. Simonin fait voir qu'en s'appuyant sur les résultats de dix recensements, le chiffre de la population des Etats-Unis a doublé tous les 25 à 28 ans, depuis l'indépendance du pays, et que le centre de cette population a marché vers l'ouest, sans jamais stationner ni rebrousser chemin.

(2) C. F. Revue des travaux scientifiques 1883.

Si les chemins de fer qui se développent déjà au travers de ces solitudes contribuent pour une part à l'anéantissement de la race Indienne, il est deux autres fléaux qui apportent aussi leur funeste influence à cette œuvre de destruction, c'est la petite vérole et le whisky *ou l'eau de feu*. Il suffit de quelques mois pour faire disparaître la moitié d'une tribu. M. Parker, dans son voyage au travers des Montagnes Rocheuses, cite des localités où la terre était littéralement jonchée de cadavres et d'ossements.

Il s'est élevé une question de la plus haute importance, relative aux droits des tribus sauvages sur le sol qu'elles habitent. Elle a été résolue en ce sens que le gouvernement national peut acheter des Indiens le droit d'occuper le sol, en leur donnant en compensation une valeur plus grande que celle de la partie de territoire qu'ils cèdent. C'est ce que nous appelons l'expropriation pour cause d'utilité publique. Le gouvernement a de plus décidé que les tribus Indiennes sont incapables de transférer aucuns droits sur le sol ; laisser, en effet, dit le grand juge Marshall, les Indiens en possession du territoire, c'est le vouer à un état de barbarie perpétuel. On doit donc considérer ces peuplades comme simplement occupant le sol, et les maintenir, tant qu'elles restent tranquilles, en possession de leurs terres, mais sans pouvoir transférer leurs droits.

Différents actes ont été passés en ce sens entre le gouvernement de l'Union et les tribus indiennes.

D'autres traités sont intervenus, constatant les droits des Indiens sur une partie déterminée ; ce que les habitants de l'Union appelle « *reservations* », parties réser-

vées pour les Indiens. Ces réserves, disséminées sur tout le territoire de l'Union, étaient au mois de juin 1886, de 144, contenant une surface de près de 136 millions d'acres de terre (1), pour une population évaluée à peu près à 248,000 Indiens.

Il y a, en outre, ce qu'on appelle le territoire Indien, au nord du Texas, de plus de 44 millions d'acres et nourissant une population estimée, en 1870, de 68,000 Indiens ; près de la moitié de ces peuplades parlent l'anglais. Les nombreuses écoles qui existent un peu partout finiront, avec les chemins de fer et les prédications des missionnaires, par faire disparaître, avec ces tribus indigènes, leurs mœurs, leurs coutumes et même jusqu'à leur souvenir.

Ed. JARDIN.

(1) Les Américains de l'Union ont conservé les mesures agraires de l'Angleterre ; l'acre, dans ce pays, vaut 0 h. 404,671. On consultera avec intérêt un article de M. le prof. Lespiant, inséré dans les annales des sciences naturelles de Bordeaux, 2e année, et intitulé : *Des déboisements de l'Amérique du Nord et de leur influence météorologique*.

DE
TOULON A TOURANE

(SOUVENIRS ET IMPRESSIONS DE VOYAGE)

LE DÉPART

Le voyage de France en Indo-Chine par Suez est toujours très intéressant par la diversité des peuples visités, le contraste frappant de terres fertiles et de sables arides, les souvenirs mythologiques et bibliques qu'éveille la vue d'un grand nombre de lieux témoins d'évènements célébrés par les écrivains profanes et sacrés.

Celui que j'accomplis moi-même en 1859, avec la 10e batterie d'artillerie de marine, à laquelle j'appartenais alors en qualité de lieutenant en 1er, le fut encore plus qu'à l'ordinaire, par suite de circonstances particulières : nous inaugurions le chemin de fer d'Alexandrie à Suez comme passage de troupes européennes, nos relâches furent plus nombreuses et plus prolongées qu'elles ne le sont habituellement, et enfin, des faits importants avaient eu lieu récemment sur quelques points du parcours.

Le récit que j'en fais ici, d'après mes souvenirs et quelques notes conservées, serait lui-même intéressant s'il était écrit par une plume alerte et exercée, sachant donner aux lieux décrits la physionomie qui leur convient et narrer agréablement les faits ; je ne puis garantir que

son exactitude, c'est-à-dire la véracité des choses que j'indique comme les ayant vues et la fidèle transmission de celles qui m'ont été dites.

En recevant à Toulon, où je servais alors, l'ordre bien inattendu de partir pour l'Indo-Chine, mon premier sentiment fut tout à la joie de faire une première campagne de guerre, de voir des pays alors peu connus des Européens ; je songeai ensuite à demander une permission de quelques jours pour aller dire au revoir aux personnes qui m'étaient chères et terminai après mes préparatifs de départ. Cela fait, et me trouvant quelques loisirs, cette pensée me vint : Pourquoi le ministre m'envoie-t-il en Cochinchine ? J'avais bien lu quelque part qu'un traité ancien avait concédé Tourane à la France, que des missionnaires français avaient été suppliciés au Tonkin, et tout dernièrement, on avait pu lire dans les journaux que l'amiral Rigault de Genouilly s'était emparé de la baie de Tourane. Mais tout cela était assez vague dans mon esprit ; ce dernier fait, survenu à la suite de la guerre de Chine, paraissait en être la continuation et avait été peu remarqué.

Voulant être mieux instruit, je fis quelques recherches dont je crois devoir consigner ici le résultat, cette digression historique ne me paraissant ni tout à fait inutile, ni tout à fait hors de mon sujet ; je la ferai toutefois aussi succincte que possible.

Les Annamites divisent leur pays en trois régions principales, dont voici, en commençant par le Nord, les noms indigènes et européens, avec celui de leur chef-lieu et le nombre de leurs provinces :

Drang-Ngaï, Tonkin, Hanoï, 14 provinces.

An-Nam, Cochinchine, Hué, 11 provinces.

Nam-Ki, Basse-Cochinchine, Saïgon, 6 provinces.

Le nom de Cochinchine a été donné à ce pays par les Portugais qui, lui ayant trouvé quelque ressemblance avec le territoire de Cochin dans l'Inde, et croyant qu'il appartenait à la Chine, ce qui était peut-être vrai en ce moment, l'appelèrent le Cochin de la Chine, d'où Cochinchine.

Jusqu'en 1675, la Basse-Cochinchine avait fait partie du Cambodge; le royaume d'Annam ne comprenait jusque-là que les deux premières régions.

Par les écrivains chinois, nous avons l'histoire de l'Annam, depuis l'an 218 avant J.-C. ; pour quelques faits isolés on remonte à 2500 ans avant notre ère.

Pendant cette longue période historique, on trouve une succession presque ininterrompue de guerres civiles, mêlées de quelques guerres avec les États limitrophes, Cambodge, Siam, Chine. Le Tonkin et la Cochinchine sont quelquefois réunis sous le nom d'An-nam, le plus souvent séparés, quelquefois morcelés ; indépendants ou tributaires nominalement de la Chine, ou considérés comme province de cet empire et gouvernés alors par un vice-roi. Les révolutions y sont fréquentes ainsi que les changements de dynastie ; on voit souvent un mandarin ou autre personnage se mettre à la tête des mécontents, s'emparer du pouvoir sur la totalité ou sur une partie plus ou moins grande de l'Annam, parfois aidé par la Chine dont il reconnaît ensuite la suzeraineté.

En 1403, un des ministres, nommé Li-li, après avoir assassiné le roi et la plupart des membres de la famille royale, s'empara du pouvoir, fut reconnu par la Chine

et fonda la dynastie des Li qui régna sur tout ou partie de l'Annam jusqu'en 1788, mais avec de longues et nombreuses intermittences. La puissante famille des Nguyen lui disputait le pouvoir depuis 1510, avait régné à différentes reprises sur l'empire et, depuis 1600, possédait la Cochinchine ou Annam proprement dit, les Li ne régnant plus que sur le Tonkin dont ils furent dépossédés, en 1788, par un Nguyen.

En 1675, le roi d'Annam conquit le Cambodge qu'il rendit tributaire en en distrayant les six provinces qui forment aujourd'hui la Basse-Cochinchine auxquelles il donna un roi également tributaire, résidant à Saïgon ; ce titre, en 1754, fut réduit à celui de vice-roi.

La révolte dite des Tay-son (montagnards) mit le royaume à feu et à sang de 1774 à 1789. Le roi, chassé de Hué, se réfugia à Saïgon, en fut délogé, y rentra, fut fait prisonnier et mis à mort. Son successeur, Nguyen-anh (Gia-long), reprit cette ville, en fut chassé en 1784 et se retira avec les débris de son armée à Hatien, sur le golfe de Siam, où il rencontra un missionnaire français, Mgr Pigneaux de Béhaigne, évêque *in partibus* d'Adran, qui lui proposa de venir en France demander en sa faveur des secours à Louis XVI, ce à quoi le roi détroné consentit. Battu encore, il dut se réfugier auprès du roi de Siam.

Cependant, l'évêque d'Adran, arrivé à Versailles, y avait négocié et signé en 1787, au nom du roi annamite, un traité par lequel celui-ci nous cédait en toute propriété la baie de Tourane et l'île de Poulo-condor en échange d'un secours de 1,500 hommes pour l'aider à remonter sur son trône. Il en était reparti aussitôt avec des armes, des

munitions et quelques officiers français, MM. Ollivier, Chaigneau, Dayot, Forsans, Vannier, etc. Les évènements survenus en France empêchèrent l'envoi des 1,500 hommes promis et qui devaient suivre.

Avec le seul secours de ces officiers et de ces armes, Nguyen avait pu reprendre Saïgon en 1789; l'année suivante, toute la Basse-Cochinchine était purgée de rebelles et pacifiée. Il reprit bientôt possession de Hué, puis s'empara du Tonkin et, en 1800, il était proclamé empereur à Hué, sous le nom de Gia-long.

L'évêque d'Adran, mort en 1797, avait été enterré, sur sa demande, dans une propriété d'agrément qu'il possédait non loin de Saïgon et où Gia-long lui fit élever un beau tombeau que l'on voit encore.

Ce prince, véritablement digne de régner, organisa avec sagesse l'administration de son pays, accordant toute sa confiance aux officiers français qui instruisirent et disciplinèrent son armée, bâtirent les citadelles que nous voyons aujourd'hui, créèrent des fonderies de canons, forgèrent des armes. Il mourut en 1820 après un règne de 20 ans.

Ses successeurs, Ming-manh, Thieu-tri et Tu-duc, arrivés au pouvoir en 1820, 1841 et 1847 tinrent une conduite différente envers les Européens. Ming-manh renvoya les officiers français, molesta les missionnaires et les chrétiens, non par fanatisme religieux, mais par politique ; il craignait que le catholicisme n'amenât à sa suite la conquête européenne.

En 1831, des révoltés dans la Basse-Cochinchine s'emparèrent de Saïgon et ne purent être chassés de la citadelle, construite par le colonel Ollivier, qu'après un

siège de 3 ans. Ming-manh, la jugeant dangereuse, à cause de la difficulté qu'il avait eue à la reprendre, en ordonna la démolition et fit construire un peu en amont celle dont nous nous sommes emparés en 1859, plus petite et moins forte.

Ce même empereur, en 1824, avait forcé M. Chaigneau, resté jusque-là à Hué, comme consul de France, à quitter ses Etats, rompant ainsi toutes relations avec la nation qui avait si puissamment aidé son père à les reconquérir. Nous avons vu depuis d'autres exemples de ce genre d'ingratitude. Peut-être y a-t-il là une loi inéluctable ! L'année suivante, et six ans plus tard, il refusa de recevoir les capitaines de vaisseau Bougainville et La Place, se présentant au nom de la France.

A côté de son horreur pour les étrangers (et peut-être trouverions-nous qu'elle était justifiée si nous nous placions au point de vue de ses intérêts dynastiques) Ming-manh avait les plus belles qualités et, entre autres, un grand amour du bien, de la justice. Son règne de 21 ans est certainement un des plus heureux qu'ait eus l'Annam.

Sous Tu-duc plusieurs missionnaires, dont deux français, les autres espagnols, avaient été condamnés à mort. De nouvelles réclamations, formulées par M. de Montigny, venu sur le *Catinat*, n'eurent pas plus de succès que les précédentes. Par représailles, le commandant de ce navire détruisit un des forts de Tourane.

Nous ne devions pas tolérer plus longtemps ce dédain, cette insolence, et si nous ne pouvions nous prévaloir du traité de 1787, incomplètement exécuté de notre part, le congédiement brutal de notre consul, le banissement et

la mort de nos missionnaires, le refus réitéré de renouer les relations d'autrefois, nécessitaient et justifiaient une intervention par les armes.

Le gouvernement français, de concert avec celui de l'Espagne, résolut l'occupation de la rade de Tourane comme moyen d'amener l'empereur Tu-duc à un traité, et l'exécution de ce projet fut confiée au C.-A. Rigault de Genouilly, dont la division navale se trouvait déjà dans les mers de Chine et devenait libre par la signature du traité de Tien-Tsin.

Dans les derniers jours d'août 1858, cet officier général était arrivé à Tourane avec les navires suivants frégate *Némésis*; corvettes *Primauguet* et *Phlégéton;* canonnières *Fusée*, *Avalanche*, *Dragonne*, *Alarme*, *Mitraille;* transports *Meurthe*, *Gironde*, *Saône* et *Durance*, portant un corps de débarquement de 10 compagnies d'infanterie de marine; la 3e batterie d'artillerie de marine, capitaine Lacour, 1,000 tagals des Philippines, commandés par le colonel Lanzarote. L'aviso espagnol *El Cano* avait rejoint peu après. Le 31 de ce même mois, l'amiral avait bombardé et pris les ouvrages établis sur la presqu'île de Tien-Cha, qui ferme la rade, et après y avoir établi ses magasins et ses ambulances, il s'était emparé des redoutes de l'isthme, et, sur la terre ferme de la petite ville de Tourane, sur la rivière de ce nom, ainsi que de deux forts la protégeant. La ville avait été rasée ; ses principales maisons démontées et reconstruites sur la presqu'île, servaient de logement et de magasins. Aucune perte de notre part pour cette prise de possession.

L'amiral Rigault avait ensuite demandé quelques ren-

forts, et c'est ce qui avait fait décider l'envoi de la 10e batterie.

Elle s'embarquait à Toulon, le 12 février 1859, sur l'*Ulloa*, une des six belles frégates à roues de 450 chevaux, qui rendaient, à cette époque et depuis longtemps, de si bons services pour le transport du personnel et du matériel entre la France et l'Algérie. Elle devait nous conduire à Alexandrie ; là nous prendrions, bien qu'il ne fût pas tout à fait terminé, le chemin de fer de Suez, où la corvette le *Du Chayla* nous attendait pour nous porter à Tourane, notre destination.

La batterie était commandée par M. Corréard, capitaine en 1er, frère de l'éditeur de livres scientifiques bien connu des savants d'alors ; marié depuis quelques mois seulement, il laissait à Toulon une jeune femme qu'il ne devait pas revoir. Il succombait, en effet, à Tourane, vingt jours après notre arrivée, à une fièvre pernicieuse qui fit de cruels ravages dans le corps expéditionnaire et surtout dans ma batterie. C'était un officier instruit, travailleur, ayant fait avec distinction la campagne de Crimée ; un peu méticuleux peut-être, mais bienveillant et bon camarade pour nous, tout en sachant garder l'autorité qui lui appartenait. Il fut unanimement regretté de ses subordonnés et de tous ceux qui l'avaient connu.

Les autres officiers étaient avec moi, Chevrillon, capitaine en 2e, et Robin, sous-lieutenant.

En même temps que nous, la frégate prenait à son bord un détachement de 50 hommes du génie, commandé par le capitaine Pleuvier, aujourd'hui général de brigade du cadre de réserve, ayant sous ses ordres le lieutenant Boreau-Lajenadie. Ce dernier officier, non plus, ne

devait pas revoir la France. Le 15 septembre de la même année, je le vis tomber d'une échelle d'assaut, sur laquelle il montait pour pénétrer dans un retranchement annamite. Blessé mortellement d'un coup de lance sur le crâne, il expirait cinq jours après.

Très jeune d'âge, il sortait à peine de l'Ecole d'application de son arme, il le paraissait encore plus par son physiqne et son moral, aussi ne l'appelions-nous que le jeune Boreau. D'un naturel charmant et ouvert, avec une pointe de naïveté qui allait bien avec sa jeunesse, il plaisait beaucoup et de prime abord. C'était notre Benjamin. Sa perte nous fut excessivement sensible, à moi surtout qui logeais à Tourane, dans la même baraque que lui, et mangeais à la même table, très souvent en tête à tête.

Ainsi, sur six officiers partis ensemble de Toulon, deux d'entre eux, le plus jeune et le plus âgé, devaient être enlevés peu après à l'affection de leurs familles, à notre amitié et à leur Patrie qu'ils servaient si bien.

Qu'on me pardonne d'avoit écrit, au début de mon récit, ces lignes attristées, mais en faisant, au départ, l'appel de mes compagnons de voyage, je n'ai pu m'empêcher de penser aussitôt à la mort prématurée de deux d'entre eux ; de dire combien ils avaient été regrettés et combien ils méritaient de l'être.

Le lendemain de l'embarquement, dès la pointe du jour, la frégate levait l'ancre et faisait route vers le Sud-Est.

LES BOUCHES DE BONIFACIO.

Vers midi, nous apercevions distinctement les sommets élevés des montagnes de la Corse et de la Sardaigne. Entre trois et quatre heures, par un beau soleil couchant et une mer parfaitement calme, nous traversions les Bouches de Bonifacio, rasant ce terrible écueil de Lavezzi sur lequel, quatre ans auparavant, jour pour jour, par une nuit noire et une mer démontée, s'était brisée la frégate la *Sémillante*. Elle portait en Crimée 400 militaires, son équipage comprenait 300 marins, et à la même minute ces 700 hommes, ces 700 Français, pleins de jeunesse et de santé, avaient péri ! Pas un seul n'avait échappé à cette affreuse et inutile mort !

Qu'on se figure l'horrible drame ! Au large des côtes de Provence, la *Sémillante* avait trouvé un vent d'ouest soufflant en tempête et de très grosses lames qui la poussaient sur la Corse. Le commandant Jugan, qui avait la réputation d'un excellent manœuvrier, en se décidant à donner dans les Bouches, avait sans doute pris le meilleur parti, peut-être le seul qu'il pût choisir. Guidé par le phare de Razzoli, il se dirigerait vers l'étroit passage, et une fois de l'autre côté, à l'abri des côtes élevées de la Sardaigne, il trouverait un calme relatif.

Cependant, la nuit est venue, nuit noire à ne pas voir un objet à deux pas ; le vent souffle avec plus de rage, un embrun épais enveloppe la frégate ; dans l'entonnoir formé par les deux îles, les lames sont énormes et le malheureux navire, emporté par elles et poussé par le vent, court à sa perte avec une rapidité vertigineuse. Et aucune lueur en vue ; vainement, officiers et matelots

interrogent les ténèbres épaisses qui les environnent, ce phare, seul espoir de salut, n'apparaît pas. Qu'elle poignante angoise ! faut-il se diriger un peu plus au nord, un peu plus au sud ? lui seul pourrait le dire et il se tait. Peut être a-t-on déjà franchi le détroit ?

Tout à coup l'on ressent une épouvantable secousse, la frégate est disloquée, brisée en morceaux, et les malheureux qu'elle porte, jetés avec ses débris contre les rochers, y trouvent tous une prompte mort.

La route avait été si bien donnée à l'aide de *l'estime* seulement, que la *Sémillante* s'était bien engagée dans l'étroite passe, mais dans cette passe même elle avait rencontré l'écueil Lavezzi. Le phare n'avait pas été aperçu, soit à cause de l'embrun enveloppant la frégate, soit à cause de la couche de sel marin déposée, par l'embrun aussi, sur ses glaces, fait constaté le lendemain.

On disait à Toulon que le commandant Jugan avait demandé à retarder son départ pour cause de mauvais temps, et que le Préfet maritime avait appuyé sa demande ; mais on aurait jugé rue Royale que le temps était maniable et donné un ordre formel de départ.

Ce bruit, qui était peut-être sans fondement, n'était pas invraisemblable, et ce n'eût pas été la première fois qu'un ordre malencontreux serait venu du ministère de la marine. Tourville, contre son avis et malgré ses protestations, avait dû combattre à La Hougue, et son escadre avait été battue et presque détruite. Ce sont là les inconvénients inévitables d'un excès de concentration de l'autorité ; pour les éviter, il faudrait laisser plus de latitude aux commandants à la mer et aux autorités des ports.

Le navigateur rencontre ainsi à chaque pas des lieux témoins d'évènements remarquables ou même célèbres, heureux ou malheureux ; souvent à côté d'un nom glorieux il trouve un nom sinistre, comme pour tempérer la joie ou la vanité qu'il pourrait tirer du premier par la tristesse ou l'humiliation inséparable du second : Ajaccio, berceau de Napoléon, est près de Lavezzi, tombeau de la *Sémillante ;* le Trocadéro touche Trafalgar ; Palerme rappelle à la fois une victoire navale du duc de Vivonne et les Vêpres siciliennes ; Aboukir, une victoire de Bonaparte et un désastre maritime.

MESSINE

Pendant toute la traversée de la mer Tyrrhénienne, nous continuâmes à être favorisés du plus beau temps. Le 15 février au matin, nous avions à quelques milles devant nous, et un peu sur babord, le Stromboli, tronc de cône allongé, ressemblant, avec son panache de fumée, à une colossale cheminée d'usine. J'ai appris depuis peu par un numéro spécimen du journal le *Pèlerin* que son cratère est le chemin par où les âmes se rendent au Purgatoire. Plaignons ses lecteurs.

Un peu plus loin et par tribord, la masse énorme de l'Etna dont le sommet se montrait au-dessus d'un nuage attaché à ses flancs ; en arrière et à gauche, les îles de Capri et d'Ischia à l'entrée du golfe de Naples et au fond le Vésuve ; sur les côtes d'Italie et de Sicile, une quantité de petites villes aux maisons blanches dont les vitres scintillaient au soleil levant ; tout cela, estompé par les brumes légères du matin, formait un grandiose tableau dont nous ne pouvions détacher nos yeux.

Nous en fûmes pourtant distraits par une nouvelle aussi heureuse qu'inattendue : nous relâchions à Messine ; la réparation d'une légère avarie au gouvernail nous y retiendrait pendant un ou deux jours. Nous pourrions donc visiter une grande, belle et ancienne ville italienne, pleine de monuments et de souvenirs. Et puis, tout d'un coup, la même pensée vint à plusieurs d'entre nous : nous verrions les maillots verts des danseuses.

Pour comprendre l'intérêt que nous pouvions attacher à cela, il faut savoir que quelques mois auparavant, le roi des Deux-Siciles, François II, avait promulgué une ordonnance, gravement délibérée en conseil des ministres, prescrivant pour cause de décence, le remplacement des maillots roses des danseuses par des maillots verts. Les journaux avaient publié les faits et on en avait beaucoup ri à Toulon, et ailleurs sans doute.

Etant arrivés au mouillage seulement vers sept heures, nous nous rendîmes en débarquant directement au théâtre, où l'on représentait *Moïse*, opéra de Rossini. Entre le deuxième et le troisième acte, un ballet était donné en intermède. La troupe fort nombreuse des danseurs et des danseuses comprenait une étoile fort applaudie, portant comme ses compagnes, le fameux maillot vert. L'effet produit était d'autant plus choquant que ces maillots, ayant plus ou moins d'usage, avaient plus ou moins déteint et présentaient toutes les nuances du vert depuis la plus foncée jusqu'à la plus claire. C'était fort laid. Autour de nous, les Messinois ne se gênaient point pour exprimer leur mécontentement contre leur roi, et peut-être ce maillot vert contribua-t-il pour un peu à lui faire perdre sa couronne l'année suivante.

On est d'autant mieux en droit de le supposer que le même changement ayant été ordonné dans les États de l'Eglise, mais en bleu toutefois, le Pape était chassé de Rome peu après par une révolution et perdait toutes ses possessions quelques années plus tard.

L'étranger qui, au sortir du théâtre, n'a pas la ferme volonté de rentrer à son bord ou à son hôtel, ne résiste pas aux importunités du jeune messager qui s'attache à ses pas, le sollicitant de le suivre auprès de la jeune signora qui l'envoie ; sans oublier qu'il est au pays des sirènes, il va pourtant où on l'appelle et, dit-on, n'a pas lieu de s'en repentir.

Le jour suivant fut employé à visiter la ville. Ce qui frappe d'abord, parce qu'on n'y est pas habitué en France, c'est le grand nombre de prêtres et de moines circulant dans les rues, sur les places, en voiture découverte, donnant le bras aux dames, vivant enfin de la vie de tout le monde.

Messine possède quelques rues larges et droites ; la promenade du Corso est fort belle. Nous visitâmes avec beaucoup d'intérêt la cathédrale et quelques autres églises, la citadelle et le phare qui a donné son nom au détroit.

Dans la matinée du lendemain, nous levions l'ancre. La surface de la mer, unie comme une glace, nous permit de bien voir l'écueil célèbre de Charybde. Les deux courants contraires qui lui donnent naissance par leur rencontre, et qui viennent l'un de la mer Tyrrhénienne, l'autre de la mer Ionienne, se dessinaient parfaitement par la couleur de leurs eaux, différente de celle des eaux tranquilles. Le gouffre, épouvantail des anciens, a la même cause que ces petits tourbillons qui se produisent sur le

bord des cours d'eau lorsque des filets liquides rencontrent un obstacle, et n'en diffère que par la grande masse des eaux entraînées dans le mouvement de giration ; la force centrifuge développée est assez grande pour produire au centre une profonde dépression en forme d'entonnoir.

Cet écueil a pu certainement faire chavirer quelque embarcation ou quelque bâteau de pêche, mais il avait fallu toute l'imagination des Grecs pour y voir un monstre horrible engloutissant les vaisseaux et les vomissant, brisés, six heures après.

Cette imagination s'était plu, du reste, à peupler ces parages d'une foule d'êtres bizarres et dangereux. A gauche était Scylla, autre monstre tapi sous le rocher auquel il a donné son nom, allongeant ses douze têtes dont chacune saisissait un homme sur l'imprudent bateau venant à sa portée ; l'Etna, devant nous à droite, était le séjour de Vulcain et des cyclopes, ses ouvriers ; un peu plus loin la grotte de Polyphème, autre cyclope ; tout près de là les Lestrigons, etc. De toute cette création, les Syrènes seules restent, mais elles se sont déplacées et transformées : nous les avions trouvées à Messine, toujours aussi charmeuses et heureusement moins cruelles.

La vue d'un train de chemin de fer, courant sur la côte calabraise, coupa court à nos réminiscences mytho logiques et nous ramena subitement à la réalité qui restait encore splendide.

Sur la côte de Sicile, Messine, bâtie en amphithéâtre, se montrait tout entière, avec ses monuments, ses clochers, ses dômes, sa citadelle la couronnant et son beau port à ses pieds ; plus loin, le majestueux Etna

avec Catane, Aciréale et vingt autres villes à sa base. Sur la côte de Calabre, la pittoresque ville de Scylla surmontant le rocher de ce nom et l'isthme qui le joint à la terre ; San Giovanni, Reggio, Santa Agata, etc. Ces villes, aux maisons blanches, entourées d'une riche végétation et inondées de soleil ; la mer d'un bleu d'azur sur laquelle notre sillage reste tracé par un ruban d'un blanc de neige ; tout cet ensemble forme un panorama dont la beauté n'est surpassée que par celle du Bosphore, dit-on.

Deux jours après, nous rangions Candie, la vieille Crète, nous rappelant les noms de Jupiter, Minos, Icare, Thésée, Phèdre, Ariadne, comme un dernier écho de la mythologie et des temps héroïques de la Grèce.

ALEXANDRIE

Le 21, vers le milieu du jour, l'*Ulloa* mouillait en rade d'Alexandrie, près l'îlot *Pharos* qui porta le premier feu destiné à guider les navigateurs et d'où les phares ont pris leur nom ; sous les Ptolémée il fut joint à la terre par une jetée.

On est tout surpris, en débarquant, de rencontrer dans les rues une aussi grande variété de costumes et de types d'hommes : les Grecs, les Italiens, les Français, les Maltais, y sont mêlés en très grand nombre aux Turcs et aux Arabes ; on y voit aussi des Espagnols, des Allemands, des Anglais.

A cette époque, ces derniers ne régnaient pas en maîtres dans la vallée du Nil ; la vieille influence française, au contraire, y était portée à son plus haut point

par les découvertes récentes de Champollion et les travaux actuels de MM. de Lesseps et Mariette ; un brave amiral n'avait pas dû, par ordre et la rage dans le cœur, éloigner notre pavillon pour laisser nos rivaux bombarder Alexandrie, comme ils avaient autrefois bombardé Copenhague, et s'emparer de la proie qu'ils convoitaient depuis longtemps.

On trouve aux environs de la ville beaucoup de ruines parmi lesquelles est restée debout la colonne dite de *Pompée*, quoiqu'elle soit bien postérieure au vaincu de Pharsale ; son fût cylindrique, d'une seule pièce, en granit rose, très poli, a vingt mètres de hauteur ; *l'aiguille de Cléopâtre*, en granit rose également, semblable à l'obélisque de la place de la Concorde, est érigée dans le port.

L'arrivée de la nuit nous ménageait une surprise bien singulière : la grande ville d'Alexandrie, une ville de 400,000 habitants, n'était éclairée alors ni par l'électricité, ni par le gaz, ni même par l'antique reverbère ; elle empruntait le légendaire mode d'éclairage de Falaise. Chaque personne, circulant dans la rue, devait être munie d'une lanterne ayant une chandelle allumée dedans. On avait adopté la lanterne vénitienne en papier de toutes les couleurs. Vus du balcon de l'hôtel où nous avions dîné, ces milliers de feux, rouges, blancs, verts, bleus, jaunes, allant, venant, se croisant dans tous les sens, immense caléicroscope, formaient le tableau le plus pittoresque et le plus charmant. Un garçon alla chercher une lanterne pour chacun de nous (on en trouvait de toutes préparées chez les épiciers) et nous entrâmes dans la foule après les avoir allumées. Plus

tard, quand je repassai par Alexandrie, ces lanternes avaient été remplacées par le gaz ; je le regrettai.

C'était sous le règne de Saïd-Pacha, cette providence des aventuriers de tous pays qui exploitaient effrontément ces deux traits de son caractère : l'amour de la nouveauté et la crainte des consuls. Les procédés employés pour en obtenir des sommes d'argent, plus ou moins légitimement gagnées, étaient aussi variés qu'ingénieux. Des faits nombreux qui nous furent contés à ce sujet je rapporterai les deux suivants :

En revenant de la revue de sa cavalerie, le vice-roi s'était plaint un jour d'avoir été aveuglé par la poussière. Ce propos arriva aux oreilles d'un industriel qui lui proposa de couvrir son champ de manœuvre par des plaques de fonte. — C'est cela, dit Saïd, comment n'y avais-je pas pensé ? — et le marché fut conclu aussitôt. A la première manœuvre sur ces dalles, les chevaux glissent, se couronnent ou se cassent les jambes ; des cavaliers sont blessés. Il fallut enlever les plaques de fonte, mais l'industriel avait gagné 20,000 francs.

L'emplacement choisi pour la gare d'Alexandrie comprenait quelques maisons dont il fallut faire l'acquisition. On traita avec les possesseurs, sauf avec un seul, protégé d'un consul, qui demanda de son immeuble un prix tellement exagéré qu'on dut renoncer à l'acquérir. Il paraît qu'il n'y avait pas de loi d'expropriation pour cause d'utilité publique. L'emplacement de la gare fut légèrement changé. Quand elle fut construite, ce propriétaire demanda une indemnité égale au gain dont on l'avait frustré en n'achetant pas sa maison au prix demandé. On l'envoya promener.

Il intenta un procès au vice-roi. C'était absurde, et cependant, il ne doutait pas d'obtenir, par ce moyen, l'objet de sa demande, non des tribunaux, ce qu'il n'espérait pas, mais de la faiblesse de Saïd.

Ce prince, en effet, ennuyé d'entendre parler de cette affaire, et voulant à tout prix éviter l'intervention du consul protecteur dont on le menaçait adroitement, finit par dire à un personnage qui l'en entretenait : Mais, enfin, que me demande ce monsieur? — Altesse, il demande cinquante mille francs. — Qu'on les lui donne et que je n'entende plus parler de lui. Telle était la terminaison ordinaire de ces sortes d'affaires ; on le savait et on en profitait. C'était l'époque où le Nabab de Daudet faisait en Egypte sa colossale fortune.

Après une visite désintéressée à une maison de jeu, quelques-uns de nous passèrent le reste de la soirée dans un café-concert où l'on chantait tout haut ce que l'on chantait tout bas, en France, sur l'empereur et l'impératrice.

La matinée du lendemain fut employée à visiter un palais du Khédive à proximité d'Alexandrie et, dans l'après-midi, j'allai avec Chevrillon et Boreau faire un tour dans le quartier arabe. C'était, et c'est probablement encore, pauvre et sale. Deux particularités dans la construction des maisons sont à remarquer : les *moucharabiés* et les façades à angles saillants.

Les moucharabiés sont des balcons rectangulaires, établis en forte saillie, en avant des fenêtres, les débordant à droite et à gauche, et fermés tout autour et en dessus par une boiserie. Quelquefois le pourtour est formé par des lames de persiennes, mais le plus souvent

il est ajouré par des découpures aux méandres gracieux et variés. On y jouit de plus de fraîcheur que dans les pièces intérieures quand ils ne sont pas chauffés directement par le soleil, et les personnes qui s'y trouvent peuvent voir le mouvement de la rue sans être vues elles-mêmes. Cette disposition des fenêtres se voit surtout aux maisons importantes du quartier.

Quelques façades, exposées au midi, sont formées par des angles saillants réunis à leur base par des courtines droites, sur l'alignement général de la rue. Elles représentent exactement ce qu'en fortification on appelle *ligne à redans*. Les fenêtres sont percées dans les faces des saillants, dont l'une ou l'autre est ordinairement dans l'ombre, et garnies quelquefois de moucharabiés.

J'ai toujours pensé que le voyageur devait, autant qu'il lui était possible, voir ce qu'offre de particulier le lieu où il se trouve, ce qu'il ne pourrait voir ailleurs dans les mêmes conditions de milieu et de vérité, dût-il pour cela faire taire certaines répugnances. Mes camarades pensant comme moi, nous allâmes prendre un bain arabe.

Dès l'entrée, nous nous trouvâmes dans un vestibule où des Turcs et des Arabes, au nombre de cinq ou six, attendaient leur tour assis sur des bancs en bois fixés contre les murs. Nous fîmes comme eux. D'autres baigneurs arrivèrent et nous étions une douzaine environ lorsque s'ouvrit une porte vers laquelle se dirigèrent à la fois tous les indigènes, évidemment habitués de l'établissement. Nous les suivîmes, comprenant que l'on procédait par groupes, et que nous devions les accepter pour chefs de file jusqu'à la fin des diverses opérations constituant le bain arabe.

Nous nous trouvions avec eux dans un vestiaire où, après nous être déshabillés, chacun de nous reçut un chiffon de calicot pour lui servir de feuille de vigne. De là le groupe se rendit dans une autre pièce, dallée en larges pierres plates, au milieu de laquelle était une piscine de forme ronde avec margelle s'élevant à 40 ou 50 centimètres au-dessus du sol. Elle était remplie d'eau chaude ; nous y restâmes plongés jusqu'au cou pendant un quart d'heure, après quoi on nous fit passer dans une espèce d'étuve où des tuyaux amenaient constamment de la vapeur d'eau. Un lit de camp en bois régnait sur les deux longs côtés ; nous nous y allongeâmes assez espacés les uns des autres. Tout aussitôt entrèrent des Arabes ayant aux mains des espèces de mitaines en gros drap. Chacun d'eux choisit son patient et se mit à le frictionner des pieds à la tête, la vapeur d'eau entretenant sur la peau une couche humide. Mon tortionnaire s'acquitta consciencieusement de sa fonction et je crois bien qu'il m'enleva une partie de l'épiderme, aussi ne manqua-t-il pas de demander un *bakchich* pour sa peine.

Cette opération terminée, et elle est assez longue, le groupe, toujours au complet, alla se jeter dans une seconde piscine, remplie d'eau froide cette fois, ou plutôt tiède. A mesure que nous en sortions, des Arabes nous essuyaient avec des tampons de vieille toile en procédant par massage et non par frottement.

Comme on le voit, c'est à peu près le bain des anciens Romains.

Le tout se passait dans un rez-de-chaussée très bas, très humide, la vapeur d'eau se répandant à peu près également partout, et peu éclairé, en sorte qu'il était

impossible de juger de la propreté de l'eau dans laquelle on se plongeait, propreté dont il y avait lieu de douter d'après ce que l'on pouvait voir. On nous dit après qu'il existait dans la ville des bains turcs ou arabes, plus élégants, plus propres ; il en existe aussi à Paris, nous avions voulu prendre le véritable bain arabe.

A Toulon, l'*Ulloa* avait embarqué pour le corps expéditionnaire un matériel considérable destiné à voyager avec nous ; il fallait le débarquer à Alexandrie et le charger dans les vagons de marchandises du train spécial qui devait nous conduire à Suez. Ce travail devant durer encore au moins trois jours, nous demandâmes, Chevrillon et moi, l'autorisation d'aller passer au Caire les deux jours suivants ; elle nous fut accordée sans difficulté et nous partions le lendemain par le premier train.

LE CAIRE

La campagne du Delta est fort belle, surtout vue aux rayons du soleil levant réfléchis dans tous les sens par l'épaisse couche de rosée déposée pendant la nuit sur les feuilles des arbres et des plantes. Elle mérite aussi sa réputation de grande fertilité.

Les pluies ne s'étendant pas au delà d'une étroite zone du littoral de la Méditerranée, le fellah y supplée par un arrosage artificiel. Pour cela, il creuse dans son champ un large trou de deux ou trois mètres de profondeur dans lequel arrive, par infiltration, l'eau du Nil, soit directement de l'un des bras du fleuve, soit de l'un des nombreux canaux qui en dérivent. Elle est généralement montée

par une noria ou une vis d'Archimède que fait tourner un bœuf ou un âne attelé à un manège.

Le village arabe du Delta mérite une description. Pour être à l'abri des inondations périodiques du Nil, il est établi sur un tertre artificiel en forme de large calotte. Le fellah pour construire sa maison ou plutôt sa hutte, pétrit, à l'endroit qu'elle doit occuper, de la terre avec de la paille hachée de manière à en former une pâte épaisse. Presque sans se déplacer, il en forme la première assise d'un mur circulaire, ménageant une étroite solution de continuité pour l'entrée. Lorsque cette assise a séché, il en bâtit une seconde par-dessus en agissant de la même manière et ainsi de suite jusqu'à la hauteur de deux mètres environ. Il pose ensuite sur la dernière assise, horizontalement, quelques morceaux de bois sur lesquels il dispose une épaisse couche de feuilles de palmier pour défendre l'intérieur contre les ardeurs du soleil. Cela suffit dans un pays où il ne pleut jamais ou presque jamais. La hutte paraît avoir de deux à trois mètres de diamètre ; la famille y couche sur des nattes étendues par terre. Juxtaposées les unes contre les autres en plus ou moins grand nombre, ces espèces de ruches forment des villages traversés par des ruelles sur lesquelles ouvrent leurs portes.

Arrivés au Caire un peu avant midi, nous descendîmes à un hôtel français (on en trouve partout), et après y avoir déjeuné nous montâmes en voiture pour parcourir rapidement les principales rues et places de la ville, visiter quelques mosquées et la citadelle.

Cette dernière est bâtie sur le mont Mokattam, dernier prolongement de la chaîne arabique, dont l'extrémité

nord, presque partout à pic, pénètre comme un coin dans l'intérieur de la ville, la dominant d'une hauteur de 50 à 60 mètres. Une rampe pratiquée dans le versant oriental en permet l'accès aux voitures.

Le kédive n'habitant pas en ce moment le palais qu'il y possède, il nous fut permis d'en visiter toutes les parties, même le harem, réservé exclusivement à ses femmes. Il comprend, en outre des chambres particulières à chacune d'elles, une grande pièce rectangulaire, espèce de salon commun, garni de riches tentures, mais sans autres meubles qu'un large sopha régnant tout autour ; le parquet est recouvert de plusieurs tapis les uns sur les autres formant un épais matelas. Sans grand effort d'imagination, nous nous représentions les belles Circassiennes, femmes du Vice-Roi, paresseusement assises ou allongées sur ces coussins et ces tapis, isolément ou par groupes, causant ou exécutant des ouvrages de femmes, et les odalisques circulant entre elles pour leur servir des rafraîchissements où leur apporter ce dont elles ont besoin. C'était le tableau que nous avons vu depuis dans *Joséphine vendue par ses sœurs.*

Nous vîmes ensuite une belle mosquée, dite de Méhémet-Ali, et le puits de Joseph, creusé entièrement dans le roc par Saladin et ainsi appelé de l'un de ses noms (Iousef-Salah-ed-Din), mais le peuple l'attribue au patriarche des Hébreux de ce nom. Il a 90 mètres de profondeur et une grande largeur ; une rampe en spirale qui le contourne extérieurement permet de descendre facilement jusqu'à 50 mètres. Parvenu au bas, on est tout étonné de trouver, dans une excavation du roc, un manège attelé de quatre bœufs dont la fonction est de faire tourner une

grande noria montant l'eau nécessaire à la citadelle. Il règne à cette profondeur une grande fraîcheur relativement à la température extérieure et je craignis un instant d'avoir commis une imprudence en y descendant ayant un peu chaud. Je me hâtai de remonter et une promenade de quelques minutes au soleil suffit pour me réchauffer.

Non loin de l'orifice de ce puits, sur le versant occidental du mont, est un endroit absolument à pic, appelé le *saut des mamelouks*. On dit que lors du massacre de cette milice, ordonné par Méhémet-Ali et accompli sous ses yeux dans la citadelle, quelques-uns d'entre eux franchirent en ce lieu le parapet qui borde le plateau, préférant cette mort à celle qui les attendait, ou espérant peut-être en réchapper. Ils s'écrasèrent en arrivant sur le sol au bout de cette horrible chute.

Le lendemain de très bonne heure, montés sur des ânes demandés la veille, nous partions pour les pyramides de Gizeh. Ces animaux prennent au départ un trot sec et dur qu'ils ne quittent plus. Le conducteur ou saïs, une trique à la main, trotte aussi à un pas en arrière de sa bête, l'excitant de la voix et quelquefois du bâton. Au bout d'un quart d'heure de cette allure, le voyageur souffrant horriblement dans le dos, veut faire prendre le pas à sa monture, mais elle est absolument insensible à l'action du bridon dont il dispose ; il prie, supplie alors le maître actuel de sa destinée qui n'écoute rien et continue à taper sur l'arrière-train de maître aliboron, moins à plaindre que son cavalier. Evidemment le saïs est intéressé à ce que le voyage se fasse rapidement ; il pourra ainsi en faire un second dans la même journée si l'occasion s'en présente.

Heureusement l'on arrive bientôt au Nil et plus heureusement encore il y a absence de pont, ce qui oblige de traverser le fleuve dans un *bac à traille* et donne au voyageur un repos d'une demi-heure dont il jouit avec délices.

Ce dispositif pour la traversée des rivières qui se rencontre rarement aujourd'hui, était fort commun autrefois ; je me rappelle l'avoir vu, dans mon enfance, installé sur le Rhône devant chaque localité riveraine ; il a été remplacé depuis par les ponts suspendus. Voici en quoi il consiste : deux mâts de 8 à 10 mètres de hauteur sont plantés en face l'un de l'autre, un sur chaque rive, et solidement maintenus par des haubans. Ils portent à leur sommet un réa sur lequel passe un câble traversant la rivière, raidi autant que possible, les bouts attachés à des points résistants. Sur ce câble glisse une poulie à la chape de laquelle est fixé un cordage dont l'autre extrémité vient s'attacher à l'avant d'un bateau, mais un peu sur le côté. Ainsi retenu, ce bateau ou bac prend naturellement une position oblique par rapport à la direction du courant et sous l'impulsion des filets liquides qui frappent l'un des bords, il se déplace latéralement entraînant la poulie et arrive à l'autre rive. Un long et fort aviron, placé à l'arrière comme pour godiller, sert à régulariser cette obliquité. Le bac est généralement ponté en partie et assez grand pour recevoir les piétons, les bêtes de somme, les voitures et même les charrettes pesamment chargées.

Débarqués sur l'autre bord du Nil, nous remontâmes sur nos ânes qui reprirent leur maudit trot et vers neuf heures, nous arrivions éreintés aux pyramides de Gizeh.

A cet endroit, la zone fertile sur la rive gauche est fort étroite et l'on entre presque aussitôt dans les sables du désert de Lybie, continuation du grand Sahara, où il faut faire huit ou dix kilomètres avant d'arriver au but.

Nous nous étions jetés sur le sable, à l'ombre du Sphnyx qui semble garder les célèbres tombeaux, avec le téméraire projet d'y reposer pendant un quart d'heure, oubliant que nous appartenions à nos âniers qui, les traîtres ! nous avaient livrés aussitôt à des Arabes habitant quelques cases voisines et dont l'unique travail est de *monter* les voyageurs sur les pyramides. Notre oubli ne fut pas long. A peine étions-nous allongés depuis deux minutes que quatre grands gaillards, deux pour chaque voyageur, vinrent s'emparer de leur chose qui était nous, et nous obligèrent à quitter notre couche moelleuse pour commencer l'ascension. Nos protestations et nos supplications furent également vaines ; ils ne nous comprenaient pas, ou plutôt ne voulaient pas nous comprendre, car ces hommes, comme les âniers, savent quelques mots de français et d'anglais. Il fallait se dépêcher ; d'autres voyageurs pouvaient venir et on voulait être libre pour solliciter leur pratique.

Les pyramides ont été bâties par assises carrées et horizontales, à peu près régulières, formées par des blocs grossièrement taillés de 80 centimètres environ de hauteur. Le côté de ces assises allant en diminuant, elles formaient d'abord, sur chaque face, un gigantesque escalier que l'on a fait disparaître ensuite en remplissant les entailles avec du ciment, de manière à rendre leur surface parfaitement unie. Le temps et les hommes ayant

enlevé ce ciment sur plusieurs points, il est possible aujourd'hui de monter sur quelques-uns de ces monuments. Les voyageurs gravissent ordinairement la pyramide dite de Chéops, la plus haute de celles de Gizeh (142 mètres), et c'est vers elle que nous dirigèrent nos guides.

L'ascension se fait par l'angle nord-est. M'aidant des pieds, des mains, des genoux et des coudes, j'escaladai assez facilement les premières marches, mais bientôt, fatigué par cette gymnastique, le secours de mes Arabes devint de plus en plus nécessaire, et à peine rendu au tiers de la hauteur à franchir, je dus m'abandonner presque entièrement à eux, mes bras et mes jambes n'étant plus capables d'aucun effort. L'un allant devant, me tirait par les bras, l'autre venant derrière, me poussait ; ainsi tiré et poussé j'arrivai vers le milieu de la pyramide où j'obtins quelques minutes de repos ; c'est du reste l'usage et je le savais. Mon compagnon, tout aussi fatigué, m'y rejoignit peu après.

Nos guides voulurent profiter de leur soi-disant condescendance pour obtenir un bakchich que nous refusâmes de leur donner avant l'arrivée au sommet, étant prévenus qu'ils feraient mille difficultés de nous y conduire si nous accédions à leur demande en ce moment. Vous êtes trop fatigué, vous ne vous aidez pas assez, il y a danger pour vous à monter plus haut, voilà ce qu'ils vous font comprendre et ils arrivent quelquefois à persuader le visiteur non averti, ce qui ne les empêche pas de réclamer la totalité du prix convenu.

Pendant que nous nous reposions ainsi, un anglais qui nous avait précédés arrivait au sommet et, debout, lançait

méthodiquement vers chaque point cardinal un *hurra* sonore.

Quelque temps après nous arrivions à notre tour au même point. C'est sans doute par suite d'une dégradation volontaire que la pyramide se termine aujourd'hui par une petite plate-forme de trois ou quatre mètres de côté; il est probable qu'elle finissait d'abord en pointe.

Le tableau que l'on a sous les yeux est grandiose et offre les plus frappants contractes : les déserts de Lybie et d'Arabie dont les sables arides s'étendent à perte de vue vers l'est et vers l'ouest; le riche Delta avec sa luxuriante végétation, sillonné par les bras du fleuve, les canaux qui en dérivent, ses routes, ses chemins de fer; entre les ruines de Memphis et celle d'Héliopolis, la grande et si animée ville du Caire, étendant ses faubourgs jusqu'aux limites des deux déserts; les champs où furent livrées les batailles des Pyramides et d'Héliopolis ; au sud l'étroite vallée du Nil jalonnée par une série de pyramides plus ou moins colossales, mais toujours imposantes.

Le conduit par lequel on pénètre dans l'intérieur du monument de Chéops s'ouvre au milieu de la largeur de la face nord et vers la vingtième assise à partir de la base. On y accède de l'angle praticable en suivant une marche entièrement déblayée. Il est très régulièrement rectangulaire, à parois lisses, livrant tout juste passage à un homme debout et descend rapidement.

L'un de nos guides alluma une petite lanterne, franchit l'orifice et se laissant glisser, disparut aussitôt dans les plus profondes ténèbres, ainsi que la faible lueur qui l'accompagnait. Nous le suivîmes. Je voulais descendre pas à pas, en tâtant le terrain, mais bientôt la gravitation

l'emporta et je glissai debout jusqu'au bas du conduit, trouvant longue cette espèce de chute dans la nuit et dans l'inconnu. Le lieu où je me trouvais arrêté me parut d'abord tout aussi noir que le chemin y conduisant et il me fallut quelque temps pour découvrir non loin de moi la lanterne du guide, et un peu de temps encore pour voir, assez confusément, que j'étais dans une petite grotte aux parois irrégulières formées de blocs de rocher arc-boutés dans tous les sens et sans ordre.

Notre cicerone s'enfonça incontinent dans une anfractuosité en nous faisant signe de le suivre. Le passage se rétrécit brusquement pour se changer en un étroit boyau dans lequel il nous fallait marcher courbés et quelquefois ramper. Après un assez long trajet accompli en montant, nous arrivions à un caveau régulier et vide dit *chambre de la reine*, et après un autre trajet, en continuant à monter, à un second caveau dit *chambre du roi*. Il s'y trouvait un sarcophage ouvert et vide ; le corps de Chéops en a été retiré à une époque ancienne et indéterminée, ou même d'après quelques-uns il n'y aurait jamais été déposé ,ce roi craignant la profanation de son tombeau par le peuple irrité des corvées dont il l'avait accablé pour sa construction

Sortis et descendus du monument, nous allâmes à quelques pas de là faire le tour du Sphynx que n'écrase pas le voisinage des pyramides tant il est colossal lui-même. C'est une crête de rocher, rameau de la chaîne lybique, à laquelle on a donné cette forme qui, d'après Mariette-Bey, serait la représentation du dieu Horus.

Tout près encore se trouve une curieuse nécropole. Les anciens Égyptiens avaient taillé à pic le flanc orien-

tal d'une colline de la même chaîne, et perpendiculairement à la surface ainsi obtenue, ils creusaient ensuite dans le roc, et près les uns des autres, des trous larges et profonds dans chacun desquels ils introduisaient une momie scellée dans son double cercueil de bois et de pierre. L'entrée en était ensuite bouchée par une maçonnerie au ciment. Un grand nombre de ces trous ou tombeaux étaient ouverts et vides ; d'autres avaient leur fermeture intacte.

On peut comprendre que dans ces conditions, et dans un pays où il ne pleut jamais, les momies, leur enveloppe en toile de lin et leur cercueil en bois se soient conservés, pendant quatre ou cinq mille ans, à peu près à l'état primitif où nous les voyons aujourd'hui dans nos musées.

L'après-midi du même jour, nous nous fîmes conduire à Boulak et au Vieux-Caire, qui sont pour ainsi dire des faubourgs de la capitale.

Dans le premier, nous visitâmes avec le plus grand intérêt le musée de M. Mariette, déjà très riche, bien que sa création ne datât que de peu de temps. A cette époque on connaissait peu en France les produits de l'antique civilisation de ces contrées et c'était avec étonnement et admiration que nous regardions les objets exposés à nos yeux.

Au Vieux-Caire, on nous fit visiter plus particulièrement, dans une maison ordinaire, un sous-sol habité, dit-on, par la *Sainte Famille* pendant la fuite en Egypte. On y a établi un autel où un prêtre vient dire la messe à certains jours de l'année. Un gardien nous en fit les honneurs, et quoique chrétien nous rançonna comme l'au-

rait fait un musulman ; il nous parut même que c'était celle de ses fonctions qu'il prenait le plus au sérieux.

Pressés par l'heure de départ du train qui devait nous ramener à Alexandrie, il nous fut impossible de visiter, près de là, les *greniers de Joseph*.

Le matériel apporté par l'*Ulloa* ayant été chargé sur notre train spécial et tout étant prêt pour le départ, nous quittâmes Alexandrie le 25 février, à six heures du soir. Vers minuit, nous arrivions au bras de Damiette. Le pont sur lequel devait passer la voie ferrée n'étant pas terminé, nos vagons durent être passés l'un après l'autre au moyen d'un bac à traille. L'opération dura environ deux heures. Elle était éclairée par des torches de résine tenues sur chaque rive par une douzaine d'Arabes rangés de part et d'autre de la voie. Ces lampadaires vivants et immobiles, avec leur belle figure bronzée ; entre eux, d'autres Arabes tirant et poussant les voitures pour les embarquer ou les débarquer ; le bac circulant entre les deux rives perdues sous les grands saules ; tout cela, noyé dans la lumière rougeâtre de la résine donnant à l'eau une apparence de cuivre fondu, était on ne peut plus pittoresque et faisait penser à une scène de féerie orientale.

Pendant ce temps, nous soupions à un buffet sur la rive droite.

Les principaux de la colonie française d'Alexandrie avaient eu l'intention de nous offrir à souper à ce même buffet pour fêter le passage par l'Egypte du premier détachement français. Ils s'en étaient ouverts à notre consul qui les avait priés de n'en rien faire pour des raisons de haute politique internationale : les Anglais vou-

draient en faire autant, cela créerait une rivalité dangereuse, etc. etc. Pour ne pas déranger l'équilibre européen, nos compatriotes avaient renoncé à leur projet et nous dûmes payer notre repas. Il est vrai que nous le payâmes peu cher.

Ce buffet était tenu par un Bourguignon et sa femme, qui mirent le plus grand empressement à nous bien servir et à nous être agréables en tout. Ces braves gens étaient heureux de voir des soldats français, et fiers de l'avance que nous prenions sur les Anglais dans l'emploi de la nouvelle voie pour le passage de nos troupes. Ces sentiments se comprennent très bien dans un pays où règne depuis si longtemps une lutte ardente entre les deux influences, lutte dans laquelle nous l'emportions alors et où nous avons été battus depuis. Ce sont eux, sans doute, qui portèrent nos hôtes à ne tirer qu'un faible profit, ou même aucun profit de notre arrêt forcé ; toujours est-il qu'ils nous demandèrent de toutes choses des prix étonnants par leur modicité. Ils se rattrapèrent avec un double plaisir, on peut en être certain, sur les premiers Anglais venus après nous.

En quittant cette station, nous entrions immédiatement dans le désert d'Arabie, et pendant plus d'un mois, nous ne devions rencontrer dans nos relâches que des sables et des mornes arides chauffés par un soleil implacable.

Pour le moment nous grelotions de froid dans nos compartiments, et la certitude d'être brûlés par le soleil à midi ne diminuait pas notre souffrance actuelle. Ce n'était point un fait exceptionnel ; plusieurs fois j'ai traversé l'Egypte en chemin de fer et chaque fois j'ai

ressenti la même impression de froid pendant la nuit, surtout vers trois ou quatre heures du matin. Il paraît que dans ce pays, où le ciel est toujours pur et l'air très sec, le sol se refroidit rapidement après le coucher du soleil par un rayonnement que rien ne modère. L'air froid a du reste toute facilité pour circuler dans les vagons, tout dans leur construction ayant été fait en vue de combattre la chaleur du jour. Ainsi, les parois latérales étaient vers le haut en forme de persiennes ; les séparations des compartiments ne montaient qu'à mi-hauteur ; et, par rencontre, les portes fermaient mal, beaucoup de vitres étaient cassées et les planches du fond disjointes.

Par sa construction la voie ferrée, au moins dans le désert, diffère beaucoup de l'ordinaire. La traverse en bois y est remplacée par deux larges calottes en fonte surmontées d'un coussinet et posées directement sur le sable faisant office de ballast Les rails sont coincés comme d'habitude sur les coussinets et l'écartement voulu des calottes est maintenu par une tringle en fer.

Vers neuf heures du matin, nous arrivions à Suez.

P. AUDOUARD.

(A suivre)

Novembre 1888

LE DROIT DES GENS

ET

LES TORPILLES

Les questions qui se rattachent à la réorganisation de notre marine passionnent l'opinion publique en France. Les torpilles surtout, sont à l'ordre du jour, et des marins auxquels on ne refusera ni la compétence ni le patriotisme sont très divisés sur ce sujet.

Nous qui, dans les ports de mer, suivons de plus près les péripéties de ce grave débat, nous pouvons plus naturellement que qui que ce soit nous y intéresser. Ce n'est pas là une de ces questions qui divisent. En France, quand il s'agit de la défense nationale, il n'y a, Dieu merci, qu'un parti. Je ne crains donc pas qu'on m'accuse d'aborder un sujet politique, si je viens en ce moment comparer ce que pense un marin des Torpilles et de la guerre des torpilles, avec ce qu'en pense un autre marin.

Voici ce qui m'amène sur ce terrain. Nous avons reçu, peu de temps avant sa mort, de l'Amiral Bourgois une brochure intitulée : *Les Torpilles et le Droit des gens.* L'amiral Bourgois a été membre de notre compagnie à laquelle il s'est toujours intéressé ; il est resté longtemps au nombre de nos correspondants, sa haute compétence dans les questions qui touchent à la marine n'était discutée par personne. Son opinion dans la question brulante des torpilles devait donc avoir une importance considérable. Quand cette opinion se trouva complètement

en désaccord avec celle qui fut exprimée dans une étude célèbre, signé *un ancien officier de marine.* (Amiral Aube), l'attention publique fut vivement sollicitée par ce conflit entre deux autorités maritimes.

La question des torpilles se présente à nous sous deux aspects bien différents, suivant qu'on envisage ces engins terribles au point de vue technique, ou à celui des lois de la guerre, particulièrement du droit des gens.

L'amiral Bourgois s'attachait surtout à ce dernier côté de la question, et c'est aussi par ce côté qu'il heurtait et contredisait l'opinion *d'un autre marin*, au sujet de l'usage que l'on pourra faire des torpilles dans les prochaines guerres.

Qui de nous a pu lire, sans frissonner, ces lignes de l'auteur anonyme de *La Guerre navale.*

« La guerre navale sera désormais la guerre industrielle. La guerre de course..... sans merci.

Demain la guerre éclate; un torpilleur autonome a reconnu un de ces paquebots porteur d'une cargaison plus riche que celle des plus riches galions d'Espagne. L'équipage, les passagers de ce paquebot s'élèvent à plusieurs centaines d'hommes; le torpilleur ira-t-il signifier au capitaine du paquebot qu'il est là, qu'il le guette, qu'il peut le couler..... le capitaine du paquebot répondrait par un obus bien pointé qui enverrait à fond le torpilleur, son équipage, son chevaleresque capitaine, et tranquillement il poursuivrait sa route un moment interrompue. Donc, le torpilleur suivra de loin, invisible, le paquebot qu'il aura reconnu, et la nuit faite, le plus silencieusement et le plus tranquillement du monde, il enverra aux abîmes paquebot, cargaison,

équipage, passagers, et l'âme non seulement en repos, mais pleinement satisfaite, le capitaine du torpilleur continuera sa croisière.

Chaque point de l'Océan verra s'accomplir de pareilles atrocités..... D'autres peuvent protester ; pour nous, nous saluons en elle la sanction supérieure de cette loi du progrès, dans laquelle nous avons une foi ardente, et dont le dernier terme sera l'abolition de la guerre. »

C'est à cette théorie terrible de la guerre que répondit l'amiral Bourgois, en se plaçant sur le terrain du droit international.

Et tout d'abord, comme le faisait remarquer l'honorable conseiller d'État, comment un écrivain des choses de la marine, dissimulé sous le pseudonyme de *un vieux marin,* peut-il avoir oublié que le capitaine d'un navire de guerre qui aurait commis un acte d'une telle atrocité, serait, à moins d'instructions formelles, passible d'un conseil de guerre.

« Plusieurs articles du Code de justice militaire, pour l'armée de mer, lui seraient en effet applicables. Nous n'en citerons qu'un seul, qu'il est bon de rappeler ici, pour l'honneur de la marine française. Le troisième paragraphe de l'article 273 de ce Code, prononce la peine de la destitution contre tout commandant de forces navales qui, sans motifs légitimes, refuse des secours à un ou plusieurs bâtiments amis ou *ennemis* implorant son assistance dans la détresse. »

L'amiral Bourgois examinait ensuite les conséquences pour notre pays de l'inauguration d'un pareil système « destiné à bannir du cœur de nos marins tout sentiment de générosité, et à rabaisser leur moral au niveau

des féroces instincts des brutes auxquelles le torpilleur est comparé. »

Ce serait au début d'une guerre un *tolle* général qui pourrait amener contre notre pays la ligue des neutres et des indifférents, plus ou moins bien disposés pour la France.

Abolie par le traité de Paris, en 1856, le rétablissement de la course par des corsaires, serait d'autant plus énergiquement repoussé par les puissances, qu'en raison d'un armement spécial, il pourrait nous être plus avantageux. Non, certes, les nations qui ont signé les Conventions de Genève, de St-Pétersbourg, sur la prohibition des balles explosibles ; l'Autriche et l'Italie qui, en 1872, se sont astreintes par un traité formel à respecter la propriété privée sur terre comme sur mer, ne resteraient pas étrangères aux idées d'humanité et de justice dans la guerre maritime. Nous et nos torpilles serions mis au ban de l'humanité.

« Ainsi, écrivait avec une grande raison l'Amiral, ainsi, tout dans le langage et les actes des gouvernements, signataires du traité de Paris, tout autorise à penser que si ce traité subit quelques modifications avant l'époque où éclatera la première guerre européenne, elles seront dictées par un esprit libéral et tendront plutôt à restreindre qu'à augmenter les droits des belligérants : quelque opinion qu'on puisse avoir à cette époque du traité qui sera alors en vigueur, on sera tenu de l'exécuter ; prendre l'initiative de le violer au commencement d'une guerre, serait une coupable imprudence qui pourrait, des neutres et des alliés même, nous faire des ennemis, que dire d'une organisation de nos forces navales

qui reposerait sur cette violation. Ce n'est pas à la France républicaine à répudier la première les principes d'humanité proclamés dans de récentes Conventions par des gouvernements monarchiques. Elle ne pourrait le faire sans mentir à son passé, sans renoncer à sa mission dans le monde et sans nuire gravement à ses intérêts, en se créant dans la société des peuples une situation d'isolement pleine de périls. »

Quelles réflexions ces quelques lignes font naître en nous. Avez-vous remarqué ces mots : — Que dire d'une organisation de nos forces navales qui reposerait sur cette violation. — C'est cependant à cette organisation qu'on travaillait alors avec une activité fébrile. Les voix les plus autorisées n'étaient pas écoutées. Suffira-t-il de la volonté d'un seul pour engager l'avenir, et quel avenir ! Celui du pays tout entier.

Il y aurait là un péril qui est de tous les temps et qui n'est inhérent à aucune forme de gouvernement. Jean-Jacques Rousseau le signalait dès son temps, quand il écrivait : « Il ne faut pas que les chefs d'une grande nation puissent trancher du souverain chacun dans leur département et commencer par se rendre indépendants pour devenir à la fin les maîtres ». Cet avertissement n'est pas applicable à un régime parlementaire comme le nôtre où les ministres sont à chaque instant interpellés.

Si encore l'expérience du passé n'était pas là pour nous arrêter dans cette voie dangereuse, et nous démontrer l'inutilité de cette façon de guerroyer, on comprendrait ce vertige, mais l'épreuve en est dans toutes les mémoires.

« Une seule puissance, disait l'amiral Bourgois, pourrait mettre notre nationalité en péril. Nous n'avons pas besoin de la nommer. La course contre son commerce en 1870-1871 a été sans effet. Elle n'a pas retardé un instant la marche de ses armées, au cœur de notre pays. Le traité de Paris n'était pour rien dans cette impuissance. Elle tenait à ce que les bâtiments du commerce Allemand, à la nouvelle de la déclaration de guerre, avaient gagné leurs ports ou les ports neutres et confiants dans son peu de durée, ne les avaient pas quittés. La menace d'être détruits par les torpilleurs ne les rendrait pas moins prudents dans une guerre nouvelle et, à supposer que quelques attardés soient coulés au lieu d'être capturés comme en 1870, ces actes de barbarie sans influence sur la marche des opérations militaires et navales, n'auraient d'autres résultats que de fournir à l'ennemi, s'il envahissait notre territoire, un prétexte à tous les abus de la force ». La loi des représailles remplaçant la loi du talion dans les anciennes sociétés nous serait appliquée.

Ces réflexions sont de toute vérité, et j'en appelle à ceux d'entre nous qui étaient à Brest à l'époque de la guerre. Ces quelques bâtiments de commerce capturés n'avaient guère plus d'importance que les quelques uhlans que l'on tuait ici et là ; on avait relégué, vous vous en souvenez, ces six ou huit malheureux navires au fond du port, où leurs grêles matures contrastaient avec le puissant gréement de nos vaisseaux, maigres trophées, qui, loin de nous consoler des catastrophes successives qui nous accablaient, ne faisaient qu'irriter notre douleur. Et quand nos milliards prirent le chemin

de l'Allemagne, quelle ironie du sort sous nos regards que ces pauvres carcasses, qui ne trouvaient pas d'acheteurs.

Autrefois les choses se passaient autrement qu'on nous le promet pour l'avenir, les navires de l'état faisaient des prises, il existait au ministère un conseil des prises. En descendant la Grand'rue on lit encore sur un tableau au-dessus de la porte de l'une des administrations de la marine, ces mots : *Armements et Prises*. Eh ! oui, on se partageait le butin, depuis le capitaine de vaisseau jusqu'au mousse, chacun avait sa part de prise. C'était peut-être moins dramatique que d'envoyer au fond les galions d'Espagne, c'était plus pratique, et ce qui vaut encore mieux, plus humain. La propriété changeait de mains, elle n'était pas anéantie. Détruire la propriété sans profit pour personne, n'est-ce pas encore une aggravation des charges de la guerre, et si l'Allemagne avait coulé nos milliards, une bonne part ne nous serait pas rentrée quelque temps après.

En cas d'une guerre purement maritime avec l'Angleterre, par exemple, notre nationalité n'aurait aucun risque à courir, pourquoi alors la guerre sans merci ? Pour quelques paquebots coulés, disait l'amiral, notre nation se trouverait exposée à des représailles épouvantables. Nos populations et nos cités du littoral se trouveraient exposées à des malheurs qu'elles n'ont point connus pendant les longues guerres du dernier siècle et pendant celles de celui-ci. Le Havre, Nice, Cette et Marseille, seraient aussi détruites sans merci.

L'amiral Bourgois rappelait un épisode de la guerre franco-allemande, dont un détail étrange est certainement peu connu.

Un dimanche, vers la fin du mois d'août 1870, la frégate cuirassée la *Surveillante*, montée par l'amiral Bouet-Willaumez, se montra devant la petite ville de Colberg, située en Poméranie sur les bords de la Baltique. La plage sablonneuse et sans défenses, les jetées et les terrasses du Casino de cette station de bains de mer étaient couvertes de femmes, d'enfants, de vieillards et d'infirmes. La croix rouge de Genève flottait sur tous les édifices. Les pièces furent pointées à bord de la *Surveillante*, un mot de l'amiral, et cette ville en fête n'était plus qu'un monceau de ruines et de cadavres. Ce mot ne fut pas dit, et cependant Bouet-Willaumez avait reçu, par Copenhague, une dépêche de son gouvernement, lui donnant l'ordre de détruire Colberg.

Il demanda de nouvelles instructions, on ne lui répondit pas, et plus tard, on chercha vainement la trace de la dépêche dans les bureaux du ministère de la Marine. Le bon sens et la générosité de Bouet sauvèrent notre pays de représailles atroces.

L'amiral Bourgois relevait avec une grande éloquence les prétentions de l'auteur des brochures impitoyables, qui croyait que la guerre sans merci réaliserait plus rapidement la paix universelle rêvée par l'abbé de Saint Pierre. Nous citons textuellement : « Le moyen n'en vaut rien, car les guerres politiques, devenant de plus en plus rares, ce seront les haines nationales et les désirs de revanche qui formeront longtemps encore le principal obstacle au maintien d'une paix durable. Ces haines s'alimentent bien plus par les injustes violences, par les traitements barbares auxquels ont pu être soumis pendant la guerre des populations inoffensives ou des combattants

désarmés, que par les actes réguliers et légitimes des luttes les plus sanglantes. Lorsqu'après les guerres du premier empire, le nom anglais était abhorré sur nos côtes, ce n'était pas le souvenir d'Aboukir ni de Trafalgar, mais celui des pontons où tant de prisonniers français étaient morts de souffrance et de misère, qui entretenait ces ressentiments dans le cœur de nos populations maritimes. L'acte de fusiller un seul citoyen coupable d'avoir transgressé une loi impitoyable du vainqueur, pour servir sa patrie, fait plus pour éterniser les désirs de revanche que le sang de milliers de soldats tombés sur les champs de bataille dans des luttes ardentes, mais loyales. »

Nous n'avons rien à dire de plus : certes la guerre a bien assez de tristesses, sans y ajouter ces atrocités. Ses suites survivent à ses actes et empoisonnent l'existence de malheureuses populations. Le droit des gens pendant la guerre, c'est très-beau, mais n'y a-t-il pas un droit des gens après la guerre et ces populations polonaises auxquelles on interdit leur langue nationale pour les russifier, et ces populations russes de la Baltique qu'on veut prussianiser *per fas* et *ne fas*, et ces populations alsaciennes qu'on veut germaniser, et ces populations irlandaises qu'on veut britanniser malgré elles, n'existe-t-il pas pour elles un droit des gens ?

Les allemands, soyons-en surs, lisent tout ce que nous écrivons, écoutent tout ce que nous disons. Il y a, dit l'amiral Bourgois, deux écoles de l'autre côté du Rhin, l'école des jurisconsultes et l'école des militaires. Nous n'avons rien à attendre ni de l'une ni de l'autre : la première, l'école des jurisconsultes, blâme les excès et

les rigueurs de l'école militaire, mais elle demande la révision du traité de Paris, afin que la course sur les navires de commerce soit désormais interdite aux bâtiments de l'état, comme elle l'est déjà, par ce traité, à ceux des particuliers. Si dans un congrès, ses vues étaient adoptées avant la guerre, la France avec ses torpilles ! c'est-à-dire avec une organisation de nos forces navales, qui n'aurait d'autre objectif que la course sans merci, serait désarmée.

Si l'école militaire l'emporte, elle nous laissera torpiller es galions d'Espagne, écumer les mers, détruire et détruire. « L'intelligence développée par la civilisation et guidée par l'intérêt plutôt que par l'humanité, lui a révélé un emploi de la force plus efficace que l'égorgement des prisonniers et la destruction des villes et des villages, elle a appris que l'on peut tirer un parti plus avantageux de la victoire, par les contributions qu'on lève et les traités qu'on impose à son adversaire ». Hélas ! oui, voilà le procédé moderne avec lequel, en sauvant les apparences, on fait les nations esclaves, les nations misérables et dégradées. La contribution, c'est-à-dire la part du travail sous la menace du fouet, c'est plus que la ruine, c'est le servage.

Cette perspective semblait indifférente à l'inventeur de la torpille à outrance, et il écrivait : « La guerre moderne, celle à laquelle nous devons nous préparer, la seule légitime, étant le suprême appel à la force d'un peuple qui ne veut pas mourir, ceux qui combattent pour l'existence n'ont pas à se demander à quelles conditions vaincus, le vainqueur leur permettra de vivre, si tant est qu'alors il vaille la peine de vivre. »

Pensées généreuses, soit, mais pensées fausses et

terriblement dangereuses, quand celui qui les a, peut, sans contrôle, les mettres en pratique. Il faut protester. Non, ce n'est pas là *la guerre légitime*; non, ce n'est pas là *la guerre à laquelle nous devons nous préparer*. Si cela était, le désarmement s'imposerait immédiatement à toutes les nations civilisées ! Si l'honorable écrivain dont nous analysons la brochure, a cru devoir, par un document public, et avec toute l'autorité de sa position au conseil d'Etat, protester contre des théories presque officielles, et qu'on a voulu pendant un moment faire passer, sans merci, dans les faits, nous pouvons bien croire que son patriotisme s'est trouvé en présence d'un grand danger, et il nous est bien permis de dire maintenant de quel côté étaient la justice et la raison.

Avant de terminer, l'amiral Bourgois disait un mot, un mot seulement, de la torpille au point de vue technique. Citons : « Le type du torpilleur qui aurait la mission de croiser en restant invisible et de frapper la nuit d'inoffensifs paquebots soupçonnés d'être ennemis, est encore à créer. Il exigerait la réunion de qualités, peu conciliables, presque contradictoires : la petitesse des dimensions pour échapper aux regards et aux coups, et cependant la capacité nécessaire pour porter des approvisionnements de quelque durée ; enfin, la vitesse pour atteindre ses victimes. Que deviendrait cette vitesse sur les grosses mers de l'Océan, qui, cependant, n'altéreraient que fort peu celle des paquebots et des grands croiseurs ? Que deviendraient la santé et l'énergie des équipages des torpilleurs, astreints à vivre longtemps dans des conditions anormales, sur des navires peu habitables. »

Pour juger de la vérité de ces observations de l'amiral Bourgois, il suffit de lire le rapport de mer du torpilleur 61 dans sa traversée de Brest à Toulon, sous le commandement de M. A. Le Roy, lieutenant de vaisseau ; *ab uno disce omnes.*

A peine hors du goulet, le 30 janvier, ce navire trouve une mer telle qu'il est obligé de rentrer en rade ; il repart le 2 février, mais une voie d'eau l'oblige à relâcher à Camaret, repart le même jour, mais ne peut doubler le raz, relâche à Douarnenez dans la soirée, repart le 4 février, ne peut de nouveau franchir la pointe du raz, revient sur ses pas et fait relâche dans la baie de Morgat.

Ces cinq jours, pour aller de Brest à Morgat, avaient suffi pour épuiser l'eau et les vivres frais du torpilleur ; il dut en faire avant de quitter Morgat, le 5 février à 3 h. du matin.

Le temps s'était mis au beau, le torpilleur fit bonne route et le 5 au soir mouilla en rade de l'île d'Aix. Il fallut jusqu'au 8 laisser reposer l'équipage éreinté, et faire du charbon. On fit ensuite route sur le Ferrol que l'on atteignit le 11 non sans fatigues extrêmes et sans faire beaucoup d'eau. Le torpilleur 61 arriva à Toulon le 24 février.

On voit, par ce récit, que le torpilleur perd ses avantages et est fort compromis par les grosses mers, quand il prend le vent et la mer de l'avant et même de l'avant du travers, on souffre de l'eau qui balaye le pont de bout en bout, du vent qui coupe le visage, des escarbilles qui vous empoisonnent partout, il faut dans ces conditions donner au torpilleur une vitesse modérée, qui sera une cause d'infériorité, mais sans laquelle il serait exposé à se broyer sous l'effort des coups de tangage, puis il y a ces emportements

de la machine quand l'hélice est hors de l'eau, qui menacent de tout démolir, et cette incessante trépidation qui, non seulement est éreintante au physique, mais qui produit, paraît-il, une fatigue morale qui réagit sur tout l'organisme. Voilà les conditions de cette affreuse navigation, dont le tableau pourtant semble avoir été adouci par le capitaine du 61 pour les besoins de la cause.

On comprend que les nations maritimes soient moins pressées que nous de se vouer aux torpilles, on comprend que l'Allemagne se soit décidée à faire creuser le Canal de la Baltique à la Mer du Nord de façon que les cuirassés y puissent passer, ce qui n'avait pas été d'abord prévu.

Voilà pourtant la flotte de l'avenir, flotte douteuse et dont la mise en action ne peut avoir lieu qu'après la rupture des traités. Si jamais, dit l'amiral Bourgois, ce système de guerre se réalisait, la Marine Française en recevrait un coup plus fatal que de sa défaite à Trafalgar. « Elle y perdrait son honneur. »

Les catastrophes survenues dans la flotte des torpilles depuis la publication de la brochure de l'amiral Bourgois ont démontré que ces engins nouveaux sont quelquefois aussi dangereux pour ceux qui les emploient que pour ceux contre lesquels ils sont dirigés.

Permettez-moi d'ajouter à cette étude un souvenir de la guerre de sécession des Etats-Unis d'Amérique qui vient à l'appui de ce qu'écrivait l'amiral Bourgois au sujet des haînes durables laissées au cœur des peuples par les destructions inutiles.

Quand les Etats-Unis d'Amérique se déchirèrent, un des griefs les plus enracinés du Nord contre le Sud, ce fut l'armement de corsaires par les confédérés. On se

rappelle les pertes immenses que le *Sumter* et l'*Alabama* seuls, successivement commandés par le capitaine Simes, firent subir au commerce de New-York. Et quand la guerre fut terminée, on sait qu'elle faillit se rallumer entre les Etats-Unis pacifiés et l'Angleterre, parce que celle-ci ne s'était pas opposée au ravitaillement, dans ses ports, de corsaires confédérés.

J'étais à la Martinique pendant la guerre d'Amérique et j'ai assisté à quelques épisodes de la course; ce n'était pas cependant tout à fait encore la guerre sans merci que l'on nous annonçait.

Le *Sumter*, commandé par le capitaine Simes, vint relâcher à Saint-Pierre Martinique, pour y refaire ses approvisionnements et mettre à terre les équipages de ses prises. Il y fut rejoint par un croiseur du Nord, l'*Iroquois*. Celui-ci avait la plus grande envie de venir couler le *Sumter* dans les eaux françaises, mais il n'osa pas violer la neutralité. Pendant qu'il croisait au large, le *Sumter*, par une nuit sombre, lui échappa. Le gouvernement des Etats du Nord infligea un blâme au commandant de l'*Iroquois* et le démonta de son commandement pour avoir respecté le droit des gens. Plus tard le *Sumter* se trouvant bloqué dans Cadix par des croiseurs du Nord, son hardi capitaine l'abandonna. Il se rendit à Londres où les marchands de la cité lui firent cadeau d'un magnifique navire à marche rapide, qui reçut le nom demeuré célèbre d'*Alabama*.

L'*Alabama* ne pouvant armer dans la Tamise, on remplit la cale d'un bâtiment de commerce de canons, de fusils et de munitions, et on l'expédia aux Açores, l'*Alabama* s'y rendit, s'arma grâce à ce subterfuge, et

reprit la course, courant sus à tous les navires de commerce des Etats du Nord. Après maints exploits, il arriva à la Martinique pour se ravitailler et y déposer les équipages des malheureux navires impitoyablement coulés. Il y était depuis quelques jours quand parut au large un croiseur rapide des Etats du Nord, nommé le *San-Jacinto*. Le même qui avait arrêté le *Trent*. Le pilote vint lui offrir ses services, mais le *San-Jacinto* ne les accepta pas et chargea ses canons à boulets en sa présence. Nous crûmes que nous allions être les témoins d'un duel naval, on fit le branle-bas de combat à bord du *Tartare*, on chargea à boulets les canons des forts. L'*Alabama* s'attendant à être attaqué, fit mettre à terre 1.500.000 fr., fruit de ses courses. Il n'en fut rien : on signifia au *San-Jacinto* de se tenir en dehors des limites des eaux françaises, et il lui fut déclaré que s'il prenait mouillage près de l'*Alabama*, il aurait à respecter la neutralité française et qu'il ne pourrait, en cas de départ de ce dernier, lever l'ancre que 24 heures après. Le *San-Jacinto* se garda bien de venir mouiller pour enchaîner ainsi sa liberté d'action.

Il envoyait souvent à terre des marins et des officiers qui s'y rencontraient avec les hommes de l'*Alabama*. C'est alors que la haine des premiers se manifestait avec une extrême violence, c'était du délire et l'autorité française eut beaucoup de peine à empêcher les rencontres de dégénérer en rixes sanglantes. Tous les jours, vers trois heures, l'*Alabama* chauffait ou plutôt faisait beaucoup de fumée pour faire croire au *San-Jacinto* qu'il partirait dans la nuit. Le *San-Jacinto* était sur les dents. Il y avait sur rade, non loin de l'*Alabama*, un brig des Etats du

Nord. Le capitaine Simes se doutait bien que le soir où il partirait, ce bon frère ferait au *San-Jacinto* des signaux pour indiquer la route qu'il prendrait. Aux Antilles, il fait nuit à six heures du soir ; quand il n'y a pas de lune et que le ciel est chargé de nuages, ce sont des nuits profondes et très favorables à la fuite d'un navire.

Un soir donc, il y eut véritablement à bord de l'*Alabama* vers huit heures du soir, autre chose que de la fumée ; le corsaire leva, ou plutôt lacha son ancre et prit sa course vers le nord : des fusées du brig signalèrent cette fugue au *San-Jacinto*, qui, par un autre signal, fit savoir qu'il avait compris.

Mais l'*Alabama* n'était pas allé loin dans le nord ; du côté de la pointe du Prêcheur il s'était blotti entre la terre et une énorme roche nommée la Perle. Quand il supposa que le *San-Jacinto* était déjà loin dans la direction du nord, il revint sur sa route et repassa près du malheureux brig, auquel, je crois, il eut envoyé volontiers quelques boulets sans la neutralité.

Pendant que celui-ci lançait fusées sur fusées, mais trop tard pour rappeler le *San-Jacinto* disparu, l'*Alabama* s'éloigna définitivement dans la direction du sud pour y recommencer ses exploits.

Deux jours après, le *San-Jacinto* n'ayant rien trouvé, revenait avec cette rage du chasseur berné. Avec l'autorisation du Gouvernement français, ses embarcations fouillèrent toutes les anses, toutes les criques de l'île ; ce fut du temps perdu.

J'avais compris toute l'exécration des américains pour le fameux corsaire. Quelques jours avant son départ, j'avais rencontré à terre le capitaine Simes chez un de mes

amis. C'était un parfait gentleman comme pourront l'être nos futurs officiers torpilleurs, malgré leurs sombres besognes.

Comme le dit l'auteur des brochures analysées plus haut, il avait, lui aussi, non seulement l'âme en repos, mais pleinement satisfaite du mal énorme causé par lui à ses frères du nord. Je ne résistai pas à la tentation de visiter son navire et j'acceptai son invitation pour le lendemain. Après avoir parcouru tout le navire, véritable arsenal hérissé de sabres d'abordage, de piques et de haches, le capitaine Simes nous fit entrer dans sa cabine, là je vis, non sans une certaine émotion, suspendus à la cloison, les vingt-deux chronomètres enlevés à 22 navires coulés. Oui vraiment, les regards du capitaine Simes rayonnaient en nous les montrant. C'était cependant un homme froid, il nous fit comprendre qu'il savait parfaitement ce qui l'attendait, s'il tombait vivant entre les mains de ses adversaires.

La corde au bout d'une vergue ! On ne l'avait pas reconnu comme belligérant. Mais il avait pris ses précautions : il nous montra dans un coin un bouton de cuivre brillant, dont lui seul connaissait le jeu. Il suffisait de tourner négligemment ce bouton pour faire sauter l'*Alabama*.

L'*Alabama*, on le sait, ne sauta pas, il fut coulé à son tour, hors des eaux françaises, mais en vue de la digue de Cherbourg par un croiseur du nord, le *Kersage*, après un échange rapide de boulets. Par une inspiration de génie, le *Kersage* s'était mis à l'abri des projectiles en se blindant avec les chaînes de ses ancres.

Ainsi finit l'*Alabama* et son souvenir est resté l'un des plus amers de cette guerre fratricide pendant laquelle, cependant, si l'on coulait les biens, on sauvait encore les hommes.

A. COUTANCE.

Extrait du Bulletin de la Société Académique de Brest

LA

POINTE S^T-MATHIEU

LE CAP, L'ABBAYE, L'ANCIENNE VILLE

ET

LE PHARE SAINT-MATHIEU

I

LE CAP SAINT-MATHIEU

(48° 19' 50'' lat. Nord et 7° long. Ouest)

Nous voici sur une des pointes occidentales les plus extrêmes de la France continentale.

Du haut de la falaise, qui en ce lieu surplombe l'abîme d'une trentaine de mètres, et mieux encore du haut de la galerie extérieure du phare, qui s'élève à plus de cinquante mètres au-dessus du niveau de la mer, le regard plonge à perte de vue sur l'immense Océan. Il est difficile de rêver un spectacle plus grandiose que celui dont on jouit du haut de ce belvédère en tout temps, mais notamment à l'époque des grandes marées d'équinoxe.

Lorsque le temps est beau, la mer calme et le ciel limpide, la vue s'étend à plus de six lieues au large embrassant le panorama le plus vaste et le plus féerique. Tournant le dos à la terre ferme et regardant dans la

direction de l'O.-N.-O. on découvre, à 22 kilom. du rivage, la fameuse île d'Ouessant tout au bout d'une longue traînée d'îles et d'îlots (l'île Beniguet, l'île Morgol, l'île Quémenez, l'île Lytiry, l'île Trielen, l'île Molène, l'île Balance et l'île Bannec) vieux débris de l'ancien promontoire qui, il y a quelques milliers d'années, reliait tout cet archipel au continent. A droite et à gauche on aperçoit les nombreux récifs du Chenal du Four, derniers sommets des contreforts qui jadis soutenaient le promontoire aujourd'hui submergé et dont les principaux groupes constituent à présent la Chaussée de la Helle dans la direction du N.-O. et la Chaussée des Pierres Noires dans la direction de l'O.-S.-O. puis, faisant un demi-tour à gauche, on a devant soi les récifs du Chenal de l'Iroise avec les fameux Rochers du Toulinguet et du Tas de Pois au premier plan, dans la direction du S.-S.-E. et du S., derrière lesquels s'avance, noyée dans la brume, la pointe allongée du Raz de Sein. Je ne connais, pour ma part, rien de plus captivant que le spectacle de ces deux océans d'azur, celui des flots et celui des cieux, qui, parcourant toute la vaste gamme des verts et des bleus, tendent à se rapprocher sans cesse et finissent enfin par se rejoindre là-bas, bien loin, pour se pénétrer et se confondre en une ligne vaporeuse, légèrement irisée où l'œil le plus exercé ne saurait démêler ce qui vient du ciel et ce qui tient de la terre, véritable image de l'Idéal.

Ce qui ajoute encore à la magie de ce ravissant paysage, ce sont les îles, les îlots et les récifs sans nombre qui, de distance en distance, émergent des flots comme pour mieux marquer les divers plans du tableau et rendre l'horizon plus fuyant ; ce sont les teintes de l'eau variant

à l'infini suivant la nature et la profondeur du fond qu'elle recouvre ou des courants sous-marins qui la traversent, ce sont tous ces bateaux différents de forme et de dimension, qui vont et viennent, moirant la surface de l'eau, depuis l'humble goémonnier, asile de la misère, ou le coquet voilier de plaisance, berceau des amours, jusqu'au superbe transatlantique, temple de la fortune, ou jusqu'au formidable cuirassé, arsenal de destruction : c'est enfin, tout à vos pieds, l'intarissable babil des flots qui folâtrent autour des écueils et leur impriment, en passant, leurs bruyants baisers. Et lorsque, au déclin du jour, tout ce merveilleux panorama vient encore à s'illuminer des derniers feux du soleil couchant, il y a de quoi jeter dans l'extase l'âme la moins poétique.

Ces journées radieuses où la transparence de l'air et la tranquillité des eaux permettent au regard de fouiller librement le vaste horizon, sont, il est vrai, assez rares sur ce point de la côte où le ciel est généralement couvert et la mer agitée. Mais que le touriste se rassure : une excursion à la pointe St-Mathieu ne manque jamais de charmes même et surtout par le plus mauvais temps. La scène alors ne fait que changer d'aspect sans rien perdre de son imposante grandeur. Au loin tout est plongé dans une brume épaisse, impénétrable et, au près la mer prend, à la lueur blafarde d'un ciel chargé de nuages, un aspect terne, huileux, à reflets métalliques, qui n'a rien de réjouissant pour l'œil. Des mille récifs qui peuplent l'abîme, c'est à peine si l'on découvre les plus rapprochés de la côte ; encore les devine-t-on, plutôt qu'on ne les voit, à la colonne d'écume qui, par intervalles, jaillit vers les cieux sous les formidables coups de fouets

de la lame qui déferle ; mais en revanche on retrouve, du côté de l'ouïe, toutes les émotions dont on est frustré du côté de la vue. Des vagues, énormes comme des montagnes, roulent et s'engouffrent avec le fracas du tonnerre dans les grottes et les cavernes sans nombre que la mer, en ses jours de fureur, a creusées dans la falaise et qui s'étendent jusque sous les murs de l'Abbaye tandis que d'autres, non moins énormes, franchissent d'un seul bond les trente mètres qui les séparent de la terre et viennent s'abattre comme une trombe, avec un bruit étourdissant contre les ruines du vieux monastère. On se croirait, par moment, dans une citadelle battue en brèche par les feux croisés de plusieurs batteries fonctionnant à la fois. Ce qui ajoute encore à l'illusion des sens, c'est le bruit saccadé des galets remués par les flots qui remplit les intervalles des coups de canon de la lame et imite, à s'y méprendre, le pétillement d'une vive fusillade ; c'est au loin le grondement lugubre d'éléments en fureur où l'oreille la mieux exercée ne saurait distinguer les hurlements de l'abîme des rugissements de l'ouragan et qui, entendu à distance et répercuté par mille échos, ressemble au choc lointain de deux armées en bataille. Tous ces bruits, plus assourdissants les uns que les autres, subjuguent l'âme et la jettent dans un état voisin de l'anéantissement.

Mais les beautés de la nature ne sont pas les seules curiosités que la Pointe St-Mathieu offre au touriste. Tout à côté du phare, construction moderne dont nous nous occuperons en son lieu, se dressent les ruines grandioses d'une ancienne église abbatiale, l'un des plus beaux monuments historiques de notre arrondissement qui en

possède tant et, après la basilique de N.-D. du Folgoet, le plus bel échantillon d'architecture gothique de toute la contrée. A quelques pas de cet édifice se trouvent les restes d'un vieux donjon féodal auprès duquel on remarque des vestiges d'anciennes fortifications. Toutes ces ruines imposantes, jointes à celles d'un antique sanctuaire que l'on croise en se rendant au phare, contrastent singulièrement avec les chétives cabanes d'alentour et prouvent amplement que St-Mathieu jouissait autrefois d'une certaine importance et qu'il n'a pas toujours été le misérable hameau qu'il est aujourd'hui. C'est ce brillant passé que nous voudrions retracer ici, en nous appuyant sur les données fournies par l'histoire et la légende.

II

L'ABBAYE & LA VILLE DE St-MATHIEU

Dans la première moitié du VIe siècle, en 525 suivant les uns, vers 550 suivant d'autres, quelques marchands léonnais, que leur trafic avait conduits en Egypte, eurent la singulière fantaisie de rapporter à leurs compatriotes, comme souvenir du pays qu'ils venaient de visiter, la tête de glorieux apôtre et évangéliste St-Mathieu.

Comment cette vénérable relique était-elle tombée entre les mains de ces profanes, c'est ce qu'il est assez difficile de préciser, vu que, sur ce point, les avis sont très partagés. Le R. P. dominicain Albert Le Grand nous dit que ces braves marchands se la sont appropriée par un

pieux larcin, tandis que le R. P. bénédictin Simon Le Tort (1) qui, en 1681, consigna par écrit, sur l'ordre de ses supérieurs, tous les faits mémorables concernant l'Abbaye de St-Mathieu depuis sa fondation, prétend au contraire qu'ils la payèrent un prix très élevé, *summo pretio*, dit le manuscrit. Le témoignage de ce dernier, qui avait des actions dans la maison, ne serait peut-être pas recevable en justice ; mais, comme au fond il nous importe fort peu de savoir si dans cette circonstance les marchands léonnais furent les voleurs ou les volés, nous prenons acte de l'une et l'autre déclaration, laissant à qui voudra le soin de trancher cette question épineuse.

Une fois en possession de la précieuse relique, les marchands la chargèrent sur le plus gros des navires qui composaient leur flottille et que le naïf auteur de la Vie des Saints de Bretagne appelle pompeusement « le vaisseau amiral » puis ils firent voile vers les côtes de Léon.

La traversée fut des plus heureuses, on franchit même sans trop de difficultés le redoutable Raz de Fontenay (le Raz de Sein) qui fait la terreur des marins, même les plus intrépides :

Car jamais nul homme ne passa le Raz
Sans avoir ou peur ou mal

suivant le vieux dicton breton :

Den na dremen ar Raz
N'en de aoun pe glaz.

et l'on se disposait à doubler le cap de *Pen-ar-Bed*

(1) Le R. P. Simon Le Tort avait été envoyé à St-Mathieu par ses Supérieurs avec mission d'extraire du chartrier de l'Abbaye l'histoire particulière de ce monastère qui devait être insérée dans une Histoire Générale de toutes les Maisons de l'Ordre. Cf. Levot : *Notice sur l'Abbaye de St-Mathieu* à laquelle nous avons fait de larges emprunts.

(littéralement le cap du Bout-du-Monde) pour aller jeter l'ancre dans la petite rade du Conquet, lorsque tout à coup il se produisit un craquement éprouvantable auquel répondirent aussitôt les cris de détresse de tout l'équipage. Le vaisseau, dépositaire de la sainte relique venait d'être lancé violemment contre un grand écueil à fleur d'eau. Tous ceux qui étaient sur le navire se crurent perdus sans retour et s'attendaient à être engloutis d'un instant à l'autre par les flots. Fort heureusement, ils en furent quittes pour la peur car, vérification faite, il se trouva que dans ce choc formidable, c'était le roc et non le vaisseau qui s'était fendu en deux.

Les pieux navigateurs furent unanimes à reconnaître qu'ils ne devaient leur salut qu'à une protection spéciale du ciel et en attribuèrent tout le mérite à la puissante intervention du grand saint dont ils promenaient les reliques. Leur premier moment de stupeur passé et quand ils eurent quelque peu recouvré leur sang-froid, ils se dirent avec assez de logique que si Saint Mathieu avait jugé à propos de les faire accoster d'une façon si miraculeuse en un lieu aussi abrupt, c'est qu'apparemment il avait de bonnes raisons pour le faire et qu'il trouvait ce débarcadère improvisé bien plus digne de recevoir sa tête vénérable que la vulgaire cale du Conquet où descendait le commun des martyrs. A tout hasard, et en gens qui pour rien au monde ne voudraient contrarier les goûts ou les préférences d'un si haut client, ils s'empressèrent de déposer pieusement la précieuse relique sur le sol à l'endroit que le Saint avait choisi lui-même pour l'atterrissage et que pour ce motif ils appelèrent *Loc-Mazhé-Traoun* (c'est-à-dire lieu occidental consacré à St-Mathieu).

puis, continuant leur route, ils s'en allèrent tranquillement rader au hâvre du Conquet.

Vers cette même époque s'éteignait, en son château de Trémazan, le Seigneur du Chastel, père de St Tanguy, alors supérieur de l'Abbaye de Gherber. Aussitôt que le saint abbé avait appris que son vieux père était gravement malade, il s'était empressé de se rendre auprès de lui pour lui prodiguer ses consolations et le disposer à bien mourir. Le bon vieillard avait été si touché de toutes ces marques d'affection, qu'il donna à son fils plusieurs de ses terres, tant pour son monastère de Gherber que pour en fonder d'autres s'il le jugeait à propos, et notamment tout le territoire qui s'étendait depuis le Cap de *Pen-ar-Bed* (aujourd'hui St-Mathieu), jusqu'à la bastille de Quilbignon (aujourd'hui Tour de la Motte-Tanguy à Recouvrance), sur le bord de la petite rivière de Caprel (aujourd'hui la Penfeld).

Après la mort de son père, St Tanguy n'eut pas plus tôt appris le miracle récemment opéré sur l'un des points du vaste territoire qui venait de lui échoir en partage, qu'il résolut de fonder en ce même lieu un monastère et une église, qui seraient dédiés à St Mathieu. Il communiqua son projet à son Evêque St Pol de Léon, qui l'approuva pleinement et promit de venir faire la dédicace de l'église aussitôt qu'elle serait construite. Fort de cette promesse, St Tanguy se mit immédiatement à l'œuvre. Avant tout il s'agissait de déterminer exactement l'emplacement où l'église serait bâtie. St Tanguy était d'avis qu'on la construisit au lieu choisi par St Mathieu lui-même, c'est-à-dire tout à l'extrémité du Cap, à l'endroit où le chef du Saint Apôtre avait été déposé lorsqu'on le descendit du

navire ; mais, les gens du métier, à qui il soumit son idée, la combattirent énergiquement. Ils objectèrent que cet endroit, exposé à tous les vents et constamment battu par les flots, était loin d'offrir les garanties de solidité désirables pour des travaux de cette importance et déclarèrent ne répondre de rien s'il ne leur était pas permis de rentrer d'au moins cinq à six cents mètres dans l'intérieur des terres. St Tanguy, en homme avisé qui sait que la première des conditions à remplir par un propriétaire qui veut faire faire une construction durable, est de ne pas se mettre à dos son architecte et son entrepreneur, se rangea à leur avis et fit charrier les matériaux sur l'emplacement de leur choix ; mais, les uns et les autres ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils s'étaient trop pressés en tranchant à eux seuls une question qui intéressait au plus haut chef... le chef de St Mathieu ; car, lorsque les ouvriers eurent creusé les rigoles à 600 mètres du rivage et qu'ils se mirent à poser les fondations, soudain tranchées et pierres de taille se trouvèrent miraculeusement transportées sur la pointe extrême du cap, à l'endroit où la tête de l'Apôtre avait été débarquée. Les ouvriers, qui n'étaient pas bretons pour rien, se piquèrent au jeu et voulurent à tout prix continuer les travaux là où ils les avaient commencés ; mais St Mathieu se chargea de leur prouver qu'en fait de ténacité, un Sémite était bien de force à rendre des points à tout une légion de Bretons, et l'on vit ainsi pendant plusieurs jours le spectacle fort curieux de gens construisant sur un point tandis que l'édifice s'élevait sur un autre. Au bout de ce temps, les ouvriers finirent par comprendre qu'il serait puéril de prolonger une lutte dans laquelle ils auraient fatalement

le dessous, et se résignèrent à se transporter à l'extrémité du Cap pour y continuer leurs travaux. Ils les poussèrent même avec une vigueur telle, que peu de temps après, St Tanguy put inviter l'Evêque de Léon à venir, conformément à sa promesse, faire la dédicace de l'église. St Paul s'empressa de se rendre à cette invitation : il consacra l'église qu'il dédia à St Mathieu, bénit le cimetière et le cloître puis, usant de son autorité épiscopale, il conféra à St Tanguy le titre de premier Abbé du nouveau monastère avec mission de le peupler de moines, dût-il les prendre à son Abbaye de Gherber.

St Tanguy se conforma en tous points aux instructions de son évêque : il fit venir de Gherber huit religieux qui constituèrent le noyau de sa nouvelle Abbaye et autour desquels vinrent se grouper, en moins d'un an, de nombreuses recrues. Les années suivantes, l'affluence des jeunes gens qui sollicitèrent leur admission au couvent fut encore plus considérable, si bien qu'à la mort de St Tanguy, qui survint le 12 mars 594, la vitalité de l'Abbaye était assurée.

En même temps que la communauté religieuse prenait ce rapide accroissement, l'on vit surgir aux abords du couvent quelques méchantes cabanes de pêcheurs dont le nombre alla sans cesse en augmentant, au point de former en très peu de temps une petite bourgade qui fut placée, pour le temporel, sous la juridiction de l'Abbaye et qui, pour le spirituel, dépendait de la paroisse de Plougonvelin. Cette bourgade prit insensiblement une extension telle, qu'on reconnut la nécessité de la doter d'une chapelle. Ce sanctuaire fut construit en effet et consacré sous le vocable de Notre-Dame du Bout-du-Monde ;

mais soixante ans plus tard, il devenait complètement insuffisant pour le nombre sans cesse croissant des fidèles et il fallut le remplacer par une église plus grande qui fut placée sous l'invocation de Notre-Dame de la Grâce et dont le portail subsiste encore aujourd'hui non loin de l'église abbatiale (1). (Fin VIIe ou comm^t VIIIe s.).

Mais ni le bourg ni l'Abbaye de St-Mathieu ne s'arrêtèrent en si beau chemin. Par des accroissements successifs, le bourg ne tarda pas à devenir une ville et même une ville très populeuse, car en dépit de plusieurs destructions partielles qui lui furent infligées par les Anglais du XIIIe au XVIe s., on n'y comptait pas moins de 36 grandes rues dont plusieurs existaient encore en 1686, telles que la rue Neuve, la rue du Four, la rue Blanche, (ru Guen) la rue des Orfèvres et dont quelques autres telles que la rue Angevine, la rue des Cordonniers, la rue Auquerne et la petite rue St-Mahé (Mathieu) se trouvent mentionnées dans les actes publics. Pour donner une idée de l'importance de cette ville à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, il suffira de rappeler que le roi Henri IV y avait institué, par lettres patentes du mois de Novembre 1602, outre le marché hebdomadaire qui s'y tenait le jeudi de chaque semaine cinq foires annuelles dont l'une ne durait pas moins de trois jours. Ces foires avaient lieu la première la veille, le jour et le lendemain de la St-Mathieu (22, 23 et 24 février) la 2e le lendemain de l'Annonciation (10 avril) la 3e le lendemain de la Visitation (3 juillet) la 4e le jour de

(1) Ce portail, bien entendu, n'appartient pas à la construction primitive de l'église : il paraît dater du XIIIe ou du XIVe siècle, époque à laquelle l'édifice a dû être reconstruit.

la St Laurent (10 août) et la 5e le lendemain de la Présentation (22 novembre).

Et pourtant l'éclat dont rayonnait l'importante cité de St-Mathieu n'était qu'un pâle reflet de la splendeur de l'Abbaye elle-même qui vit augmenter, d'année en année, le nombre et l'étendue de ses propriétés et de ses privilèges. Il ne rentre pas dans le modeste cadre que nous nous sommes tracé de faire le relevé exact de toutes ces propriétés et de tous ces privilèges avec l'indication précise des différentes époques auxquelles remontent ces donations pieuses et la nomenclature des généreux bienfaiteurs qui les ont concédées. Peut-être même un inventaire de ce genre serait-il impossible à reconstituer aujourd'hui que les archives du monastère ont été dispersées aux quatre vents et pour la plupart anéanties. Nous nous contenterons de relater, d'après les trop rares documents échappés à la destruction, tout ce qui nous a paru offrir quelque intérêt au lecteur et mieux lui faire connaître la riche Abbaye dont aujourd'hui il ne reste plus que des ruines.

Nous ne dirons rien de la période qui s'étend depuis la mort de St Tanguy (594) jusqu'au commencement du XIIe s. : non que l'étude des origines d'une abbaye de cette importance soit dénuée d'intérêt, mais parceque les actes authentiques relatifs à cette époque ont entièrement disparu. La perte de ces précieux documents remonte au milieu du XVIe s., alors que l'Abbé Hamon Barbier se trouvait à la tête du monastère. On vivait en ce temps-là dans la crainte continuelle des Anglais qui, depuis trois siècles, venaient faire de fréquentes descentes sur ce point de la côte et ravageaient la contrée.

Le bon Abbé qui tremblait de voir tomber les archives de son couvent entre les mains rapaces de l'ennemi crut devoir, pour plus de sûreté, les faire transférer en 1536, au château de Kerjean qu'habitait sa famille. Mais l'idée ne fut pas des plus heureuses car lorsque, l'heure du danger une fois passée, le monastère voulut rentrer en possession de son bien, les seigneurs de Kerjean — soit qu'un peu de sang anglais se fut fourvoyé dans leurs veines, soit qu'ils prissent à tâche de contester aux fils de la perfide Albion toute espèce de monopole, même celui de la mauvaise foi — les seigneurs de Kerjean, dis-je, opposèrent un refus formel à ses justes revendications.

Mais, à défaut de preuves écrites, établissant d'une manière irréfutable la situation prospère de l'Abbaye à la fin du XIe siècle, on peut conclure à son état florissant de ce seul fait qu'en 1104, le pape Pascal II conféra à l'Abbé Gurhède les insignes pontificaux, c'est-à-dire le droit de porter l'anneau, la crosse et la mitre, privilège qui fut continué, par concession papale, à tous ses successeurs tant que le monastère fut sous la direction d'Abbés Réguliers, c'est-à-dire jusque vers 1486, à la mort de l'Abbé Jean Nouël.

Maintenant que le souverain pontife venait d'honorer l'Abbaye St-Mathieu d'une aussi haute distinction, les seigneurs de Léon, qui de tous temps, avaient été les bienfaiteurs du monastère, ne pouvaient faire moins que de redoubler encore de générosité. Aussi le comte Hervé de Léon joignit-il, dès 1157 aux importantes concessions de terrain que ses ancêtres avaient faites aux moines (et afin d'obtenir la rémission de ses péchés comme le dit expressément l'acte de donation déposé entre les mains

de l'Abbé Pérennès, le 6 juillet 1157), l'abandon de tous les droits et privilèges qu'il s'était jusque-là réservés sur ces terres et dépendances et notamment le *droit d'épaves et de naufrage* que les Ducs de Bretagne avaient vendu fort cher à sa famille. Les moines, de leur côté, reconnurent cette libéralité en faisant participer le généreux bienfaiteur et sa famille, par décision du 8 juillet de la même année, à tous les offices qui seraient célébrés à perpétuité dans leur Abbaye. Douze ans plus tard (1169) le même Hervé, ne voulant pas demeurer en reste de générosité, donna aux Religieux de St-Mathieu la nue propriété de l'île Beniguet. En 1206, un autre Hervé, comte de Léon, petit-fils du précédent, qui, selon toute apparence avait, lui aussi, quelque gros péché à se faire pardonner, accorda à l'Abbaye une rente perpétuelle de trois perrées de froment, mesure de Plouvien, et une quarantaine d'années plus tard (1248) un descendant de celui-ci, éprouvant à son tour le besoin de tranquilliser sa conscience timorée, constitua aux bons moines une nouvelle rente de grains. C'est du reste dans l'intervalle de ces cent dernières années (1150-1250) que fut construite la superbe église abbatiale, dont on admire encore aujourd'hui les ruines et tout naturellement les différents Comtes de Léon qui se sont succédé dans ce laps de temps et surtout les deux Hervé contribuèrent, pour une large part, aux frais de cette construction.

Par toutes ces libéralités jointes à celles qu'ils octroyaient à d'autres établissements religieux et notamment au prieuré de Ste-Melaine à Morlaix, les seigneurs de Léon finirent par déranger leur fortune à ce point qu'en 1265, un autre Hervé, le 5e du nom, se vit

dans la nécessité d'aliéner une partie de son patrimoine qui ne tarda pas à passer morceau par morceau entre les mains du Duc de Bretagne Jean le Roux. Douze ans plus tard (1277) le malheureux Comte était ruiné de fond en comble en dépit du proverbe « l'aumône n'appauvrit personne » et réduit à vendre au Duc jusqu'à un cheval qui lui avait été donné pour faire son voyage en Terre Sainte. Il ne lui restait même plus son titre seigneurial, car dans l'acte qui constate cette vente, il est nommé Hervé *jadis* Vicomte de Léon.

Mais la reconnaissance des moines survécut à l'effondrement de la fortune du malheureux Comte. Dans un chapitre général tenu en 1332, le lundi après la translation des reliques de St Benoit, l'abbé Guillaume fit décréter que, pour perpétuer le souvenir des nombreuses donations faites par les seigneurs de Léon à l'Abbaye de St-Mathieu et à ses prieurés et pour reconnaître notamment les bons sentiments de Hervé, Sire de Noyon, un de leurs descendants qui, non content de s'être armé à plusieurs reprises pour la défense de l'Abbaye, venait encore de faire restaurer à ses frais l'autel de St-Egide et de St-Loup au prieuré de Gœlo-Forêt, dépendant de l'Abbaye, il serait dit à perpétuité, à ce même autel, par les soins du Prieur, trois messes par semaine le lundi, le mardi ou mercredi et le samedi, la première pour les membres *défunts* et les deux autres pour les membres encore *vivants* de cette généreuse famille qui, de plus, participeront à toutes les prières et à toutes les bonnes œuvres de l'Abbaye et de ses prieurés à perpétuité. Et, lorsque onze ans plus tard (1343) l'abbé Philippe fit dresser le cartulaire de son abbaye, il ne manqua pas, dans la

préface écrite de sa main, de rappeler à la reconnaissance des moines et à l'imitation des fidèles les nombreux actes de libéralité accomplis au profit du couvent par les seigneurs de Léon.

Mais la ruine totale des Comtes de Léon n'empêcha pas la fortune de l'Abbaye de St-Mathieu de poursuivre sa marche ascendante ; car, à défaut de cette source de revenus subitement tarie, les moines en avaient bon nombres d'autres qui donnaient très abondamment. Du reste, à moins d'être mis au pillage (ce qui, en ce temps-là, arrivait encore assez souvent) les établissements religieux et surtout ceux de l'importance de l'Abbaye de St-Mathieu ne pouvaient manquer d'être dans une situation prospère; car les moines n'employaient à leur entretien personnel et au soulagement des pauvres que les revenus de la communauté sans jamais toucher au capital, qui, sans cesse alimenté par la générosité des fidèles, ne pouvait que croître et embellir.

Les causes d'accroissement de la fortune des moines étaient du reste nombreuses et variées (1). C'étaient en première ligne l'apport de jeunes novices et les legs qui leur arrivaient après leur entrée en religion ; car, de tout temps, les moines héritaient de leurs parents laïques tandis que depuis le IXe siècle les laïques n'héritaient plus des moines, leurs parents. C'étaient les dotations de toute nature accordées par les familles nobles en reconnaissance de l'instruction que leurs enfants avaient reçue au couvent, c'étaient les droits perçus pour l'inscription au Livre de Vie ou sur le Rouleau des Morts,

(1) Cf. Pitre-Chevalier : *La Bretagne ancienne*, p. 263 et suiv.

sortes de catalogues que l'on faisait circuler dans tous les prieurés dépendant de l'Abbaye pour faire connaître aux moines les noms des vivants et des morts qui devaient tout particulièrement participer aux prières et aux bonnes œuvres de la communauté. C'étaient les rachats des peines de l'excommunication ou d'autres peines ecclésiastiques car dès le XIe siècle, on pouvait s'exonérer à prix d'argent des pénitences publiques infligées pour les grands crimes, c'étaient les amendes encourues pour les scandales publics (1) et les infractions aux Lois de l'Église, notamment celles concernant le jeûne, l'abstinence et la sanctification du Dimanche (2). C'était, à l'usage des riches, le droit de mourir revêtu de l'habit monastique et entouré de toutes les reliques du monastère ; ce qui ne leur coûtait qu'une partie des biens terrestres qu'ils étaient sur le point de quitter pour toujours et leur assurait en retour un meilleur accueil à la porte du ciel : c'était enfin, pour les mieux rentés de tous, le droit d'être enterré dans l'intérieur du cloître, car, depuis le XIe siècle, les princes et les seigneurs bretons payaient à prix d'or

(1) C'est ainsi que l'Abbé Alain Tolegars, prêtre et choriste de la Cathédrale de Quimper, fut condamné pour crime d'adultère à la privation de l'habit de chœur, à jeûner 4 jours de rang au pain et à l'eau, à payer 100 s. au profit de la fabrique, à visiter sans surplis les Eglises de N.-D. de Folgoet et de *St-Mathieu* au diocèse de Léon, et à y porter un florin de France (Acte de 1468).

Cf. Ch. Fierville : *Notice sur le Cartulaire de Quimper*.

(2) Ces mesures de rigueur contre des délits ne relevant que du for intérieur n'ont pas trop lieu de nous surprendre de la part des moines, puisqu'à la fin du XVIe siècle le grave Parlement de Bretagne lui-même crut devoir sévir « contre les mangeurs de viande en carême ». Par deux arrêts successifs du (4 mars 1594 et 10 février 1595), il nomma des commissaires spéciaux « chargés de se rendre dans les hôtelleries suspectes « d'accoutrer (d'accommoder) des viandes en leurs maisons les jours « prohibés afin d'informer (dresser procès-verbal) contre ce délit. »

Cf. H. Carré : *Le Parlement de Bretagne après la Ligue*, p. 526.

le privilège de reposer au milieu des tombeaux des abbés et des moines sous des dalles consacrées nuit et jour par la prière (1).

Et notez que dans cette énumération déjà fort longue ne figurent ni les messes commandées par centaines, ni les droits de collation aux nombreux prieurés qui dépendaient de l'Abbaye, ni les sommes prélevées sur le casuel des églises paroissiales de son ressort, ni les quêtes à domicile, ni les dons volontaires déposés dans les troncs, ni les legs plus ou moins importants faits par les fidèles (2), ni les droits perçus pour l'imposition des reliques, ni quantité de fondations pieuses (3) dans le genre de celle

---

(1) L'existence de ces tombes seigneuriales dans l'Abbaye de St-Mathieu est mentionnée dans le manuscrit du R. P. Simon Le Tort.

Alia sunt tum in capellis tum in Ecclesiâ passim sepulchra scutis insignita, nobilium nonnulla, plura monachorum, quorum pauca e terrâ sunt levata, cœtera solo æquata.

(2) C'est ainsi que nous lisons, p. ex. : dans un testament fait en 1521 par Nicolas Coatenlem sieur de Keraudy, l'armateur de la fameuse *Cordelière*. « Ordonne le dict testateur estre paié aux esglises et chapelles de saincts « et sainctes cy après sçavoir : (suit une très longue énumération). A Monsieur Sainct Mahé, de Long-Mahé (pour Loc-Mahé, c'est-à-dire St-Mathieu..... ung escu.

(3) Il n'y avait pas que des laïques à faire de ces fondations pieuses : les religieux ont apporté leur contingent. C'est ainsi que le 4 Nov. 1505 le frère Christophe Kermellec constitua à l'Abbaye : 1° une rente en espèces de 44 liv. 17 sols 6 deniers : 2° une rente en nature, seize boisseaux de froment, en échange de : 1° une messe basse à dire tous les dimanches à l'Autel de N.-D. de la Pitié ; 2° une messe chantée dite de *Requiem* à célébrer autant que possible à l'issue de la messe basse ; 3° deux antiennes à chanter sur la tombe du fondateur le dimanche avant la procession ; 4° un *obit* le jour anniversaire de sa mort. — Le 5 fév. 1512, l'Abbé Jean Brunet léguait à l'Abbaye une rente de 26 liv. en échange d'un certain nombre de prières stipulées dans l'acte de donation. — Le 11 mai 1530 le frère Jean Thibault donnait à l'Abbaye : 1° une rente de 15 l. 7 s. 4 d. ; 2° une rente de deux boisseaux de blé, mesure comble de Gouesnou, le tout partageable par moitié entre l'Abbé et les religieux et demandait en échange : 1° une messe basse à dire le lundi de chaque semaine, à l'autel St-André ; 2° deux services solennels « *à diacre, sous-diacre, chape et sonnerie* » à célébrer l'un, le jour anniversaire de sa mort, l'autre, le jour de St Clément.

faite par Tanguy, Bernard et Guillaume, seigneurs du Châtel qui, suivant une vieille tablette de cuivre scellée dans l'un des murs du cloître et qui se voyait encore en 1681, abandonnèrent aux moines de St-Mathieu, en échange de trois messes par semaine, le droit de percevoir les dîmes dans les paroisses de Guilers et de Quilbignon et d'autres biens. N'y figurent pas non plus le produit des terres, métairies et convenants de l'Abbaye ni les revenus provenant de l'exercice des droits seigneuriaux de toute nature depuis les humbles droits de péage, de minage et de mesure (1), de fournage et de mouture (2), de cohue ou de coutume (3), jusqu'au droit de gerbe (4),

---

(1) L'Abbaye seule avait le droit, sur toute l'étendue de ses fiefs, de mesurer les grains, farines, légumes et autres denrées vendues au boisseau ou à la mine (d'où le nom de droit de minage) soit dans les foires ou marchés, soit dans les maisons particulières : ce droit, elle l'affermait moyennant une redevance annuelle. Il en était de même pour le droit de mesurer les vins, dit « Droit de mesure ».

(2) Le Duc Jean II par lettres patentes du 3 Nov. 1300 avait reconnu à l'Abbaye le droit d'exiger de tous ses vassaux qu'ils vinssent cuire leur pain au four abbatial et moudre leur farine au moulin du couvent. Aussi l'Abbaye entretenait-elle plusieurs fours et moulins sur ses terres et jusque dans l'île d'Ouessant. Elle percevait, bien entendu, un droit indépendamment du salaire dû au « fournier » (boulanger) et au meunier et si elle affranchissait ses vassaux de cette obligation, c'était moyennant une redevance annuelle.

(3) Tout marchand qui se rendait aux foires ou marchés (cohues) de St-Mathieu, payait à l'Abbaye la somme de 5 sols par chaque étal, plus 5 deniers par livre sur les marchandises introduites dans la Ville soit par terre soit par mer. — C'est ce qu'on appelait le droit de cohue ou de coutume.

(4) Le droit de gerbe (communément appelé dîme), ne se percevait pas de la même façon sur toute l'étendue des terres de l'Abbaye. Dans les paroisses de St-Mathieu, Lochrist et Plougonvelin avec ses cinq trèves (Treff-Ilis, Treff-Mals-Couet, Treff-Meur, Treflez et Trefzeon), ainsi que dans les paroisses de Ploumoguer, Porspoder et Ouessant et dans presque toutes celles du Bas-Léon la dîme était due à la 12e gerbe, c'est-à-dire que sur 12 gerbes une appartenait au Couvent. Dans 90 autres villages l'Abbé de St-Mathieu percevait la dîme conjointement avec le Recteur de la paroisse ; ce dernier était chargé de faire les rentrées de la dîme dont il gardait un tiers pour lui, les deux autres tiers étaient pour l'Abbaye. A Ouessant, où la perception de la dîme en nature n'était pas toujours facile, elle était affermée.

d'aubaine (1), de lods et ventes (2), de rachats d'amendes judiciaires sans oublier la taille (3), les prémices (4) et la deshérence (5), le précieux droit de bris ou de lagan (6) apanage des seigneurs les plus puissants ; car l'Abbé de St-Mathieu n'était pas seulement supérieur de monastère, il était encore seigneur haut-justicier qui, pour le temporel, ne reconnaissait au-dessus de lui que le Duc de Bretagne : encore la suzeraineté de ce dernier était-elle plus nominale que réelle.

---

(1) Comme tous les seigneurs féodaux, l'Abbé de St-Mathieu héritait des biens des étrangers qui venaient à mourir sur ses terres.

(2) L'Abbaye percevait un droit de mutation de 5 sols pour tout objet tenu en fief, qui, par suite de vente ou décès, passait en d'autres mains.

(3) La *taille* correspondait à peu près à notre côte personnelle et mobilière actuelle : elle était tantôt perçue directement sur les contribuables, tantôt affermée par l'Abbaye ; les paroisses pouvaient aussi se racheter de la taille par le paiement d'une redevance annuelle à fixer par l'Abbé. Le montant de ces redevances ne dépendait aucunement de l'importance des localités car du XIVe au XVe siècle p. ex. nous voyons la simple trève de Trèzéon en Plougonvelin assujettie au paiement annuel de 160 livres, alors que la ville de St-Mathieu, à la même époque, n'en payait que 120.

(4) Les *prémices*, qui n'étaient dans le principe qu'une oblation volontaire faite à leurs pasteurs par les populations chretiennes, a l'imitation des Juifs qui offraient à leurs prêtres les premiers fruits de la terre et les premiers-nés parmi les animaux, devinrent, par la suite, une véritable taxe obligatoire. C'est ainsi que le Parlement de Bretagne, par un arrêt du 16 juillet 1637, enjoignit aux habitants de Plougonvelin et de Lochrist « de payer chaque année à l'Abbé de St-Mahé (Mathieu) le devoir de demi-prémice consistant pour chaque ménage en un demi-boisseau de froment mesure de Mahé et la douzième gerbe de bleds, pois et fèves ; pour les vèufs et les veufbes en deux sols six deniers monnoie, faisant trois sols tournois ; pour ceux qui n'avaient pas labouré ou qui ne faisaient pas *gaignerie*, c'est-à-dire pour les pauvres, en quinze deniers monnoie ou dix-huit deniers tournois ».

(5) La *deshérence* était un droit de 12 livres que payaient à l'Abbaye tous ceux qui mouraient sans enfants. Quant aux biens des bâtards, ils passaient entièrement aux mains de l'Abbaye, car la loi ne leur reconnaissait pas d'héritiers.

(6) Ce droit de *bris* ou de *lagan* que le Comte Hervé avait concédé à l'Abbaye en 1157 (page 346) lui fut confirmé en 1390 par lettres patentes du Duc Jean II et le 24 janv. 1498 par lettres patentes du roi Charles VIII. Par ce droit l'Abbaye devenait propriétaire des dépouilles de ceux qui venaient périr aux côtes des paroisses de St-Mathieu, Plougonvelin et trève de Lochrist, sans préjudice du dixième du produit de la coque, du gréement et de la cargaison de tout navire qui se brisait aux ports et hâvres de St-Mathieu, de Brest et du Conquet.

Aussi, dès la fin du XVIe s., la fortune de l'Abbaye de St-Mathieu était-elle si considérable que lorsqu'à la mort de l'Abbé Hamon Barbier, les moines envoyèrent à la Cour de Rome un état détaillé des revenus du couvent qui devait servir de base pour la fixation des Droits d'Institution à acquitter par le futur abbé, le Pape Jules III ne put s'empêcher de s'écrier en parcourant cette liste interminable de biens devenus vacants par la mort du titulaire : « Grand Dieu ! tous les Abbés de Bretagne sont-ils donc morts le même jour ? »

La puissance des Abbés de St-Mathieu marchait de pair avec la fortune du monastère. L'Abbé, qui était de droit « Conseiller du Duc pour toute chose publique » et comme tel avait sa place assignée au Parlement de Bretagne, possédait la juridiction suprême (1) « sur toute l'étendue de ses fiefs et seigneuries ». Cette juridiction, il l'exerçait à St-Mathieu tous les mercredis par un Sénéchal ou son lieutenant, un procureur du fisc, un greffier, des notaires publics, des agents du fisc, des collecteurs d'impôts et des sergents à verge (2). Il avait même le droit de glaive et les fourches patibulaires, marque de cette pleine puissance, se voient encore aujourd'hui à l'entrée du bourg à la bifurcation de deux chemins dont l'un conduit au phare et l'autre à Lochrist : ce sont deux

(1) C'est-à-dire qu'il avait le droit de prononcer sur tout ce qui est aujourd'hui du ressort de la cour d'assises, des tribunaux civils, correctionnels et de simple police.

(2) L'entretien de ces fonctionnaires ne coutait pas bien cher à l'Abbaye, car ils n'émargeaient pas sur le budget du monastere ; bien au contraire, c'étaient eux qui payaient une redevance annuelle aux moines, quitte à se rattraper sur les délinquants. En 1675 p. ex : l'office de Sénéchal « seul juge à St-Mahé » était affermé pour 350 livres ; celui de procureur-fiscal pour 15 livres et celui de greffier pour 60 livres.

monolithes surmontés d'une croix, distants l'un de l'autre d'environ deux mètres et connus dans le pays sous le nom de Gibet des Moines (1).

Pour le spirituel, l'Abbé de St-Mathieu n'était pas moins bien partagé. Il ne relevait que du Pape et exerçait dans son ressort une juridiction absolue et complètement indépendante de celle de l'Évêque diocésain. Il avait le droit de collation aux prieurés de Lampol-Plouarzel. — St-Renan (Ville). — St-Renan (Ile-de-Molène). — Ste-Croix à Lochrist. — Beuzit-Conogan (autrement dit de la Boissière) près Landerneau. — St-Mathieu de Breventec (près Plabennec). — St-Mathieu de Morlaix. — Lanthunou (près Lannilis). — Sept-Saints à Brest. — Le prieuré-cure de Gœlo-Forêt (auj. La Forêt) près Landerneau.

Il avait de plus le droit de présentation aux églises paroissiales de N.-D. de la Grâce à St-Mathieu. — Plougonvelin. — Plouarzel. — Ploumoguer. — Plouzané. — Beuzit-Conogan. — St-Renan (Ville). — St-Renan (Ile-de-Molène). — Sept-Saints à Brest. — Quilbignon et Guilers.

Mais il va sans dire qu'avant d'arriver à l'apogée de sa fortune et de sa puissance, l'Abbaye de St-Mathieu eut aussi bien des mauvais jours à traverser. Très certainement elle dût ressentir le contre-coup des luttes interminables qui ensanglantèrent la contrée jusqu'à la fin du XIIe siècle, mais à part l'invasion des Normands, qui, en 875, pillèrent le bourg et le monastère, le sou-

(1) Il n'y avait pas de bourreau à St-Mathieu ; quand une exécution devait avoir lieu, c'était le voyer de la ville de St-Renan qui était tenu d'y procéder.

venir de ces infortunes n'est pas arrivé jusqu'à nous. Ce qu'il y a de certain, c'est que dès le commencement du XIIIe siècle (1207), les Anglais, sous la conduite de Jean sans terre, enhardis par la facilité avec laquelle ils s'étaient emparé du Conquet, vinrent s'établir dans la ville de St-Mathieu dont ils firent une place d'armes et d'où ils ne furent délogés qu'en 1218. En 1242, nouvel émoi à St-Mathieu où l'on s'attendait d'un jour à l'autre à voir revenir les Anglais. Cette fois, il est vrai, les bons moines, qui avaient en toute hâte fait exécuter quelques moyens de défense pour empêcher la descente, en furent quittes pour la peur ; mais, un demi-siècle plus tard, ils ne s'en tirèrent pas à si bon compte. (1)

En effet, au mois de janvier 1296, une flotte anglaise composée de 352 voiles et placée sous les ordres de Henri de Laci, comte de Lincoln, vint jeter l'ancre dans la petite rade foraine de Portz-Liogan, entre le cap St-Mathieu et le Conquet. Aussitôt les habitants de la côte, qui ne connaissaient que trop bien le but intéressé de cette visite, se sauvèrent à toutes jambes, emportant ceux de leurs biens qui pouvaient se transporter le plus facilement. L'amiral anglais qui avait avec lui 26 bannerets, 700 gens d'armes et un grand nombre de fantassins, mit à

(1) Déjà 7 ans auparavant (12 août 1288) il y avait eu à St-Mathieu une échauffourée à laquelle des Anglais se trouvèrent mêlés ; voici à quel propos. Le Duc Jean 1er avait, depuis bon nombre d'années, affermé les sècheries de poisson du Conquet et de St-Mathieu à des marchands de Bayonne. Un beau jour, il prit fantaisie aux gens de la côte de chercher noise aux Bayonnais et de vouloir les empêcher d'exercer leur industrie. Des Anglais qui croisaient dans ces parages se joignirent aux Bayonnais et, de concert avec eux, mirent le feu au port et à l'Abbaye. Les moines se plaignirent au Duc qui transmit leurs plaintes au Roi d'Angleterre. Celui-ci désavoua les coupables et les obligea à payer 3,581 livres en réparation du dommage qu'ils avaient causé.

terre une compagnie de débarquement qu'il lança à la poursuite des fuyards pour les sommer de rentrer dans leurs foyers, de fournir contre remboursement des vivres destinés au ravitaillement de sa troupe et de faire leur soumission au roi d'Angleterre (Edouard 1er). Les Bretons revinrent en effet sur leurs pas et demandèrent pour la livraison des vivres un délai qui leur fut accordé, mais qu'ils employèrent en réalité à sauver le restant de leurs meubles.

Outré de se voir joué de la sorte, l'amiral anglais fit débarquer toutes ses troupes et leur ordonna de ravager le pays. Ses ordres ne furent que trop bien exécutés. Ses soldats se ruèrent sur la Ville de St-Mathieu, tuèrent un grand nombre d'habitants, incendièrent quantité de maisons ou les mirent au pillage. De là ils se rendirent au couvent, enfoncèrent les portes et firent main basse sur tout ce qui pouvait s'emporter (1) ; puis, fiers de leurs exploits et chargés de butin, ils s'en retournèrent à leurs vaisseaux. Le lendemain, quand on fit l'inventaire du produit de ces déprédations, on trouva parmi les objets volés quelques vases sacrés, des ornements d'église et.... la tête de St Mathieu. Mais l'amiral anglais, qui savait apparemment combien il est difficile de rester maître absolu de son bâtiment avec une tête d'Apôtre à bord, la fit sagement restituer aux moines (2) avec tous les objets

(1) Le poids ne les effrayait guère à ce qu'il parait, car, parmi les objets enlevés ce jour on cite même sept belles cloches et deux buffets d'orgue.

(2) Cette restitution fut même l'objet d'une pieuse légende d'après laquelle St Mathieu aurait apparu en personne au chef de la flotte anglaise, pour le sommer de faire réintégrer son crâne à l'endroit où ses hommes l'avaient pris : cette légende inspira à son tour quelqu'artiste ignoré et devint le sujet d'un tableau qui pendant longtemps se voyait au bas de l'Armoire aux Reliques du couvent.

ayant appartenu au culte, à l'exception du vin de messe qui reçut une destination profane.

Pour parer à de telles éventualités, les Moines de St-Mathieu résolurent d'élever autour de leur Abbaye une enceinte fortifiée dans le goût de l'époque. Mais lorsqu'ils voulurent mettre à exécution leur projet péniblement élaboré, ils se heurtèrent à pas mal de difficultés, car une dizaine de propriétaires, dont les immeubles devaient être compris dans le tracé de la nouvelle enceinte, jetèrent les hauts cris. Les moines s'adressèrent alors au Duc de Bretagne pour obtenir l'autorisation de passer outre à ces protestations et ne manquèrent pas de lui faire remarquer que cette forteresse « absolument indispensable pour la garde de leurs saintes reliques » pourrait rendre de grands services au pays en cas d'invasion ennemie. Après avoir fait procéder à une sorte d'enquête de *commodo et incommodo* par son « amé et féal » Chevalier Guillaume de Baden, le Duc se décida enfin, le jeudi après la nativité de St Jean-Baptiste de l'an 1332, à permettre aux moines d'élever leur mur et « forturiace » (forteresse) et de démolir, quand ils le jugeraient convenable, les maisons situées à *neuf* pieds de distance du mur d'enceinte, à condition que la démolition de ces maisons et leur reconstruction dans un autre quartier de la Ville fussent faites aux frais de l'Abbaye (1). Les travaux, commencés aussitôt, furent menés assez rondement, mais à peine la forteresse fut-elle achevée qu'elle eut à soutenir plusieurs sièges en règle.

En effet, la guerre civile venait d'éclater à propos de

(1) Cf. Archives du Château de Nantes. Armoire L, cassette F, No 1, p. 1358.

la compétition de Charles de Blois et de Jean de Montfort au Duché de Bretagne. La neutralité en ce temps-là était chose inconnue et l'Abbaye de St-Mathieu crut devoir, comme du reste la plupart des monastères du Léonnais, se prononcer en faveur de Jean de Montfort, soutenu par les Anglais, tandis que la ville de St-Mathieu prit fait et cause pour Charles de Blois que patronait le roi de France. Pour faire valoir ses prétentions sur le Duché de Bretagne, Jean de Montfort quitta l'Angleterre avec une flotte considérable, débarqua ses troupes à St-Mathieu, prit possession de la forteresse que les moines, « ses amez et féaux », lui ouvrirent toute grande, puis, solidement établi dans la place, il ne se fit pas faute de malmener les habitants de la Ville, qui lui avaient préféré son rival. Aussitôt les partisans de Charles de Blois d'accourir en armes pour venger les mauvais traitements infligés à leurs alliés. Pendant huit ans (1342-1350) des combats acharnés furent livrés sous les murs de la forteresse, qui fut alternativement occupée par les troupes, de l'un et l'autre compétiteur et enfin totalement ruinée à l'exception du Château (1), sans que cette destruction des ouvrages de défense mît fin aux horreurs de la guerre civile. Même la mort de Charles de Blois, tué à la bataille d'Auray (29 sept. 1364) et l'illusoire Paix de

---

(1) Ce qui prouve que durant cette guerre le Château de St-Mathieu ne fut qu'endommagé (et non pas démoli comme d'aucuns le prétendent), c'est un acte sur peau de vélin, daté de Paris le 15 janvier 1358, dans lequel il est dit en substance : « Raoul de Cahors ou de Quercy, chevalier, Seigneur de Beauvois-sur-Mer, en présence du Conseil secret du Roy de France, s'engage..... etc..., etc..., « *à mettre en état le Château de St-Mathieu-Fine-Terre afin de repousser les navires des ennemis parcourant ces rivages* ».

Cf. Arch. Nation., J 637, N° 2.

Guérande, signée le 12 Avril de l'année suivante et violée presque aussitôt, ne ramenèrent pas le calme sur ce coin de terre si cruellement éprouvé ; car, cinq ans plus tard (1370), les Anglais continuaient toujours, au mépris des traités, à occuper St-Mathieu et à rançonner le pays.

C'est alors que Du Guesclin nommé depuis peu Connétable du Royaume (2 Oct. 1370), envoya contre eux Olivier de Clisson, qui les rejoignit à St-Mathieu au moment où, gorgés de dépouilles, ils allaient enfin remonter sur leurs vaisseaux pour s'en retourner dans leur patrie. Olivier de Clisson les attaqua aussitôt aux cris de « Du Guesclin ! Clisson ! A mort traîtres ! mécréants ! « jamais en Angleterre ne rentrerez sans mortel encom- « brier ! » Sur 1.200 Anglais 900 furent tués ou noyés, les 300 autres furent faits prisonniers. De ce nombre était leur chef, Robert de Neufville, qui ne recouvra sa liberté que moyennant une forte rançon.

Une fois débarrassés des Anglais, les habitants de la ville de St-Mathieu se mirent en devoir de faire exécuter rapidement quelques ouvrages de fortification passagère en vue d'empêcher une nouvelle descente ennemie sur ce point du littoral : moins de deux ans plus tard les Anglais se chargèrent de leur démontrer l'insuffisance de ces moyens de défense. En effet, au mois d'octobre 1372 le même Robert de Neufville, nommé Gouverneur de Brest en vertu d'un traité secret passé le 21 février de la même année entre le Roi d'Angleterre et le Duc de Bretagne, débarqua à St-Mathieu avec 400 lances (1) et 400 archers, détruisit les travaux exécutés par les habitants de la Ville puis alla prendre possession de Brest.

(1) La lance armée se composait de six à dix combattants.

Au printemps de l'année 1375 le Duc Jean qui s'était refugié en Angleterre le 28 Avril 1373 « parceque, dit la « chronique de St-Brieuc, on lui refusait partout l'entrée « de ses villes et châteaux à cause de la séquelle « d'Anglais ou Saxons qu'il traînait après lui » eut l'idée de revoir son Duché. Il s'embarqua à Southampton avec 2.000 hommes d'armes et 3.000 archers sous les ordres du Duc de Cambridge et vint aborder à St-Mathieu vers le commencement du carême. Il voulut aussitôt prendre possession de la forteresse de St-Mathieu et comme la poignée de braves à qui était dévolue la défense de la place refusa énergiquement d'y laisser pénétrer des Anglais, le Duc, exasperé de leur refus, fit donner l'assaut et passer la garnison entière au fil de l'épée. Terrifiés par cet exemple, les habitants de la ville s'empressèrent de faire leur soumission et d'implorer la clémence du vainqueur. Cette fois ils furent traités avec douceur ; mais, lorsqu'à quelque temps de là, ces mêmes troupes anglaises, serrées de près par Du Guesclin, durent se replier sur St-Mathieu pour regagner leurs vaisseaux, elles ne manquèrent pas de mettre le feu aux quatre coins de la Ville.

Durant le quart de siècle qui suivit, les habitants de St-Mathieu jouirent d'une paix relative qu'ils utilisèrent à réparer, dans une certaine mesure, les désastres des dernières années : mais, à peine eurent-ils relevé leur ville de ses cendres, que les Anglais vinrent l'y replonger.

En effet, au mois de Mars 1403, les Anglais parurent de nouveau sur les côtes de Bretagne et risquèrent timidement plusieurs descentes. Enhardis par l'impunité, ils se permirent même dans le courant du mois de juin, de

capturer dix bâtiments de transport vides et un onzième chargé d'une riche cargaison. Cet acte de piraterie réveilla, chez le vieux Clisson, sa haine contre la nation anglaise. Trop âgé pour prendre lui-même la mer, il excita les Bretons à ne pas laisser impunis de tels forfaits. A son appel une flotte de trente vaisseaux emportant 1,200 hommes, sous les ordres de Guillaume du Châtel, de Du Bois et de Penhoat père et fils partit de Roscoff dans les premiers jours de juillet et rejoignit les corvettes anglaises, qui étaient à l'ancre devant St-Mathieu. Le lendemain, dès l'aube, s'engagea un combat acharné qui dura de 3 heures du matin à 9 heures et dans lequel les Anglais perdirent quarante vaisseaux, plus de six cents hommes tués ou noyés et environ neuf cents prisonniers.

Quatre mois plus tard (nov. 1403) les Anglais prirent une revanche sanglante. William de Villefort parût sur les côtes de Bretagne avec six mille hommes de troupe, répartis sur une flotte considérable, captura une quarantaine de vaisseaux venus de La Rochelle, chargés de vin, de fer et d'huile, mit le feu à une quantité de bateaux à peu près égale ; puis, ayant fait débarquer ses troupes à St-Mathieu, il tailla en pièces cinq ou six mille Bretons accourus pour s'opposer à cette descente et incendia la ville de St-Mathieu.

Encouragés par ce succès, les Anglais revinrent l'année suivante (1404) sous les ordres du Comte de Beaumont, mirent tout à feu et à sang, puis se dirigèrent sur Brest. Mais Tanguy du Châtel, à la tête d'une poignée de paysans rassemblés à la hâte et armés d'arbalètes, de fourches et de fléaux, harcela les envahisseurs et les obligea à ralentir leur marche, ce qui permit au Maréchal de

Rieux d'accourir avec 700 hommes d'armes pour leur barrer le passage. Après un combat meurtrier, dans lequel Tanguy du Châtel s'étant frayé un chemin jusqu'au Comte de Beaumont l'étendit à ses pieds d'un coup de sa lourde hache d'armes, les Anglais durent battre en retraite et regagner leurs vaisseaux non sans laisser de nombreux prisonniers entre les mains des Bretons. Le bruit de ces évènements parvint aux oreilles de l'Amiral de Bretagne Jean de Penhoat (alors occupé à l'armement d'une flotte à Roscoff) juste à temps pour lui permettre de courir sus aux Anglais et de rendre leur déroute complète. Il les rejoignit à St-Mathieu au moment où ils allaient prendre le large, les attaqua avec impétuosité, malgré l'infériorité du nombre, et en fit un grand massacre. Ce combat, qui ne dura que trois heures, coûta aux Anglais 2.000 hommes et quarante navires pris ou coulés à fond.

Un retour offensif de la part des Anglais étant toujours à craindre, sinon à très brève échéance, du moins dans un avenir prochain, les moines de St-Mathieu s'adressèrent au Duc Jean V pour lui faire comprendre la nécessité de fermer une fois pour toute cette porte depuis trop longtemps ouverte à l'invasion. Le Duc se rendit à leurs arguments, et le 1er juillet 1409 il signa un édit daté de Rennes (1), aux termes duquel il s'engageait à faire faire, à ses frais, une enceinte fortifiée tant autour de l'Abbaye qu'autour de la ville de St-Mathieu, et d'entretenir une garnison dans la place. En attendant l'exécution de ces travaux, le Duc se chargeait de faire élever sur les terres de l'Abbaye, une citadelle où les paroissiens de St-

(1) Cf. Arch. du Château de Nantes : Arm. N, cassette B, N° 21, p. 830.

Mathieu et les tréviens de Lochrist seraient tenus de monter la garde, nuit et jour, sous les ordres d'un capitaine, dont il se réservait la nomination. (1)

En échange du terrain concédé par les moines pour la construction du château et du corps de garde, le Duc leur abandonnait « le moulin à mer sur l'étang au Vicomte » et les prenait sous sa protection. Cette citadelle fut construite en effet : autour du donjon, grande tour carrée d'architecture mauresque qui se voit encore de nos jours, on éleva un mur d'enceinte haut de trente pieds, large de neuf et flanqué de bastilles. Mais toutes ces belles mesures n'empêchèrent pas les Anglais de débarquer à St-Mathieu en 1462 et d'y causer grands dégats.

Douze ans plus tard (1474) le roi de France (Louis XI) pour déjouer les menées du Duc de Bretagne (François Ier) qui venait de pactiser avec le roi d'Angleterre (Edouard IV) fit occuper militairement la forteresse de St-Mathieu. Il confia le commandement de la petite garnison à Pierre de Kerimel, auquel il fit délivrer par son garde d'artillerie 2.000 viretons et trois arbalètes à tour pour la défense de la place qui resta désormais au pouvoir du Roi. (2)

Mais de nouveaux faits de guerre ne tardèrent pas à se produire sur ce point du littoral. En 1512, les hostilités s'étant rouvertes entre l'Angleterre et la France, une flotte anglaise sous les ordres de l'Amiral le Grand Henri vint ravager les côtes de Normandie et de Bretagne. Le

(1) Le premier qui occupa ce poste fut Alain de Penhoat.

(2) En attendant la réunion solennelle et définitive de la Bretagne entière à la France (1532).

10 août, jour de la St-Laurent, un combat naval eut lieu en face de St-Mathieu entre 80 navires anglais et une vingtaine de navires bretons. Au cours de l'action, Hervé de Portsmoguer qui commandait la *Cordelière* (récemment construite au bas de la rivière de Morlaix et armée par ordre de la duchesse Anne) accrocha la frégate « La Régente » commandée par le capitaine Thomas Kernevet. Pour lui faire lâcher prise, les Anglais grimpèrent dans les hunes de leur navire, d'où ils lancèrent des fusées incendiaires et force matières inflammables sur le gréement, les voiles et l'œuvre-morte de la Cordelière. Le feu prit aux munitions et sous l'action d'un violent vent du N. se propagea avec une rapidité telle, que, dès le début de l'incendie, il fallut renoncer à tout espoir de s'en rendre maître. Portsmoguer voyant son navire perdu sans retour, ne songea plus qu'au moyen d'entraîner son ennemi dans sa ruine. Par une manœuvre désespérée, il s'efforça de gagner le dessus du vent sur le bâtiment anglais qui, au contact de la Cordelière, ne tarda pas à devenir la proie des flammes ; puis il s'élança tout armé du haut de la grande hune et disparut dans les flots. Les deux galions « brûlant comme chenevotes » suivant l'expression d'un chroniqueur (1), furent poussés par le vent vers l'entrée du goulet où ils s'entre-consumèrent, entraînant dans l'abîme plus de onze cents victimes.

Au printemps de l'année suivante (1513) les Anglais cherchèrent bien à prendre leur revanche ; mais leurs projets furent déjoués par le capitaine Prégent de Bidoux qui, venu de la Méditerranée avec six galères et quatre

(1) Le R. P. Jésuite Georges Fournier (1595-1652) dans son ouvrage intitulé *Hydrographie*, p. 230.

fustes, leur livra un combat acharné dans l'anse des Blancs-Sablons (22 avril 1513), et les obligea à reprendre le large. Cette journée devint fatale à un grand nombre d'Anglais qui tombèrent à la mer et s'y noyèrent ; on compta parmi les victimes le chef de la flotte, Edward Howard.

Mais, de toutes les descentes ennemies sur ce point de la côte, celle qui fut de beaucoup la plus funeste à l'Abbaye et à la ville de St-Mathieu et qui contribua le plus à répandre dans toute la contrée la terreur et l'exécration du nom anglais, ce fut, sans contredit, celle opérée le 29 juillet 1858 par les forces navales combinées de l'Angleterre et des Pays-Bas.

Moitié pour se venger de la perte de Calais qui lui avait été repris par le Duc de Guise, le 8 janvier de cette même année, moitié pour seconder les entreprises de son mari Philippe II qui, à peine appelé au trône d'Espagne et des Pays-Bas par suite de l'abdication de Charles-Quint, son père, avait déclaré la guerre à la France, la reine d'Angleterre, Marie la Catholique, fit armer une flotte considérable qui, de concert avec une escadre hollandaise, devait ravager les côtes de Bretagne. Au mois de juillet, cette flotte, composée de 100 navires de guerre bien équipés, ayant à bord 10.000 hommes de combat outre les matelots et les gens de l'équipage et escortée d'une nombreuse flottille, quittait le port de Porsmouth sous les ordres de l'amiral Clinton. Elle fut rejointe près de l'Ile de Wight par l'escadre hollandaise forte de 30 vaisseaux très-bien équipés dont les plus petits ne jaugeaient pas moins de 1.000 à 1.200 tonnes et placée sous les ordres du vice-amiral de Hollande, Messire

Waaken : puis les deux flottes, voguant de conserve, se dirigèrent sur St-Mathieu, qui leur avait été désigné comme lieu d'atterrissage.

Le 29 juillet, au matin, les 150 hommes à qui était confiée la défense de la place ne furent pas peu surpris de voir le chenal du Four se couvrir à perte de vue d'une prodigieuse quantité de navires qui, toutes voiles dehors, se rapprochaient de la côte au bruit du canon et au son des trompettes. Ils crurent un instant que le nombre de ces navires dépassait 400 tellement fortes étaient les clameurs que poussaient les gens de l'équipage en arrivant en vue du port de St-Mathieu; ce n'est que lorsque l'ennemi eut cargué les voiles pour opérer la descente qu'on s'aperçut que ce nombre n'atteignait pas 140. Cette poignée d'hommes renforcée par quelques centaines de paysans armés d'arquebuses, de crocs et de mousquets se mit aussitôt en devoir d'empêcher le débarquement des ennemis. Mais ceux-ci, sans se laisser intimider par les 3 petits canons de campagne, les fauconneaux et les quelques passe-volants braqués sur eux, descendirent à terre au moyen de 15 bateaux à fond plat pouvant contenir jusqu'à 500 hommes chacun, massacrèrent tous ceux qu firent résistance; puis, se partageant en plusieurs colonnes, ils pénétrèrent dans l'intérieur des terres et mirent tout à feu et à sang sur une étendue de plusieurs lieues. (1)

Ils auraient même, sans aucun doute, étendu plus loin leurs ravages si Guillaume du Châtel, seigneur de Kersimon, capitaine du Ban et de l'Arrière-Ban de l'évêché

(1) Les endroits les plus éprouvés furent, outre la ville et l'Abbaye de St-Mathieu, Lochrist, Le Conquet, Plougonvelin, Trébabu et les villages de Kervégant Kergos et Prat-ar-Heren.

de Léon, n'était pas venu modérer leur belle ardeur. A la tête de 9.000 hommes, tant de pied que de cheval, qu'il avait réussi à lever en moins de douze heures, ce brave gentilhomme se porta au devant de l'ennemi et l'obligea à battre en retraite. Dès que les Anglais se virent serrés de près, ils regagnèrent précipitamment la côte et remontèrent sur leurs vaisseaux, laissant leurs alliés aux prises avec l'ennemi (1). Les Espagnols et les Hollandais soutinrent bravement le choc de cette armée improvisée dont l'effectif augmentait d'heure en heure. Le vice-amiral Waaken, coupé du reste de ses troupes avec six compagnies, lutta comme un désespéré et, malgré des prodiges de valeur, périt avec 500 des siens sous les coups des paysans. Les 130 hommes qui, de ces six compagnies échappèrent au massacre, ne durent la vie sauve qu'à la protection des chefs, car le paysan breton, exaspéré par leurs cruautés, ne donnait généralement pas de quartier.

De l'enquête faite au mois d'avril de l'année suivante par « Jean le Prestre, seigneur de Lezonnet, pensionnaire « du Roy en son pays et duché de Bretagne, commis « et ordonné par très-haut et puissant Monseigneur le « Duc d'Estampes, comte de Penthièvre, lieutenant-« général de sa Majesté » il résulte que sur 450 maisons qu'il y avait au Conquet, 8 seulement furent épargnées, sans compter la perte des 37 navires mouillés dans le port, qui furent brûlés et dont l'artillerie, ainsi que la cargaison, furent emportées par l'ennemi ; à Lochrist, sur un

(1) Seize cents Anglais furent faits prisonniers par le Seigneur de Kersimon. Il les envoya au Duc d'Etampes, gouverneur de Bretagne, qui les employa à la démolition des fortifications de Lamballe.

nombre de maisons à peu près égal, il n'en resta qu'une douzaine d'intactes ; à Plougonvelin, 220 maisons ainsi que l'église paroissiale furent réduites en cendres en moins de 3 heures. La ville de St-Mathieu fut relativement moins malmenée : elle n'eut d'incendiée qu'une cinquantaine de maisons et les églises. Quant à l'Abbaye, elle fut mise dans un assez triste état : l'ennemi lui brûla le dortoir, la sacristie avec les ornements d'églises, chasubles, chapes, dalmatiques, aubes, surplis, étoles, etc., etc., les stalles du chœur, les images (statues et tableaux) le chapitre (la salle capitulaire) avec son ameublement, l'auditoire (1) les halles (2) les greniers et les étables ; il brisa une cloche, en emporta deux autres ainsi que deux orgues. Les seuls dégats commis dans l'Abbaye furent évalués à un minimum de 6.000 livres, monnaie de l'époque, soit de 20 à 25 mille francs de notre monnaie actuelle (3).

Mais tous ces ravages furent promptement réparés, grâce, d'une part, à l'indemnité que reçut le couvent à la suite de cette enquête, et d'autre part, grâce au zèle déployé par l'Abbé Claude Dodieu, ancien vicaire général du diocèse de Rennes qui, depuis 1552, se trouvait à la tête de l'Abbaye. C'était, du reste, un maître administrateur que cet Abbé Claude et un homme d'une très grande valeur. A plusieurs reprises, il avait été chargé par le roi de France de missions délicates et de

---

(1) La salle où le Sénéchal rendait la justice.

(2) Sorte de galeries couvertes destinées à abriter les marchands et leurs marchandises, les jours de foire.

(3) Quant aux pertes totales subies par les paroisses de St-Mathieu, Plougonvelin et Lochrist-Conquet, elles s'élevèrent à plus de 200.000 livres soit environ 800.000 fr., chiffre dans lequel le château de Pouliorch, situé près de Plougonvelin, figure à lui seul pour plus de 12.000 livres, c'est-à-dire de 40 à 50.000 francs.

négociations importantes tant auprès du Pape Paul III, qu'auprès de l'empereur Charles-Quint. Plus tard, alors qu'il était déjà Abbé de St-Mathieu, il assista au couronnement de François II, prit part aux Etats Généraux de 1560 et se signala parmi les Pères du Concile de Trente. Et, lorsqu'il mourut, vers 1572, après avoir, pendant près de 20 ans, dirigé l'Abbaye de St-Mathieu, les moines, en reconnaissance des nombreux services qu'il avait rendus au monastère, pendant sa longue administration, firent sculpter son écu armorié surmonté d'une crosse en pal à l'entrée du chœur, où il se voit encore de nos jours.

En 1563, les Anglais firent une nouvelle tentative de descente ; mais le Duc d'Etampes, gouverneur de la province, accouru avec 15.000 hommes de troupe régulière, 30,000 hommes de milice bretonne et 8.000 chevaux, les empêcha de mettre leur projet à exécution.

Vers la fin de 1597, les Espagnols, qui ne pouvaient se consoler de s'être laissé arracher le fort de Quélern (9 août 1564) cherchèrent, après trois ans de préparatifs, à prendre leur revanche. Cent vaisseaux, partis de la Corogne et du Ferrol dans le but d'attaquer Brest, arrivèrent à St-Mathieu le jour de la Toussaint ; mais, avant même que Sourdéac, gouverneur de Brest, n'eut le temps d'accourir sur la côte à la tête de ses troupes pour empêcher l'ennemi de débarquer, une violente tempête s'était chargée de disperser et d'anéantir cette nouvelle Armada.

A côté des nombreuses invasions ennemies qui, durant plusieurs siècles, désolèrent le pays, l'Abbaye de St-Mathieu eut à subir des épreuves d'un autre genre qui ne

lui furent guère moins sensibles, à savoir les troubles intérieurs amenés par suite de la collation du titre abbatial à des candidats peu scrupuleux ou même notoirement indignes.

Trop souvent en effet les supérieurs de monastères de ce temps-là, abbés ou prieurs, oubliaient qu'ils n'avaient droit aux revenus provenant de certaines fondations pieuses, qu'à la condition formelle d'entretenir un nombre suffisant de moines pour assurer la célébration des services commémoratifs, de maintenir en bon état les églises, chapelles, maisons conventuelles et autres bâtiments confiés à leurs soins, et de travailler dans une certaine mesure au soulagement des pauvres. Beaucoup d'entre eux ne se faisaient aucun scrupule de détourner ces fonds de leur véritable emploi. C'est ce qui arriva, notamment dans les Abbayes de St-Mathieu, de Landévennec, de Daoulas et du Relec, si bien qu'au commencement du XVe siècle Alain, vicomte de Rohan et la Vicomtesse Beatrice sa femme, crurent devoir, en leur qualité de descendants des fondateurs ou bienfaiteurs de ces monastères, se plaindre au pape de ce que les abbés, prieurs et moines négligeaient de célébrer l'office divin et de faire l'aumône aux pauvres, et laissaient les édifices tomber en ruine tout en percevant intégralement les revenus de leurs Abbayes. A la suite de cette plainte, le Pape Jean XXIII enjoignit à l'Abbé de Bonrepos (diocèse de Quimper), par un bref daté de Constançe, 1416, de visiter les dites Abbayes et de faire une enquête sérieuse sur les faits reprochés aux moines. Si le résultat de cette enquête établissait que la plainte du Vicomte et de la Vicomtesse de Rohan était fondée, l'Abbé de Bonrepos

devait sévir contre les coupables en leur appliquant les censures ecclésiastiques et, au besoin, en les livrant au bras séculier.

Ce fut encore bien pis lorsque l'Abbaye de St-Mathieu cessa d'être administrée par des Abbés Réguliers.

A partir de la fin du XV• siècle, en effet, l'Abbaye de St-Mathieu fut *mise en commende*, c'est-à-dire qu'il n'était plus nécessaire de faire partie de la communauté religieuse pour être promu à la dignité d'Abbé qui se conférait à tous venants même à des laïques (1) pourvu qu'ils fussent bien en cour. Les seules conditions à remplir par l'Abbé commendataire étaient de plaire au Duc (plus tard au Roi), d'être agréé par le pape (2), de payer à la cour de Rome pour l'obtention de la *Bulle d'Institution* un droit qui variait suivant les revenus de l'Abbaye (3) et enfin de soumettre cette Bulle à l'approbation du Conseil ou Parlement de Bretagne. L'abbé commendataire n'était pas tenu de résider dans son Abbaye, il s'en trouva même plusieurs qui n'y mirent jamais les pieds (4);

---

(1) Témoin le Seigneur des Roches-St-Quentin, en Touraine, qui fut nommé Abbé commendataire de St-Mathieu en 1634.

(2) Ou vice-versâ, suivant l'époque à laquelle le bénéfice devenait vacant; car, pendant 8 mois de l'année, la nomination des Abbés se faisait par le Pape de l'agrément du Duc et pendant les 4 autres mois par le Duc, de l'agrément du Pape.

Cf. Arch. de la Loire-Inférieure : Reg. de la Chancellerie 1462 fol. 83 recto.

Cité par Dupuis : *Hist. de la Réunion de la Bretagne à la France*, t. II, p. 414.

(3) Au milieu du XVII• siècle, alors que la fortune du monastère était en pleine décadence, ce droit était encore de 300 florins d'or, soit 1680 livres.

(4) Témoin l'abbé Louis de Menou, originaire de Touraine, qui se contenta de prendre possession de son Abbaye par *procuration* (20 sept. 1656), il se fit même octroyer par les moines une rente annuelle de cent livres à titre d'indemnité, parce qu'il n'occupait pas son logement abbatial.

mais qu'il résidât ou non dans son monastère, l'Abbé commendataire ne pouvait exercer aucune juridiction spirituelle sur les moines (1) ; il se consolait facilement de cette limitation de ses pouvoirs qui, du même coup, l'affranchissait de toute responsabilité et convertissait sa riche prébende en une véritable sinécure. Son rôle se bornait à administrer pour le mieux le *temporel* de son Abbaye, ce qui lui donnait droit à la jouissance du tiers des revenus du monastère ; quant aux deux autres tiers, ils devaient être employés, par ses soins, à l'entretien des moines, à la réparation de l'église et du couvent et au soulagement des pauvres. Or, il arrivait très souvent qu'après avoir prélevé son tiers sur les revenus de l'année, l'abbé commendataire ne se faisait aucun scrupule de réduire les moines à la portion congrue et de restreindre au strict nécessaire les réparations et les aumônes, afin de réaliser le plus d'économies possible sur le budget de son monastère ; car toutes les sommes restées sans emploi faisaient retour à la masse et grossissaient d'autant sa part de revenus pour l'année suivante. Nul, peut-être, n'excella davantage dans ce genre de voltige que l'abbé Hamon Barbier qui opéra tant de ces revirements de fonds qu'au mois de Décembre 1543 le Parlement de Bretagne dût mettre sous séquestre le temporel de l'Abbaye, à la requête du procureur général (2).

(1) Seul, le prieur claustral était chargé de ce soin.

(2) Cette intervention du bras séculier pour contraindre un Abbé à remplir ses obligations n'est pas un fait isolé dans les Annales de Bretagne, ni un cas particulier à l'Abbaye de St-Mathieu. Déjà en 1509 le parlement de Bretagne dût faire saisir tous les revenus du Cardinal de Sainte Praxède pour l'obliger à réparer les bâtiments de ses bénéfices qu'il laissait tomber en ruine.

Cf. Arch. de la Loire-Inférieure : Reg de la Chancellerie année 1509 fol. 5 verso.

Mais le comble de la désolation pour l'Abbaye fut lorsque l'abbé commendataire compromettait à la fois les intérêts matériels et la dignité morale de son monastère, comme cela eut lieu pour l'Abbé Cosme Ruggiéri, astrologue florentin, attiré en France par la superstitieuse reine-mère Catherine de Médicis et pourvu de l'Abbaye de St-Mathieu en 1585.

La vie de ce singulier Abbé ne fut guère édifiante. Nommé d'abord aumônier de la Reine, il fut, peu de temps après, placé par elle auprès de son 4e fils, le Duc d'Alençon, soi-disant pour lui apprendre l'Italien, mais en réalité pour la tenir au courant des intrigues du parti politique dont le Duc était l'âme. Il trompa la mère au profit du fils qu'elle l'avait chargé d'espionner et travailla de concert avec La Mole et Coconas à placer ce prince sur le trône de France, à la mort de Charles IX (1574), au préjudice de son frère ainé Henri III. Traduit en jugement pour crime de conspiration, il fut mis à la torture et, malgré ses dénégations, condamné aux galères par le parlement de Paris. Remis en liberté quelque temps après, grâce à la haute intervention de la reine-mère, il revint à Paris dans son observatoire que sa protectrice lui avait fait construire par Bullant et fut nommé successivement conseiller et aumônier du Roi, Prieur de St-Nicolas de Josselin et enfin Abbé de St-Mathieu (1). En 1598 il passa de nouveau en jugement pour avoir conspiré contre le roi Henri IV, mais réussit encore à se soustraire à la condamnation.

Honteux d'être soumis à l'autorité d'un pareil homme, les

(1) Pourvu de la commende de St-Mathieu, en 1583, il renouvela à Henri IV le serment de fidélité pour ce bénéfice, en 1607.

moines de St-Mathieu provoquèrent une réunion d'Abbés à qui ils demandèrent la destitution de leur supérieur et ceux-ci reconnaissant le bien fondé des griefs formulés contre leur confrère, n'hésitèrent pas à prononcer sa déchéance. Mais l'abbé Cosme avait assez de crédit pour pouvoir se moquer des décisions de ce synode. Il continua de porter le titre d'Abbé de St-Mathieu et d'en toucher les revenus jusqu'au jour où le roi Louis XIII, pour mettre fin à la lutte, le décida à renoncer à cette riche prébende moyennant une rente annuelle de 3.000 livres. Sa mort, qui survint le 28 Mars 1615, fut encore l'occasion d'un grand scandale. Le Curé de St-Médard s'étant présenté pour lui administrer les derniers sacrements, l'abbé Cosme refusa son ministère en lui déclarant qu'il ne croyait pas en Dieu et qu'il n'avait jamais adoré que les Princes, ses bienfaiteurs. En présence de cette déclaration, le Curé se retira et envoya au moribond quelques capucins chargés de le ramener à de meilleurs sentiments; mais celui-ci les congédia en leur disant qu'ils n'étaient que des sots. Comme ils persistèrent à lui adresser leurs exhortations pieuses, le menaçant des peines de l'enfer s'il n'ouvrait son cœur au repentir, l'abbé Cosme entra en fureur et leur cria : « sortez tous, fous que vous êtes, il n'y a d'autres diables que les ennemis qui nous tourmentent en ce monde, ni d'autre Dieu que les rois et les princes qui peuvent nous procurer honneurs et richesses». Là-dessus il mourut. Les moines, qui n'avaient guère plus de *charité chrétienne* que l'abbé Cosme n'avait de *foi*, ameutèrent tellement la populace contre lui, que ses restes furent traînés sur la claie (1). Lorsque les religieux de St-Mathieu apprirent

(1) Suivant une croyance populaire, les restes de l'ex-abbé de St-Mathieu furent jetés dans une vieille citerne où se trouvait le corps d'un âne en

la fin peu édifiante de leur ancien Abbé, ils s'empressèrent de marteler ses armoiries que, de son vivant, il avait fait sculpter dans le chœur.

Voilà sous quels tristes auspices s'ouvrait le XVIIe s. pour l'abbaye de St-Mathieu.

Tous ces troubles intérieurs, joints aux fréquentes invasions ennemies, portèrent un rude coup à la prospérité matérielle du monastère et préparèrent sa décadence que des causes diverses ne manquèrent pas d'accélérer. Tout, en effet, semblait alors avoir pris à tâche de travailler à l'effondrement de la fortune jadis si florissante de la vieille abbaye. Déjà au siècle précédent, le Parlement de Bretagne avait statué que désormais les moines n'hériteraient plus de leurs parents laïques tout comme ceux-ci n'héritaient pas de leurs parents moines. Cet arrêt avait obstrué au couvent une source précieuse de revenus. De leur côté, les Evêques de Léon, profitant du manque d'énergie ou d'autorité de certains abbés et prieurs de St-Mathieu, s'étaient attribué *pleno jure* le droit de collation à plusieurs vicariats ressortissant jusque-là de l'Abbaye et faisaient tous leurs efforts pour étendre le cercle de leurs empiétements. Cette spoliation, bien qu'elle ne visât directement que le *Spirituel*, n'en lésait pas moins les intérêts matériels du monastère en le frustrant des avantages pécuniaires attachés à l'exercice de ces droits. Ajoutez à cela que ce coin de Bretagne,

---

putréfaction : mais c'est là une version erronée due à la fausse interprétation d'une notice latine sur l'Abbaye de St-Mathieu parue à Brest dans les commencements de ce siècle et attribuée à M. Miorcec de Kerdanet ; notice dans laquelle il est dit à propos de l'Abbé Cosme Ruggieri « cujus in atheismo de mortui cadaver asini sepulturâ donatum est», c'est-à-dire, qu'il fut enterré *comme* (et non *avec*) un âne.

déjà épuisé par les Guerres de la Ligue, vit bientôt sa population décimée par la peste et la famine, cortège obligé de presque toutes les guerres en un temps et dans un pays où les principes les plus élémentaires de l'hygiène étaient totalement méconnus (1). La mortalité était effrayante et la misère des survivants n'avait pas de nom. Le sol dépérissait, faute de bras pour le cultiver, les maisons tombaient en ruine sans que personne ne se souciât de les relever ; des villes entières rentrèrent ainsi dans le chaos : la ville de St-Mathieu fut de ce nombre, si bien que, soixante-dix ans plus tard, le prieur de St-Mathieu put dire avec tristesse en promenant ses regards sur la misérable bourgade qui s'étendait aux pieds de l'Abbaye : « Voilà pourtant ce qui reste d'une cité populeuse, qui naguère ne comptait pas moins de 36 grandes rues (2) ».

Rien d'étonnant que, par ces temps particulièrement durs, la rentrée des redevances tant en espèces qu'en nature à acquitter par les censitaires et les tenanciers de l'Abbaye, ne se fit que très difficilement. Tous ces débiteurs du monastère se faisaient, du reste, d'autant moins de scrupule de s'affranchir de leurs obligations que les moines, de leur côté, ne se montraient guère plus exacts à célébrer les offices auxquels ils s'étaient engagés. En même temps que les recettes de l'Abbaye diminuaient,

(1) Le lecteur qui voudra être édifié sur les causes, progrès et ravages des épidémies en Bretagne n'aura qu'à lire le chapitre consacré aux *Epidémies* dans l'intéressant ouvrage de M. Dupuis, professeur à la Faculté de Rennes : *Histoire de la Réunion de la Bretagne à la France.*

(2) cf. Archives de France. — *Domaine de Brest et Lesneven*, t. I. p. 1157 et suiv. ; l'aveu rendu le 6 octobre 1686 par le prieur et les religieux de St-Mathieu, agissant tant pour eux que pour Messire Louis de Menou, abbé commendataire, devant Messire René de Lohéac, commissaire préposé à la réformation du Domaine.

ses frais augmentaient ; car le sénéchal, le procureur-fiscal, le greffer et les autres fonctionnaires qui jadis payaient annuellement une certaine somme au couvent pour avoir le droit d'exercer leur charge, réclamaient maintenant des appointements pour remplir leurs fonctions devenues extrêmement pénibles et très peu lucratives. Peu à peu l'Abbaye se vida : en 1618 il ne s'y trouva plus que quatre religieux, 20 ans plus tard il n'y en eut même plus que deux, encore étaient-ils le plus souvent absents du monastère où l'office divin était célébré avec plus ou moins de régularité par les prêtres séculiers de la paroisse. Et voici qu'en 1631, le Roi lui-même se mit de la curée en dépouillant l'Abbaye de son séculaire droit de bris et d'ancrage, pour l'attribuer à son premier ministre, le Cardinal de Richelieu (1).

Telle était la situation déplorable de l'Abbaye, au spirituel comme au temporel, à l'époque où Louis de Fumée, seigneur des Roches-St-Quentin la reçut en commende. Pour remédier à ce triste état de choses, le nouvel Abbé s'adressa aux Bénédictins de la Congrégation de St-Maur qui, depuis quelques années, travaillaient à la réforme des abbayes de leur ordre et les pria de se

(1) Le 18 avril 1627 le Roi, par lettres enregistrées aux Chambres des Comptes de Paris, Rouen et Nantes, donna au Cardinal de Richelieu en tant que *Grand-maître chef et surintendant général de la Navigation et du Commerce en France, tous les droits de bris, d'ancrage, de varechs, etc., etc. du Royaume.* Le 24 fév. 1629, la reine-mère lui accorda ces mêmes droits pour le Duché de Bretagne. Ces décisions rencontrèrent, paraît-il, quelques résistances ou du moins soulevèrent quelques contestations. Pour aplanir toutes les difficultés, le Roi déclara, par lettres patentes du 26 septembre 1631, enregistrées à Rennes le 28 Avril 1632, que son ministre était autorisé à lever cette taxe dans *tous* les ports du Royaume où jusque-là on avait négligé de la percevoir et *notamment en Bretagne*, où il veut qu'à l'avenir on paie trois sols de droit d'ancrage par tonne.
cf. Le R. P. Fournier : *Hydrographie* passim.

charger de celle de St-Mathieu. Ceux-ci déclinèrent sa proposition en lui disant que le revenu de ce monastère, défalcation faite de la part attribuée à l'Abbé, ne leur paraissait pas suffisant pour faire vivre le nombre de religieux nécessaires à la célébration des offices et faire face aux frais d'entretien des bâtiments qui, exposés à tous les vents et constamment battus par les flots, devaient avoir plus souvent besoin de réparations sur ce point que sur n'importe quel autre. Le seigneur des Roches fit de nouvelles instances et, après force pourparlers, finit par vaincre leur résistance. Le 24 Décembre 1655, fut signé à l'Abbaye de St-Julien-de-Tours, entre Louis de Fumée, d'une part, et les bénédictins de St-Maur, d'autre part, en présence de M. de Coatanscours, conseiller au parlement de Bretagne, commissaire en cette partie, un contrat stipulant que le 17 mars suivant, l'Abbaye de St-Mathieu serait mise à la disposition des susdits religieux qui en entreprendront immédiatement la réforme. Pour leur faciliter la tâche, l'abbé Louis leur abandonnait tout son revenu abbatial, moyennant une rente de 2.500 livres payable par moitié à la St-Jean d'été et à Noël (1).

Au jour fixé, les nouveaux religieux vinrent prendre possession de l'Abbaye et se mirent aussitôt à l'œuvre pour restaurer les édifices et ranimer le zèle religieux qui s'était éteint peu à peu parmi les fidèles depuis qu'ils ne trouvaient plus ni moines ni prêtres, quand ils venaient faire leurs dévotions dans l'église abbatiale. Leur propa-

(1) Par suite d'arrangements successifs entre les Abbés commendataires et les religieux, les deux manses, la manse abbatiale et la manse conventuelle ne furent plus séparées jusqu'à la Révolution, mais la rente fixe servie à l'Abbé, en échange de l'abandon de son revenu, augmenta avec le relèvement croissant de la fortune de l'Abbaye.

gande fut si active que l'on ne tarda pas à voir les pélerins reprendre en foule le chemin de St-Mathieu, tout comme aux jours de splendeur de l'Abbaye, pour chercher des consolations auprès des nombreuses reliques qu'on y exposait à leur vénération. Il y en avait, du reste, une quantité prodigieuse capable de satisfaire les goûts les plus difficiles :

1° Une croix en vermeil, de deux pieds de long, enrichie de pierreries et portant en son milieu, sous un émail, un morceau de la vraie Croix, n'ayant pas moins d'un pouce carré. Cette croix, artistement travaillée, était attribuée à St-Eloi.

2° Une autre croix en vermeil, plus petite et moins riche que la précédente et renfermant, elle aussi, une parcelle de la vraie Croix.

3° Un grand vase en vermeil, renfermant le crâne de St Mathieu. Au bas de ce vase se trouvait une inscription fulminant l'anathème contre quiconque déroberait, mettrait en gage, vendrait ou ferait vendre ce reliquaire.

4° Un bras recouvert d'argent et garni de pierreries et renfermant une phalange d'un doigt de St Mathieu.

5° Une boule en vermeil, d'un demi-pied de diamètre renfermant une partie de la tête du proto-martyr St Etienne.

6° Un vase en vermeil renfermant, selon les uns, une vertèbre, selon d'autres, une partie du crâne de St Laurent. A ce vase était suspendu un petit gril également en argent doré.

7° Une statuette recouverte d'argent et représentant Ste Madelaine. Entre les mains de la figurine se voyait

une petite boîte contenant un fragment d'os de la dite Sainte.

8° Une autre statuette pareille à la précédente et représentant Ste Claire. Au cou de cette figurine était suspendue, par une chaînette d'argent, une côte de la dite Sainte. Ces deux statuettes étaient l'œuvre d'un Abbé de St-Mathieu.

9° Une planchette recouverte d'argent doré, sur laquelle étaient fixées diverses reliques de Ste Hélène.

10° Une statuette en argent, d'un travail moderne, représentant St André et renfermant une portion notable d'un os du St Apôtre.

11° Une statuette en argent, de fabrication moderne, représentant St Robert et renfermant une phalange d'un doigt du St Abbé.

12° Une châsse de laiton ciselé, de fabrication ancienne, ayant un pied et demi (environ 50 centimètres) de haut et 10 pouces (de 27 à 30 centimètres) de large et renfermant des reliques du plus haut prix, entre autres : des fragments du St Sépulcre, des reliques provenant des Apôtres St Pierre, St Paul et St Philippe ; de St Jean-Baptiste, de St Augustin et de quelques saints bretons tels que St Corentin, St Yves, St Maudet, St Salomon, etc., etc.

13° Une grosse bague en vermeil, enrichie d'une agate, et qu'on avait l'aplomb de faire passer pour l'anneau pastoral de l'apôtre St-Mathieu !!!

14° Une grande étoile d'argent massif doré portant d'un côté un crucrifix et de l'autre une image de la Vierge et renfermant des parcelles de la plupart des

reliques ci-dessus mentionnées. C'était la Croix pectorale que portaient autrefois les Abbés réguliers du monastère.

Toutes ces reliques, à commencer par la tête de St Mathieu étaient-elles bien authentiques ? Nous n'oserions l'affirmer, ne serait-ce que pour ne pas contrarier les Chanoines de la Cathédrale de Beauvais ou les Religieux de l'Abbaye de Rongeval (diocèse de Toul) qui, eux aussi, prétendaient posséder le crâne du saint Apôtre et le proposaient à la vénération des fidèles ou bien encore pour ne pas contredire le pape Grégoire VII qui, en 1080, écrivait à l'Evêque de Salerne que ce crâne vénérable se trouvait dans une des églises de cette ville. Mais, authentiques ou non, ces précieuses reliques ne manquaient pas d'opérer de nombreux miracles, s'il faut en croire le R. P. Simon le Tort, notamment la Croix pectorale, connue parmi les fidèles sous le nom d'*Agnus Dei* et qui avait pour vertu particulière de faciliter les accouchements. Aussi, ajoute gravement le pieux annaliste, « les femmes « enceintes arrivaient-elles en foule et de fort loin pour « se faire appliquer cette sainte relique en vue d'obtenir « une heureuse délivrance » (1).

La vertu la moins contestable de toutes ces reliques fut de remplir, comme par enchantement, les caisses de l'Abbaye. Les recettes furent assez considérables pour que la rente de l'Abbé put être portée successivement de

(1) A cet égard, les dames de qualité (mulieres *nobiles*) en mal d'enfants, jouissaient d'un petit privilège. Elles pouvaient s'appliquer l'Agnus Dei à domicile, car on le leur prêtait quand elles le faisaient demander par un prêtre connu qui voulut bien engager sa signature.
Cf. Simon le Tort : *Compendium*, etc. §. *Reliquæ præcipuæ*

2.500 à 3.000 livres et de 3.000 à 3.500 livres (1). Elle aurait même atteint un chiffre beaucoup plus élevé si les revenus attachés à l'exercice des droits seigneuriaux avaient suivi la même progression; mais, bon nombre de ces droits étaient perdus sans retour, et pour d'autres la perception des taxes était devenue souvent très onéreuse. A St-Mathieu même, à Plougonvelin et à Lochrist, etc., etc., c'est-à-dire dans le voisinage le plus immédiat de l'Abbaye, les rentrées en espèces et en nature s'effectuaient sans trop de peine, car la population s'y prêtait d'assez bonne grâce ; mais, dans ce pays, appauvri et décimé, les recettes étaient relativement minimes. Ailleurs, dans les paroisses plus éloignées de l'Abbaye, où les redevances eussent pu être plus fortes, leur perception était sujette à des difficultés sans nombre, que les recteurs de ces paroisses avaient intérêt à entretenir. De là, procès sur procès, dans lesquels les moines n'avaient pas grand' chose à gagner.

On se rappelle que dans 90 villages, l'Abbaye percevait la dîme conjointement avec le Recteur de la paroisse (2). La rentrée de cette taxe se faisait par les soins du Recteur qui gardait pour lui *un tiers* du produit et envoyait les *deux autres tiers* à l'Abbaye. Or, plusieurs de ces braves recteurs trouvaient qu'il était plus avantageux de garder le *tout* ; ce qui leur était d'autant plus

(1) La rente servie par les Religieux à l'Abbé Louis de Fumée, Seigneur des Roches, était de 2,500 livres. Elle fut portée pour son successeur, l'Abbé Louis de Menou, à 2,600 livres pour le dédommager de ce qu'il n'habitait pas son logis abbatial. Maintenue à ce même chiffre pour l'Abbé Claude de Menou, neveu du précédent et pour l'Abbé Léonor de Romigny, elle fut élevée à 3,000 livres sous l'Abbé Jean-Louis Gouyon de Vaudurant et à 3,500 livres sous l'Abbé de Robien, le dernier Abbé commendataire de St-Mathieu.

(2). Voir page 351, Note 4.

facile que, pendant la décadence du monastère, personne n'avait songé à élever la voix contre ces sortes d'abus qui avaient, pour ainsi dire, passé dans les mœurs.

Un des plus intraitables parmi ces recteurs parait avoir été celui de Guilers, Messire Yves Fort. Lorsque le 2 août 1662 le fermier général de l'Abbaye se présenta pour procéder, conjointement avec lui, à la levée de la dîme, il refusa formellement de l'accompagner dans sa tournée, en lui déclarant que la perception de cet impôt ne regardait que le Recteur de la paroisse. Le fermier général lui intenta un procès qui traîna jusqu'au 1er juillet 1664 et qui aboutit à une sentence condamnant le Curé à payer la somme de cent trente-deux livres pour la dîme. L'obstiné recteur refusa de se soumettre à cet arrêt et insulta même gravement l'officier ministériel chargé de le lui signifier. L'affaire fut portée devant le Sénéchal de Brest qui, huit jours après, rendit un arrêt confirmatif des sentences antérieures et de plus « condamna messire « Fort, Recteur de Guilers, ses prêtres et consorts, à « payer 10 livres d'amende envers le Roi, 30 livres « d'aumône à la fabrique de Guilers, 30 livres à la fabri- « que de N.-D. de St-Mathieu et 30 livres à l'église St- « Sébastien de St-Renan pour avoir troublé et insulté « Messire Lharidon, commis par justice pour publier un « monitoire destiné à fournir la preuve de la possession « par l'Abbaye des dîmes de la paroisse de Guilers. »

Des liasses poudreuses de procédures que les vers sont loin d'avoir respectées, témoignent que la résistance opiniâtre du Curé de Guilers ne fut pas un cas isolé et nous donnent une idée des luttes incessantes que l'Abbaye eut à soutenir pour la défense de ses intérêts.

Au moins dans ces sortes de luttes l'Abbaye pouvait espérer d'avoir le dernier mot, il n'en fut pas de même dans toutes celles qu'elle eut à soutenir contre les éléments. En même temps que la mer rongeait de trois côtés à la fois le domaine de l'Abbaye et que, par les crevasses profondes percées dans les flancs du promontoire, elle menaçait d'ébranler, par la base, l'église et le couvent avec ses dépendances, les vents d'Ouest, qui presque toujours soufflent en tempête sur ce point de la côte, s'attaquaient sans pitié aux murs et aux toitures des édifices qui avaient continuellement besoin de réparations. C'était même, on s'en souvient, cette position incommode de l'Abbaye qui avait longtemps fait hésiter les Bénédictins de la Congrégation de St-Maur à venir se fixer à St-Mathieu (1). Un demi-siècle de séjour dans leur nouvelle résidence avait suffisamment démontré aux religieux que leurs craintes n'étaient que trop fondées et leur faisait désirer vivement d'établir leur demeure dans un lieu plus habitable. Ils jetèrent les yeux sur la Ville de Brest, et dans les premiers jours d'Avril 1692, le R.P. Jean-Baptiste Hardouineau, prieur de l'Abbaye, adressa, de l'assentiment du R. P. Visiteur et du R. P. Provincial de son ordre, à MM. les Président, Maire et échevins composant le corps de la communauté de Brest, une supplique en vue d'obtenir l'autorisation de transférer le monastère dans l'enceinte de leur Ville.

L'impétrant avait soin d'insister sur les avantages spirituels que les Religieux procureraient à la population brestoise à qui, de l'agrément de l'Evêque diocésain, ils

(1) cf. p. 378.

pourraient administrer les sacrements. Le 11 du même mois la municipalité de Brest fit répondre au Prieur que sa requête avait été prise en bonne considération, mais qu'avant de statuer sur la question qui lui était soumise, la communauté avait décidé que 3 de ses membres, M. le Maire en charge, M. de la Villeneuve, l'ancien maire, et M. Duverger, syndic à cet effet député, iraient prendre à ce sujet l'avis de Mgr l'Evêque de Léon, actuellement présent en cette Ville.

La réponse de l'Evêque fut favorable aux moines et la municipalité de Brest se prononça dans le même sens ; mais, quand le Roi fut saisi de la requête, il y opposa son veto, comme il fallait bien s'y attendre ; car, sur ce point extrême du Royaume, l'Abbaye de St-Mathieu lui était d'un plus grand secours que dans l'intérieur de Brest. C'était, en effet, un excellent pied à terre pour les commandants de la province et autres officiers de sa Majesté qui venaient visiter la côte ; en temps de guerre, les officiers généraux de l'armée étaient sûrs de trouver au monastère l'hospitalité la plus cordiale : de plus, le magasin à poudre était dans l'enceinte du cloître et, soit dit sans jeu de mots, religieusement gardé par les moines (1). Dans ces conditions, le refus du Roi était à prévoir. Les religieux, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, continuèrent donc de résider à St-Mathieu, mais sans renoncer à l'espoir de voir le Roi revenir un jour ou

(1) L'idée de faire garder le magasin à poudre par les moines était d'autant plus bizarre, que M. de la Bourdonnaye de Coëtmen, commissaire préposé à la réformation du domaine, avait, le 26 Août 1690, rendu une sentence qui enlevait aux Religieux de St-Mathieu le droit d'obliger les paroisses de Plougonvelin et les tréviens de Lochrist d'aller faire la garde près de leur abbaye.

l'autre sur sa détermination. En 1742, ils intriguèrent auprès de l'Intendant de la Marine à Brest pour obtenir la direction de la paroisse St-Louis. L'Intendant transmit leur demande au Ministre de la marine qui, par lettre du 24 février, promit de la soumettre au Roi et de tenir l'Intendant au courant de ce que sa Majesté aura décidé. La réponse n'a pas dû être plus favorable qu'en 1692, car les moines restèrent à St-Mathieu jusqu'à ce que le décret du 12 juillet 1790, prononçant la suppression des couvents, vint les relever de ce poste de confiance.

Si les Religieux de St-Mathieu sollicitaient avec tant d'instances l'autorisation de transférer leur domicile à Brest, c'était moins pour travailler au salut éternel de la population brestoise, que pour augmenter leur propre revenu. Comme les diverses tentatives faites pour se transplanter dans un milieu plus lucratif n'avaient pas abouti, il leur fallut bien s'aviser d'un autre moyen. Celui auquel ils s'arrêtèrent était, il faut bien le dire, plus ingénieux que délicat, car il ne tendait à rien moins qu'à la suppression de la dignité abbatiale, et bien entendu de la rente qu'ils s'étaient engagés à servir au titulaire. Sans doute les abbés n'étaient pas absolument nécessaires au bon fonctionnement de la communauté religieuse : eux-mêmes ne s'étaient que trop souvent chargés de démontrer leur inutilité, en ne paraissant jamais au monastère et en ne voyant dans leur titre abbatial qu'un vulgaire titre de rente ; mais le moment était pour le moins très mal choisi pour opérer une réforme aussi radicale. On s'expliquerait à la rigueur que les moines de St-Mathieu eussent pris pareille détermination à une époque de gêne réelle ou bien encore au temps où un

Ruggieri, pour ne nommer que celui-là, deshonorait le siège abbatial ; mais sous l'abbé de Robien, ce n'était pas le cas. La meilleure preuve que les religieux n'avaient pas à se plaindre de son administration et que l'état de leurs finances leur permettait largement de joindre les deux bouts, c'est qu'ils avaient eux-mêmes porté spontanément sa rente de 3,000 livres à 3.500 (1).

Quoiqu'il en soit, les moines surent gagner à leur cause le marquis de Langeron, commandant de la Division de Bretagne, qui adressa dans ce sens un long mémoire à M. le Comte de St-Germain « avec prière de l'appuyer auprès du ministre à qui sa Majesté a confié la feuille de ses bénéfices. » Dans ce mémoire, le marquis de Langeron rappelle d'abord les nombreux services que ce monastère rend à l'Etat, puis il expose, avec chiffres à l'appui (2) que la situation financière ne permettra pas à cette maison de continuer bien longtemps ses précieux services, vu qu'elle va au devant d'une ruine certaine, si l'on ne vient promptement à son secours. « Le moyen le plus « simple et qui semble s'offrir de lui-même, poursuit le « marquis, serait l'*extinction du titre Abbatial et la « réunion de tous les revenus à la manse conventuelle.* »

(1) Une autre preuve que la situation financière de l'Abbaye s'était sensiblement améliorée dans ces dernières années, c'est que depuis le 11 Nov. 1761 les religieux avaient trouvé quelqu'un (Messire Charles-Marie Nayl de St-Maudet) qui voulût bien se charger « *sans finances* » *de l'état et office de Sénéchal et seul juge de St-Mathieu.*

(2) D'après ce *Mémoire*, les revenus des deux manses réunies s'élevaient à une somme totale de 14.418 livres, sur laquelle l'Abbé de Robien recevait une rente de 3,800 livres, quitte de toutes charges et réparations. Les décimes, portions congrues, réparations, charges foncières et taxes de la congrégation, s'élevaient à la somme de 7,240 livres (dont 1,100 livres pour les intérêts d'un capital de 2,200 l. emprunté par les religieux, en différentes sommes, dans les années malheureuses). En sorte qu'il ne restait sur le revenu total que la somme de 3,378 livres pour l'entretien de six Religieux, nombre fixé par la charte de fondation.

Le Roy, ajoute-t-il non sans quelque malice, a souvent fait de plus grands sacrifices au bien de son Etat. Puis il termine son plaidoyer en disant que cette solution sauvegarderait à la fois les intérêts du Roy et ceux d'un monastère utile et dévoué à son service ; car, « en daignant honorer de ce bienfait la maison de St-Mathieu, sa Majesté « acquérerait au lieu d'une Abbaye de 3.800 l. la collation « de 10 prieurés (1) dont le revenu excède de beaucoup « celui du titre principal, c'est-à-dire les prieurés de :

«	1° Gœlo-Forêt (2) du revenu de.....	900 liv.
«	2° St-Renan de Molesne..... ..	120
«	3° Lambol en Plouarzel.....	1.800
«	4° Ste-Croix de Lochrist près Léon.....	800
«	5° Conogan de Buzic.....	1.100
«	6° St-Mathieu de Brevelez.....	1.000
«	7° St-Mathieu de Morlaix (dioc. de Tréguier)	1.077
«	8° St-Renan.....	225
«	9° les Sept-Saints en la ville de Brest (cure)(3)	
«	10° Lotunou.....	650
	TOTAL.....	7.672

(1) Il était, en effet, de tradition que le Roi, en consentant à la supression du titre collatif de la commende et de la manse abbatiale, se réservât le droit de nomination à tous les *bénéfices simples*, c'est-à-dire aux prieurés dépendant de l'Abbaye. C'est ce qui avait eu lieu lorsqu'en 1781 une bulle du Pape Pie VI supprima, avec l'agrément du Roi, le titre Abbatial au monastère de Landévennec.

Cf. Levot : *Notice sur l'Abbaye de Landévennec*, p. 50.

(2) Dans cette nomenclature, nous avons conservé pour chaque prieuré, la dénomination adoptée par l'auteur du mémoire.

(3) Si dans ce mémoire le revenu du prieuré-cure des Sept-Saints n'est pas porté en compte, c'est parce que l'Evêque de Léon se l'était attribué durant la période de décadence du monastère. En faisant figurer quand même ce prieuré parmi ceux dépendant de leur abbaye, les religieux de St-Mathieu tenaient à protester une fois de plus contre cette spoliation et réserver tous leurs droits qu'un plus puissant qu'eux saurait peut-être faire valoir.

« et la maison trouverait tout à la fois l'agrément de « conserver des possessions qu'elle administre depuis « longtemps, qu'elle connait parfaitement, dont la régie « lui serait la moins dispendieuse et *l'avantage plus grand « de ne plus avoir à craindre de procès ruineux que pour- « rait lui susciter un nouveau titulaire pour le partage « des manses ou pour le fait des réparations*. »

C'est dans ces dernières lignes qu'il faut, à notre avis, chercher le véritable motif de cette démarche : quant à l'état des finances du monastère, il ne nous semble pas avoir été aussi déplorable que veut bien le dire l'auteur du mémoire. Tout d'abord, en exposant leur situation financière, les solliciteurs ont généralement pour principe d'atténuer le chiffre de leurs revenus et de grossir celui de leurs charges, et nous ne croyons pas que les moines se soient jamais écartés en cela de la règle commune (1). Et, en admettant même que les chiffres mis en avant soient rigoureusement exacts, on aura toujours de la peine à croire qu'à une époque où l'argent avait une valeur au moins double de celle d'aujourd'hui, 3.378 livres n'auraient pas suffi à l'entretien de six personnes, ayant

(1) Nous en avons même les preuves pour le cas present. Dans la déclaration adressée par le Prieur à la municipalité de Brest le 7 janv. 1790 ainsi que dans les procès-verbaux dressés le 22 Mai et le 5 Août de cette même année par les Membres de la Commune de Plougonvelin chargés d'établir, en exécution des décrets, la situation financière de l'Abbaye, ce revenu est fixé à 18,198 livres 7 sous et 9 deniers. En défalquant de cette somme le montant des charges de l'établissement tel qu'il est porté dans le mémoire, soit 11,040 livres (bien que nous ayons trouvé ailleurs que la rente de l'Abbé était de 3,500 et non de 3.800, il resterait toujours la somme de 7,158 livres 7 sous 9 deniers, largement suffisante à la vie commune de 5 personnes (et non de 6 comme le dit le mémoire, dont ces mêmes procès-verbaux ont constaté la présence au monastère, quatre religieux et un vieux domestique qui, sans avoir émis de vœux, était censé faire partie de la communauté.

fait vœu de pauvreté et vivant en commun. Ce que les moines de St-Mathieu voulaient surtout, c'était empêcher qu'un Abbé, moins accommodant que ceux qui s'étaient succédé depuis un siècle et demi, ne vînt à revendiquer la jouissance pleine et entière de ses droits, tels qu'ils étaient établis par les Canons de l'Eglise (1).

Tandis que les moines de St-Mathieu attendaient avec confiance une réponse favorable du Roi, éclata soudain la Révolution qui, rééditant à son profit la fable de « *l'huître et les plaideurs* » supprima à la fois la manse abbatiale et la manse conventuelle, en les déclarant l'une et l'autre « *biens nationaux* » 2 nov. 1789.

Lorsqu'en vertu de ce décret, les officiers municipaux de Plougonvelin se présentèrent au couvent, le 22 mai 1790, pour dresser l'inventaire de ses biens et le recensement de son personnel, ils y trouvèrent quatre moines : Dom Joseph Baron, prieur, âgé de 64 ans, Dom Félix Cuchant de la Vicomté, sous-prieur, âgé de 54 ans, Dom Pierre-Jean-Marie Jeandrot, procureur et cellerier, âgé de 33 ans et Dom Laurent Thomas, simple religieux, âgé de 45 ans ; plus un nommé Goulven Kermaïdic, presque aveugle, âgé de 68 ans et qui depuis 1741 était le cuisinier de la maison. Comme il avait été affilié à la communauté par un acte notarié du 22 déc. 1776, il se trouvait dans le cas de ceux qui, sans avoir prononcé de vœux, avaient droit à la pension fixée par l'Assemblée Nationale.

---

(1) C'est-à-dire la somme de 4,806 livres, quitte de toutes charges en adoptant les chiffres du mémoire ou celle de 6,066 livres en se basant sur les procès-verbaux, sans compter la libre gestion des deux autres tiers du revenu total.

Peu de mois après, 12 juillet 1790, furent rendus de nouveaux décrets prononçant la suppression des couvents et la constitution civile du clergé. Lorsque le 5 août suivant, les municipaux de Plougonvelin-St-Mathieu vinrent en aviser officiellement les intéressés, le Prieur Dom Joseph Baron leur demanda en grâce la permission de finir ses jours dans la Maison de St-Mathieu, mais il se heurta à l'inflexibilité de la Loi ou de ceux qui étaient chargés de l'appliquer. Le procureur Dom Jeandrot émit bien aussi le même vœu que son prieur, mais sans y mettre la même sincérité, car il ne tarda pas à prêter serment à la Constitution et fut nommé Curé de St-Renan (1) où son installation, 19 Juin 1791, nécessita l'emploi de la force armée. Dom Laurent déclara vouloir bénéficier des dispositions de la Loi, lui permettant de rentrer dans la vie civile ; quant au reste du personnel de l'Abbaye, nous ignorons ce qu'il est devenu (2).

La même Commission d'enquête avait été chargée de faire l'inventaire des biens de l'Abbaye meubles et immeubles. Des procès-verbaux dressés à cette occasion, il ressort que le mobilier de la maison était, sinon luxueux, du moins très-confortable, car ils mentionnent, entre autres, 18 couverts en argent plus cinq grandes et douze petites cuillers de même métal. Les objets affectés au culte représentaient aussi une valeur réelle ; car, outre les reliquaires décrits à la page 379 et suivantes, l'inventaire mentionne 3 calices (3), un ciboire, un ostensoir, un

(1) En remplacement de M. Poullaouec, qui s'était refugié en Angleterre, aimant mieux quitter la paroisse que de prêter le serment.

(2) Sauf pour l'Abbé de Robien qui, dès la promulgation des Décrets, avait pris le chemin de l'exil et s'était fixé en Angleterre.

(3) Sur l'un deux on lisait : « Fr. Jean Thibault, chantre de Sainct-Mathieu, a faict faire ce calice en 1522 ».

plateau avec ses deux burettes, une boîte pour les saintes huiles, une grande croix pour les processions avec son bâton, six chandeliers, un encensoir et sa navette, une lampe du sanctuaire, etc., etc., le tout en argent; de plus, onze chapes, treize chasubles avec leurs étoles, manipules et bourses, quarante aubes, quatre pointes de dais, etc., etc. Tout ce mobilier fut mis sous séquestre, puis dirigé sur Brest et vendu par les soins du Président du District : les vases sacrés prirent le chemin de la Monnaie de Nantes (2). Quant à la bibliothèque du couvent, composée en majeure partie d'ouvrages de théologie, parmi lesquels de nombreux in-folio, elle s'éparpilla un

(2) Pas tous, car le père procureur, Dom Jeandrot, en quittant l'Abbaye, trouva moyen d'en emporter quelques-uns ; et notamment le fameux *Agnus Dei* qui devint l'objet d'une lutte épique entre le curé constitutionnel de St-Renan et la municipalité de Plougonvelin - St-Mathieu. A peine installé dans sa paroisse, Messire Jeandrot annonça au prône et fit annoncer dans toutes les paroisses environnantes, que la précieuse relique, d'une vertu si éprouvée pour faciliter les accouchements, se trouvait dans son église et que les femmes enceintes, désireuses de se la faire appliquer, n'avaient qu'à venir à St-Renan. Le conseil municipal de Plougonvelin-St-Mathieu s'émut à la pensée que le courant des femmes enceintes qui, depuis des siècles, venaient trouver du soulagement à St-Mathieu, allait être détourné par le curé de St-Renan au profit de son église et adressa, le 7 août 1791, au Président du district, une pétition tendant à obtenir le rapatriement de la précieuse relique à St-Mathieu. Invité à accéder à ce vœu, le Curé de St-Renan s'y refusa en déclarant que la municipalité de Plougonvelin-St-Mathieu n'avait aucun droit sur une relique qui n'a jamais fait partie du trésor de la paroisse. Les conseillers municipaux reprochèrent, de leur côté, à l'ex-procureur de l'Abbaye, de s'être illégalement approprié un objet d'utilité publique qui, depuis des siècles, se trouvait dans leur commune. Messire Jeandrot riposta que sa qualité de membre de la communauté dissoute devait lui donner, plus qu'à n'importe qui, le droit d'être le dépositaire de cette relique en attendant que l'Evêque diocésain, seul juge compétent en pareille matière, décide à quelle paroisse elle devra être définitivement attribuée. Le malheureux Curé eut beau se démener comme un diable dans un bénitier, il fut obligé de s'incliner devant la décision du Directoire de Quimper, lui enjoignant de restituer la relique « dans un délai de *huit* jours ». Il s'exécuta, mais non sans protester avec indignation contre une sentence qu'il trouvait inique et brutale. Son indignation tourne même au grotesque quand elle lui fait dire que huit jours n'étaient pas un délai suffisant pour restituer une relique de cette valeur.

peu partout. La plupart de ces volumes ont été recueillis dans la Bibliothèque de l'Académie royale de la marine à Brest, aujourd'hui la Bibliothèque du Port. Les manuscrits, ainsi qu'un certain nombre de documents que l'on conservait précieusement au fond d'une vieille armoire, furent expédiés à l'arsenal pour faire des gargousses : tout ce qui ne put être employé à cet usage fut vendu à vil prix. Plus d'un des volumes reliés à Brest, durant les soixante premières années de ce siècle, a eu le dos et les coins recouverts de lambeaux de parchemin provenant d'anciens titres de l'Abbaye (1).

Quant à l'immeuble, voici, d'après ces mêmes procès-verbaux d'enquête complétés par le procès-verbal d'estimation du 5 Thermidor an IV (23 juillet 1796), quelle était sa physionomie au moment où il fut décrété *propriété nationale*.

L'ensemble du domaine occupait une superficie totale de cent trente-huit cordes et demie (2), dont cent vingt-sept cordes et demie étaient clôturées d'un mur haut de 12 pieds, les onze autres cordes, occupées par le colombier, deux petits *douets* (3) à rouir le lin et le chemin les desservant, étaient situés en dehors de l'enclos dans la direc-

(1) Le *Compendium* du R. P. Simon le Tort faillit lui-même avoir ce sort et s'il a, en partie du moins, échappé à la destruction, c'est bien par le plus grand des hasards. Il y a quelque trente ans, un inspecteur de la marine, causant de choses et d'autres avec M. Levot, Bibliothécaire du port, lui raconta qu'il avait vendu tout dernièrement à un relieur de Brest, un lot de parchemins dans lequel se trouvaient une notice et une vue de l'Abbaye de St-Mathieu. M. Levot s'empressa de courir chez l'acquéreur qui, malheureusement, avait déjà mis en pâte une des feuilles de cette notice et qui lui abandonna généreusement les autres.

(2) La corde bretonne valait 24 pieds d'après le § 263 de la Coutume de Bretagne, cf. Peuchet.

(3) On appelle ainsi, en Bretagne, les lavoirs à fleur de terre, encadrés d'une simple margelle.

tion de l'O. On pénétrait dans le domaine par une porte monumentale percée au flanc E. du mur d'enceinte. Cette porte, qui datait de 1672, était à pilastres armoriés, et son dessus formait une imposte dormante à deux étages, flanquée de deux anges assis de profil et terminée par un fronton d'amortissement : l'étage inférieur était rempli par un grand écusson aux armes de Bretagne, l'étage supérieur était décoré d'un haut relief représentant St-Mathieu. Après avoir franchi cette porte, on se trouvait dans l'*Atrium*, grande cour où jadis étaient les *halles* (1) mais qui, à l'époque dont nous parlons, ne renfermait plus qu'un hangar : la partie septentrionale de l'*Atrium* qui longeait une des façades de la maison conventuelle, était convertie en jardin potager.

En traversant l'*Atrium* dans le sens de sa largeur, on arrivait à un second mur, construit sur le prolongement de la façade Est du corps de logis et allant rejoindre, dans la direction du Sud, le bord de la falaise. Deux portes étaient percées dans ce mur; celle de gauche menait dans une autre cour où se trouvaient les dépendances de l'Abbaye, les écuries, le logement du palefrenier avec grenier à foin au-dessus, le bûcher, l'aire et les étables, celle de droite conduisait à l'église et au couvent.

La maison conventuelle élevée sur cave, était construite en retour d'équerre : chacune de ses façades avait 108 pieds de long et 25 de haut : le corps de bâtiment qui faisait face à l'Est avait 25 pieds de profondeur ; celui qui était tourné vers le Nord, en avait 30. Cet édifice renfermait : **au rez-de-chaussée**, *dans le bâtiment Est*

(1) cf. page, 368. Note 2.

un grand refectoire, une cuisine, une office et une dépense dans le *Bâtiment Nord*, une salle à manger pour les hôtes, un salon et cabinets; **au 1er étage**, *dans le bâtiment Est*, dix cellules pour les religieux, salon et parloir; dans le *bâtiment Nord*, six chambres pour les malades, les étrangers et les domestiques. *Au-dessus* étaient deux vastes greniers dont l'un servait de lieu de réunion au chapitre, l'autre de dépôt au linge sale. Le bâtiment Est communiquait par un escalier intérieur avec le donjon, haute tour carrée qui renfermait l'horloge et cinq cloches, et portait à son sommet une lanterne servant de phare.

Au Sud de cette tour s'étend de l'E. à l'O. l'église abbatiale, édifice gothique d'une grande pureté de lignes à en juger par ses restes ; mais qui, à cette époque déjà, aurait eu besoin d'une restauration sérieuse. Sa longueur est de 140 pieds depuis la façade principale (1) jusqu'au chevet du chœur et de 170 pieds, si l'on fait entrer en ligne de compte la chapelle absidale, construite sur le même axe, et qui n'avait pas moins de 30 pieds de profondeur (2). Sa largeur totale, répartie entre 3 nefs est d'environ 46 pieds ; la nef du milieu mesure à elle seule 20

---

(1) Cette façade, d'architecture romane, s'est très bien conservée, bien qu'elle soit directement exposée à l'action des vents d'Ouest. Elle n'est percée que de 4 baies. La porte d'entrée, en plein cintre est garnie, à l'extérieur, d'une archivolte à crochets ; son intrados est trilobé. Au-dessus de cette porte se trouve une grande fenêtre, également en plein cintre, mais dont l'archivolte est beaucoup plus simple. Cette grande fenêtre est accostée de deux autres de même forme, mais beaucoup plus petites et plus étroites et dépourvues de toute espèce d'ornementation. Tout au faîte du pignon se voit un cartouche lisse, destiné sans doute à recevoir une inscription.

(2) Cette chapelle, dédiée à N.-D. de Lorette, a, depuis, complètement disparu.

pieds entre les colonnes (1) qui la séparent des nefs latérales. La hauteur, depuis le sol jusqu'à la voute de la nef, était de 60 pieds, elle était plus considérable encore, sous les transepts dont l'entrecroisement avec la nef est marqué par quatre superbes piliers à huit colonnettes réunies en faisceau. Toute l'église était lambrisée dans le bas, et blanchie à la chaux dans sa partie supérieure. Le chœur était orné de six stalles en bois sculpté dues à la libéralité d'un moine, comme l'attestait l'inscription suivante, gravée sur le fronton: « *Fr. Jehan Treuet fict faire cestes six chaires céans l'an 1592* ». Aujourd'hui encore, tout le pourtour des transepts et du chœur est décoré d'un magnifique *triforium*, ajouré en ogives trilobées, auquel on parvient par un escalier tournant renfermé dans une tour polygonale qui est accolée au transept S. Au transept N. se trouvait une tour analogue, maintenant totalement ruinée, qui conduisait au clocher. C'est par ce même transept que l'on communiquait avec le cloître proprement dit, galerie couverte bordée d'arcades qui servait de promenoir aux religieux et qui depuis a été complètement démoli.

Entre ce promenoir et le bâtiment E. du corps de logis, il y avait une vieille masure qui, autrefois, servait d'infirmerie ; dans l'espace compris entre cette bâtisse, à l'O., la maison d'habitation, au N. et à l'E. et la tour au S., était la basse-cour. Sous les fenêtres de la façade N. s'étendait un immeuse jardin fruitier avec ses dépen-

(1) Ces colonnes, au nombre de six de chaque côté, sont toutes en granit sauf les deux premières qui sont en pierre de tuffeau : leur fût est alternativement ou cylindrique ou polygonal; les arcades qu'elles soutiennent sont: les deux premières, en ogive obtuse ; les autres, en lancettes.

dances, logement du jardinier, serre, etc., etc., entre le jardin potager et le jardin fruitier, se trouvait le vivier.

Voilà, sommairement, quel était l'état des lieux à l'Abbaye de St-Mathieu au moment où l'Assemblée Nationale vota la suppression des couvents.

Mais le tout n'était pas d'expulser les moines, il s'agissait encore de savoir ce que l'on ferait de l'Abbaye devenue *propriété nationale* ; or, sur ce point, les avis étaient très partagés. Tandis que les uns opinaient pour sa mise en vente immédiate, d'autres, la municipalité de Plougonvelin-St-Mathieu en tête, émettaient le vœu qu'elle fût affectée à quelque établissement d'utilité publique ou convertie en manufacture de l'Etat. Dès le 4 Nov. 1790, en effet, alors que les religieux n'avaient pas encore quitté le couvent (1) « les membres du conseil « général de la commune de Plougonvelin-St-Mathieu, » TOUS NOTABLES, est-il dit dans l'Acte (2), adressèrent dans ce sens une pétition au directoire de Quimper lui faisant remarquer que ces bâtiments se prêteraient également bien à l'installation d'un *hôpital* d'une *corderie* où d'une *manufacture de chaussures*. Le 3 janvier 1791, le directoire, répondit que, sur les conclusions du procureur général, il renvoyait cette pétition au district de Brest « pour être par lui informé afin qu'il soit définitivement statué ». Il faut croire que le problème était passablement ardu, car messieurs les administrateurs du district mirent plus de cinq ans à le

(1) On leur avait permis d'achever l'année dans la maison conventuelle et ce n'est que le 31 Décembre 1790, que les commissaires du District de Brest apposèrent les scellés.

(2) Cf. Registre des Délibérations de la Commune de Plougonvelin-St-Mathieu, année 1790.

résoudre durant lesquels le temps, puissamment secondé par les hommes, continua son œuvre de destruction. Déjà en 1790, les procès-verbaux d'enquête attestaient que l'abbaye entière, l'église non moins que le couvent et ses dépendances, étaient dans le plus grand délabrement et lorsque, en 1796, sa mise en adjudication fut décidée, elle n'était plus qu'une immense ruine n'ayant plus ni portes, ni fenêtres, ni toitures comme le constate le procès-verbal d'estimation qui précèda la vente (1) car tandis qu'à Brest, l'on discutait gravement sur le sort de cette *propriété nationale*, les gens du pays la mettaient gaîmeut au pillage en y prenant, sans aucun scrupule, tout ce dont ils avaient besoin pour restaurer leur propre demeure. Enfin le 9 Thermidor an IV, par un acte de vente enregistré à Quimper le 11 du même mois (27 et 29 juillet 1796), tout ce vaste domaine fut adjugé pour le prix dérisoire de 1,800 francs (2) au citoyen Budoc Provost, du Conquet, qui s'empressa de démolir complètement les bâtiments et d'en vendre les matériaux sur place à divers particuliers. Ne furent exceptés de la vente que l'église abbatiale et la tour ser-

---

(1) Ce procès-verbal d'estimation, dressé le 5 Thermidor, an IV (23 juillet 1796) par le citoyen Robert Menguy, agent national du Conquet, assisté de Michel Penvern, expert du gouvernement nommé par délibération du Département du Finistère en date du 2 Thermidor, an IV d'une part, et le citoyen Budoc Provost du Conquet, soumissionnaire, assisté d'un expert de son choix, le citoyen Guillaume Largouarc'h, d'autre part, fut enregistré à St-Renan, le lendemain 6, par le receveur Palierne, puis déposé au secrétariat du département.

(2) Soit, conformément à l'art. 6 de la Loi du 28 Ventôse, an III, 18 fois son revenu annuel évalué à cent livres, valeur de 1790, cf. procès-verbal d'estimation.

L'abbaye de Landévennec fut vendue à bien plus vil prix, pour la valeur *d'une paire de bœufs* ! encore fut-elle payée en *assignats* !

vant de phare, ainsi que le chemin de sa fréquentation, le tout occupant une superficie de 7 cordes et demie. (1)

Aujourd'hui, il ne reste plus de cette riche abbaye, que les ruines de l'église et du donjon qui profilent leur majestueuse silhouette sur l'azur des cieux ; encore ces ruines sont-elles appelées à disparaître un jour. C'est du moins la crainte exprimée à la fin du siècle dernier par M. Besnard (2), Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées dans son ouvrage intitulé : « *Topographie raisonnée du département de Landerneau* » (3) et l'on s'explique fort bien cette crainte pour l'avenir, quand on est témoin des assauts terribles qu'en ces lieux l'Océan ne cesse de livrer à la terre ferme et qu'on a sous les yeux cette prodigieuse quantité d'îles, d'îlots et de récifs qui jalonnent la route du promontoire submergé et se dressent sur l'abîme comme autant de trophées des victoires remportées dans le passé. Sans doute, pour beaucoup d'entre ces récifs, la date de leur séparation du continent est fort ancienne et se perd dans la nuit des temps ; mais, pour combien d'autres n'est-on pas à même de préciser l'époque à laquelle ils furent arrachés à la terre ferme ! Voyez, par ex., cette chaîne d'écueils appelés « *les vieux moines* » qui se trouve à plus d'une lieue de la côte actuelle, dans la direction de l'O. : avant le XIIe siècle, elle faisait partie du continent et

---

(1) Dès le 20 mai 1791, les Administrateurs du District de Brest avaient, en vertu des Décrets de confiscation, fait vendre au prix de 2.838 livres une des dépendances de l'Abbaye *le Moulin de Goasel* (avec chaussée, écluse, jardin, pré et parcs) situé dans la paroisse de Plougonvelin et affermé en dernier lieu à Jean Lestideau.

(2) Mort Inspecteur Général des Ponts-et-Chaussées, en 1808.

(3) Avant la Révolution Landerneau était, pour les Ponts-et-chaussées, le chef-lieu d'une circonscription dite *département*.

c'est tout près d'elle que s'élevait l'ancien monastère. Tout cela, me direz-vous peut-être, remonte encore fort loin. Eh bien, si vous voulez une preuve de cet envahissement de la mer à une époque beaucoup plus rapprochée de nous, vous n'avez qu'à ramener vos regards plus près de la côte. Voyez-vous, tout au pied du phare, dans la direction du S., un immense rocher, actuellement entouré d'eau de toutes parts et portant sur son large dos les vestiges d'un édifice disparu depuis longtemps ? Vers le milieu du siècle dernier ce rocher formait le noyau d'une prairie dans laquelle paissaient les troupeaux du couvent et l'édifice dont on voit encore aujourd'hui la trace sous l'aspect d'une semelle gigantesque tournée de l'E. N. E. à l'O. S. O., n'était autre que le fameux château pour la possession duquel il a été versé tant de sang. Du côté de l'O., l'envahissement est le même, quoiqu'au premier abord on ne s'en rende pas bien compte : une preuve certaine que là aussi le promontoire a été rongé par les flots, c'est que dans les premières années du siècle dernier l'église abbatiale se trouvait encore à 80 ou 100 toises (1) du rivage et qu'aujourd'hui elle n'en est plus guère éloignée que d'une cinquantaine de mètres. Comme la mer ne parait pas vouloir arrêter là ses ravages à en juger par la violence extrême avec laquelle, depuis deux siècles, elle s'engouffre dans les cavernes profondes qu'elle s'est creusées, jusque sous les fondements de l'Eglise en ruine, il n'est pas impossible qu'un jour ou l'autre, dans un avenir lointain espérons-le, ces derniers restes d'une grandeur déchue ne viennent à disparaître à leur tour.

(1) Soit de 120 à 150 mètres.

III

LE PHARE DE St-MATHIEU

Nous ne voudrions pas nous éloigner de la Pointe St-Mathieu sans dire quelques mots au sujet du Phare qui la domine.

Les nombreux sinistres maritimes qui, chaque année, se produisaient dans ces parages décidèrent de bonne heure les moines de St-Mathieu à placer au sommet de la grosse tour ou donjon un fanal destiné à guider les nautonniers à travers les dangereux passages de l'Iroise et du chenal du Four. Pour l'entretien de ce feu, l'Abbaye percevait, outre les épaves de la mer, un droit fixe sur les navires qui venaient accoster en ces lieux (in naves ad hoc littus appellentes, dit le manuscrit du R. P. Simon le Tort). Mais un beau jour les procureurs du Roy et les officiers de l'Amirauté revendiquèrent pour la couronne la jouissance exclusive de ces droits (1) et, comme de juste, les moines, brutalement exclus du jeu, ne voulurent plus payer la chandelle. *Voilà pourquoi*, ajoute tristement le chroniqueur, *le fanal ne brille plus*.

Et pourtant, il était de l'intérêt de tous, que ce fanal se remît à briller. Après avoir vainement attendu pendant de longues années que les moines, par humanité, voulussent bien le rallumer, la Marine Royale se décida enfin à se charger de ce soin. Sur la proposition de l'Ingé-

(1) cf. Page 361, note 1.

nieur Des Grassières, du mois de décembre 1689, elle fit établir au sommet de la Tour une grande cage vitrée, renfermant trois rangées de lampions superposées, deux de six et une de trois. Par mesure d'économie, les feux ne devaient être allumés *qu'en hiver*, *par les nuits très-noires* et *lorsque les vaisseaux du Roy étaient dehors*. Cette installation, qui coûta à la Marine la somme de deux mille huit cent cinquante-sept livres, neuf sols, six deniers ne fut achevée qu'en 1693 ; mais, avant la fin de cette première année, on acquit la certitude que ce nouveau mode d'éclairage avait bien des inconvénients dont le plus grave était... de ne pas éclairer. En effet, comme ces lampions étaient en cuivre, dès que le niveau de l'huile venait à baisser, la flamme tournait son cône lumineux vers le ciel au lieu de le diriger vers l'horizon.

Pour remédier à cet inconvénient, l'Intendant de la marine, M. Desclouzeaux, imagina de remplacer ces lampions de cuivre par d'autres en verre, et chargea M. de Bouridal d'en faire faire une provision. En attendant « comme les nuits étaient très noires et que les vaisseaux du Roy étaient dehors », il chercha à suppléer à l'insuffisance de ces lampions, en leur adjoignant un certain nombre de flambeaux de cire, pareils à ceux que l'on donnait alors aux bâtiments en mer ; mais, l'effet ne fut pas bien... brillant. Le 21 décembre, ces lampions de verre, impatiemment attendus, arrivèrent enfin ; mais, soit que les instructions aient été mal données, soit qu'elles aient été, ou mal comprises ou mal exécutées, ils ne répondirent pas du tout aux espérances de l'intendant qui dût expédier un exprès à la verrerie de Carrhaix pour en commander d'autres. Ceux-ci furent trouvés bons,

mais ils n'éclairaient guère mieux, parceque l'huile dont on se servait était abominablement mauvaise. C'était de l'huile de poisson non épurée, dont les vapeurs fuligineuses encrassaient tellement les vitres, qu'elles interceptaient la lumière. Encore cette huile si mauvaise faisait-elle très-souvent défaut, et bien des fois il fallut renoncer à allumer les lampes, parce qu'on n'avait pas de quoi les alimenter.

Ces premières difficultés se compliquèrent encore à propos du service d'allumage. Au mois de juillet 1694, les religieux de St-Mathieu représentèrent à M. Desclouzeaux qu'il était fort incommode pour eux de se déranger la nuit pour ouvrir les portes du monastère (1) à celui qui était chargé d'entretenir les feux, et offrirent de le remplacer. Cette proposition fut acceptée avec d'autant plus d'enthousiasme, que l'intendant lui-même, dans sa dépêche au ministre, à la date du 25 novembre précédent, avait émis l'idée « d'obliger les moines d'allumer et d'éteindre ce fanal en leur donnant quelque chose pour le valet qui en prendra soin ». Mais lorsque, l'année suivante, le P. prieur présenta sa note, l'intendant, qui avait déjà toutes les peines du monde à faire face aux frais d'éclairage, la trouva tellement exagérée, qu'il chargea un *commis des classes*, du Conquet, de veiller désormais à l'entretien de ce phare. C'était faire deux mécontents à la fois, celui qui, *par les nuits noires*, devait se rendre à pied du Conquet à St-Mathieu par des chemins excessivement mauvais et celui qui était obligé

(1) Pour arriver au phare, il fallait franchir le grand portail (fermé la nuit), traverser la première cour et pénétrer dans le bâtiment Est, d'où un escalier intérieur donnait accès à la Tour.
cf. page 379

de se déranger *gratis* pour lui ouvrir la porte du couvent et, tout naturellement, la régularité du service s'en ressentit.

Pour tous ces motifs, on négligea si souvent d'allumer ce fanal, qu'insensiblement on en perdit l'habitude. Quant aux vaisseaux surpris par la nuit avant d'avoir pu gagner le port, ils n'avaient d'autre ressource que de rester au large s'ils ne voulaient s'exposer à être jetés à la côte, trop heureux si, fuyant un danger, ils ne se précipitaient pas dans un autre ; ou si, avec le retour du jour, ne survenaient pas des vents contraires les entraînant à la dérive. Aussi, les accidents étaient-ils très-fréquents, non seulement sur ce point du littoral mais sur toute l'étendue des côtes où le service des phares n'était guère mieux organisé qu'à St-Mathieu.

Ce déplorable état de choses durait encore à la fin de 1711, quand tout à coup on apprit que la belle frégate « *Diane* » s'était perdue sur les côtes de Saintonge, dans la nuit du 9 au 10 décembre, faute de fanal pour éclairer sa route. A la suite de ce naufrage, le Ministre de la Marine adressa aux Intendants une de ces circulaires qui, sous tous les régimes, s'envoient le lendemain d'un sinistre, aux chefs de service pour leur demander par quelles mesures on cherche, dans leur circonscription, à empêcher de pareils désastres. L'Intendant de Brest répondit au ministre, à la date du 4 janvier 1712 : « Nous « n'avons sur la côte que la Tour d'Ouessant et le fanal « de St-Mathieu, où il est observé de faire du feu *de* « *temps en temps ; mais il y a déja très longtemps qu'on* « *n'y en fait que très rarement, faute de matière pour en-* « *tretenir ce feu*... Pour le fanal de St-Mathieu, il faut de

« *l'huile d'olive* et c'est à peine si nous pouvons nous « procurer suffisamment *d'huile de poisson* pour les corps « de garde. Il est impossible, Monseigneur, lorsque les « fonds manquent absolument *comme ils ont manqué* « DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, de pouvoir maintenir ces établissements.» Et comme le ministre insistait sur la nécessité d'assurer le service de ces phares, l'intendant lui répondit à la date du 25 janvier : « Il est certain que le fanal « de St-Mathieu serait fort utile aux bâtiments qui appro- « chent, la nuit, de la côte ; mais on ne peut se servir « d'huile de poisson pour ce fanal, parce qu'elle fait une « grande fumée qui encrasse et obscurcit les vitres, en « sorte que le feu qui y est allumé *ne parait pas du tout* « *au dehors* On a déja fait l'épreuve par laquelle on « a reconnu qu'il faut absolument de l'huile d'olive pour ce « fanal et il en faudrait 30 pots par mois pour entretenir « le feu pendant la nuit, et *comme l'huile d'olive est très* « *rare et très chère, on ne saurait en avoir à moins de la* « *payer argent comptant*. A l'égard du feu de la Tour « d'Ouessant il se fait, Monseigneur, avec du charbon « de terre, des bûches et des fagots ; mais, comme il y a « longtemps que le charbon de terre manque dans cet « arsenal, nous n'avons pas été en état d'en procurer pour « le feu de cette tour ». L'intendant estime que l'entretien de ces deux phares coûterait environ 250 livres par mois, et déplore de ne pouvoir pas, faute d'argent, faire face à une dépense aussi urgente, au moins pendant les mois d'hiver.

En présence de cette situation, le ministre de la marine demanda à son intendant de Brest si, pour se procurer les fonds nécessaires à l'entretien de ces feux, on

ne pourrait pas imposer une taxe aux bâtiments du commerce qui, de nuit, entrent dans la rade de Brest, puisqu'ils bénéficient d'un éclairage qui, en principe, n'a été établi que pour guider les vaisseaux du Roy ; mais l'Intendant, qui connaissait fort bien l'esprit de la population maritime, lui répondit à la date du 8 février 1712, que, tout en reconnaissant la légitimité d'une pareille mesure, il ne croyait pas à son efficacité vu que tous ces gens qui font le commerce par mer aimeront mieux attendre au large le retour du jour que de payer un nouveau droit. Quinze jours après (22 février 1712), l'Intendant écrivait au ministre qu'il tâcherait de faire allumer ces feux jusqu'à la fin de l'hiver, au moins pendant le mauvais temps, et le pria instamment de vouloir bien assurer, pour l'avenir, le bon fonctionnement de ce service par l'allocation d'un crédit spécial.

Malgré toutes ces instances pressantes, HUIT ans après, la question était encore au même point. « Il y a déjà *longtemps* » dit l'Intendant au ministre, dans une dépêche du 26 février 1720, « que j'ai eu l'honneur d'informer le « Conseil des feux qu'on avait coutume d'allumer *autre-* « *fois* sur les côtes à l'entrée de Brest et *qui n'ont pas* « *été allumés depuis très longtemps*. Ce sont le fanal de St- « Mathieu et la Tour d'Ouessant et j'ai eu l'honneur de « vous rendre compte des dépenses qu'il serait néces- « saire de faire pour le rétablissement et l'entretien de ces « feux. J'ai l'honneur d'envoyer au Conseil un nouveau « mémoire sur ce sujet ». Ce *nouveau mémoire* dont la teneur peut se résumer en deux lignes « *donnez-nous de l'huile d'olive S. V. P. ou de l'argent pour en acheter* », alla rejoindre ses aînés qui dormaient du sommeil du

juste dans les cartons du ministère et ne changea absolument rien à la situation. Après tout, que pouvait faire le ministre, que pouvait faire le Conseil pour le phare de St-Mathieu, puisque les caisses de l'état étaient vides, qu'il fallait faire des économies à outrance pour amortir la dette de trois milliards léguée par Louis XIV et qu'il restait à peine assez d'huile d'olive pour éclairer les *Soupers* du Régent.

Désespérant d'obtenir jamais les fonds nécessaires à l'achat de l'huile d'olive, jugée indispensable pour l'entretien de ce fanal, et fatigué de faire le métier du singe qui montre la lanterne magique sans jamais l'allumer, l'intendant se demanda s'il ne vaudrait pas mieux remplacer cette cage vitrée par un vulgaire réchaud à charbon de terre, pareil à celui qui était au sommet de la Tour d'Ouessant. Sans doute l'arsenal de Brest n'était alors guère mieux approvisionné en charbon de terre qu'en huile d'olive ; mais au moins, on aurait eu la ressource, à défaut de ce combustible, de brûler sur ce même réchaud des bûches ou des fagots plus faciles à trouver. Mais la crainte de voir le feu se communiquer à l'église et aux bâtiments d'alentour sous l'action des vents d'hiver, fort violents sur ce point de la côte, lui fit sagement abandonner ce projet.

Cette situation était encore sensiblement la même lorsque, dans la nuit du 11 au 12 mars 1750, un formidable coup de vent démolit la fameuse lanterne.

Il y a des choses dont l'utilité ne se révèle que lorsqu'elles ont disparu, la lanterne du Phare de St-Mathieu fut de ce nombre. A peine l'ouragan l'eut-il couchée par terre, que tout le monde se prit à la regretter sincèrement,

moins pour les services qu'elle avait rendus de fait (elle n'était presque jamais allumée !) que pour tous ceux qu'elle aurait pu rendre... si l'huile d'olive n'avait pas été si chère. L'intendant, lui-même, qui s'était attaché à elle en raison du mal qu'elle lui avait donné, n'eut de cesse qu'elle ne fût remise en place, et, afin de la mettre désormais à l'abri des coups de vent, il eut soin d'en faire renforcer l'armature. Pour fêter plus dignement le rétablissement de ce fanal, il trouva même moyen de se procurer de l'huile de poisson *épurée* qui, sans être l'huile de ses rêves, s'en approchait quelque peu et en tout cas, marquait un progrès réel sur le passé. Le succès fut prodigieux. Jugez donc ! ce feu, qui autrefois ne parvenait pas toujours à percer les vitres encrassées de la lanterne, s'apercevait maintenant à près de deux lieues en mer ! Les goélands eux-mêmes en furent émerveillés au point qu'ils eurent de la peine à reconnaître leur ancien perchoir. N'en pouvant croire leurs yeux, ils en approchèrent le bec et même de si près, qu'ils brisèrent quelques vitres de la cage. L'intendant comprit que sa lanterne n'était pas imperfectible et s'empressa de la faire entourer d'un treillis en fil de fer épais et à mailles assez rapprochées pour tenir à distance ces visiteurs indiscrets. Ce treillis protecteur n'avait qu'un inconvénient ; c'était d'intercepter une partie de la lumière du fanal.

Moins de vingt ans plus tard, cet éclairage, jugé d'abord si brillant, fut trouvé absolument insuffisant ; tant il est vrai qu'en toutes choses un progrès en appelle un autre. En 1771, au retour d'une tournée d'inspection, M. Thévenard, le futur Amiral qui n'était encore que capitaine de frégate, fit à ses chefs un rapport détaillé sur le phare

de St-Mathieu et proposa une série de modifications, qui devaient augmenter singulièrement la portée de ce fanal. Le comte d'Estaing, lieutenant-général des armées navales, adopta pleinement les conclusions de ce rapport et lorsque l'intendant souleva la sempiternelle objection du manque de fonds, il se déclara prêt à prendre à sa charge tous les frais qu'entraînerait cette transformation. Cette grosse difficulté levée, on se mit aussitôt à l'œuvre. Aux panneaux de la lanterne, dont chacun se composait de 24 petits carreaux en verre ayant à peine de 6 à 7 centimètres de long et reliés entre eux par des lamelles de plomb, furent substituées de grandes glaces en verre de Bohème, ayant plus de soixante centimètres de long sur une trentaine de large. Les quinze lampions furent remplacés par douze lampes à double mèche, alimentées par un mélange d'huile de poisson épurée et d'huile de colza et munies de réflecteurs cylindriques en métal bien poli. Dans les premiers jours de mars 1773, la métamorphose fut complète et les résultats dépassèrent toutes les espérances.

« Ce feu, qui ne se voyait qu'à 2 lieues au plus », écrivit l'intendant au Ministre, à la date du 22 Mars, « s'aperçoit actuellement à 5, 6 et même 7 lieues, lors-« que les nuits sont très obscures et que l'air est très net, « ainsi que le font connaître les 7 déclarations ci-jointes, « prises dans un bien plus grand nombre que j'ai recueil-« lies pour en constater le succès ». Les frais d'entretien de ce nouveau fanal restaient, à peu de chose près, les mêmes que par le passé ; quant aux dépenses occasionnées par la transformation du vitrage et le remplacement des lampes, elles s'élevaient à la somme de 497 livres 12 sols, somme bien minime, comparativement aux avan-

tages considérables qu'elle procurait à la navigation, puisque désormais les nombreux écueils qui se trouvent à 3, 4 et 5 lieues de St-Mathieu et qui, très souvent, obligeaient les bâtiments à rester au large jusqu'au retour du jour, pouvaient, sans inconvénient, être franchis de nuit. « M. d'Estaing, dit l'intendant au Ministre à la fin de son rapport du 22 mars, « m'a déjà offert le « montant de cette somme ; mais vous trouverez sans « doute, Monseigneur, qu'il n'est guère praticable de « permettre que le service que ce général vient de rendre « à la navigation et à l'humanité, soit à sa charge ». Nous ignorons ce que répondit le Ministre ; mais nous aimons à croire qu'il n'eut pas trop de peine à se ranger, sur ce point, à l'avis de son Intendant.

Grande fut la joie des navigateurs lorsqu'ils apprirent, par une ordonnance royale du 3 avril, que le fanal de St-Mathieu venait d'être perfectionné et qu'il aurait désormais une portée de 4, 5 et même 6 lieues ! Et cependant tous ces perfectionnements qui, à cette époque, semblaient être le dernier mot de la science, ne tardèrent pas à être dépassés à leur tour, grâce aux belles découvertes de Teulère, de Borda, d'Argand et de Fresnel, mais grâce aussi à un sentiment plus net de leurs devoirs chez les différents gouvernements qui se sont succédé en France et dont pas un n'eût voulu encourir le reproche de marchander la lumière aux hommes de dévoûment qui, pour le plus grand bien de tous, affrontent les plus grands dangers et dépensent, sans compter, leur jeunesse, leur santé et leur vie.

En appliquant tous ces perfectionnements successifs au fanal de St-Mathieu, *la commission des phares* n'eut

qu'un regret, ce fut de ne pouvoir surélever de plusieurs étages la tour au sommet de laquelle il était placé, comme elle l'avait déjà fait pour le phare de Cordouan, afin d'augmenter la portée de son feu ; mais l'état décrépit de ce donjon séculaire ne paraissait pas offrir une base assez solide pour des travaux de cette importance. Il fut donc décidé qu'un nouveau phare serait construit à l'angle S. E. de la vieille église abbatiale. Les travaux commencés vers 1830, furent achevés en 1835, et le 15 juillet de cette même année, le nouveau fanal fut inauguré. La tour, remarquable par la solidité de sa construction, coûta, à elle seule, la somme de soixante mille francs : elle a près de 25 mètres de haut et s'élève sur un point où la côte elle-même dépasse d'une trentaine de mètres le niveau de la pleine-mer d'équinoxe, ce qui donne au fanal une altitude totale de 54 à 55 mètres ; son escalier, tout en granit de l'Aber-Ildut, sort des mêmes carrières que le dé qui sert de soubassement au fameux Obélisque de Louqsor. La lanterne qui abrite le fanal est à la fois solide et élégante : son armature est composée de barres de fer forgé solidement boulonnées ; ses glaces, qui ont 81 centimètres de côté et de 8 à 9 millimètres d'épaisseur, sont assez fortes pour pouvoir se passer d'un treillis protecteur qui les défende contre les becs des oiseaux de mer. Quant à son appareil éclairant, qui est celui de presque tous les phares de 2e ordre, il a, par suite des progrès de la science de l'éclairage maritime, subi tant de modifications depuis 1835, que nous renonçons à les décrire. Nous nous bornerons à dire que depuis 1874, la source lumineuse est produite par une grande lampe à pétrole, à double courant d'air et

à 4 mèches concentriques, qui consume environ 690 grammes de pétrole par heure. Autour de ce foyer lumineux se meut un tambour à douze pans garnis, chacun, d'une lentille à échelons et munis, dans le haut et dans le bas, d'anneaux catadioptriques qui permettent d'utiliser les rayons supérieurs et inférieurs de la flamme. Ce tambour est mis en mouvement par un système d'horlogerie qui ramène, à intervalles réglés, les éclipses et les éclats. Depuis 1835, ces éclipses se succèdent de 30 en 30 secondes (1) et ne paraissent totales qu'au delà de 8 milles marins, soit environ 15 kilomètres.

En dehors du tambour, et sans participer à son mouvement, est fixé un grand réflecteur parabolique en cuivre argenté, qui empêche la déperdition de la lumière du côté de la terre et augmente l'étendue de la zône éclairée du côté de la mer.

Le feu est blanc : sa portée maxima est de 18 milles marins, soit d'environ 33 kilomètres. Trois gardiens veillent à tour de rôle à l'entretien du feu.

En dehors du pouvoir éclairant de son fanal, ce phare rend de jour et de nuit les plus grands services à la navigation ; car d'une part son alignement avec le phare de Kermorvan sert à déterminer la passe du chenal du Four et d'autre part son alignement avec le phare du Portzic trace la route à suivre pour entrer dans l'Iroise et le Goulet de Brest.

On raconte que dans les premiers temps de l'établissement du nouveau phare de St-Mathieu, de nombreux goélands, attirés par l'intensité de la lumière, venaient

(1) Dans l'ancien phare elles se succédaient de minute en minute.

fondre sur la cage vitrée avec une impétuosité telle qu'ils se tuaient sur le coup, jonchant de leurs cadavres la galerie extérieure qui fait tout le tour de la lanterne ; de sorte que, le lendemain matin, le gardien de service n'avait qu'à faire une tournée sur cette galerie, pour y trouver de quoi garnir sa broche. Aujourd'hui, ces bonnes aubaines sont devenues très rares, ce qui donne à supposer que, même parmi les oiseaux, le nombre des naïfs tend à diminuer de jour en jour.

En 1875, il fut question d'adjoindre au Phare de St-Mathieu une trompette d'alarme, à air comprimé, pareille à celle qui, depuis 1867, fonctionne à Ouessant (pointe de Pern) et depuis 1874 au Phare du Four, pour signaler aux navigateurs la proximité de la côte par temps de brume épaisse ; mais les frais énormes qu'entraîne le fonctionnement de ces appareils sonores (1) joints à l'insuffisance de leur portée (2) et à la crainte d'amener une confusion de signaux, firent abandonner ce projet.

Terminons notre Etude sur la Pointe St-Mathieu en disant qu'à environ deux cents mètres du Phare se trouve un poste électro-sémaphorique qui, de concert avec ceux

---

(1) Pour comprimer l'air et l'insuffler dans les cylindres et pour faire tourner la trompette sur son axe de manière à porter le son sur toute l'étendue de l'horizon maritime, il faut une machine à vapeur de la force de trois chevaux et brûlant de 5 à 6 kilogrammes de charbon par heure.

(2) Pour rendre des services réels à la navigation, ces trompettes devraient s'entendre, au moins, à 6 milles marins, c'est-à-dire à 10 ou 11 kilomètres. Or, même par temps calme, on ne les entend qu'à 4 ou 5 milles au plus, c'est-à-dire à une distance de deux lieues et, dès que la mer élève sa voix, la trompette a bien du mal à se faire entendre à plus d'un mille et demi à deux milles. Cette portée est encore moindre par les grosses tempêtes alors que le navigateur aurait le plus besoin d'être averti des dangers qui le menacent. C'est ainsi qu'en juillet 1877 un grand navire s'est brisé sur la côte d'Ouessant à deux kilomètres et demi à peine de la trompette dont le son ne parvenait pas jusqu'à lui.

établis à Ouessant, à l'Ile Molène, au Conquet, à la Pointe de Corsen et à Brest, rend de précieux services à la navigation en signalant immédiatement à la Marine de l'Etat les bâtiments en perdition sur la côte et en la mettant à même d'envoyer aux malheureux naufragés des secours dont la promptitude a déjà sauvé la vie à bien des gens.

H. URSCHELLER

CONFÉRENCES

La Société académique a recommencé le 6 janvier 1889, la série de ses conférences annuelles. Ces réunions ont été encore plus suivies que les années précédentes par la Société Brestoise, qui s'est habituée à venir entendre tous les dimanches, à quatre heures, les conférenciers traitant devant elle les sujets les plus variés, littéraires ou scientifiques. Voici les titres des conférences et les noms des conférenciers.

6 Janvier *De l'Eau,* par M. COUTANCE.
13 — *Lamartine*, poète, M. LANGERON.
20 — *Amusement des parents*, par M. DELALANDE.
27 — *Les enfants d'autrefois et les enfants d'aujourd'hui*, par M. CALVET.
3 Février *La Danse*, par M. DELALANDE.
10 — *En face du Mont-Cervin*, par M. GUENEAU DE MUSSY.
17 — *Lamartine*, orateur, par M. LANGERON.
24 — *Paul Bourget*, par M. THOMAS, Félix.
10 Mars *L'or*, par M. COUTANCE.
17 — *La Sorcellerie au moyen-âge*, par M. FLANDRIN.

NÉCROLOGIE

L'année 1888-1889 a vu disparaître quelques-uns des membres de la Société Académique, qui non seulement tenaient une place éminente dans ses rangs, mais qui ont aussi laissé dans la ville les plus vifs regrets, en raison de la distinction de léur caractère et des services rendus par eux à leur concitoyens.

HÉTET, Frédéric, pharmacien en chef de la marine, professeur de chimie à l'Ecole de Médecine navale, officier de la Légion d'honneur et de l'Université, a passé à Brest la plus grande partie de sa carrière. Professeur distingué, il a laissé dans les écoles de médecine de la marine un souvenir durable. Passionné pour les théories nouvelles de la chimie, il a publié des traités de chimie générale, de chimie organique et de toxicologie, témoignages remarquables de sa haute compétence scientifique. Travailleur infatigable, il a laissé encore des mémoires très nombreux sur les sciences naturelles qu'il professa à Toulon avant de se livrer à la chimie. Quelques-uns de ces travaux lui valurent de hautes récompenses en France et à l'Etranger. Il faisait partie de plusieurs sociétés savantes et aux derniers jours de sa laborieuse et utile carrière, il collaborait encore à plusieurs publications; avec un désintéressement complet, il a dirigé pendant plusieurs années le Laboratoire municipal de la ville de Brest. Il apportait aussi au Conseil d'hygiène le tribut de ses lumières. La Société académique l'entendit plusieurs fois, soit dans de brillantes confé-

rences où le professeur retrouvait sa verve d'autrefois, soit dans des rapports de réunions de sociétés savantes, Hétet honora sa ville natale, et la Société académique, qui a perdu en lui un de ses membres les plus distingués.

Le GUEN, chef d'escadron d'artillerie. Sorti de l'école polytechnique dans les premiers rangs, M. Le Guen fut non seulement un officier remarquable dans l'arme savante où il poursuivit sa carrière, c'était de plus un érudit auquel aucune branche des connaissances humaines ne pouvait demeurer interdite. Il aimait le travail scientifique, et à la Société académique, il était l'interprète habituel des publications étrangères. Il avait une passion toute particulière pour les recherches archéologiques, et nul mieux que lui, ne savait diriger une excursion destinée à fouiller le sol et à en faire jaillir les documents révélateurs des âges anciens.

CRAS, Pierre-Charles, médecin en chef de la marine. — Parmi les hommes qui auront laissé à Brest, dans la carrière médicale et dans l'estime publique une trace profonde, Charles Cras tiendra une place éminente. Comme médecin sur les bâtiments de la flotte d'abord, où il se distingua par des services hors ligne ; comme professeur aux écoles de médecine navale ensuite, où il brilla par son érudition et un enseignement remarquable au point de vue théorique comme au point de vue pratique, Cras fut toujours au premier rang. Opérateur sans rival, médecin dévoué, il a laissé dans la ville et dans le pays, un vide qui sera difficilement comblé et des regrets qui ne s'éteindront pas d'ici longtemps. Chez lui l'homme de science n'avait pas amoindri l'homme de bien toujours prêt à tous les sacrifices.

Parmi les pertes douloureuses faites pendant cet exercice par la Société académique, nous citerons encore : M. le capitaine de frégate Robert qui, dans le poste de Résident administra les Marquises pendant plusieurs années : M. Jardin, qui a laissé comme professeur de mathématiques les meilleurs souvenirs au lycée de Brest ; enfin, M. Berthe, Pasteur protestant, dont la distinction du caractère et la sûreté des relations, avaient fait l'un des membres les plus appréciés de notre compagnie.

LIVRES REÇUS

Dans le courant de l'exercice 1888-1889, les ouvrages suivants ont été offerts à la Société Académique de Brest.

Histoire des Ducs de Bourgogne de la race Capétienne, par ERNEST PETIT, membre du Conseil académique de Dijon, conseiller général de l'Yonne, 3 vol. 1885.

Archivos do Museu nacional do Rio de Janeiro, vol. VII 1887.

Geoffroy de Courlon. Le livre des reliques de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, publié avec plusieurs appendices, par MM. GUSTAVE JULLIOT et MAURICE PROU, au nom de la Société Archéologique de Sens.

Une Princesse Indienne. Roman historique, par M. DÉSIRÉ CHARNAY. 1888.

Hospice civil de Brest — Historique depuis l'an 1506, date de sa fondation, par le Colonel A. TROUDE, ancien Administrateur de l'Hospice.

L'Hospice civil et les Hôpitaux de Brest, par GILBERT CUZENT, Administrateur de l'Hospice.

A propos du peuplement de Madagascar, par HENRY JOUAN.

L'Océanie, par M. AYLIC MARIN.

Cercle nautique, par ED. DUBOIS, ancien Examinateur de la marine.

Paysages et Monuments du Poitou-Tiffauges et son Château : avec notices, rédigées par M. le docteur J. HÉBERT, L'Abbé BRIN et G. BALLÉGUIER.

Brest et ses environs, par M. O. PRADÈRE-NIQUÈT.

Les Moines Egyptiens. Vie de Scoudi, par E. AMÉLINEAU.

Prince R. Bonaparte. Premières nouvelles concernant l'éruption de Krakatau en 1888.

La nouvelle Guinée, 3e notice.

Le Fleuve Augusta.

Golfe Huon, 4e notice.

Lapps of Finmark.

Le Prince R. Bonaparte en Laponie. Episodes et tableaux, par F. ESCARD.

Antinoos-Eine Kunstarchaologisch untersuchung, voir docteur L. DIETRICHSON.

L'Ile d'Arguin, par A. TRÉVÈS, ancien Commissaire de la Marine.

Le Chevalier de Langle, par le vicomte de LANGLE, contre-amiral en retraite.

Travaux Géographiques de M. P. FONCIN, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

Histoire d'un Journal. — Le Père Duchène, de 1790 à 1887, par A. COUTANCE, 1888.

Travail et Capital, par H. LE JANNIC DE KERVIZAL. 1888.

Olivier Morvan 1754-1794, *Etude biographique et littéraire*, par M. KERVILER.

Estudios Contemporaneos. Ciencia y Litteratura, par RAFAEL ALVAREZ SEREIX, Madrid, 1889.

Joseph Henry and the magnetic telegraph, an address delivered at princeton collège, june 16, 1885, by EDVARD N. DICKERSON L. L. D.

Si monumentum queris circumspice.

COMPTE DE GESTION

PRÉSENTÉ AU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DANS SA SÉANCE DU 27 MAI 1889

Au 1er juillet 1888, la Société académique possédait (voir le dernier compte).

1° Une créance sur le comptoir du Finistère encore en liquidation.	238 25	
2° Un titre de rente 3 p. °/₀ amortissable n° 7.692 acheté au prix de.	2 134 70	
3° Un titre de rente 3 p. °/₀ n° 305.708 série 8, acheté au prix de 1.297 65	972 70	3.670 60
4° En caisse.	324 95	

Dans l'année qui vient de s'écouler, les recettes se décomposent comme suit :

1° Intérêts des rentes de la Société.	110 »	
2° Cotisations, droits de diplôme	2.140 »	
3° Ventes de bulletin. . . .	5 65	2.855 45
4° Subventions municipales 1888 et 1889.	599 80	
Total des ressources de l'année. . . .		6 526 05

Les dépenses faites dans le courant de cette année se décomposent comme suit :

A REPORTER. . . 6.526 05

REPORT.			6.526 05
1° Correspondances, envoi du bulletin, recouvrements, commissionnaires.	177	40	
2° Matinées.	90	»	
3° Bulletin de l'année (1.163 fr.) et imprimés divers..	1.341	»	
4° Loyer jusqu'en octobre 1.889 (375 fr. 20). Impôts (27 fr. 40) et assurances.	414	15	2 213 90
5° Cotisations pour le monument Brizeux..	100	»	
6° Chauffage, éclairage, mobilier et entretien, achat. . . .	91	35	
Actif de la société au 1er juillet 1889.. . .			4.312 15

Cet actif, dans lequel figure une somme de 238 fr. 25 formant le reliquat (5 p. °/₀) d'une créance sur le Comptoir du Finistère est représenté par :

1° Créance sur le Comptoir du Finistère. .	238 25
2° Deux titres de rente achetés ensemble.	3.107 40
3° Espèces en caisse.	966 50
Total égal.	4.312 15

Le Trésorier,

E. BOURRUT-DUVIVIER.

Vu et approuvé par le bureau de la Société académique dans sa séance du 27 mai 1889.

Le Président,
COUTANCE.

Les Vices-Présidents,
PRADÈRE, LANGERON, LE BALLE.

Les Secrétaires,
Dr HÉBERT, COLIN, URSCHELLER.

L'Archiviste Trésorier,
KERNÉIS.

Ce compte a été lu en séance le 3 juin 1889 et approuvé par la Société académique.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST

EXERCICE 1888-1889

M. ZÉDÉ, G. O. ✻, Vice-amiral, com. en chef, Préfet maritime du 2e arrond, *Président d'honneur*.

BUREAU

M. COUTANCE (A.G. A.), O.✻, O. A., Pharmacien en chef de la marine, en retraite, *Président*.

1RE SECTION

GÉOGRAPHIE

M. LANGERON (E.), O. I., Professeur au Lycée, *Vice-Président*.

M. HÉBERT (G.) Docteur-Médecin, *Secrétaire*.

2E SECTION

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS

M. PRADÈRE-NIQUET (A. O.), ✻, Agent comptable principal de la marine, en retraite, *Vice-Président*.

M. COLIN (E.), ✻, Capitaine au 19e Régiment de ligne, *Secrétaire*.

3E SECTION

SCIENCES

M. LE BALLE, O. A., Prof., au Lycée, *Vice-Président*.

M. URSCHELLER (Henri), Professeur au Lycée, *Secrétaire*.

M. KERNÉIS (A. A.), ✻, Sous-Commissaire de la marine, en retraite, *Bibliothécaire-Archiviste.*

BORRUT-DUVIVIER (S. L. E. J. E)., O. A, Professeur de Physique à l'École Navale, *Trésorier.*

COMITÉ DE PUBLICATION

MEMBRES DU BUREAU

MM.

CUZENT (G.), ✻, O. I., Pharmacien de la marine, en retraite.

FOURNIER, Avoué.

GUENEAU DE MUSSY, Avocat.

MARÉCHAL, ✻, Médecin principal de la marine, en retraite.

PESLIN, O. A., Professeur au Lycée.

BOURGEOIS, O., ✻, Lieut.-Col. d'art. territoriale.

BAILLY, O. A., Professeur au Lycée.

PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM.

LAFONT, (G. O.), ✻, O. A., Vice-Amiral.

DUBURQUOIS (G. O, ✻.), Vice-Amiral, en retraite.

DE LA BARRE-DUPARQ, (Ed.), O. ✻, O. I., Colonel du Génie, en retraite, à Paris.

JOUBERT (O. A.), Avoué Honoraire, r. des Boulevards, à St-Brieuc.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

1868 PENQUER (Mme Léocadie-Auguste), Auteur des *Chants du Foyer*, des *Révélations poétiques*, de *Velléda*, *à Brest*.

1884 THOUAR (Arthur), Voyageur géographe.

1884 DE LESSEPS (Ferdinand), (G. O. ✻.).

SAVORGNAN DE BRAZZA, O. ✻., Capit. de frég.

COTTEAU, Voyageur géographe.

MEMBRES RÉSIDENTS

MM.

1 1858 *ALLANIC, ✻, O. I., Professeur honoraire de Philosophie, r. de Siam, 61.

ALLANIC, Médecin chef.

1858 *ANTOINE (Louis-Charles), O. ✻, Ing. de la mar. de 1re cl., en retr., r. Voltaire, 17.

1878 ANJOT, O. A., Profes. au Lycée, r. Algés., 12.

5 1880 ALLAIN (L.), Doct.-Médecin, r. Neptune, 2.

1880 ALLAIN (L.), Avoué, r. Neptune, 2.

1881 ALLÈGRE, Prof. de Musique, r. de Siam, 61.

1884 AUGIER (Antoine-Eloi), Professeur à l'*Ecole Navale*, r. de Siam, 58.

1886 ANSART (Maurice), Lieutenant d'Infanterie de marine, à Lambézellec.

10 1887 AUDOUARD (Etienne-Prosper), O. ✱, Chef d'Esc. d'Art. de m., en ret., r. de Siam, 119.

1889 ARNOULT (Mme), Place de la Halle, 9.

1889 ABALAN, Juge au Tribunal de Commerce, r. de Paris, 36, en Lambézellec.

1858 BERNIER (Alfred), ancien Médecin de la marine, rue Kléber, 3.

1868 BRÉMAUD, Architecte, r. de la Mairie, 23.

15 1876 BAILLY, O. A., Prof. au Lycée, r. Ducouédic, 4.

1877 BERGER, Charles-Vor, ✱, O. A., ancien Médecin de la mar., Adj.-M., r. de Paris, 54.

1878 BOURRUT-DUVIVIER (Fois-Léopold-Euge-Jn-Edouard), O. A., Professeur à l'*Ecole Navale*, r. de Siam, 89.

1880 BIACABE (Armand), Propriétaire, r. Foy, 5.

1889 BENOIT, ✱, Président du Tribunal de Com. r. de la Mairie, 12.

20 1880 BAYOT (Julien-Sosthène-Joseph), O. ✱, Cap. de frégate, en retraite, à ~~Passy~~.

1880 BARON, Pharmacien civil, Grand'rue, 13.

1880 BASTIT (Joseph), Nég., pl. du Château, 5.

1880 BASTIT (Michel), Prodriétaire, r. Voltaire, 8.

1881 BONNEAU (Paul), ✱, Agent-compt. princ. de la mar., en retr., r. Algésiras, 21.

25 1882 BOURGEOIS, O. ✱, Lieut.-Col. d'Art. terr. r. d'Aiguillon, 38.

1883 BAISNÉE, Négociant, r. de Siam, 65.

1883 BRÉMAUD (Paul), ✱, Médecin de la marine, r. de la Rampe, 10.

1884 BOISRAMÉ, O. A. Profes. au Lycée, r. de l'Observatoire, 4.

1887 BAISNÉE (Dlle Eugénie), r. de Siam, 65.
30 1887 BÉRARD (Fois-Théophile), S.-Ag. du Comat de la mar., r. Monge, 5.
1877 BURGUET, ✻, S.-Int. mil., boul. Thiers, 1.
1887 BRETON (Paul), Négociant, r. Armorique, 40.
1888 BELLOT DE VARENNE (Pierre-Joseph-Alphonse), O. ✻, Lieut.-Col. d'Inf. de mar., en retr., r. Saint-Yves, 16.
1888 BARAZER, Elève officier, Saint-Maixent.
35 1889 BOISMOREL (Mme Anne de), r. de Madrid, 20, à Paris.
1889 BIZIEN (Edouard), Juge au Tribunal de commerce, r. de Paris, 51.
1889 BODET, Médecin prof., r. de Siam.
1859 CUZENT (Henri-Gilbert), ✻, O. A., Pharm. de la mar., en retr., r. de la Rampe, 37.
1869 CHIC (Léon), ✻, O. A., Chef de mus. des Equip. de la Flotte, en retr., r. Voltaire, 31.
40 1874 COUTANCE (Amédée-Gme-Auguste), O. ✻, O. A., Pharmacien en chef de la marine, en retraite, r. d'Algésiras, 17.
1876 CHASTANET (Pierre-Victor), Rentier, r. Saint-Yves, 27.
1876 CHABAL (Abel), Arch., r. de la Rampe, 46.
1879 COATPONT (Le Bescond de), Avoc. r. Siam, 14
1879 CARADEC (Théophile), O. A., Doct.-Méd., r. de la Mairie, 15.
45 1880 CHAUVIN (Jules), Ph. civ. r. d'Aiguillon, 56.
1882 COLAS, Négociant, Grand'rue, 22.
1883 CHALMET, Docteur-Médecin à Landerneau
1883 CARRIVE (Paul), Négoc. r. de la Rampe, 46.

1883 CHÉDEVILLE (Alexandre-Louis), C. ✻, Dir. des Const. Nav., en retr., r. de la Rampe, 2.

50 1885 CALVET, Profes. au Lycée, r. de la Mairie, 37.

1885 COLIN, ✻, Capit. au 19e rég. de ligne, r. de Siam, 64.

1886 CHEVILLOTTE (Charles), Négociant, ancien député, r. d'Aiguillon, 2.

1886 CABON (Hervé), Nég., quai de la Douane, 40.

1887 COUTANCE (Mme Jules), à Rennes.

55 1889 COLLOT-BÉRANGER, Avoc., r. Rampe, 51.

1889 CORBÉ, Pharmacien civil, à Landerneau.

1859 *DELAPORTE (Fois-Louis), Avocat, r. du Château, 41.

1859 *DUVAL (Jn-Charles-Marcellin), C. ✻, Dir. du S. de santé de la m., en ret., r. Colbert, 26.

1859 *DUBOIS (Edmond-Paulin), O. ✻, O. I., Exam. d'hydrog., en retr., r. Saint-Yves, 13.

60 1874 DENOUEL, Propriétaire, r. de la Porte, 77.

1880 DELÉCLUSE (Emile), Commis principal des Télégraphes, en retraite, r. Algésiras, 17.

1882 DANIEL (Louis-Paul), ✻, Capitaine de frégate, r. de la Mairie, 19.

1882 DUCHATEAU (Adolphe-Louis-Léon) ; ✻, Médecin-Professeur, r. du Château, 34.

1883 DUPUIS (Théodore-Edmond), O. ✻, Capit. de vaisseau, r. de Traverse, 7.

65 1883 DEMEULE, Négociant, r. de Paris, 11, en Lambézellec.

1883 DUBLED, Contrôleur principal des douanes, r. d'Aiguillon, 9.

---

*Membre Fondateur.

1884 DELALANDE (Julien) Professeur au Lycée, r. du Château, 41.

1885 DARRAGON, Pharm. civil, r. de la Mairie, 73.

1886 DANIEL (H.), Directeur de l'École communale de Kerouriou.

70 1888 DELESTRE (Paul), rent., r. du Château, 15.

1889 DESHAYES (A.), Juge au Tribunal de commerce, r. de Paris, 35.

1889 DUMONT (Ambroise), Impr., Grand'Rue, 86.

1889 DELORME, O., I., Professeur au Lycée, r. de la Rampe, 50.

1883 ÉLÉOUET (Gustave-Jean-Marie), Médecin Principal de la Marine, r. Saint-Yves, 19.

75 1885 ÉLY-LABASTIRE, Négociant, r. Rampe, 53.

1886 EICHHOFF (Gustave-Alphonse), Négociant, r. Saint-Yves, 19.

1880 FRANÇOIS (Adolphe), Nég., r. de Paris, 79.

1882 FALLIER (Louis-Constant), O. ✱, Docteur-Médecin, r, de Siam, 24.

1882 FOUCAULT, O. ✱, ancien Rec. mun., r. Foy.

80 1884 FOURNIER, Avoué, r. de Siam, 50.

1885 FAURÉ DE LALÈNE-LAPRADE, Lieutenant de vaisseau, en retr., rue de la Rampe, 25.

1886 FONTAINE, Pharmacien civil, r. Neuve, 44.

1886 FREUND, Négociant, r. Suffren, 1.

1886 FOUCARD, Notaire, r. de la Mairie, 15.

85 1888 FROGÉ (Arthur-Gaston-Marie), ✱, Lieutenant de vaisseau, Boulevard Thiers, 1.

1889 FLANDRIN, Professeur au Lycée, r. de la Rampe, 2.

1870 GHILINO, Propriétaire à Kerhuon.

1876 GUICHET, Médecin de la marine, en retraite, r. de Paris, 110.

1878 GUÉRANDEL, Négociant, r. de Traverse, 22.

90 1879 GÉRARD (Victor), Avoué, r. de Siam, 24.

1881 GALACHE (François), C. ✻, Capit. de vais., r. de Traverse, 39.

1882 GLEIZES DE FOURCROY (Charles-Philippe), O. ✻, Inspect. en chef de la mar., en retr.. r. Voltaire, 36.

1882 GOUYE (Michel-Gustave), O. ✻, Capitaine de frég., en retraite, r. de Traverse, 5.

1883 GUÉZENNEC (L.), Négociant, r. de Paris, 46.

95 1883 GUENEAU DE MUSSY, Av., r. Voltaire, 40.

1883 GRALL, Pharmacien civil, r. de Siam, 49.

1885 GOOD, Pharmacien, r. de la Rampe, 37 bis.

1886 GUYADER, Doct.-Médecin, r. de Paris, 105.

1887 GRENETIER, Négociant, Grand'Rue, 11.

100 1888 GEIL (Gustave), ✻, Chef de bataillon d'inf. de marine, Cité d'Antin.

1888 GEFFROY, Pharmacien à Lorient.

1888 GATEAU, Propriétaire à Kerinou.

1888 GADREAU, Imprimeur, rue de Siam, 99.

1869 HOMBRON, Conservateur du Musée de Brest, Grand'Rue, 73.

105 1879 HALLIGON (Julien-Louis-Victor), C. ✻, Contre-Amir., en retr., Tarteret, près la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

1880 HÉLAIN (Aug.), ✻, Agent comptable de la marine, r. de Siam, 54.

1882 HEUREUX (d') (Ernest), ✱, Commissaire de la marine, en retraite, rue du Château, 42.

1883 HÉBERT (Jules), Doct.-Méd., boul. Thiers, 3.

1886 HÉBERT, Professeur au Lycée de Rennes.

110 1889 HAMEL (Jean-Marie), Lieut. de vaisseau, r. du Moulin, 28.

1858 *JARDIN (Désiré-Stanislas-Aimé-Edélestan), ✱, O. A., Insp. des serv. admin. de la mar., en retr., r. de la Rampe, 51.

1851 JOUBERT, O. A., Avoué honoraire, St-Brieuc.

1886 JEHANNE (Charles-François-Prosper), ✱, Méd. de la mar., en retraite, r. de Siam, 55.

1879 KERNÉIS (A.-A.), ✱, S.-Comm. de la marine, en retraite, Grand'Rue, 74.

115 1880 KERROS (Edouard), Négociant, Agent consulaire, r. Voltaire, 19.

1858 LEFOURNIER (L.), Lib.-Éd., r. de la Rampe, 1.

1858 *LEFOURNIER (A.), r. Saint-Yves, 11.

1869 LEVOT-BÉCOT, Propriétaire au Très-Hir.

1870 LE LOUP DE VARENNES, Propriétaire, r. du Château, 37.

120 1876 LA BARRE DU PARCQ (de) (Ed.), C. ✱, Col. du Génie, en r. à Paris, r. de Seine, 19.

1878 LANGERON (Edouard), O. I., Professeur au Lycée, r. du Château, 15.

1879 LE BEURRIER (A. E.), Négociant, r. d Brest, 2, en Lambézellec.

1879 LE ROUX, (Silvère), Médecin-vétérinaire, r. de Paris, 82.

---

*Membre Fondateur.

1879 LE GOLLEUR (Jh-Fois-Marie), Professeur au Lycée, place Ornou, 1.

125 1880 LAMARQUE, Notaire, r. de Siam, 36.

1880 LE HIDEUX (Alfred-Michel-Edouard), Négociant, r. St-Yves, 19.

1880 LE JANNIC DE KERVIZAL, au château de Lesgall (Lesneven).

1882 LAMY, Pharmacien de la marine.

1882 LE POUTRE, Négociant, place Latour-d'Auvergne, 14.

130 1882 LE LOARER (Pierre-Marie), O. ✻., Capitaine de frégate, en retraite, r. de la Rampe, 1.

1882 LAVARDE, Négociant, r. de l'Observatoire, 4.

1883 LE MOINE (Eugène-Jules-Théodore), O. ✻. Pharm. en ch. de la m., en ret. r. Siam, 117.

1883 LE BALLE, O. A., Prof. au Lycée, r. du Château, 56.

1883 LE DALL (Félix), O.A., Professeur au Lycée, Grande-Rue, 88.

135 1883 LORSA, Négociant, r. d'Aiguillon, 42.

1884 LE GUAY (Gustave-Stanislas), ✻, Commissaire de la marine, r. d'Aiguillon, 54.

1885 LE BIAN, officier du mérite agr., Propriétaire, r. Monge, 5.

1885 LE LAN (Victor-Marie), médecin de la marine.

1886 LE GO, Propriétaire, r. d'Aiguillon, 36.

140 1886 LE BEURIER, fils, Négociant, r. de Brest, à Kérinou.

1887 LE MONNIER (Mme Henri), r. Voltaire, 31.

1888 LAUNAY (Jules-Bon), ✻, Com.-adj. de la marine, en retraite, Grande-Rue, 86.

1889 LE ROUX, Négociant, r. du Pont, 9.

1889 LEJEUNE (Constant), Notaire honoraire, r. de la Rampe, 25.

145 1889 LIZIARD (Dlle Philomène), Prof. au cours de jeunes filles, r. du Port de Commerce, 12.

1889 LE PIVAIN (René), Juge au Tribunal de com. r. de la Rampe, 10.

1889 LULLIEN, Conseiller municipal, Gr.-Rue, 26.

1889 LORÉAL (Hippolyte), Chef d'esc. de gendarmerie, en ret., r. de la Mairie, 13 ter.

1882 MARION (Charles-Ernest-Alfred), ✻, Anc. Médecin de la marine, Bibl. de la ville, r. du Château, 17.

150 1885 MIRIEL (Aristide-Pierre-Marie), Agent-compt. de la marine, en retr., r. Voltaire, 19.

1886 MULLER (Emile), Pharm., r. de la Rampe, 37.

1887 MAREC (Félix-Yves-Marie), Aide-Com. de la marine, r. de Paris, 120.

1888 MATHIEU (Etienne-Jean-Ernest), O. ✻, Cap. de vais., Com. des Pupilles, à la Villeneuve.

1888 MAGNIÈRE, Elève à l'école de St-Maixent.

155 1888 MAINGARD, Inspect. des Télégr., en retr., r. de la Rampe, 17.

1888 MALLARMÉ (Charles-Alfred), O. ✻, Cap. de vais., r. de Siam, 119.

1888 MARÉCHAL (Firmin-Marie-Jules), Médecin princ. de la mar., en ret., r. de la Mairie, 2.

1888 MOTET (Charles-Edouard), ✻, Lieut. de vais., r. de la Rampe, 37.

1889 MARFILLE, Juge au Tribunal de commerce, Grand'rue, 49.

160 1871 NEWTON (Georges), Profes. à l'*Ecole Navale*, en retr., r. de la Rampe, 34.

1887 NOGUES (Albert-Emmanuel), ✻, Lieut. de vais., en retr., rue d'Aiguillon, 38.

1889 NICOLE, Négociant à Lesneven.

1862 PRADÈRE-NIQUET (Alexandre-Onésime), ✻, Agent-compt. princ. de la mar., en ret., r. de la Rampe, 2.

1879 PITTY, Chimiste, r. Voltaire, 26.

165 1881 PICOT, Receveur Municipal, r. St-Yves, 13.

1883 PAILLET, Négociant, place Ornou, 1.

1883 PARIN-LAMARQUE, Nég. r. du Château, 47

1884 PALIERNE DE LA HAUDUSSAYE, Propriétaire, r. Voltaire, 28.

1884 PESLIN, O. A., Prof. au Lycée, r. de Siam, 55.

170 1884 POULLAOUEC, Notaire, r. de Siam, 30.

1884 PRÉTOT (Henri-Armand), ✻, Comm^re de la marine, place du Château, 21.

1884 PENAU, Luthier, r. de la Rampe, 42.

1884 PELLEN, Pharm. de la mar., r. Duquesne, 14.

1884 PICARD (Henri-Eug^e-Marie), Sous-Agent comptable de la marine, r. de Siam, 38.

175 1888 QUINTAL, Prof. au Lycée, pl. du Château, 19.

1868 RAILLARD, Notaire, rue Saint-Yves, 29.

1868 ROUGET, Sous-Directeur de la Cie du Gaz, r. Voltaire, 26.

1879 RAOUL (Edouard-F^ois-Armand), O. ✻, Pharm. principal de la marine.

1881 ROBERT Fils, libraire, r. d'Aiguillon, 44.

180 1882 ROUSSEL (Francis), Ag.-compt. de la mar., r. Saint-Yves, 43.

1883 RIVET (Louis-Jean), O. ✻, Cap. de frégate, r. du Château, 15.
1883 RÉGURON, Négociant, r. de la Rampe, 10.
1886 RENAUT, Pharmacien, Place Médisance.
1887 ROSUEL, Entrepreneur, r. du Château, 15.
185 1883 SANQUER, ✻, Cap. du Génie, en ret. r. Paris, 46.
1886 SIMOTTEL (Robert), r. Vauban, 1.
1886 SEGONDAT (Albert), Contrôleur des Contributions indirectes, r. Voltaire, 2.
1876 TRONQUET (Jh-Alfred), Nég., r. St-Yves, 25.
1881 TRANVOEZ, Notaire, r. Algésiras, 21.
190 1883 TOUBLANC, Négociant, r. Algésiras, 19.
1883 TROBRIANT (Cte Alphée de), Sous-Insp. de l'Enregistrement, r. de la Rampe, 14.
1884 THIERRY, Négociant, r. Siam, 24.
1887 THOMAS, O.A., Prof. au Lycée, r. Kerinou, 135.
1884 URSCHELLER, Prof. au Lycée, r. St-Yves, 4.
195 1870 VITASSE (Jh-Isidore), O. I, ✻, Professeur au Lycée, r. du Château, 41.
1888 VILLIERS, Prop., r. de la Rampe, 6 bis.
1888 ZÉDÉ (Barthélémy-Théobald), C. ✻ Cap. de vaisseau, en retraite.
1889 WILLOTTE (Henri-Louis-Emile), Ing. des trav. hydrauliques, r. du Château, 18.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

ALLAIRE, Chimiste à Levallois-Perret.

ALLANIC, ✻, Médecin en chef de la marine.

1863 ARNAUD, ✻, Propriétaire à St-Pierre-Quilbignon.

ARNOULD, Professeur au Lycée de Bordeaux.

BÉCHART, ancien Sous-Préfet de Brest.

BERBINEAU, O. ✻, Capitaine de frégate, en retraite.

BERTIN, O. ✻, Ingénieur des constructions navales, au Japon.

BLAIN, O. I., Inspecteur d'Académie, en retraite.

BLÉAS, O. I., ancien Directeur d'école normale primaire.

BONNEFOY, ✻, Mécanicien de la marine, en retraite.

1872 BONNEL, Professeur de mathématiques à Lyon.

BOURDAIS, O. ✻, Ingénieur civil à Paris.

1878 BROUSMICHE, Pharmacien de la marine.

CARCARADEC (DE), ✻, Ingénieur en chef à Nantes.

1881 CHALUS (PAUL DE), Lamballe.

1881 CLAPARÈDE, Ingénieur à Paris.

1872 CLOSQUINET, Instituteur.

1872 COMBETTE, ✻, O. I., Inspecteur de l'Académie de Paris.

DALIMIER, Proviseur du Lycée Michelet.
D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.
DAURIAC (Lionel), O., A., Profes. a la Fac. des lettres de Montpellier.
D'AURIAC, secrét. de la préfecture de Quimper.
D'AURIAC, ✻, Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
DELAVAUD, O. ✻, O. I., Pharmacien Inspecteur de la marine, en retraite.
DENNIÈRE, Archéologue à Paris.
DESCHANEL, O. A., ancien Sous-Préfet de Brest, député.
DE RAUGLAUDRE, Gérant des Pêcheries de Kerlouan.
DEVAUX, Prof. de phys. au Lycée de Nevers.
DUCHATELIER (PAUL).
FALLOY (L.-E.).
FIERVILLE, O. I., Proviseur.
1881 FLEURIOT DE LANGLE, C. ✻, Contre-Amiral, en retraite.
1874 GADOT, Pharmacien à Terre-Neuve.
1859 *GARNAULT, ✻, O. A., Examinateur de la marine, en retraite, Inspecteur à l'Ecole des hautes Études Commerciales, à Paris.
GAUGUET, Publiciste à Paris.
1875 GAUTHIER, Docteur-Médecin à Magny (Seine-et-Oise).
GAUTIER, O., A., Dir. de l'Ecole norm. prim.
GAYET (ABEL), Agent-Comptable de la marine à Lorient.

*Membre Fondateur.

GÉRARD, botaniste à Neuilly-Saint Frout (Aisne).

GRENOT, Juge de Paix.

1859 *GUICHON DE GRANDPONT, C. ✻, Commissaire général de la marine, en retraite.

GUILLEBERT, Propriétaire à Saint-Cloud.

HÉLIÈS, Sous-Agent administratif à Toulon.

HENRY, ✻, Ingénieur en chef.

1879 HERLAND, Chimiste.

JARRY, O. ✻, Recteur de l'Académie à Rennes.

JOUAN, O. ✻, O. I., Capitaine de vaisseau, en retraite.

KÉRÉBEL, Pharmacien de la marine.

1877 KERVILER, ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Saint-Nazaire.

KLEINHANS (Mlle), Professeur à Sainte-Barbe, à Paris.

LALANDE, Pharmacien de la marine.

LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, ✻, Inspecteur de la marine, en retraite.

LE CHANTEUR DE PONTAUMONT fils, Avocat à Cherbourg.

LECLERT, O. ✻, Ingénieur de la marine, en retraite, à Paris.

1882 LE GROS, O. ✻, Colonel d'infanterie de marine, en retraite.

1882 LEJANNE, ✻, Pharmacien de la marine.

LE MESL DE PORZOU.

LEMIÈRE, Propriétaire à Saint-Brieuc.

1885 LÉONARD, ✻, Pharm. principal de la marine.

*Membre Fondateur.

LÉPISSIER, Astronome à l'Observatoire de Paris.
1875 LE PLÉ, Docteur-Médecin à Rouen.
LESEINE, Pharmacien à Paris.
LE TELLIER, Propriétaire à Caen.
1874 LIEBAER, Directeur de sucrerie à Magny (Seine-et-Oise).
LIÉGARD (A.), ✱, Docteur-médecin à Paris.
LOUDUN, Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris.
LOZÉ, O. ✱, ancien Sous-Préfet de Brest, Préfet de Police.
LOYER, O. A., Anc. Professeur au Lycée de Brest.
LUZEL, O. A., Archiviste du Finistère.
MARIOT, O. ✱, Capitaine de frégate.
MENIÈRE, Pharmacien à Angers.
MILLIEN, Architecte à Beaumont-Laferrière (Nièvre).
1881 MILNE, Professeur d'anglais au Lycée Henri IV.
MITTRECEY, C. ✱, Général de brigade de la réserve à Paris.
MONTIFAULT (DE), ancien Sous-Préfet de Brest.
NICOLAI, O. A., Chef d'institution à Paris.
ORTOLAN, Lieutenant de vaisseau.
PARMENTIER, Docteur-médecin à Corbeny (Aisne).
PARIS, C. ✱, Général de brigade.
1874 PIEDAGNIEL, Homme de lettres à Paris.
PESLOCHE, Architecte.
POL, ancien Secrétaire d'inspection académique à Paris.

RAGOSINE, Directeur d'usine à Paris.
RASLIER (DE), Homme de lettres à Bordeaux.
ROBERT, Docteur-médecin, archéologue à Belle-Vue (Seine-et-Oise).
ROCHARD, G. O., ✻, O. I., Inspecteur général du service de santé de la marine, en retraite.
SALSAC, Percepteur.
SAULNIER, Conseiller à la Cour de Rennes.
TAPSNIER, Publiciste à Paris.
VIEL DE HAUTMESNIL, Émile (Abbé).
1884 YUNG, O. ✻, Général de brigade.

Liste des Académies, Sociétés Savantes

AVEC LESQUELLES SE FAIT L'ÉCHANGE DU BULLETIN

(Ordonnance royale du 16 Mai 1847)

1re SECTION. — GÉOGRAPHIE

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

1 BOUCHES-DU-RHONE : *Marseille.* — Société de Géographie.

2 — *Montpellier.* — Société Languedocienne de Géographie.

3 COTE-D'OR : *Dijon.* — Société Bourguignonne d'Histoire et de Géographie.

4 CHARENTE-INFre : *Rochefort.* — Société de Géographie.

5 GIRONDE : *Bordeaux.* — Société de Géographie commerciale.

6 GARONNE (Haute-) : *Toulouse.* — Société de Géographie.

7 INDRE-ET-LOIRE : *Tours.* — Société de Géographie.

8 LOIRE-INFre : *Saint-Nazaire.* — Société de Géographie commerciale.

9 — *Nantes.* — Société de Géographie commerciale.

10 MEURTHE-ET-MOSELLE : *Nancy.* — Société de Géographie de l'Est.

11 MORBIHAN : *Lorient.* — Société Bretonne de Géogr.

12 NORD : *Douai.* — Union Géographique du Nord de la France.

13 NORD : *Lille*. — Société de Géographie.
14 RHONE : *Lyon*. — Société de Géographie.
15 SEINE : *Paris*. — Société de Géographie.
16 — *Paris*. — Revue Géograph. internationale.
17 — *Paris*. — Société de Géograph. commerciale.
18 — *Paris*. — Société des Études coloniales et maritimes.
19 et 20 : *Paris*. — Bibliothèque des Sociétés savantes.
21 SEINE-INFre : *Le Havre*. — Société de Géographie commerciale.
22 — *Rouen* : Société Normande de Géogr.
23 VAR : *Toulon*. — Société de Géographie.
24 CONSTANTINE : *Constantine*. — Société de Géograph.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

25 ANGLETERRE : *Manchester*. — Manchester Geographical Society.
26 BELGIQUE : *Bruxelles*. — Société royale belge de Géographie.
27 — *Anvers*. — Société royale de Géographie d'Anvers.
28 BRÉSIL : *Rio de Janeiro*. — Sociedade de Géographia de Rio de Janeiro.
29 — *Rio de Janeiro*. — Sociedade de Geographia de Lisboa do Brazil.
30 ÉGYPTE : *Le Caire*. — Société Kédiviale de Géogr
31 FINLANDE : *Helsingfors*. — Fennia (Société de Géographie Finlandaise.)

32 PORTUGAL : *Lisbonne*. — Sociedade de Geographia de Lisboa.

— *Porto*. — Sociedade de Geographia commercial do Porto.

33 SUISSE. — *Genève*. — Le Globe.

34 — *Neufchâtel*. — Société Neufchâteloise de Géographie.

35 WURTEMBERG : *Stuttgart*. — Société Wurtembergeoise de Géographie.

2e ET 3e SECTIONS. — LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS ET SCIENCES

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

1 AISNE : *Château-Thierry*. — Société hist. et archéol. de Château-Thierry.

2 — *Laon*. — Société académique de Laon.

3 — *St-Quentin*. — Soc. académ. des sciences, belles-lettres, agric. et indust. de Saint-Quentin.

4 — *Soissons*. — Soc. arch., hist. et scientifique de Soissons.

5 ALLIER : *Moulins*. — Soc. d'émulation du département de l'Allier.

6 ALPES-MARITIMES : *Nice*. — Soc. centrale d'agric., d'hort. et d'accl. des Alp.-Mar.

7 — *Nice*. — Soc. des lettres, sc. et arts des Alpes-Maritimes.

8 ARDÈCHE : *Privas*. — Soc. d'agric., sc., arts et lettres du départ. de l'Ardèche.

9 AUBE : *Troyes.* — Soc. acad. d'agr., de sc., arts et B. lettres de l'Aube.

10 AUDE : *Carcassonne.* — Soc. des arts et des scienc. de Carcassonne.

11 — *Narbonne.* — Commission archéol. et littéraire de Narbonne.

12 AVEYRON : *Rodez.* — Soc. des lettres, sc. et arts de l'Aveyron.

13 B.-DU-RHONE : *Aix.* — Acad. des sciences, agrir., arts et B. lettres d'Aix.

14 — *Marseille**. — Académ. des sc.. B. lettres et arts de Marseille.

15 — *Marseille.* — Société de statistique de Marseille.

16 — *Marseille.* — Comité médical des Bouches-du-Rhône.

17 CALVADOS : *Caen.* — Académie nationale des sc., arts et B. lettres de Caen.

18 — *Caen.* — Soc. des antiq. de Normandie.

19 — *Caen.* — Soc. linnéenne de Normandie.

20 — *Caen.* — Soc. des Beaux-Arts de Caen.

21 CHARENTE : *Angoulême.* — Soc. archéologique et historique de la Charente.

22 CHARENTE-INF^re^ : *La Rochelle.* — Société des B. lettres, Sciences et Arts de la Rochelle.

23 — *Saintes.* — Soc. des arch. histor. de la Saintonge et de l'Aunis.

24 CHER : *Bourges.* — Soc. hist., littéraire, statistique et scientifique du Cher.

---

*Voyez section de Géographie.

25 COTE D'OR : *Dijon.* — Académie des sciences, arts et B. lettres de Dijon.

26 — *Dijon.* — Soc. Bourguignonne d'hist. et de géographie.

27 — *Semur.* — Société des sciences hist. et naturelles de Sémur.

28 — *Beaune.* —Soc. d'hist., d'archéol. et de littérature de l'arrond. de Beaune.

29 COTES-DU-NORD : *Saint-Brieuc.* — Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

30 — *St-Brieuc.* — Soc. archéol. et historique des Côtes-du-Nord.

31 CREUSE : *Guéret.* — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

32 DOUBS : *Besançon.* — Académie des sciences, B. lettres et arts de Besançon.

33 — *Besançon.* — Soc. d'émulation du Doubs.

34 — *Montbéliard.* — Société d'émulation de Montbéliard.

35 DROME : *Romans.* — Com. d'hist. ecclésiastique et d'archéol. relig. du diocèse de Valence.

36 EURE : *Evreux.*— Soc. libre d'agriculture, sciences, arts et B. lettres de l'Eure.

37 FINISTÈRE : *Morlaix.* — Société d'études scientifiques du Finistère.

38 — *Quimper.*— Soc. archéol. du Finistère.

39 GARD : *Nîmes.* — Académie de Nîmes.

40 GARONNE (H^te-) : *Toulouse**.—Acad. des Jeux floraux.

41 — *Toulouse.* — Académie de législation de Toulouse.

---

*Voyez section de Géographie.

42 GARONNE (Hte) : *Toulouse.* — Académie des sciences, inscript. et B. lettres de Toulouse.

43 — *Toulouse.* — Soc. académique Franco - Hispano - Portugaise de Toulouse.

44 — *Toulouse.* — Société d'histoire naturelle de Toulouse.

45 — *Toulouse.* — Société archéologique du midi de la France.

46 GIRONDE : *Bordeaux**. — Acad. des sc., B. lettres et arts de Bordeaux.

47 — *Bordeaux.* — Soc. linnéenne de Bordeaux.

48 — *Bordeaux.* — Soc. des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.

49 HÉRAULT : *Béziers.* — Soc. archéol , sientifique et littéraire de Béziers.

50 — *Montpellier**.— Acad. des sc. et lettres de Montpellier.

51 ILLE-ET-VILAINE : *Rennes.* — Soc. archéol. du dép. d'Ille-et-Vilaine.

52 INDRE-ET-LOIRE : *Tours**.—Soc. d'agr.,sc.,arts et B. lettres du dépt d'Indre-et-Loire.

53 ISÈRE : *Grenoble.* — Académie Delphinade.

54 — *Grenoble.* — Soc. de statist. des sc. nat. et des arts ind. du dépt de l'Isère.

55 LANDES : *Dax.* — Société de Borda.

56 LOIRE (Hte) : *Le Puy.*—Soc. agric. et scientifique de la Haute-Loire.

57 LOIRE - INFre : *Nantes.* — Soc. acad. de Nantes et du dépt de la Loire-Inférieure.

*Voyez section de Géographie

58 LOIRE-INF^re : *Nantes.* — Soc. archéol. de Nantes et du dép^t de la Loire-Inférieure.

59 — *Nantes.* — Revue de Bretagne et de Vendée.

60 LOT : *Cahors.* — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

61 MAINE-ET-LOIRE : *Angers.* — Société académique de Maine-et-Loire.

62 — *Angers.* — Soc. nat. d'agr., sc. et arts d'Angers.

63 — *Angers.* — Soc. ind. et agr. d'Angers.

64 MANCHE : *Cherbourg.* — Soc. des sc. nat. et math. de Cherbourg.

65 MARNE : *Châlons-sur-Marne.* — Soc. d'agr. com.,
— sc. et arts du dép. de la Marne.

66 MEURTHE-ET-MOSELLE : *Nancy.*—Ac. de Stanislas.

67 MORBIHAN : *Vannes.* — Soc. Polym. du Morbihan.

68 NORD : *Cambrai.* — Soc. d'émulation de Cambrai.

69 — *Douai**. — Soc. cent. d'agric , sc. et arts du départ. du Nord.

70 — *Dunkerque.* — Soc. Dunkerquoise pour l'encourag. des sc., des lettres et des arts.

71 — *Lille**.—Soc. des sc. de l'agric. et des arts de Lille.

72 — *Lille.* — Soc. rég. des arch. du Nord de la France.

73 — *Valenciennes.* — Soc. d'agr., sc. et arts.

74 OISE : *Beauvais.* — Soc. acad. d'archéologie, sc. et arts du département de l'Oise.

---

*Voyez section de Géographie.

75 OISE : *Compiègne.* — Soc. Française d'archéologie.
76 PAS-DE-CALAIS : *Arras.* — Com. des ant. départ. et mon. hist. du Pas-de-Calais.
77 — *Boulogne-sur-Mer.* — Soc. acad. de Boulogne-sur-Mer.
78 — *St-Omer.* — Soc. des antiquaires de la Morinie.
79 PYRÉNÉES-ORIENTALES : *Perpignan.* — Soc. agric., sc. et lit. des Pyrénées-Orientales.
80 RHONE : *Lyon**. — Soc. des sciences, B. lettres et arts de Lyon.
81 — *Lyon.* — Soc. lit., hist. et arch. de Lyon.
82 SAONE-ET-LOIRE : *Autun.* — Société éduenne.
83 — *Châlons-sur-Saône.* — Soc. des sc. natur. de Saône-et-Loire.
84 — *Châlons-sur-Saône.* — Soc. d'hist. et d'arch. Châlons-sur-Saône.
85 — *Mâcon.* — Acad. des arts, sc., B. lettres et d'agric. de Mâcon.
86 SARTHE : *Le Mans.* — Soc. d'agr., sciences et arts de la Sarthe.
87 — *Le Mans.* — Soc. hist. et arch. du Maine.
88 SAVOIE : *Chambéry.* — Acad. des sc., B. lettres et arts de la Savoie.
89 — *Chambéry.* — Soc. Savoisienne d'hist. et d'archéologie.
90 SAVOIE (HAUTE-) : *Annecy.* — Société Florimontane.
91 SEINE : *Paris**. — Soc. ac. Indo-Chinoise de France.
92 — *Paris.* — Société de médecine de Paris.

*Voyez section de Géographie.

93 SEINE : *Paris.* — Société philotechnique.
94 — *Paris.* — Romania.
95 — *Paris.* — Soc. des Antiquaires de France.
96 SEINE-INFre : *Le Havre**. — Société hâvraise d'études diverses.
97 — *Le Havre.* — Soc. des sc. et arts, agr. et hortic. du Havre.
98 — *Rouen.* — Acad. des sc., B. lettres et arts de Rouen.
99 — *Rouen.* — Soc. lib. d'émul. du com. et de l'ind. de la Seine-Inférieure.
100 SEINE-ET-MARNE : *Fontainebleau.* — Soc. hist. et archéol. du Gâtinais.
101 — *Meaux.* — Soc. d'agr., sciences et arts de Meaux.
102 SEINE-ET-OISE : *Versailles.* — Soc. des sciences. nat. et médicales de Seine-et-Oise.
103 — *Versailles.* — Soc. des sc. morales, des let. et des arts de Seine-et-Oise.
104 SOMME : *Abbeville.* — Soc. d'émulation d'Abbeville.
105 — *Amiens.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens.
106 — *Amiens.* — Soc. des Antiq. de Picardie.
107 — *Amiens.* — Soc. linnéenne du Nord de la France.
108 TARN-ET-GARONNE : *Montauban.* — Acad. des sc., B. let. et arts de Tarn-et-G.
109 VAR : *Draguignan.* — Soc. d'études scientifiques et archéol. de la ville de Draguignan.
110 — *Toulon.* — Académie du Var.

*Voyez section de Géographie.

111 VIENNE : *Poitiers.* — Soc. des Antiquaires de l'Ouest.
112 VIENNE (HAUTE-) : *Limoges.* — Soc. archéol. et historique du Limousin.
113 VOSGES : *Epinal.* — Soc. d'émul. du dép. des Vosges.
114 — *Saint-Dié.* — Bulletin de la Soc. philomatique Vosgienne.
115 YONNE : *Auxerre.* — Soc. des sc. hist. et naturelles de l'Yonne.
116 — *Sens.* — Soc. archéol. de Sens.
117 — *Avallon.* — Soc. d'études d'Avallon.
118 CONSTANTINE : *Bône.* — Académie d'Hippone.
119 — *Constantine**. — Soc. archéol. du département de Constantine.
120 COCHINCHINE : *Saïgon.* — Soc. des études indo-chinoises de Saïgon.
121 ILE DE LA RÉUNION : *St-Denis.* — Soc. des let., sc. et arts de l'île de la Réunion.

122	MINISTÈRE	*Revue des travaux scientifiques.*
123	DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	*Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.*
124	ET DES BEAUX-ARTS	*Bulletin archéol. du Comité des travaux hist. et scientifiques.*
125	—	*Répertoire des travaux histor.*
126	—	Musée Guimet.
127	(Ordon. du 27 juillet	Biblioth. des Soc. Savantes.
128	1845. Art. 2).	— —
129	MINISTÈRE	Archives de médecine navale.
130	DE LA	*Revue maritime et coloniale.*
131	MARINE	Soc. des études marit. et colon.

*Voyez section de Géographie.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

132 ALSACE-LORRAINE : *Colmar*. — Société d'histoire naturelle de Colmar.

133 — *Metz*. — Académie de Metz.

134 AMÉRIQUE : *Washington*.— Smithsonian Institution.

135 — *Washington*.—U.-S.Geological Survey.

136 — *Washington*. — National Académy of sciences.

137 BELGIQUE : *Bruxelles*. — Société Royale de Botanique de Belgique.

138 BRÉSIL : *Rio de Janeiro*. — Revista do observatorio.

139 CROASIE : *Zagreb-Agram*. — Société d'histoire naturelle.

140 ITALIE : *Rome*. — Reale accademia dei Lincei.

141 NORWÈGE : *Christiania*. — Académie Royale des lettres, histoires et antiquités.

142 — *Christiania*. — Université Royale.

143 RÉP. ARGENTINE : *Cordoba*. — Academia nacional de ciencias en Cordoba.

144 SUÈDE : *Lund*. — Université de Lund.

145 SUISSE : *Genève*. — Société Murithienne (Société Valaisanne des Sciences naturelles).

146 — *Genève*. — Institut national Genevois.

147 — *Genève*. — Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

148 — *Neufchâtel*. — Société des Sciences naturelles de Neufchâtel.

149 — *Zurich*. — Antiquarische Gesellschaft in Zurich.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Le Far-West, par M. Ed. Jardin..... 1

Souvenirs d'un officier de la Corvette l'Ariane, par M. le Contre-Amiral Halligon..... 13

Exploration du Grand Chaco, par M. A. Thouar..... 26

Charles Perrault, par M. A. Guichon de Grandpont..... 61

Un Coin de Brest..... 83

Etude analytique du verbe breton Kaout, Avoir, par M. Alfred Bourgeois..... 139

Quatre jours en Egypte, par M. J. Delalande..... 153

Voyage à travers le Calendrier, par M. O. Pradère..... 179

C'est chez eux tout comme chez nous, par M. Jules Launay 239

Etude Ethnographique, par M. Ed. Jardin..... 243

De Toulon à Tourane, par M. P. Audouard..... 281

Le Droit des Gens et les Torpilles, par M. A. Coutance ... 315

La Pointe St-Mathieu, par M. Henri Urscheller..... 333

Conférences..... 415

Nécrologie..... 416

Livres reçus..... 419

Compte de gestion, par M. Bourrut-Duvivier..... 421

Liste des Membres de la Société..... 424

Membres honoraires..... 426

Membres correspondants..... 437

Liste des Académies, Sociétés savantes :

Première Section : Géographie. — Sociétés françaises..... 442

— — Sociétés étrangères..... 443

2e et 3e Sections : Littérature, beaux-arts et sciences. — Sociétés françaises..... 444

— — Sociétés étrangères..... 452

Brest. — Société anonyme d'imprimerie A. DUMONT

Hy...

I promise to ...

It is understood ...

and ...

3 2044 100 905 595